



22 rue Pierre Déchanet
BP 49
25301 Pontarlier cedex
☎ 03.81.39.40.02 - 📠 03.81.39.43.44

Communauté de Communes du Grand Pontarlier

Rapport d'activité 2019



SOMMAIRE

Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et du Patrimoine	14
Fonctionnement administratif de la CCGP	15
<i>Actes administratifs</i>	<i>15</i>
Délérations	15
Décisions du Président	15
Ressources Humaines	19
<i>Effectif.....</i>	<i>19</i>
Effectif de la CCGP	19
Personnel mis à disposition	20
Personnel travaillant à temps partiel.....	20
Personnel placé en disponibilité	20
<i>Activités.....</i>	<i>20</i>
Suivi de l'absentéisme	20
Plan de formation	21
Formations suivies.....	21
Les actes administratifs	21
<i>Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail</i>	<i>22</i>
Finances	25
Budget 2019 CCGP	26
<i>Budget par politique publique</i>	<i>26</i>
Dépenses réelles budget principal	26
Recettes réelles budget principal	26
<i>Budget par chapitre budgétaire</i>	<i>27</i>
Dépenses réelles budget principal	27
Recettes réelles budget principal	27
<i>Mutualisations</i>	<i>27</i>
<i>Faits marquants</i>	<i>28</i>
<i>Activité direction des Finances.....</i>	<i>28</i>
Tourisme	29
Château de Joux, Fort Malher et Patrimoine Historique	31
Introduction	32
L'accueil des publics(Axe 4).....	34
<i>La fréquentation</i>	<i>34</i>
Nombre de visiteurs	34
Caractéristiques des visiteurs.....	35
Analyse des entrées par activité.....	36
Provenance des visiteurs	37
Analyse des entrées par pays	37
Analyse des entrées par provenance régionale	37

Politique tarifaire et recettes de billetterie (actions 15,18,19)	39
Les tarifs	39
Les recettes billetterie.....	40
La boutique	41
L'offre culturelle collaborative (axe 2)	42
La programmation culturelle et événementielle du Château de Joux (actions 6,7,8 et 10).....	42
L'accueil des scolaires (action 9)	49
Les visites guidées pour les groupes scolaires	49
Les visites pédagogiques entièrement renouvelées en 2018	49
Bilan.....	52
L'accueil des enfants hors temps scolaires	53
Dispositif animation de la CCGP	53
Projet : C'est mon patrimoine	53
La communication et la notoriété (axe 4).....	54
Les supports de communication (action 18).....	54
Les supports papier.....	54
Les supports PLV (banderoles, bâches, kakémonos)	54
Les spots publicitaires	54
La communication web	54
Les partenariats avec les Offices de Tourisme et les tours operator (action 18).....	55
Tournages (action 19).....	55
La carte aux trésors.....	55
You tube – Eliott BOUCHER	55
France Bleu	55
Evenements privés (action 19).....	55
Entretenir le patrimoine et les collections (axe 3)	56
Travaux d'entretien (action 12).....	56
Externalisés.....	56
Changement du ballon anti-bélier.....	56
Changement d'une pompe de relevage des eaux usées	56
Devégétalisation et autres travaux	56
En interne	57
Mesures de sécurité (action 16)	57
La sécurité des spectacles	57
La sécurité des publics.....	58
La formation des personnels.....	59
Susciter l'émerveillement et raconter l'histoire du site (axe 1).....	60
Dessins historiques (action 1).....	60
Compagnon de visite numérique (action 5)	60
Développer la connaissance du patrimoine (axe 3)	61
Les contacts avec des spécialistes	61
Les recherches en archives.....	61
Le partenariat avec l'Université Bourgogne Franche-Comté.....	62

Restaurer le monument historique et les collections (axe 3)	62
<i>Etude d'évaluation du monument historique (action 11).....</i>	<i>62</i>
<i>Construction du marché de maîtrise d'œuvre de restauration des ponts-levis,</i>	
<i>pont dormant et porte d'honneur (action 11)</i>	<i>63</i>
<i>La conservation préventive et la restauration des collections (action 14)</i>	<i>63</i>
Les moyens humains et financiers	64
<i>La conservation.....</i>	<i>64</i>
<i>Le budget de fonctionnement (hors salaires).....</i>	<i>64</i>
<i>Le budget d'investissement.....</i>	<i>65</i>
Domaine skiable.....	67
Présentation des sites.....	68
Moyens techniques.....	69
Moyens humains.....	70
Damage.....	70
Dispositif Carte Avantages Jeunes	73
Dispositif Carte Avantages Jeunes	74
Typologie clientèle	76
Origine des clientèles	77
Randonnée	79
Pédestre, VTT et équestre	79
Circuits et itinéraires pédestres	82
Circuits et itinéraires VTT.....	85
Itinéraires équestres	87
Bilan général	89
Conclusion.....	90
Taxe de séjour.....	91
Rappel de la réglementation.....	92
Modalités de calcul.....	92
Tarifs par nuitée par personnes pour les hébergements classés	92
Tarifs par nuitée par personnes pour les hébergements non classés	93
Période de perception.....	93
Modalités de versement	93
Les exonérations	93
Les chiffres de l'année 2018	93
Évolution des recettes issues de la taxe de séjour	93
Maillage des hébergements sur le secteur de la CCGP	94

Développement Economique	95
Syndicat de l'Abattoir du Haut-Doubs	95
Zones d'Activité Economique	96
<i>Zones d'Activité Communautaire publiques.....</i>	<i>96</i>
<i>Parc d'Activité Communautaire à Pontarlier au lieu-dit « Aux Gravilliers »</i>	<i>96</i>
<i>Zone d'Activité Communautaire des Granges Narboz</i>	<i>98</i>
<i>Zone d'Activité Communautaire de Vuillecin.....</i>	<i>99</i>
<i>Zone d'Activité Communautaire de Chaffois.....</i>	<i>99</i>
<i>Zones d'Activité Communautaire privées.....</i>	<i>99</i>
<i>L'hôtel d'entreprises « la Belle Vie » à Houtaud</i>	<i>100</i>
Commerce	102
<i>Dossiers soumis à la CDAC.....</i>	<i>102</i>
<i>Commerce Artisanat Grand Pontarlier (CAGP)</i>	<i>102</i>
Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR)	103
Adhésion de la CCGP à Initiative Doubs Territoire de Belfort	104
Economie Sociale et Solidaire (ESS)	104
Syndicat de l'Abattoir du Haut-Doubs.....	105
Porteurs de projet rencontrés	106
Conclusion.....	106
Eau et Assainissement.....	107
Protection et production d'eau	109
Organisation du service	110
Bilan technique.....	110
<i>Les ouvrages de production.....</i>	<i>110</i>
<i>Les ouvrages existants</i>	<i>110</i>
<i>Les futurs ouvrages.....</i>	<i>111</i>
<i>Puits de Doubs 2</i>	<i>111</i>
<i>Puits de Dommartin 2 et 3</i>	<i>111</i>
<i>Puits de Houtaud</i>	<i>112</i>
<i>Les ouvrages de transfert.....</i>	<i>112</i>
<i>La station d'interconnexion des Granges Narboz.....</i>	<i>112</i>
<i>La station de surpression des Brenêts.....</i>	<i>112</i>
<i>La station de surpression du Château de Joux</i>	<i>112</i>
Bilan quantitatif	113
<i>Production des puits</i>	<i>113</i>
<i>Volume vendus.....</i>	<i>114</i>
<i>Evolution des consommations.....</i>	<i>115</i>

<i>Evolution des volumes par unité de consommations</i>	<i>115</i>
Pontarlier	115
Syndicat des Eaux de Dommartin	116
Syndicat des Eaux de Bians.....	117
Les Granges Narboz	117
Doubs	118
Sainte-Colombe.....	118
<i>Evolution de la ressource en eau</i>	<i>119</i>
Bilan Qualitatif	120
Protection de la Nappe.....	121
Bilan Financier	122
<i>Dépenses de Fonctionnement</i>	<i>122</i>
<i>Recettes de Fonctionnement</i>	<i>122</i>
<i>Solde d'exploitation</i>	<i>123</i>
<i>Dépenses d'Investissement</i>	<i>124</i>
<i>Recettes d'Investissement</i>	<i>125</i>
<i>Solde d'Investissement.....</i>	<i>125</i>
<i>Prix de l'eau</i>	<i>125</i>
Indicateurs de Performance	126
Assainissement.....	127
Réseaux de collecte et Station de Traitement des Eaux Usées	127
Organisation du service	128
<i>Présentation du territoire desservi.....</i>	<i>128</i>
<i>Mode de gestion du service</i>	<i>128</i>
<i>Pôle Réseaux.....</i>	<i>129</i>
<i>Pôle Ouvrages</i>	<i>130</i>
Bilan d'exploitation du système de collecte.....	130
<i>Les réseaux de collecte et de transport.....</i>	<i>130</i>
<i>Les ouvrages de decantation ou de dessablage.....</i>	<i>132</i>
<i>Les ouvrages de relèvement et les deversoirs d'orage</i>	<i>133</i>
<i>Les postes de refoulement.....</i>	<i>133</i>
Cas du poste de refoulement des Verrières de Joux	133
<i>Les ouvrages de déversement surveillés</i>	<i>134</i>
Contexte réglementaire.....	134
Déversoir d'orage des Longennes 2	135
Déversoir d'orage de la rue du 11 Novembre.....	136
Déversoir d'orage du Pont des Chèvres	137
Estimation des charges déversées.....	138
<i>Le suivi des rejets d'eaux usées autre que domestique</i>	<i>140</i>
<i>Autres activités</i>	<i>140</i>

Bilan d'exploitation du système de traitement	142
<i>La station de traitement des eaux usées</i>	<i>142</i>
<i>Le fonctionnement hydraulique</i>	<i>143</i>
Volume entrant dans le système de traitement	143
Volumes déversés en tête de station (A2).....	144
Volumes entrants et traités (A4).....	145
<i>Bilan sur la pollution traitée et rejetée.....</i>	<i>146</i>
Evolutions des charges entrantes totales annuelles.....	146
La pollution entrant dans le système de traitement :	147
La pollution déversée en tête de station.....	147
La pollution sortant du système de traitement	148
<i>Les apports extérieurs.....</i>	<i>149</i>
<i>Bilan des consommations d'énergie, de réactifs et d'eau.....</i>	<i>149</i>
<i>La production de boues.....</i>	<i>150</i>
La quantité de boues produites et évacuées.....	150
Les sous-produits.....	151
<i>Faits marquants</i>	<i>152</i>
<i>Les travaux programmés sur la STEU.....</i>	<i>152</i>
Bilan qualitatif du système de collecte et de traitement	153
Bilan qualitatif des masses d'eau.....	155
<i>Le suivi de l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)</i>	<i>155</i>
<i>Le suivi des micropolluants dans le milieu récepteur (bryophytes et sédiments).....</i>	<i>157</i>
Interprétation des résultats sur les bryophytes.....	159
Interprétation des résultats sur les sédiments.....	159
Conclusion.....	160
Bilan financier.....	161
<i>Fonctionnement</i>	<i>161</i>
Dépenses d'exploitation	161
Recettes d'exploitation	162
Solde d'exploitation	162
Participation aux frais d'exploitation de la STEU de Doubs.....	163
Participation aux frais d'exploitation du poste de refoulement des Verrières de Joux	163
<i>Investissement.....</i>	<i>163</i>
Recettes d'investissement.....	163
Dépenses d'investissement.....	164
Soldes d'investissement.....	164
Participation aux frais d'investissement de la STEU de Doubs	164
Tarification et recettes du service	165
<i>Les tarifs</i>	<i>165</i>
<i>Facture d'eau type</i>	<i>165</i>
<i>Taxes et redevances</i>	<i>166</i>
TVA.....	166
Redevance assainissement.....	166
Liste des indicateurs de performance	166
<i>Les indicateurs du SPANC.....</i>	<i>166</i>
<i>Les indicateurs du service d'assainissement collectif</i>	<i>167</i>

Ordures Ménagères	169
Préambule	170
Présentation	170
Indicateurs techniques	171
<i>Collecte des déchets ménagers en porte à porte.....</i>	<i>171</i>
Territoire desservi et organisation générale.....	171
Fréquence de collecte	171
Moyens techniques	172
Bac à ordures ménagères	172
Bilan des réparations et des livraisons de conteneurs à ordures ménagères	172
Collecte des manifestations	173
Acquisition Benne à ordures ménagères.....	173
Redevance spéciale.....	173
<i>Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative</i>	<i>174</i>
Les 4 grandes phases de la mise en place de la TEOMI.....	174
Les Grilles de dotation des bacs à ordures ménagères.....	175
Le déploiement des bacs.....	176
Le recyclage des bacs usagés	176
Constitution de la brigade d'intervention	176
Les différents outils de communication de la TEOMI	176
<i>Etude d'optimisation.....</i>	<i>177</i>
<i>Déchèterie.....</i>	<i>177</i>
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	177
Organisation générale.....	178
Conditions d'accès	179
Horaires d'ouverture.....	179
Tassage en régie	179
<i>Collecte sélective</i>	<i>179</i>
Rappel définitions.....	180
Rappel historique.....	180
Liste des points de recyclage par commune (voir annexe 1)	180
Fréquence de collecte	180
Extension des consignes de tri plastiques (ECT).....	181
<i>Décharges.....</i>	<i>181</i>
Décharge des Entreportes	181
Décharge des Gravilliers	182
<i>Tonnages et quantités collectés</i>	<i>182</i>
Ordures ménagères collectées en porte-à-porte : tonnage et ratios en kg/an/hab	182
Matériaux récupérés à la déchèterie	184
Matériaux de collecte sélective entrés en centre de tri Préval	185
Refus de tri	186
Collecte des papiers en associations.....	186
Collecte des textiles.....	186
Collecte des sapins de Noël.....	187
<i>Traitement des déchets ménagers et assimilés.....</i>	<i>187</i>
Ordures ménagères collectées en porte-à-porte	187
Matériaux récupérés à la déchèterie	188
Prestataires de collecte et de traitement des matériaux récupérés en déchèterie	189
Matériaux récupérés en collecte sélective : collecte CCGP et traitement Préval	189
Organisation générale de l'ensemble de la collecte et du traitement des déchets de la CCGP.....	191
<i>Information et communication.....</i>	<i>192</i>

Indicateurs financiers	194
<i>Principaux modes d'exploitation</i>	<i>194</i>
<i>Dépenses et financements</i>	<i>195</i>
<i>(Exprimés en € TTC)</i>	<i>195</i>
Fonctionnement de la collecte des déchets ménagers.....	195
Fonctionnement de la déchèterie	196
Fonctionnement de la collecte sélective	197
Investissement, de la collecte des déchets ménagers, de la déchèterie, de la collecte sélective	197
Synthèse	198
Annexes	199
Annexe 1 : Liste des points recyclage sur le territoire de la CCGP.....	199
Annexe 2 : Tonnages et ratios collecte sélective par commune	199
Solidarités Communautaires	203
Introduction	204
Le dispositif Animations	204
<i>Bilan qualitatif des actions</i>	<i>204</i>
<i>Bilan quantitatif.....</i>	<i>204</i>
2019	205
Enfants.....	205
<i>Bilan par rapport aux objectifs recherchés</i>	<i>205</i>
<i>Pertinence des indicateurs de résultat utilisés.....</i>	<i>205</i>
<i>Programmation 2018.....</i>	<i>205</i>
Des moyens techniques pour le service	206
<i>Bilan financier général des activités.....</i>	<i>206</i>
Conclusion.....	206
Fourrière Animale et Habitat des Gens du Voyage.....	207
<i>Fourrière animale intercommunale.....</i>	<i>207</i>
<i>Aire d'accueil permanente.....</i>	<i>207</i>
<i>Aire de Grands Passages.....</i>	<i>207</i>
Volet Prévention de la Délinquance	209
<i>Observatoire de la Sécurité, « Mieux voir pour mieux prévenir... ..</i>	<i>209</i>
<i>Et mieux agir » à travers la programmation 2019 du volet Prévention de la Délinquance.....</i>	<i>211</i>
Transfert de la compétence « Politique de la Ville »	213
Volet Cohésion Et Lien Social	213
Volet Emploi et Insertion	214
Direction des Moyens Opérationnels	217
Fonctionnement	218
Bilan d'activité	219
<i>Les heures dues aux communes</i>	<i>219</i>
Nombre d'heures effectuées dans les bâtiments intercommunaux	222

<i>Les missions et tâches des différents pôles</i>	223
Pôle Espaces Verts	223
Pôle Urbain.....	224
Pôle Bâtiminaire	224
<i>Le système des astreintes</i>	225
<i>Les Points d'Apport Volontaire (PAV)</i>	225
Une évolution de l'organisation et des process	227
<i>Le rangement et l'organisation des locaux</i>	227
Au sein de la Maison de l'intercommunalité	227
Les autres sites.....	227
<i>Le déneigement</i>	227
<i>Les tarifs de location</i>	228
<i>Le matériel roulant</i>	228
<i>La mise en place des fiches d'intervention</i>	229
Conclusion	230
Annexes	231
Organigramme de la DMO validé au comité technique du 30 juin 2016	231
Organigramme mis en place au 31 décembre 2019.....	231
Cartographie du plan de viabilité hivernale : l'exemple de la commune de Vuillecin ..	232
Tableau de suivi journalier de l'activité de déneigement	235
Les tarifs de location	236
Service aux Communes	239
Introduction	240
Moyens en personnel	240
Un secrétariat au service de la population	241
<i>Analyse des tâches</i>	243
Stratégie du Territoire	245

Affaires Juridiques, Commande Publique et Patrimoine

Administration Générale

Ressources Humaines



Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et du Patrimoine

La Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et du Patrimoine (DAJCP), mutualisée, est une direction fonctionnelle dont l'activité principale consiste à apporter une expertise juridique aux autres directions de la Ville de Pontarlier et de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP).

A ce titre, la DAJCP assure 7 missions principales :

- Conseil, assistance et veille juridique ;
- Rédaction d'actes administratifs ;
- Gestion des contentieux, en demande comme en défense ;
- Gestion des contrats d'assurance et des sinistres ;
- Rédaction des pièces administratives des contrats publics passés par la Collectivité ;
- Pilotage et contrôle de la gestion et l'animation des instances délibérantes (Conseil Municipal et Conseil Communautaire) dans le respect du cadre réglementaire ;
- Gestion et suivi des actes administratifs (arrêtés, décisions, délibérations) et tenue du recueil des actes administratifs.

Pour 2019, les chiffres principaux de l'activité de la DAJCP sont les suivants :

- **25 sinistres déclarés à notre assureur :**
 - ✓ Contrat Flotte : 9 sont relatifs à des dommages sur les véhicules de la CCGP ou générés par un véhicule, soit 36 % des sinistres totaux ;
 - ✓ Contrat Responsabilité Civile : 11 sinistres, soit 44 % des sinistres totaux ;
 - ✓ Contrat Dommage aux Biens : 4 sinistres, soit 16 % des sinistres totaux ;
 - ✓ Contrat Protection Juridique : aucun sinistre ;
 - ✓ Contrat Dommages-Ouvrage : 1 sinistre, soit 4 % des sinistres totaux ;
 - ✓ Contrat Bris de machine : aucun sinistre.
- **1 dépôt de plainte ;**
- **41 marchés publics supérieurs à 25 000 € HT**, dont 9 marchés de travaux, 6 marchés de fournitures et 26 marchés de services, pour un montant total de **3 950 870 € HT ;**
- **3 contentieux :**
 - ✓ 2 référés « mesures utiles » à l'encontre des gens du voyage stationnant illégalement sur les aires d'accueil ;
 - ✓ 1 référé « suspension » présentée par la Commune des Fourgs contre le Préfet du Doubs tendant à la suspension de la décision de refus du retrait de la Commune des Fourgs de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs pour rejoindre la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Actes administratifs

Le Pôle « Assemblées » a organisé **sept séances** du Conseil Communautaire.

Ci-après, figure le détail du nombre d'actes administratifs réalisés.

Délibérations

138 délibérations ont été approuvées.

Dates du Conseil Communautaire	Nombre de délibérations
Jeudi 24 janvier 2019	9
Mercredi 13 février 2019	7
Jeudi 11 avril 2019	34
Mercredi 26 juin 2019	27
Jeudi 19 septembre 2019	11
Jeudi 17 octobre 2019	10
Mercredi 18 décembre 2019	40
Total	138

Décisions du Président

La CCGP a eu recours à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Président de prendre des décisions dans les domaines définis par le Conseil Communautaire. Durant l'année 2018, **115** décisions ont été prises par le Président. Conformément à la réglementation, ce dernier en rend compte devant le Conseil Communautaire.

Conseil Communautaire	Nombre de décisions
Jeudi 24 janvier 2019	12
Mercredi 13 février 2019	7
Jeudi 11 avril 2019	27
Mercredi 26 juin 2019	22
Jeudi 19 septembre 2019	25
Jeudi 17 octobre 2019	8
Mercredi 18 décembre 2019	14
Total	115

Pour la plupart, ces décisions ont concerné les domaines suivants :

- Marchés et conventions de travaux, marchés d'acquisition, de fourniture, de maîtrise d'œuvre, avenants, accord-cadre à bon de commande, contrats d'abonnement, contrat d'entretien et de maintenance, convention d'assistance juridique (projet de construction du centre nautique), résiliations, déclaration d'infructuosité, déclaration sans suite ;
- Sollicitation de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental du Doubs ;
- Sollicitation de subventions au titre du Fonds National d'Archéologie préventive ;
- Sollicitation de subventions – Réalisation d'une étude d'évaluation sur monument historique – Château de Joux ;
- Sollicitation de subventions – Maîtrise d'œuvre pour la restauration des pont-levis, pont dormant et porte d'honneur du Château de Joux ;
- Sollicitation de subventions au titre de la DETR 2019 ;
- Approbation du plan de financement prévisionnel concernant la réalisation de dessins historiques dans le cadre de la valorisation touristique et culturelle du Château de Joux et sollicitation de subvention ;
- Occupation des locaux de l'Hôtel d'Entreprises « La Belle Vie » : baux dérogatoires au droit commercial, baux à usage exclusivement professionnel, baux civils de location, conventions d'occupation précaire, mise à disposition à titre gratuit ;
- Convention de mises à disposition ou résiliation de locaux, parcelles ou matériel à titre gratuit ou onéreux ;
- Conclusion de bail à ferme moyennant un fermage ;
- Engagement d'actions en justice (contentieux, expulsion de gens du voyage du domaine public) ;
- Renouvellement de conventions portant sur la gestion de sites nordiques (Granges-dessus, Verrières de Joux ;
- Mise à disposition du chalet du ski, hameau des Granges-dessus moyennant une redevance annuelle ;
- Renouvellement de la convention portant sur l'occupation du domaine de la Malmaison pour l'exercice d'activités touristiques ;
- Convention de prestations de services pour la saison hivernale et touristique 2018/2019 (postes de remontées mécaniques) ;
- Gestion de concerts, spectacles au Château de Joux (contrats, conventions de prestations de services, contrats de mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours) ;
- Fourniture de prestations dans le cadre du Contrat Educatif Local ;
- Renouvellement d'adhésions dans le domaine du tourisme ;
- Convention d'adhésion au service de paiement en ligne de recettes publiques locales (régie ski et activités touristiques) ;
- Renouvellement d'adhésions auprès de certaines associations ;
- Emprunts contractés ;
- Aliénation de matériel.

Certificats administratifs

Pas de certificats administratifs pour 2019.

Arrêtés

Au total, **289** arrêtés ont été signés par le Président ou les Vice-Présidents en vertu de leur délégation respective durant l'année 2019 :

Domaines	Nombre d'arrêtés
Contrat Educatif Local – Régie de recettes	
Arrêté mettant fin aux fonctions de mandataires de recettes pour les Activités du CEL	1
Délégations de signature/Nomination de membres/Marché public	
Délégation de signature du Président en faveur de M. JEANNIN Gilles, Directeur Général des Services	1
Délégation de signature du Président en faveur de Mme MONG Martine, Directeur Général Adjoint des Services	1
Délégation de signature du Président en faveur de M. BARRIERE Aurélien, Directeur des Ressources Humaines	1
Nomination des membres du CHSCT	1
Déclaration sans suite de la procédure du Marché Public Global de Performances pour la construction d'un Centre Nautique à Pontarlier	1
Exploitation touristique du Château de Joux – Régie de recettes	
Nomination du régisseur et des mandataires de la régie de recettes	3
Fin de nomination du régisseur et des mandataires de la régie de recettes	3
Arrêté de suppression de la régie de recettes pour la billetterie de spectacles	1
Gens du voyage	
Circulation de quads et autres engins interdite sur l'aire d'accueil	1
Fermeture provisoire de l'aire d'accueil permanente	1
Ressources Humaines	
Attribution d'une bonification indiciaire	3
Attribution du régime indemnitaire	26
Avancement d'échelon à durée unique	40
Avancement d'échelon à l'ancienneté minimum	1
Avancement de grade	9
Congés de maladie ordinaire	7
Congé pathologique	1
Congé de maternité	2
Report congé de maternité	1
Réintégration après congé de maternité	2
Congé parental	1
Réintégration après congé parental	1
Réintégration à temps complet	4
Attribution et prolongation de congé longue maladie	2
Fin de congé longue maladie	1
Congé de longue durée suite à congé de longue durée	1

Congé de longue durée et prolongation	3
Démission	1
Détachement (renouvellement)	1
Disponibilité pour convenances personnelles	6
Disponibilité d'Office pour raisons de santé	1
Mise à temps partiel de droit pour raisons familiales	6
Mise à temps partiel de droit (handicap)	2
Mise à temps partiel pour raisons thérapeutiques	6
Fin de temps partiel pour raisons thérapeutiques	1
Renouvellement de mises à temps partiel	13
Mise à la retraite	8
Mutation	7
Nomination stagiaires 1 ^{er} stage	7
Nomination par mutation	9
Nomination par voie de détachement	2
Promotion Interne	1
Radiation	2
Reclassement indiciaire - Janvier 2019	83
Titularisation après le 1 ^{er} stage	4
Ski et activités touristiques - Sous régie et régie de recettes	
Arrêté portant création d'une régie de recettes pour le ski et les activités touristiques	1
Arrêté modificatif n°2 portant création d'une sous régie de recettes pour le ski et les activités touristiques pour l'Office de Tourisme de Pontarlier	1
Arrêté modificatif n°3 portant création d'une sous régie de recettes pour le ski et les activités touristiques pour l'Office de Tourisme de Pontarlier	1
Arrêté modificatif n°2 portant création d'une sous régie de recettes pour le ski et les activités touristiques pour le site des Verrières de Joux	1
Arrêté modificatif n°3 portant création d'une sous régie de recettes pour le ski et les activités touristiques pour le site des Verrières de Joux	1
Arrêté modificatif n°3 portant création d'une sous régie de recettes pour le ski et les activités touristiques pour le site du Gounefay	1
Arrêté modificatif n°4 portant création d'une sous régie de recettes pour le ski et les activités touristiques pour le site du Gounefay	1
Arrêté portant suppression d'une sous régie de recettes pour le ski et les activités touristiques pour le CSRP	1
Arrêté portant suppression d'une sous régie de recettes pour le ski et les activités touristiques pour le site de l'Arcan	1
Total	289

Ressources Humaines

Dans la continuité des années précédentes, l'objectif principal de la gestion des ressources humaines a été de développer l'efficacité des services rendus et de mettre en œuvre des politiques de gestion des ressources humaines impulsées par la Direction Générale.

Effectif

Effectif de la CCGP

	Statut	
	2019	2018
Fonctionnaires	103	110
Non titulaire ou vacataires	40	31
Emplois aidés ou apprentis	2	3
Total	145	144

	Filières	
	2019	2018
Sportive	1	1
Administrative	65	62
Animation	1	2
Culturelle	6	7
Police	0	0
Sociale	2	3
Technique	63	61
Emplois non classables	7	8
Total	145	144

	Temps de travail	
	2019	2018
Temps complet	112	110
Dont temps partiel	25	28
Temps non complet	8	6
Total	145	144

	Sexe	
	2019	2018
Femmes	83	81
Hommes	62	63
Total	145	144

	Catégories	
	2019	2018
Catégorie A	23	21
Catégorie B	29	31
Catégorie C	86	86
Hors catégorie	7	6
Total	145	144

Personnel mis à disposition

Pour l'année 2019, hormis l'ensemble des agents affectés aux services issus du schéma de mutualisation, 2 agents relèvent d'une mise à disposition auprès d'une autre structure (comme en 2018), à savoir :

- 1 éducateur des activités physiques et sportives, partiellement mis à disposition auprès du Club des Skieurs Randonneurs Pontissaliens, jusqu'au 30 septembre 2019 date de son départ en retraite ;
- 1 agent de maitrise, partiellement mis à disposition auprès de la SPL Pompes Funèbres de Pontarlier, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2017.

Personnel travaillant à temps partiel

Seuls les agents recrutés sur un emploi permanent à temps complet peuvent bénéficier d'autorisation de travail à temps partiel, qui s'étend de 50 % à 90 % du temps de travail d'un agent travaillant à temps plein.

En 2019, 25 agents travaillaient à temps partiel :

- 5 à 90 %, contre 6 en 2018 ;
- 19 à 80 %, contre 21 en 2018 ;
- 1 à 50 %, comme 1 en 2018.

Personnel placé en disponibilité

La disponibilité est la situation de l'agent qui se trouve placé temporairement, hors de son administration ou service d'origine et qui cesse de bénéficier, durant cette période, de sa rémunération et de ses droits à l'avancement et à la retraite.

En 2019, 7 agents étaient placés en disponibilité, contre 8 en 2018.

Activités

Suivi de l'absentéisme

Type d'absentéisme	Nombre de jours total en 2019
Congé maladie ordinaire	365 jours (contre 1 329 jours en 2018)
Congé longue maladie	321 jours (contre 1 154 en 2018)
Congé longue durée	730 jours (comme en 2018)
Maladie professionnelle	365 jours (contre 0 en 2018)
Accident du travail	27 jours (contre 183 jours en 2018)
Congé maternité et paternité	446 jours (contre 720 jours en 2018)
Disponibilité d'office pour raison de santé	259 jours (contre 0 en 2018)
Total	2 513 jours (contre 4 116 jours en 2018)

La diminution de la longue maladie s'explique principalement par la reprise d'un agent dans le cadre d'une réaffectation et la requalification, à titre rétroactif, d'un congé longue maladie en maladie professionnelle.

La diminution de la maladie ordinaire est due en partie au rétablissement du jour de carence depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le nombre de jours d'arrêts pour accident du travail continue de diminuer depuis 2017, ce qui s'explique en partie par la politique de prévention et de sensibilisation mis en place par le Conseiller Prévention.

Plan de formation

Le service RH est responsable de l'élaboration et du suivi du plan de formation. Celui-ci s'articule autour de six axes :

- Etre en capacité d'accompagner les grands défis des collectivités de demain ;
- Progresser vers une culture commune et un management par objectifs ;
- Maintenir le cap pour favoriser la sécurité au travail ;
- Garantir la bonne mise en œuvre des politiques par l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à l'exercice professionnel ;
- Faire de la formation un outil de management au service de la performance collective et individuelle ;
- La formation un outil de mutualisation inter collectivités.

Formations suivies

Catégorie de formation	Nombre de jours
Formation d'intégration	35 jours dont 5 jours pour agents de catégorie C et 10 jours pour un agent de catégorie B (5 jours en 2018)
Perfectionnement	15,5 jours pour 35 agents (9 jours en 2018)
Professionalisation tout au long de la carrière	171 jours pour 137 agents (168 jours en 2018)
Préparation concours et examens	1,5 jours pour 3 agents (31 jours en 2018)
Formation professionnalisation 1 ^{er} emploi	Aucun jour (3 jours en 2018)
Total	223 jours (216 jours en 2018)

Les actes administratifs

Au total, 115 contrats, avenants et 283 arrêtés relatifs à la gestion du personnel ont été pris. Il s'agit d'arrêtés de nomination stagiaire, de titularisation, d'avancement d'échelon, d'avancement de grade, de temps partiel, de disponibilité, de retraite...

En 2018, 226 contrats et 307 arrêtés avaient été pris.

Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail

Le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) sont les instances que l'administration employeur doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions, notamment sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations et leur incidence sur les personnels. Le CT et le CHSCT sont composés de représentants du personnel et de représentants de la CCGP. Depuis décembre 2014, ces instances sont communes aux trois collectivités.

Au cours de l'année 2019, le CT s'est réuni 4 fois. Le Comité a examiné les points rappelés ci-après outre l'approbation des procès-verbaux de la séance précédente.

Lors de la séance du 14 février, les points suivants ont été examinés :

- Suites données au précédent Comité Technique
- Règlement intérieur du Comité Technique
- Procédure administrative du CT
- Bilan social
- Bilan de la Délégation de Service Public liée à la Restauration
- Mise en place du nouvel organigramme de la DRH

Lors de la séance du 24 mai, les points suivants ont été examinés :

- Suites données au précédent Comité Technique
- Présentation du Règlement Intérieur Mutualisé
- Nouvelle organisation de la DMO
- Nouvelle organisation de la Citoyenneté
- Protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical
- Non-renouvellement des contrats de travail
- Entretiens d'évaluation 2018
- Réseaux téléphoniques – connexions internet

Lors de la séance du 24 juin, un seul et unique point a été examiné, à savoir la présentation du Pacte Social.

Lors de la séance du 14 novembre, les points suivants ont été examinés :

- Suites données au précédent Comité Technique
- Retours sur le Pacte Social
- Modifications de poste
- Contrat de prévoyance
- Période de préparation au reclassement (PPR)
- Organisation du temps de travail : adaptation des horaires fixes pour les agents de la DMO et DEA
- Nouvelle organisation de la DEA
- Nouvelle organisation de la DMO
- Camping municipal – réorganisation du temps de travail
- Citoyenneté (Eratum)
- Horaires de travail des agents de la DMO

Le CHSCT s'est réuni 3 fois.

Lors de la séance du 28 mars, les points suivants ont été examinés :

- Suites données au CHSCT du 29 novembre 2018
- Règlement intérieur du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- Procédure administrative du CHSCT
- Mise en place Groupe de Travail AT et membres de Visite de site CHSCT
- Registre de Santé et Sécurité
- Bilan trimestriel des Accidents de Service 2018 - 2019
- Bilan annuel et plan de prévention
- Aménagement de la salle de convivialité de la Maison de l'Intercommunalité
- Réaménagement parking extérieur de la Maison de l'Intercommunalité
- Amélioration des conditions de travail au sein de la DMO – point oral
- EPI
- Parking de la maison de l'intercommunalité
- Stockage du matériel pyrotechnique
- Création système de chauffe dans les sanitaires

Lors de la séance du 25 juin, les points suivants ont été examinés :

- Suites données au précédent CHSCT
- Registre de Santé et Sécurité
- Bilan trimestriel des Accidents de Service 2019
- Conservatoire à Rayonnement Communal : suivi des mesures mises en place
- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

Lors de la séance du 5 décembre, les points suivants ont été examinés :

- Présentation des Assistants de prévention – SST – Apprentie Sécurité
- Suites données au précédent CHSCT
- Période de préparation au reclassement (PPR)
- Registre de Santé et Sécurité
- Bilan trimestriel des Accidents de Service 2019
- Présentation du document unique
- Visites de sites « CHSCT » (service Mécanique)
- Rapport bruits ATSEM
- Sécurité des téléskis du Larmont
- Contrôle de gestion – point oral du Président
- Stockage, transport des hydrocarbures et manipulation des mélanges.
- SST
- Port des EPI
- Visite de site des services mécaniques et peinture à la DMO

Finances

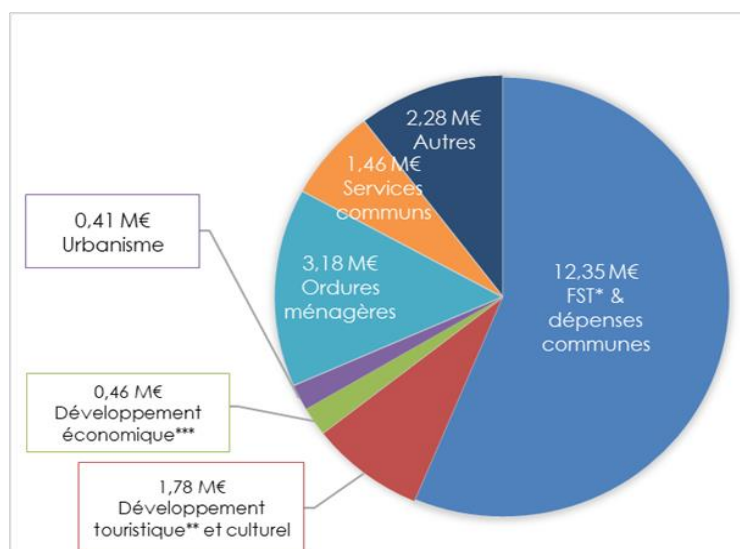


Budget 2019 CCGP

Budget par politique publique

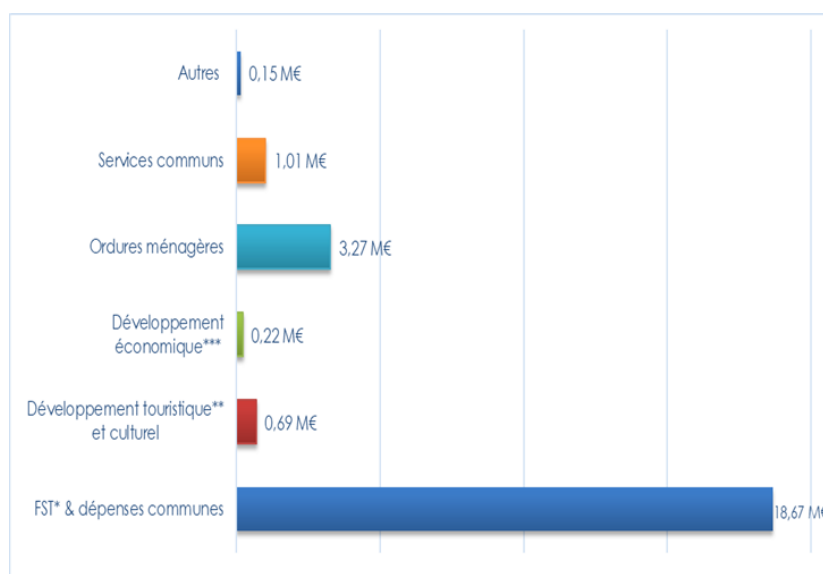
	Recettes réelles	Dépenses réelles
Ordures ménagères	3,27M€	3,18M€
Assainissement	4,43M€	4,03M€
Production Eau potable	2,61M€	1,32M€
Développement économique	3,77M€	2,63M€
Développement touristique et culturel	0,80M€	1,93M€

Dépenses réelles budget principal



* Fonctionnement de la structure ** Hors ski alpin

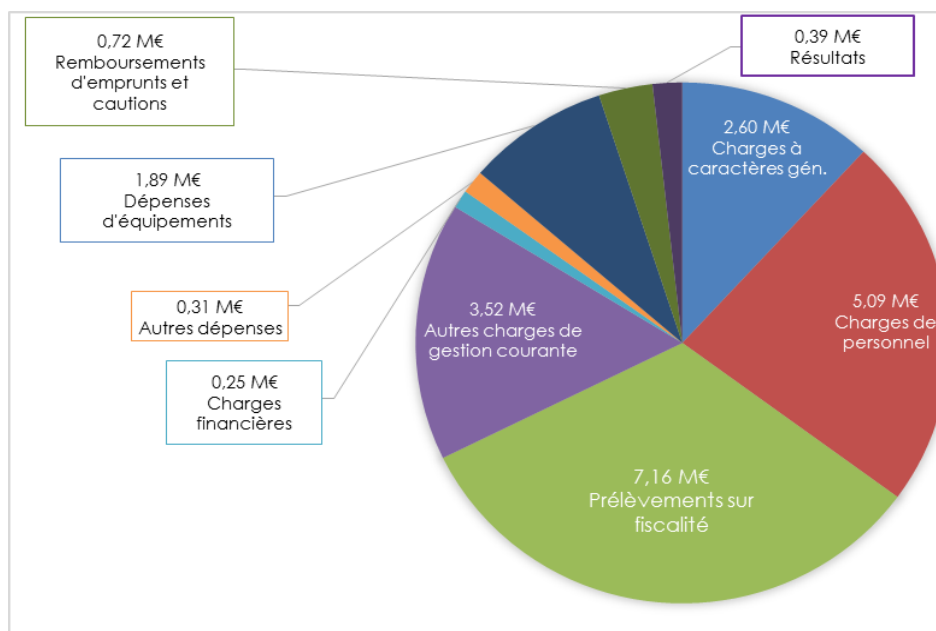
Recettes réelles budget principal



*** Hors zones économiques

Budget par chapitre budgétaire

Dépenses réelles budget principal



Recettes réelles budget principal



Mutualisations

MUTUALISATIONS*

Dépenses	1,58M€
Recettes	1,17M€



* Services communs & Mutualisation CCGP / Pontarlier

Faits marquants

FAITS MARQUANTS 2019

Transfert ZAE (*partie gestion et exploitation*)

Transfert compétence politique de la ville (*entré en vigueur*)

Transfert compétence Eau (*préparation*)

Activité direction des Finances

La Direction des Finances : direction mutualisée Ville & CCGP

9 agents

14 budgets dont pour la CCGP :

1 Budget principal : 25,46M€

5 budgets annexes : 10,82M€

12 468 mandats de paiement (4 064 CCGP)

5 094 titres de recettes (1 482 CCGP)

Délai moyen de paiement CCGP : 18 jours

Tourisme



Château de Joux, Fort Malher et Patrimoine Historique



Introduction

A la demande des partenaires de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, l'Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté et le Département du Doubs et dans le cadre du contrat de station touristique, un projet scientifique et culturel a défini et annoncé les différentes actions à mener pour la conservation et la valorisation du Château de Joux. Ce projet couvre les années 2018-2023. Il vise deux objectifs : faire du Château de Joux un équipement touristique et culturel structurant le territoire, un lieu de vie, de contemplation et de découverte ; ancrer le Château au cœur des enjeux contemporains.

Il s'adresse aux publics cibles suivants :

- Un public local de proximité (départemental et de Suisse voisine)
- Un public touristique familial déjà captif
- Un public étranger non francophone
- Un public scolaire

Ce projet s'articule en 4 axes.

Le premier axe vise à raconter et mettre en scène l'histoire du territoire face aux enjeux contemporains : frontière, climat et conquête des libertés.

Il se concrétise par :

- ▶ 1. Imaginer un parcours dessiné pour raconter la vie au Château de Joux
- ▶ 2. Installer un espace d'interprétation au Château de Joux dans la poudrière Joffre autour du plan-relief pour comprendre la défense de la frontière et la forteresse de montagne, l'espace « Forteresse et libertés »
- ▶ 3. Créer une nouvelle muséographie au Château dans le casernement Vauban pour les collections historiques et militaires montrant la défense du territoire et de ses frontières et l'histoire de la forteresse de montagne, le Musée d'art et d'histoire militaire
- ▶ 4. Exposer les peintures haïtiennes et témoigner du combat de Toussaint Louverture et du peuple haïtien pour la liberté dans le donjon du Château de Joux, le Musée d'art haïtien

L'axe 2 prévoit de susciter l'émerveillement et développer une offre culturelle collaborative.

Il se concrétise par :

- ▶ 5. Proposer un compagnon de visite numérique pour accompagner une déambulation libre dans le Château
- ▶ 6. Poursuivre une programmation événementielle innovante et coordonnée avec le Musée de Pontarlier
- ▶ 7. Renforcer l'appartenance du Château de Joux à la Route des Abolitions et à l'itinéraire Bourbaki
- ▶ 8. Développer une offre familiale et participative
- ▶ 9. Enrichir l'offre pédagogique dans le cadre du projet artistique global
- ▶ 10. Soutenir la création contemporaine

L'axe 3 propose des actions pour conserver et connaître le patrimoine et les collections.

Il se concrétise par :

- ▶ 11. La connaissance et la préservation du Monument Historique
- ▶ 12. L'entretien des bâtiments
- ▶ 13. Conserver et restaurer les collections militaires et les peintures haïtiennes
- ▶ 14. Connaître et enrichir les collections militaires et les peintures haïtiennes

Enfin, le dernier axe 4 proposé d'améliorer la qualité de l'accueil et de consolider la notoriété des équipements.

Il se concrétise par :

- ▶ 15. Installer des équipements fonctionnels au Château de Joux
- ▶ 16. Approfondir les mesures de sécurité et de sûreté au Château de Joux
- ▶ 17. Développer l'accessibilité
- ▶ 18. Promouvoir l'offre touristique et commerciale
- ▶ 19. Développer les ressources propres, le financement privé et participatif

Voté par le conseil communautaire du 20 juin 2018 et validé par la Direction des Patrimoines du Ministère de la Culture le 19 mai 2019, ce projet scientifique et culturel sera mis en œuvre par les services jusqu'en 2023, en fonction des contraintes budgétaires annuelles de la collectivité.

L'accueil des publics(Axe 4)

Le Château de Joux est ouvert 7j/7 du 30 mars au 15 novembre 2019.

La découverte du site est uniquement guidée avec une jauge de 60 personnes maximum, pour une durée de visite d'1h15.

- Du 30 mars au 5 juillet puis du 2 septembre au 15 novembre, 5 départs en visite par jour : 10h30, 11h30, 14h30, 15h15, 16h00.
- Du 6 juillet au 1^{er} septembre, départs en visite toutes les demi-heures. Premier départ à 10h00 dernier départ à 17h30.

Les scolaires bénéficient d'une offre adaptée à chaque niveau.

Une saison estivale d'événements est programmée : expositions, visites théâtralisées nocturnes, festival de théâtre, concerts, animations pour les familles type chasses au trésor.

En 2019, la fréquentation du Château de Joux en 2019 s'est élevée à 43 045 visiteurs.

10 agents sont chargés d'accueillir les publics (accueil-boutique, visites guidées, offres pédagogiques), 3 agents à temps partiel organisent la saison événementielle.

La fréquentation

Le Château n'assurant pas la billetterie du Festival des Nuits de Joux et des concerts d'Ariolica : la fréquentation de ces événements n'est pas comptabilisée par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Nombre de visiteurs

Mois	Entrées		Evolution en %
	2019	2018	2019/2018
Janvier	Fermé	234	/
Février	Fermé	1 024	/
Mars	Fermé	616	-51
Avril	3 811	3 067	+2
Mai	4 644	5 580	-15
Juin	5 931	5 545	+5
Juillet	9 174	8 492	+3
Août	13 141	12 261	-1
Septembre	4 552	5 301	-13
Octobre	2 595	2 574	+4
Novembre	566	587	+55
Décembre	221	Fermé	/
Total annuel	44 635	45 281	-5

La fréquentation 2019 du Château de Joux s'élève à 43 045 visiteurs contre 45 281 en 2018, soit une baisse de 5 %. Cette légère baisse s'explique par plusieurs facteurs :

1. Pour des raisons climatiques et sécuritaires, le Château de Joux est resté fermé aux public sur les mois de janvier et de février ;
2. Le mois de mai a enregistré une baisse de fréquentation de 15 % due à l'absence de week-ends prolongés grâce aux jours fériés et à une météo défavorable ;
3. Une baisse de nombre de visiteurs en septembre liée à l'annulation des journées de reconstitution historique.

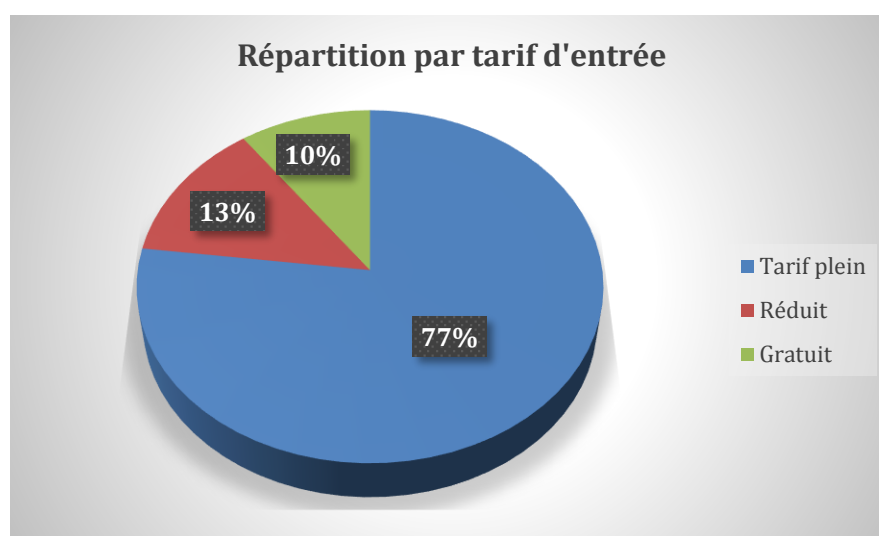
Ainsi, on remarque que **la fréquentation du Château est tributaire des conditions météorologiques, de la saisonnalité et des événements organisés**. Comme chaque année, la période estivale représente 48 % de la fréquentation annuelle (soit 20 871 visiteurs).

Cette forte saisonnalité pourra être adoucie par les aménagements programmés qui permettront davantage d'activités et de visites en intérieur : un nouvel espace d'accueil – boutique, de nouveaux espaces pour les ateliers familiaux et scolaires, l'installation de trois espaces muséaux Forteresse et libertés, Musée d'art et d'histoire militaire, Musée d'art haïtien (actions 2, 3, 4 et 15 du projet scientifique et culturel).

Caractéristiques des visiteurs

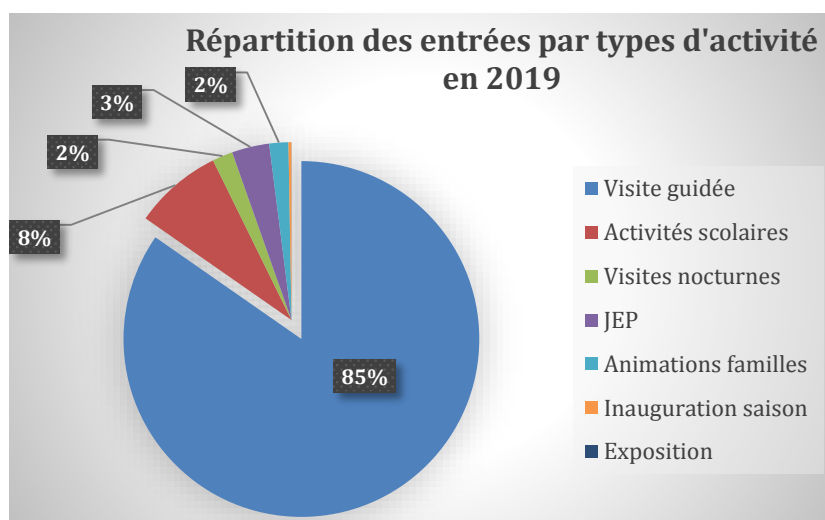
Caractéristiques des visiteurs	Nombre d'entrées en 2019
Adulte	26 487
Enfant	2 616
Groupe adulte	4 991
Groupe enfant	4 742
✓ Scolaire	3 455
✓ Autre (centre de vacances et centre d'accueil)	1 287
Autres (gratuité, réduction)	4 259
Total	43 045

Comme les années précédentes, la majorité des visiteurs du château de Joux sont des **adultes individuels**.



Analyse des entrées par activité

Thème	Entrées		Evolution en %
	2019	2018	2019/2018
Visites guidées	36 370	37 150	-2
Activités scolaires	3 455	3 750	-8
Visites nocturnes	799	740	8
Journées Européennes du Patrimoine	1 461	1 492	-2
Animations familles	745	645	15
Inauguration saison	113	189	-40
Exposition	5	/	/
Total annuel	43 045	45 281	-5



La part de visiteurs profitant d'une **visite guidée** reste **majoritaire** avec 85 % des visiteurs.

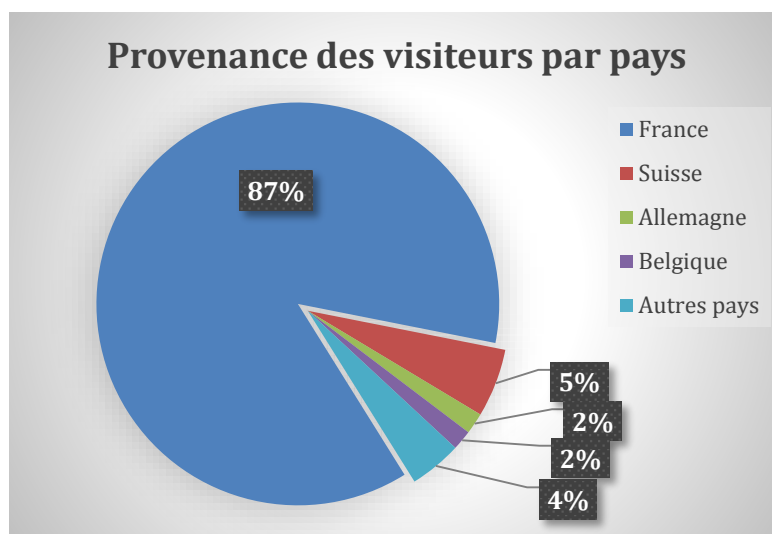
Les activités scolaires restent la seconde activité la plus importante au château avec 8 % de la fréquentation, ce qui reste stable face à l'année 2018. Ce public ne peut être accueilli au Château que sur les mois de mai – juin quand la météo le permet, faute d'infrastructures adaptées : sanitaires en nombre suffisants, salles d'activités, vestiaires, salle hors sac (aménagements prévus, axe 4). Sans ces aménagements, la fréquentation des publics scolaires ne pourra augmenter (action 15 du projet scientifique et culturel).

Les animations pour les familles ont connu une augmentation de 15 % par rapport à 2018. Cette activité rencontre un grand succès auprès du public estival. Elle correspond aux attentes de ce public familial et touristique. Ces animations seront développées et fréquemment renouvelées pour maintenir leur attractivité (action 8 du projet scientifique et culturel).

Les visites nocturnes sont très appréciées et on vu leur fréquentation augmenter de 8 %. Ce type de proposition permet de découvrir le Château de nuit avec une visite théâtralisée et costumée. Il plait toujours autant à un public local comme touristique. Cependant, cette offre doit être renouvelée régulièrement pour ne pas perdre son attractivité (actions 8 et 10).

Provenance des visiteurs

Analyse des entrées par pays

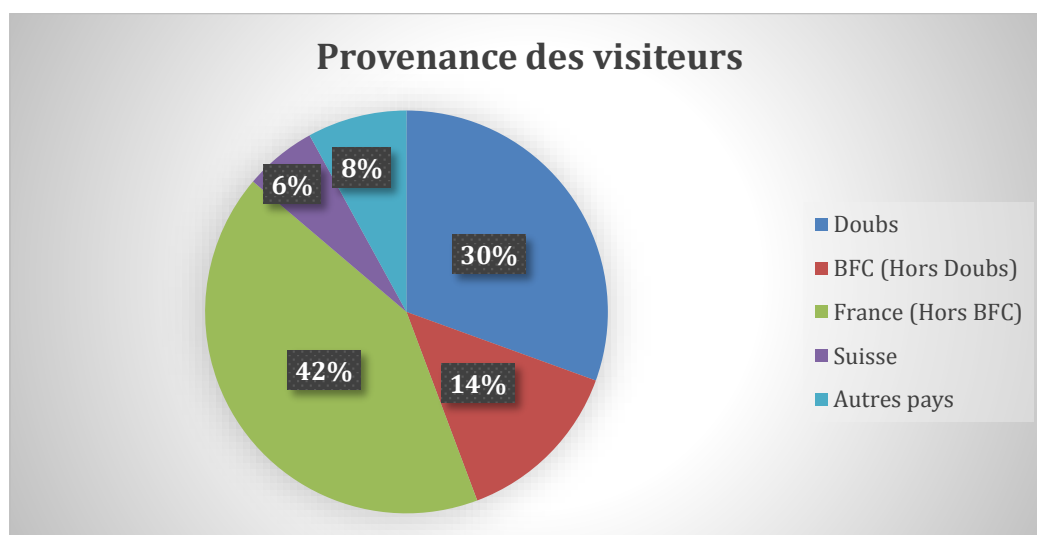


Tout comme en 2018, les **visiteurs français représentent 87 % des publics du Château de Joux**, et les étrangers 13 % des entrées.

Pour développer la fréquentation des publics étrangers, une communication et une offre touristique en langue étrangère devraient être proposées. Deux langues sont à privilégier dans un premier temps : l'anglais et l'allemand.

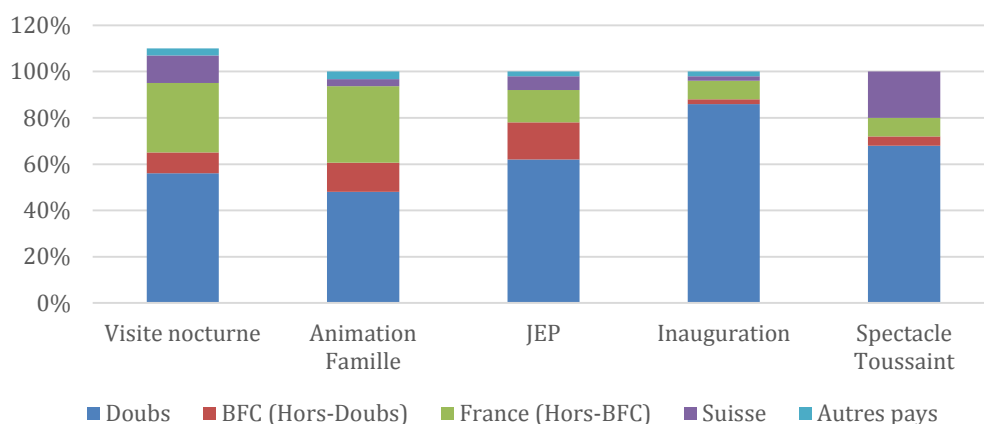
Le site web rénové (action 18) et le compagnon de visite numérique (action 5) prendront en compte ce public.

Analyse des entrées par provenance régionale



La majorité des visiteurs du Château proviennent de France (hors Région Bourgogne-Franche-Comté) suivi par des visiteurs provenant du Doubs. La tendance touristique se maintient d'années en années.

Provenance : Programmation événementielle



La programmation événementielle du Château attire un public plutôt local et régional. Cette tendance se renforce lorsque les événements sont programmés en dehors de l'été comme les Journées Européennes du Patrimoine (JEP) le 3^e week-end de septembre ou le spectacle Toussaint le 10 mai. L'inauguration de la saison estivale est une soirée destinée à remercier les partenaires du Château, le public-cible est local.

Les événements et spectacles du Château pourraient attirer un public plus large avec une campagne de communication régionale, nationale ou Suisse (action 18).

Politique tarifaire et recettes de billetterie (actions 15,18,19)

Les tarifs

Catégorie	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Visite guidée Individuels		
Adulte	7,50 €	7,50 €
Enfant de 6 à 14 ans	4,50 €	4,50 €
Enfant de moins de 6 ans	Gratuit	Gratuit
Forfait famille : 2 adultes + 2 enfants (6 à 14 ans)	20,50 €	20,50 €
Enfant supplémentaire (6 à 14 ans)	2,50 €	2,50 €
Visite guidée réduits		
Demandeur d’emploi	6,50 €	6,50 €
Etudiant		
Pass Time Permanent		
Fonctionnaire du Ministère de la Culture		
Sénior (+65 ans)		
Mascot Pass Pro		
Visite guidée gratuits		
Carte avantage jeune	Gratuit	
Carte presse / journaliste		
Carte PassPro Tourisme / Professionnel du Tourisme		
Carte de guide Conférencier		
Enseignant		
Personne en situation de handicap		
Membre de l’association Patrimoine et Histoire de Joux		
Militaire		
ICOM		
PassTime découverte		
Carte Comitéo Caisse d’Epargne		
Les offre+ (Doubs Tourisme)		
Carte des auditeurs France Bleu		
Visite guidée Groupes		
Adulte (20 personnes)	6,50 €	6,50 €
Enfant (10 personnes)	3,70 €	3,70 €
Forfait visite privée	100,00 €	100,00 €
Chauffeur	Gratuit	
Activités scolaires		
Enfants (de 6 à 14 ans) demi-journée	5,00 €	5,00 €
Enfants (de 6 à 14 ans) journée	10,00 €	10,00 €
Adultes accompagnateurs	gratuit	gratuit
Animations familles		
Adultes	7,50 €	7,50 €
Enfants (de 3 à 14 ans)	4,50 €	4,50 €
Famille	20,50 €	20,50 €
enfant supplémentaire	2,50 €	2,50 €
Réduits	6,50 €	6,50 €
Personnes en situation de handicap	gratuit	gratuit
Visites nocturnes		
Adultes	11,00 €	11,00 €
Enfants (de 6 à 14 ans)	6,00 €	6,00 €
Famille	30,00 €	30,00 €
enfant supplémentaire	3,50 €	3,50 €
Réduits	9,50 €	9,50 €
Personnes en situation de handicap	gratuit	gratuit
Groupes adultes (à partir de 20 personnes)	9,50 €	9,50 €
Groupes enfants (à partir de 10 personnes)	5,00 €	5,00 €
Groupes de personnes en situation de handicap (à partir de 10 personnes)	gratuit	gratuit

Spectacles		
Adultes	11,00 €	11,00 €
Enfants (de 6 à 14 ans)	6,00 €	6,00 €
Famille	30,00 €	30,00 €
enfant supplémentaire	3,50 €	3,50 €
Réduits	9,50 €	9,50 €
Personnes en situation de handicap	6,00 €	6,00 €
Groupes adultes	9,50 €	9,50 €
Groupes enfants	5,00 €	5,00 €
Groupes de personnes en situation de handicap	5,00 €	5,00 €

Les tarifs 2019 restent inchangés par rapport à l'année 2018, pour être concurrentiels face aux tarifs pratiqués dans les autres sites touristiques de même envergure. L'offre touristique sensiblement identique aux années précédentes ne justifie pas un changement de tarif.

Les recettes billetterie

Mois	2019	2018	Evolution en %
	Recettes en €	Recettes en €	
Janvier	Fermé	1 285.50	/
Février	Fermé	5 464.80	/
Mars	973.00	3 395.90	-71
Avril	16 989.00	16 253.10	5
Mai	28 637.40	35 260.90	-19
Juin	37 303.40	34 583.70	8
Juillet	50 091.80	47 536.10	5
Août	68 700.70	70 977.60	-3
Septembre	20 474.40	23 909.10	-14
Octobre	14 938.30	14 568.10	3
Novembre	5 435.00	3 276.80	66
Décembre	Fermé	Fermé	/
TOTAL	243 543.00	256 511.60	-5

Les recettes de la billetterie ont enregistré une baisse de 5 % par rapport à l'année 2018. **Cette baisse correspond à la baisse de fréquentation.**

La boutique

RECETTES DE LA BOUTIQUE			
Mois	2019	2018	Evolution en %
	Recettes en € (TTC)	Recettes en € (TTC)	
Janvier	Fermé	549.30	/
Février	Fermé	1 903.05	/
Mars	344.20	963.90	-64
Avril	4 680.95	4 386.25	7
Mai	4 536.40	5 083.35	-11
Juin	5 876.10	4 271.40	38
Juillet	10 701.65	12 133.25	-12
Août	15 880.65	14 842.75	7
Septembre	5 551.00	5 352.75	4
Octobre	3 951.75	3 502.45	13
Novembre	1 372.60	521.55	163
Décembre	Fermé	Fermé	/
TOTAL	52 895.30	53 510.00	-1

Malgré la baisse de fréquentation au Château de Joux en 2019, les recettes de la boutique ne présentent qu'une **légère baisse de 1 %**.

Pour développer davantage les recettes de la boutique, trois pistes sont privilégiées :

- Proposer à la vente une publication monographique spécialement dédiée au Château sous la forme d'un livre ou d'un fascicule richement illustré
- Développer les produits dérivés de la marque Château de Joux : affiches, cartes postales... (action 19)
- Revoir l'espace de la boutique pour mieux gérer les flux d'attente aux caisses et mieux valoriser les produits (action 15).

Le chiffre d'affaires billetterie/boutique 2019 est de 296 438,30 euros soit 4 % de moins qu'en 2018.

L'offre culturelle collaborative (axe 2)

L'offre culturelle et touristique du Château de Joux s'articule autour d'une programmation événementielle essentiellement estivale, et un accueil des scolaires.

Cette offre est conçue par la directrice, la responsable des publics et la responsable de développement du site.

La programmation culturelle et événementielle du Château de Joux (actions 6,7,8 et 10)

10 mai : Exposition d'art et d'artisanat haïtien et Lecture spectacle « Les résonances du Code noir » (action 7)

Spectacle et exposition proposés par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier dans le cadre de la commémoration nationale de l'abolition de l'esclavage.

Ces événements visent à renforcer la place du Château de Joux au sein de la Route des Abolitions de l'esclavage et de la mémoire de cette conquête de la liberté (action 7). Ils soutiennent également la création contemporaine (action 10).

L'exposition d'art et d'artisanat haïtien présentait des créations d'artiste haïtiens dans la caserne Joffre en partenariat avec l'association Les Amis d'Haïti. Toutes les visites guidées se terminaient par une visite de l'exposition.



Le spectacle « Les résonances du Code noir » de Frédéric Darcy par la compagnie Nord Théâtre a pris la forme d'une lecture spectacle avec le chanteur haïtien Bob Bovano. Il mêle théâtre et musique pour aborder l'horreur du Code noir, acte juridique qui régit la condition des personnes réduites en esclavage dans les colonies françaises.

Tarifs :

Adulte	11,00 €
Enfant (6 – 14ans)	6,00 €
Enfant - 6 ans	Gratuit
Famille (2 adultes + 2 enfants)	30,00 €
Famille enfant supplémentaire (6 – 14 ans)	3,50 €
Réduit	9,50 €
Personne en situation de handicap	Gratuit
Groupe adultes (à partir de 20 pers)	9,50 €
Groupe enfants (à partir de 10 pers)	5,00 €

Partenaires et prestataires :

- Les Amis d'Haïti, Louverture vers Haïti
- Compagnie Nord Théâtre
- Florent Locatelli régisseur
- Houtaud sécurité

Bilan :

L'exposition a intéressé les publics. Mme Bulle, Présidente de l'association Les Amis d'Haïti était présente pour assurer le gardiennage de l'exposition et répondre aux questions des visiteurs. Les échanges ont été très appréciés.

Le spectacle était limité à 40 personnes et a accueilli 25 personnes.

Cette offre nouvelle a lieu en dehors de la saison touristique, à destination d'un public local. La symbolique est importante et elle devrait toucher un public scolaire.

En revanche, le local non chauffé constitue un frein pour apprécier le spectacle. Une salle type auditorium permettrait d'organiser ce type de manifestation dans de meilleures conditions (action 15).

Dépenses (hors salaires et flux)		Recettes	
TOTAL	1 166,10 €	Billetterie	181,50 €

6 juillet : Inauguration de la saison estivale (action 10)



Organisée par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier **pour annoncer le lancement de la saison estivale au Château (action 8).**

En raison de la météo, l'inauguration a eu lieu dans la caserne Joffre et dans le fossé de la 4^{ème} enceinte, ce qui a limité la jauge. Les différents événements de la saison ont été présentés sous forme de scénettes aux publics : extraits de pièces de théâtre par les comédiens du Festival des Nuits de Joux, concerts de l'ensemble Ariolica. Entre chaque scénettes, la soirée était animée par des artistes de rue de l'association Freddo & Co. Elle s'est terminée par un verre de l'amitié.

Partenaires :

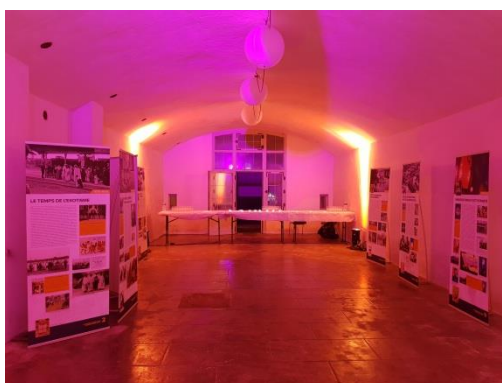
- Centre d'Animation du Haut-Doubs
- L'ensemble Ariolica
- Association Freddy & Co
- Florent Locatelli régisseur
- Houtaud sécurité
- FFSS (poste de secours)

Bilan :

113 personnes ont participé à l'inauguration de la saison. **Cette soirée permet de fédérer les différents partenaires, de valoriser les actions de chacun** et de lancer la saison estivale par une inauguration commune. Ce moment convivial et intimiste a été apprécié et son déplacement dans la caserne Joffre a renouvelé la formule.

Dépenses (hors salaires et flux)		Recettes	
TOTAL	5 091,48 €	Gratuité d'entrée	0 €

Du 6 juillet au 30 août : exposition « Présence des Suds en Bourgogne Franche-Comté » (actions 6 et 7)



Le Réseau information jeunesse de Bourgogne Franche-Comté prête gratuitement à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier pour le Château de Joux, une exposition de 10 panneaux intitulée « Présence des Suds en Bourgogne Franche-Comté ».

Cette exposition a été conçue par le groupe de recherche ACHAC, avec le soutien du Commissariat général à l'égalité des territoires, de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine ant-L-GTB, du ministère de la Culture et du ministère de l'Intérieur.

Elle retrace l'histoire de la relation entre la Bourgogne Franche-Comté et les espaces ultramarins pendant deux siècles, de 1789 aux années 1980. Elle commence avec les cahiers de doléance des villageois de Champagny qui réclament l'abolition de l'esclavage dans les colonies et se poursuit avec l'incarcération puis la mort de Toussaint Louverture au Château de Joux en 1803. **Elle permet de valoriser au Château l'histoire de la conquête des libertés (action 7).**

Cette exposition a été accompagnée d'une visite guidée et d'une conférence au Musée de Pontarlier donnée par Stéphane Kronenberger, chercheur associé à l'Unité de Recherche Migrations et Société de l'Université de Nice Sophia Antipolis CNRS (action 6).

Partenaire :

- Réseau information jeunesse de Bourgogne Franche-Comté

Bilan :

Tous les visiteurs ayant suivi une visite guidée du Château sont passés par l'exposition.

Du 9 juillet au 22 août : visite nocturne « La petite évasion » (action 8)

Proposé par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et joué par l'équipe de guides du patrimoine du Château de Joux, tous les mardis et jeudis de juillet et août à 21h30.

13 représentations au total sur toute la saison touristique, dont une annulation en raison de la météo.



« La petite évasion » est un spectacle réalisé et mis en scène par Grégoire Kocjan : « *Le 18^e siècle touche à sa fin... Alcide de la Cluse, révolutionnaire convaincu, décide d'assaillir le Château de Joux à lui tout seul pour libérer son ami Clotaire, emprisonné injustement. Avec le soutien d'un complice sur place et l'aide des visiteurs qu'il prend pour des villageois des environs, il se lance dans cette folle aventure qui le conduira aux plus profonds du Château.* »

Tarifs :

Adultes	11,00 €
Enfants (6-14 ans)	6,00 €
Enfants (- 6 ans)	Gratuit
Personnes en situation de handicap	Gratuit
Forfait Famille	30,00 €
+ enfant supplémentaire	3,50 €
Groupe adultes (à partir de 20)	9,50 €
Groupe enfants (à partir de 10)	5,00 €
Réduit	9,50 €

Partenaires :

- Sarbacane : coaching théâtral de l'équipe saisonnière du Château
- Grégoire Kocjan : écriture et mise en scène
- Florent Locatelli régisseur
- Houtaud sécurité
- FFSS (poste de secours)

Bilan :

821 personnes (634 adultes et 187 enfants) ont participé aux visites nocturnes théâtralisées du Château, soit **une augmentation de 8 %** par rapport à l'année 2018. Cette visite nocturne a rapporté **15 % de chiffre d'affaire supplémentaire**. **Cette offre familiale participative a rencontré un beau succès (action 8).**

Le spectacle était joué pour la troisième année consécutive : il a besoin d'être renouvelé pour rester attractif. La visite théâtralisée est jouée par le personnel des guides saisonniers du Château. Cette mission est extrêmement chronophage et met en difficulté le personnel qui n'a souvent jamais eu de formation théâtrale avant d'arriver au Château.

En 2020, le spectacle sera renouvelé et joué par des comédiens professionnels.

Dépenses (hors salaires et flux)		Recettes	
TOTAL	12 275,14 €	Billetterie	6 418,50 €

Du 8 juillet au 30 août : Animation famille « A la recherche du trésor de Louis Perrot, soldat en garnison au Château en 1917 » (action 8)

Organisée par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, cette animation, à destination des familles, se tient tous les lundis, mercredis et vendredis de la saison estivale de 10h à 12h.

« *En 1917, des bruits courent, les Allemands seraient sur le point d'assiéger le Château..., le soldat Perrot cache son trésor en toute hâte... Il n'aura jamais l'occasion de venir le récupérer... Venez en famille pour résoudre les énigmes qui vous permettront de retrouver le trésor du soldat Perrot.* »



Tarifs :

Adulte	7,50 €
Enfant (6 – 14 ans)	4,50 €
Enfant – 6 ans	Gratuit
Famille (2 adultes + 2 enfants)	20,50 €
Enfant supplémentaire (6 – 14 ans)	2,50 €
Réduit	6,50 €
Personne en situation de handicap	Gratuit

Bilan :

745 personnes ont participé aux animations familles : 345 adultes, 258 enfants de 6 à 14 ans et 142 enfants de - 6 ans, soit une augmentation de 15 % par rapport à l'année 2018. Le bénéfice enregistré est de 1 828,50 €.

Cette animation, type chasse au trésor, rencontre un grand succès et correspond aux attentes du public touristique et familial de l'été (action 8). Cependant, elle n'est pas adaptée aux enfants de - 6 ans alors qu'ils ont été nombreux à y participer. Comme c'est la deuxième année qu'elle est proposée aux publics, elle sera modifiée en 2020 et complétée par une offre spécialement dédiée aux plus petits (3 – 6 ans) et par des ateliers créatifs.

Dépenses (hors salaires et flux)		Recettes	
TOTAL	1 458,00 €	Billetterie	3 502,50 €

Vendredi 19 et samedi 20 juillet : Concert symphonique de musique Russe de l'ensemble Ariolica (actions 6 et 10)

Organisé par l'ensemble Ariolica, un concert symphonique de musique Russe est joué dans la cour d'honneur du château de Joux.

« Dans le décor grandiose de la cour d'honneur du Château, laissez-vous transporter par les musiciens de l'Ensemble Ariolica, en formation symphonique.

Cette année l'Ensemble Ariolica propose deux concerts de Musiques Russes. Des steppes de l'Asie Centrale aux danses Polovtiennes de Borodine, en passant par la suite d'Orchestre du Ballet « Casse-Noisette » de Tchaïkovski. Tous les aspects de la musique russe seront évoqués. La Fantaisie sur des thèmes Russes de Rimsky-Korsakow sera interprétée au violon par Johnny Zefferini. »



Partenaires :

L'Ensemble Ariolica de Pontarlier
Houtaud sécurité
FFSS (poste de secours)

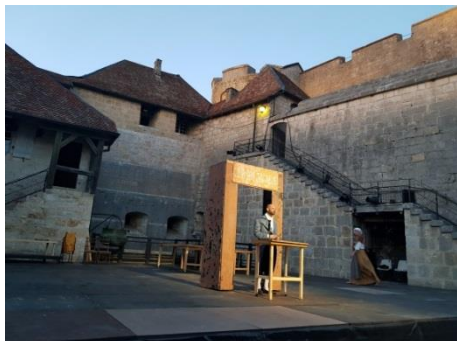
Bilan :

Le concert est spécialement créé par l'Ensemble Ariolica avec des musiciens amateurs et professionnels pour le Château de Joux (actions 6 et 10).

Les deux spectacles ont dû être repliés à l'Espace Pourny en raison de la météo, malgré cela, l'Ensemble Ariolica a constaté une nette augmentation du public par rapport à l'année précédente. Les chiffres n'ont pas été communiqués par l'association.

Dépenses : subvention		Recettes	
TOTAL	3 700 €	Billetterie	L'association assure la billetterie

Du 26 juillet au 10 août : Le Festival des nuits de Joux (actions 6 et 10)



Ce Festival de théâtre est organisé par le Centre d'Animation du Haut-Doubs. Il dure 3 semaines, à raison de 2 spectacles par soirée excepté les mardis et jeudis où le Château diffuse les visites nocturnes théâtralisées.

Programmation :

- Le Moche de Marius Von Mayenburg, mise en scène par Cantor Bourdeaux : 7 représentations
- La grève du sexe, d'après « la Stratégie d'Alice » de Serge Valletti, mise en scène par Ariane Heuzé : 7 représentations.
- La mort de Danton, de Georg Büchner, mise en scène par Damien Houssier : 5 représentations.
- La méduse démocratique, d'après Robespierre et Sophie Wahnich, mise en scène par Anne Montfort : 2 représentations.
- Une très belle histoire du théâtre en presque 1h12, de Pierre Etienne Royer et Lucile Marquis, mise en scène par Pierre-Etienne Royer : 1 représentation.

Partenaire :

- Le Centre d'Animation du Haut-Doubs dont l'équipe est composée de 1 directeur artistique, 8 comédiens professionnels dont 4 metteurs en scène, 2 scénographes, 1 costumière, 1 musicien, 1 chargée des relations publiques et de la communication, 1 régisseur général et 4 régisseurs son, lumière, plateau, 50 bénévoles
- Houtaud sécurité
- FFSS (poste de secours)

Tarifs :

	Normal	Réduit*	Enfant (de 6 à 14 ans)
1 spectacle	17 €	13 €	10 €
La soirée (2 spectacles le même soir)	26 €	20 €	12 €
Tarif spécial pour le "dîner-spectacle".			

* Tarif réduit : groupe de + de 10 personnes, étudiant, demandeur d'emploi, adhérent CAHD, Carte Cézam, association des familles, Carte Avantage jeunes, Senior + 65 ans

Bilan :

Le festival a attiré 5 220 spectateurs soit une hausse d'environ 20 % par rapport à 2018.

Les spectacles sont créés au Château de Joux et à Pontarlier par les artistes en résidence depuis le début du mois de juillet (actions 6 et 10). Le nouveau directeur artistique du Festival, Damien Houssier, a recentré l'offre culturelle autour du théâtre. Cette saison, ils comprenaient moins de musique et de danse.

Les cinq spectacles étaient variés : comédies, drames, théâtre classique ou contemporain. Deux pièces proposaient une réflexion sur la Révolution française et la conquête des libertés, étroitement liée au positionnement et à l'histoire du Château.

En raison de la météo, seuls quatre spectacles initialement programmés au Château ont dû être repliés au théâtre Bernard Blier.

Dépenses : subvention + aides indirectes		Recettes	
TOTAL	16 544,78 €	Billetterie	L'association assure la billetterie

Samedi 21 et dimanche 22 septembre : Journées Européennes du Patrimoine (action 6)

Proposées par le Ministère de la Culture et de la Communication, et organisées par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

A cette occasion, le Château de Joux ouvre ses portes au public pour des visites guidées gratuites.

Bilan :

Le Château de Joux a accueilli 1 461 personnes soit une baisse légère de 2 % par rapport à l'année 2018. Cette légère baisse peut s'expliquer par un temps mitigé lors de ce week-end.

Le bénéfice généré par les ventes de la boutique s'élève à 1 040 €. Il est stable par rapport à 2018.

Dépenses (hors salaires et flux)		Recettes	
TOTAL	0	Boutique (TTC)	1 040 €

Dimanche 29 septembre : Trail des Sangliers (action 8)

Organisé par Doubs Sud Athlétisme Pontarlier.

Le DSA Pontarlier a organisé pour la 15^e année, différentes épreuves de course à pied dénommées : trail des sangliers pour le parcours de 40 km, trail des marcassins pour le parcours de 24 km, trail des nourrains et marche nordique pour le parcours de 14 km.

« Amateur de sport et d'histoire, venez découvrir le Château de Joux autrement, en participant aux trails des sangliers, des marcassins ou des nourrains ! »

Partenaire :

Doubs Sud Athlétisme Pontarlier

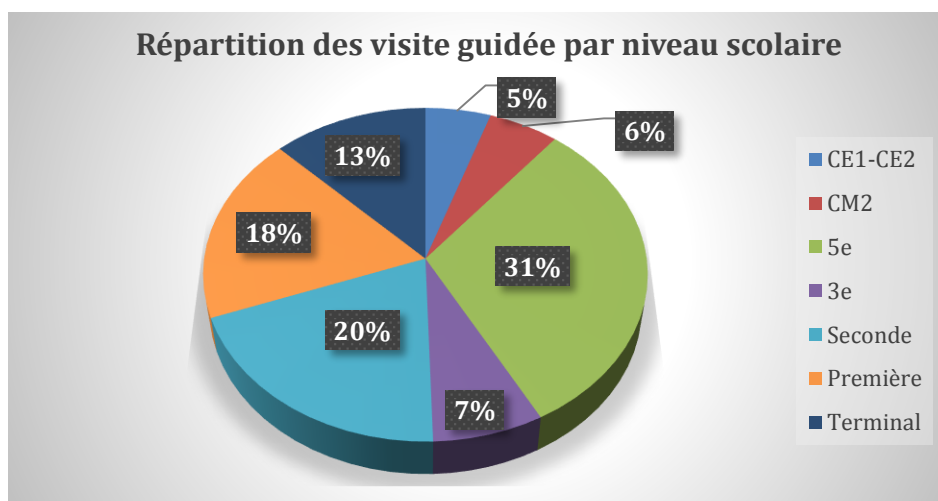
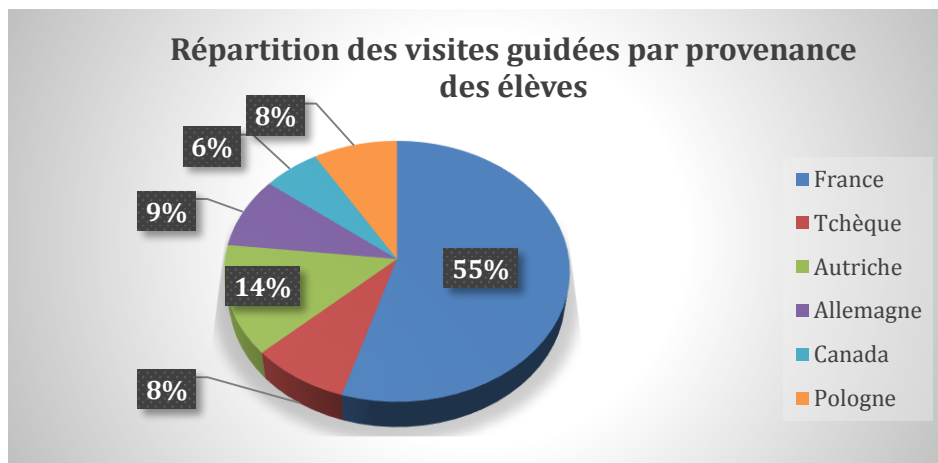
Bilan :

1 200 sportifs environ sont inscrits aux trails des sangliers et des marcassins qui passent par le Château de Joux. Les coureurs font un aller/retour dans le Château pour bénéficier du ravitaillement installé dans la cour d'honneur. Pendant cette journée, le Château est fermé à la visite, seul des agents du Château sont mobilisés afin d'assurer la sécurité.

L'accueil des scolaires (action 9)

Les visites guidées pour les groupes scolaires

499 élèves ont effectué une visite guidée traditionnelle au Château de Joux. 40 % d'entre eux sont des lycéens, 38 % des collégiens. 55 % des élèves proviennent d'établissement français, suivi des élèves autrichiens. Les classes hors France viennent souvent visiter le Château dans le cadre d'échange scolaire entre pays et établissement. Ils profitent de l'offre audioguide pour visiter le Château mais celui-ci ne comprends pas l'intégralité de la visite. La prochaine médiation numérique contenu dans le projet permettra de proposer une offre plus importante aux classes hors-France.



Les visites pédagogiques entièrement renouvelées en 2018

Les élèves découvrent l'histoire du Château lors d'une visite guidée interactive spécialement conçue en fonction de leur niveau et de leur programme scolaire.

Cette offre a été entièrement revue en 2018 par la responsable des publics accompagnée d'un professeur d'histoire-géographie mis à disposition par l'Education nationale.

Et si je te contais le Château de Joux (cycle 1)

« Laisse toi emporter à travers l'histoire du Château de Joux racontée par Joseph, jeune soldat et ses amis Pierre le constructeur, Paul le soldat, Sam le cuisinier et Pipistrelle la chauve-souris. A la lecture d'un grand livre illustré et grâce à une déambulation sensorielle dans le Château de Joux, les enfants s'éveilleront à la vie quotidienne des personnages qui y ont vécu. »



28 classes ont participé à cette visite soit 705 élèves, ce qui représente une baisse de 30 % par rapport à 2018. Les classes proviennent en majorité du département du Doubs, soit 97 % des élèves ayant participé à cette activité.

La vie quotidienne au Château de Joux (cycle 2)

« Le siège a duré trop longtemps, les vivres viennent à manquer, Joseph notre jeune soldat est à la recherche de l'eau... Viens l'aider à retrouver la clef qui permet d'accéder au grand puits du Château. A travers une déambulation depuis le donjon du Moyen-Âge jusqu'au grand puits bâti par Vauban, les enfants apprendront comment vivaient les soldats en garnison au Château. »



49 classes ont participé à cette visite soit 1132 élèves, ce qui représente une baisse de 32 % par rapport à 2018.

76 % de ces classes viennent du département du Doubs. 59 % d'entre elles ont suivi une autre activité scolaire proposée par le Château.

Architectes en herbes, à vos outils ! (cycle 3)

« Images-tu le Château de Joux assiégé, les boulets de canons frappant de toute part ? Sébastien, jeune architecte, te raconte comment l'architecture du Château a évolué durant ce dernier millénaire, s'adaptant sans cesse à l'évolution de l'art de la guerre.

Muni d'un plan et de ton livret, il te faudra observer et comprendre les éléments de fortification. »



39 classes ont participé à cette visite soit 879 élèves, ce qui représente une augmentation de 10 % par à 2018. 59 % de ces classes viennent du Doubs. 69 % des classes sont suivi une autre activité scolaire proposée par le Château. Mais toutes les classes venant de Franche-Comté (hors Doubs) sont restées au Château la journée, profitant de deux offres.

Les ateliers scolaires totalement repensés en 2019

En 2019, tous les ateliers scolaires, à l'exception de l'atelier calligraphie, ont été renouvelé afin de garantir cohérence et continuité dans l'offre scolaire proposée par le Château. Tous les ateliers correspondent à une visite pédagogique, permettant aux élèves de poursuivre leur découverte du site par un atelier créatif.

Ces nouveaux ateliers ont été conçus par la responsable des publics accompagnée d'un professeur d'histoire-géographie mis à disposition par l'Education nationale.

Fabrication d'une marionnette articulée de soldat (cycle 1)

« Les élèves fabriquent la marionnette articulée de « Joseph » soldat en garnison au Château de Joux. »

9 classes ont participé à cette nouvelle activité soit 247 élèves.

Toutes les classes qui ont fait cette activité ont également suivi la visite Conte correspondant. 92 % des classes viennent du Doubs.



Fabrication d'un tricorne de soldat (cycle 2)

« Le tricorne est un chapeau très en vogue au 18^e siècle au sein de l'armée. Tous les soldats en portent. Les élèves s'essaient à sa fabrication dans du feutre noir. »

23 classes ont participé à cette activité soit 484 élèves.

Toutes les classes qui ont fait cette activité ont également suivi la visite Vie quotidienne correspondant. 85 % des classes viennent du Doubs.



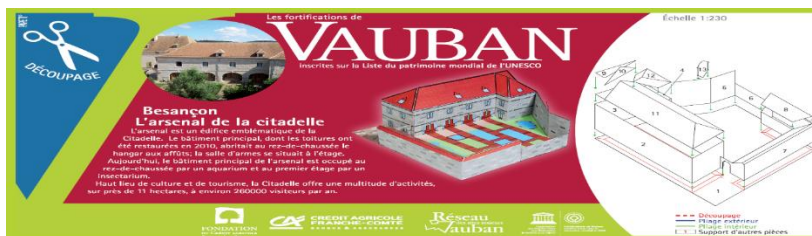
Fabrication d'une maquette 3D du Château de Joux (Cycle 3)

« Quoi de plus pédagogique et stimulant que de faire une maquette 3D pour bien comprendre l'architecture d'un monument. C'est ce que cet atelier propose aux élèves : réaliser une maquette des fortifications Vauban. »

22 classes ont participé à cet atelier soit 470 élèves.

En raison du coût de réalisation d'une maquette sur mesure pour le Château, la maquette proposée pour cet atelier est celle de l'arsenal de la Citadelle de Besançon. Le projet 2020 est de créer une véritable maquette du Château de Joux ou d'une partie du Château que les élèves réaliseront ensemble.

Une seule classe a choisi cette activité sans suivre la visite pédagogique Architectes correspondante. 65 % des classes viennent du Doubs.



Calligraphie et enluminure

« Après une brève introduction à l'histoire de l'écriture, les élèves pourront découvrir la calligraphie et l'enluminure. Chaque élève réalisera un marque-page après s'être initié à l'écriture à la plume. Un travail collectif permettra aux élèves de repartir en classe avec un livret calligraphié par leur soin. »

17 classes ont participé à cet atelier soit 430 élèves. 83 % des élèves viennent du Doubs. On retrouve pour cette activité des élèves de cycle 3 avec 84 % des participants et 16 % de cycle 4 (5^{ème}).



Nouveauté : « Dans les pas de Toussaint Louverture », Visite et atelier pédagogique (actions 7 et 9)

En 2019, l'équipe du Château de Joux a conçu un nouveau cycle pédagogique autour de l'histoire de l'esclavage et de la lutte pour l'abolition, à travers la figure de Toussaint Louverture. Cette offre pédagogique propose aux élèves de cycle 3, de cycle 4 et de lycée - plus particulièrement les classes de 4^{ème}, puisque la visite rentre totalement dans le cadre de leur programme scolaire – une visite et un atelier.

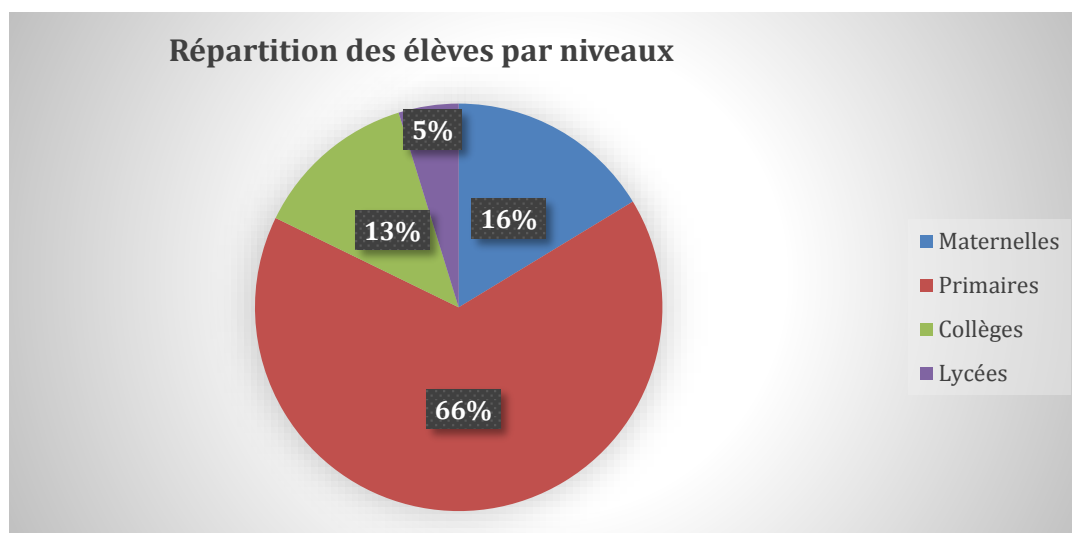
« Venez découvrir ou approfondir vos connaissances sur Toussaint Louverture, premier général noir de l'armée française, emprisonné au Château de Joux pour son rôle dans l'abolition de l'esclavage sur l'île de Saint-Domingue, aujourd'hui Haïti.

Cette visite se complète par un atelier qui fait découvrir aux élèves l'art Haïtien grâce à l'observation de peintures haïtiennes contemporaines représentatives de l'art naïf du Centre d'art de Port-au-Prince. Les élèves seront invités, à partir des connaissances acquises pendant la visite, à peindre un fait marquant de la vie de Toussaint Louverture ou ce que sa vie aurait pu être s'il n'avait pas été arrêté. »



Cette nouvelle proposition a attiré 6 classes pour la visite soit 130 élèves. 2 classes venant du Doubs ont également choisi l'atelier soit 44 élèves. 2 classes viennent de Côte d'Or et 2 viennent d'Eure et Loire. Une communication plus importante à l'échelle nationale permettrait d'attirer plus d'établissement pour participer à cette offre.

Bilan



Les élèves de primaires sont majoritaires au Château (visite guidée, pédagogiques ou activités confondus). En effet, une majorité des activités proposées correspondent à leur niveau et à leur programme pédagogique.

3 799 élèves ont participé aux visites pédagogiques, aux activités scolaires et visites guidées du Château. 88 % des élèves viennent d'établissement du Doubs.

L'accueil des enfants hors temps scolaires

Dispositif animation de la CCGP

La CCGP propose aux enfants de parents résidents dans le territoire de la CCGP de participer à diverses activités culturelles ou sportives. Dans ce cadre, le Château a proposé 3 différentes activités pour 3 tranches d'âges.

- Des soldats au Château de Joux en 14-18 ! Exposition et atelier pédagogique.

« Au lendemain des commémorations du centenaire de la guerre de 14-18, le Château de Joux propose de présenter aux enfants la vie des soldats en garnison dans le Château en 1914-1918 à travers une exposition de photos. Les enfants pourront découvrir cette tranche d'histoire que le Château de Joux a traversée. Un atelier poupée en laine « Nénette et Rintintin » et fabrication d'une « plaque d'identité de soldat » suivra la présentation de l'exposition. »

5 enfants de 10 à 12 ans ont participé à cette offre.

- Visite contée du Château de Joux par Joseph le soldat et fabrication d'une marionnette articulée

« Déambulation sensorielle en petit groupe dans le Château. Accompagnés de Joseph, jeune soldat, les enfants partent à la rencontre des personnages qui ont vécu au Château. Cette visite sera suivie d'un atelier de fabrication d'une marionnette en carton articulée de Joseph le soldat. »

12 enfants de 4 à 6 ans ont participé à cette proposition de visite et d'animation.

- La vie quotidienne au Château de Joux au XVIII^{ème} siècle

L'animation se déroule sous forme de jeu de piste. Accompagnés de Joseph, jeune soldat, les enfants déambulent dans le Château et doivent découvrir comment vivaient les soldats en garnison dans le fort et comment ces soldats pouvaient tenir un siège de plusieurs jours.

13 enfants de 7 à 9 ans ont participé à cette proposition de visite ludique sous forme de chasse au trésor.

Projet : « C'est mon patrimoine »

Le projet « C'est mon patrimoine » est un projet mis en place par le Ministère de la Culture, avec pour objectif de sensibiliser les jeunes à la culture et à l'histoire en proposant des partenariats entre site culturel, artistes et jeunes.

Le Château de Joux, pour ce projet, s'est associé à 10 jeunes de la Maison pour Tous des Longs Traits et au Ciné-Club Jacques Becker.

Les jeunes sont venus à plusieurs reprises au Château pour découvrir le site et son histoire au travers d'une visite guidée thématique sur Toussaint Louverture et d'une chasse au trésor. Les jeunes ont, en collaboration avec le ciné-club, monté un projet cinéma. Ils sont restés sur place 3 jours afin de créer, jouer et réaliser un film : Frankenstein.

Le film a par la suite été projeté à 3 reprises, une première fois à la MPT des Longs Traits où il a réuni une centaine de personnes, une deuxième fois au Musée de Pontarlier en présence des jeunes et du ciné-club, et enfin une projection au Ciné-Club Jacques Becker.

Le film a toujours été bien reçu par le public, et les jeunes ont beaucoup apprécié leur expérience au Château.

Les supports de communication (action 18)

L'édition des supports de communication est piloté par la Direction de la Communication et des Relations publiques de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, à partir des contenus fournis par la directrice du Château de Joux.

Les supports papier

Deux plaquettes sont imprimées : l'une générale présente le site et son histoire ; l'autre est consacrée à la saison événementielle. Ces plaquettes éditées à 45 000 exemplaires sont distribuées dans tous les offices de tourisme et les sites touristiques de la région.

Un encart de 2 pages est dédié aux événements du Château de Joux dans les Rendez-Vous Animations de l'été.

Le Centre d'animations du Haut-Doubs édite sa propre plaquette pour le Festival des Nuits de Joux. L'Ensemble Ariolica imprime ses flyers pour les concerts.

Les supports PLV (banderoles, bâches, kakémonos)

Des panneaux signalétiques et informatifs sont placés au carrefour de la route qui monte vers le Château et à l'entrée du site pour indiquer conditions de visite et horaires.

Des banderoles sont imprimées pour chaque événements de l'été et placées à la Cluse-et-Mijoux en contrebas du Château, le long de la RN 57.

Une grande bâche est positionnée devant l'accueil du site, retraçant tous les événements de la saison.

Les spots publicitaires

Entre 3 et 5 spots publicitaires mettent en valeur la saison du Château sur les ondes de la radio locale Plein Air.

Un encart publicitaire est programmé dans le quotidien l'Est Républicain et dans le magazine Bus Magazine.

La communication web

Les contenus du site internet du Château de Joux sont rédigés et mis en ligne régulièrement par l'équipe du Château de Joux. L'arborescence, le graphisme et la navigation sur le site sont obsolètes et datent d'il y a 15 ans. Le site sera rénové en 2020.

Le Château de Joux n'est pas présent sur les réseaux sociaux. Quelqu'uns de ses événements sont relayés sur la page Facebook de la Ville de Pontarlier.

Les partenariats avec les Offices de Tourisme et les tours operator (action 18)

Le Château de Joux est adhérent aux offices de tourisme suivants : Loue-Lison, Haut-Jura Grandvaux, Pays Horloger, Coteaux du Jura, Salins-les-Bains & Cœur du Jura, Jura Monts Rivières pour un coût total de 750 €.

Il est par ailleurs partenaire privilégié de l'Office de Tourisme du Pays du Haut-Doubs pour la promotion et la commercialisation de son offre touristique, pour un coût forfaitaire de 5 000 €.

Enfin, pour fidéliser les tours operator, le Château de Joux leur verse un commissionnement de 10 % des recettes générées par les visites de leurs groupes soit un coût total de 1 265 €.

Tournages (action 19)

La carte aux trésors

Au printemps 2019, la société de production de « La carte aux trésors » est venue en repérage au Château pour y tourner la finale du jeu télévisé. Initialement programmé en juin 2019, le tournage a finalement été reporté à l'année 2020.



You tube – Eliott BOUCHER

Pendant l'été 2019, Eliott Boucher, lycéen au Lycée Eiffel et Castel de Dijon, a demandé l'autorisation de tourner un court-métrage au Château de Joux pour son projet d'option audiovisuelle. Le film amateur tourné par le lycéen et ses camarades de classe sera ensuite publié sur YouTube. Le projet se déroule dans l'univers de Game of Thrones.

Le tournage est programmé à l'été 2020.

France Bleu

France Bleu a enregistré une mini-série sur le Château de Joux à écouter les samedis et dimanches de l'été 2019 à 7h20 : « Les secrets du Château de Joux » animés par David Guyot.

Evenements privés (action 19)

Très ponctuellement, le Château de Joux a ouvert ses portes à des événements privés :

- 7 mars 2019 : cérémonie de remise de képis dans le cadre d'une formation initiales militaire des jeunes engagés au 13^e Régiment du Génie de Valdahon ;
- 25 mai 2019 : privatisation du parking du bas pour le club alpine qui venait faire une visite guidée du Château ;
- 26 mai 2019 : photo du groupe de sapeur-pompier de la caserne de Pontarlier et visite guidée du Château.



Travaux d'entretien (action 12)

Externalisés

Changement du ballon anti-bélier

Le 14 juin 2019, le ballon anti-bélier de la station de relevage qui alimente le Château de Joux en eau a cédé inondant toute la station. Suite à cet incident l'alimentation en eau du Château de Joux a été coupée, ce qui a mis hors d'usage les sanitaires et la défense incendie du site.

Des toilettes chimiques ont été louées et installées à l'entrée du site. Une motopompe a été placée par les pompiers, à proximité de la citerne de la cour d'honneur.

L'avis défavorable du SDIS 25 donné pour la tenue de la saison estivale du château a pu être levé.

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement a supervisé les travaux de réparation du ballon anti-bélier par l'entreprise OGELEC.

Coût de location toilettes chimiques : 1 236,33 €



Changement d'une pompe de relevage des eaux usées

Une des deux pompes de relevage des eaux usées est tombée en panne, ne permettant plus d'évacuer les eaux usées des sanitaires. Les sanitaires du Château ont dû être fermés aux publics et remplacés par des toilettes chimiques en location, le temps de la réparation par l'entreprise OGELEC

Coût de l'opération : 2 776,80 €

Devégétalisation et autres travaux

Comme chaque année, à la fin du printemps, des travaux de dévégétalisation ont été réalisés par l'entreprise VERTICAL NG sur les murs des remparts. Suite à son intervention, l'entreprise a signalé plusieurs désordres : rochers qui s'effritent et menacent de tomber, fissures, joints absents...

Après la fermeture du Château, VERTICAL NG est intervenu à nouveau au Château afin de procéder à plusieurs interventions :

- Purger le rocher menaçant qui surplombe la sortie de la galerie souterraine et réaliser une semelle en pied de mur afin de limiter l'érosion du rocher ;
- Intervention sur cinq projecteurs extérieurs d'accès difficile et qui nécessitaient des réparations ;
- Abattage d'arbres gênant l'éclairage nocturne du Château à l'arrière de la caserne Vauban et dans les falaises nord, derrière le Donjon.

La dévégétalisation des rochers et le débroussaillage des abords du Château a été réalisée par l'entreprise d'insertion ADDSEA. L'entreprise a également évacué les gravas.

Coût de l'opération : 12 012 €

En interne

DMO

Les agents de la DMO sont intervenus au Château pour tondre le glacis, balayer les parkings ainsi que pour de petits travaux électriques (changement d'un interrupteur et d'un fusible).

Divers petits travaux d'entretien

Pendant l'année 2019, divers petits travaux d'entretien ont été réalisés en interne par l'équipe technique du Château de Joux, composée d'un agent permanent, d'un agent saisonnier de mars à novembre et d'un emploi d'été pour juillet-août :

- Evacuation des gravats et nettoyage de l'étage du pavillon du gouverneur ;
- Taille des arbres et débroussaillage du dessus des sanitaires du parking ;
- Traitement des boiseries de la caserne Joffre au vinaigre blanc afin de limiter la prolifération des moisissures ;

A ces travaux s'ajoute le travail quotidien des agents techniques :

- Nettoyer et entretenir les sanitaires, le parcours de visite, l'accueil/boutique et le bureau ;
- Changer les ampoules ;
- Vider les poubelles ;
- Entretenir les abords du Château ;
- Inspecter les bâtiments afin de détecter les désordres ;

Les travaux saisonniers :

- Tondre, débroussailler et tailler les haies ;
- Souffler les feuilles mortes ;
- Déneiger et casser la glace (avec l'aide de l'ADDSEA) ;
- Hivernage : vider les colonnes d'eau, installer les volets, mettre les radiateurs hors-gel, rentrer les extincteurs ainsi que les tables et bancs... ;

Et enfin les opérations liées à la saison estivale ou aux événements :

- Montage et démontage de la tribune, de la scène, de la régie technique et du pont lumière (avec l'aide de l'ADDSEA et de France Tribune) ;
- Manutention (installation de chaises, tables, ...) ;
- Montage des installations son et lumière avec le régisseur Florent Locatelli ;
- Participation aux événements ;

Mesures de sécurité (action 16)

La sécurité des spectacles

Chaque année, des installations temporaires (une tribune de 350 places, un pont lumière, une régie technique et une scène de près de 100 m²) sont installées dans la Cour d'Honneur du Château de Joux pour accueillir des spectacles et notamment le Festival des Nuits de Joux.

Le montage et le démontage de ce matériel est réalisés par les deux agents techniques du Château avec l'aide de l'ADDSEA et sous la supervision d'un chef-monteur professionnel de France-Tribune. Cette opération s'étale sur plusieurs journées dans les 3 premières semaines du mois de juin :

- 5 jours pour le montage de la scène (2 agents techniques) ;
- 2 jours pour le montage de la tribune (2 agents techniques, l'ADDSEA et France Tribune) ;
- 1 journée pour le montage du pont-lumière et de la régie technique (2 agents techniques et l'ADDSEA) ;

Le bon montage des éléments et l'état des deux moteurs du pont-lumière sont vérifiés par le bureau de contrôle APAVE.

Coût de l'opération : 6 520,80 €.

La sécurité des publics

Etalement des ponts-levis et du pont dormant

L'état très préoccupant des ponts-levis et du pont dormant, seuls accès aux enceintes supérieures du Château, a nécessité le renforcement des structures par des tours d'étais afin de garantir la sécurité des publics, le passage des véhicules et la sécurité incendie.

Coût d'installation des tours d'étais : 26 040 €

Coût de location : 2 640 € / mois.

Nid de guêpe

Au début du mois de juin 2019, un nid de guêpes a été repéré à l'entrée du Château de Joux, au niveau de la toiture du pavillon des officiers. Les insectes circulaient beaucoup au niveau de la petite cour des entrées nécessitant une intervention des pompiers.

Afin de déloger les insectes, les pompiers ont dû supprimer une petite partie de l'étanchéité et du chéneau du pavillon des officiers. Ces dégradations ont été réparées en septembre 2019 par Hory Marçais.



Coût des réparations : 8 219,86 €.

Dératisation

Au début du mois d'octobre 2019, une odeur nauséabonde très forte a envahi la boutique du Château. Le Château a été fermé pour une journée afin de localiser l'origine de l'odeur. Un nid de souris a été trouvé sous l'estrade non démontable avec des individus morts, des excréments et de la laine de verre imbibée d'urine de souris. L'agent technique a nettoyé, désinfecté puis remonté une estrade provisoire.



La formation des personnels

Suite à l'audit du Conseiller en prévention de la CCGP et en concertation avec la DRH, la Direction du Château de Joux a mis en place un plan de formation des personnels à renouveler chaque année.

Travaux en hauteur

Comme l'année précédente, les deux Agents techniques ont été formé au travail en hauteur par l'entreprise ALPIC. Cette formation, renouvelée chaque année, leur permet de tondre en toute sécurité les parties pentues du Château de Joux et de monter sur le pont lumière.



Maniement des efibrillateurs et extincteurs

L'intégralité des agents saisonniers du Château de Joux ont reçu une formation au maniement des extincteurs et du défibrillateur. Ces deux formations sont dispensées en interne par les assistants de prévention.

Ces deux formations sont à renouveler chaque année lors de l'arrivée de l'équipe saisonnière.

Formation sécurité

La Responsable développement a mis en place une formation sécurité qu'elle dispense à chaque nouvel agent du Château. Cette formation consiste à la sensibilisation des agents saisonniers sur les problématiques suivantes :

- ✓ communications radio : passer un message, une alerte et déclencher l'alarme ; évacuation : en cas d'incendie, en cas d'intempérie ou d'attentat ;
- ✓ incivilité : réaction face à un visiteur agressif, sous l'emprise de l'alcool, braquage ;
- ✓ visite du site en prêtant une attention particulière aux différents dangers et matériel à disposition (extincteurs, défibrillateurs, ...).

Dessins historiques (action 1)

Afin de raconter et de mettre en scène l'histoire du Château de Joux, un illustrateur Jean-Frédéric Koné a été mandaté pour réaliser 42 dessins. Ces dessins seront utilisés dans le contenu vidéo du compagnon de visite numérique, comme support pédagogique et sur des panneaux informatifs in situ.

Au cours de l'année 2019 :

- 3 visites sur site ont eu lieu, pour échanger sur les différents dessins à réaliser.
- L'équipe Château a rassemblé les éléments historiques (recherches scientifiques et iconographiques) nécessaires à la réalisation de 42 dessins historiques.
- Un contact quotidien est entretenu par mail et par téléphone en cours de réalisation de chaque dessin.
- **18 dessins ont été réalisés en 2019.**

Coût de l'opération : 30 400 €.

Subventions : 50 % soit 15 000 € au titre du FNADT versé par le Massif du Jura.



Dessin réalisé en 2019, par Jean-Frédéric Koné. Il illustre le passage de l'Armée de l'Est au pied des forts de Joux et du Larmont, le 2 février 1871

Compagnon de visite numérique (action 5)

Le compagnon de visite numérique permettra au Château de Joux de se doter d'un outil numérique innovant qui remplacera les audio-guides obsolètes et qui fournira du contenu culturel aux visiteurs qui choisiront de déambuler librement dans le Château, sans visite guidée.

La rédaction du cahier des charges et des contenus pour la création du compagnon de visite numérique a été entreprise à partir de juillet 2019 par un chargé de mission médiation numérique.

Le cahier des charges définit les caractéristiques des différents parcours de visite :

- Un « **parcours famille** » à destination de la majorité du public venant au Château. Il se compose de 19 stations au total avec un discours en *storytelling* : le contenu est disponible en voix-off, par l'intermédiaire de cinq personnages fictifs. Chacun illustrant une période précise de l'histoire du Château.
- Un « **parcours expert** » à destination des visiteurs souhaitant approfondir les différentes thématiques abordées en visite. Ce parcours propose 37 vidéos en plus, selon un schéma plus classique, avec une voix-off neutre.
- Un « **parcours adapté** » à destination du public en situation de handicap. Ce parcours reprend les stations du parcours famille, avec un discours adapté suivant les principes de l'audio-description pour un public mal-voyant, du facile à lire et à comprendre (FALC) pour un public en situation de handicap mental et l'ajout de sous-titres pour un public mal-entendant.

Ces trois parcours seront disponibles en Français, Anglais et Allemand. Une arborescence détaille précisément le contenu de chaque station pour les principaux parcours, famille et expert.

Coût prévisionnel de l'opération : 144 000 € HT

Subventions attendues :

Etat – FNADT	Région	Département du Doubs	CCGP
43 200 €	43 200 €	21 600 €	36 000 €

Développer la connaissance du patrimoine (axe 3)

Les contacts avec des spécialistes

En 2019, un contact a été établi avec **M. Florian Garnier, spécialiste de la fortification et auteur des *Cahiers d'Albi***. Une rencontre sur le site du Château de Joux s'est déroulée le 31 août 2019. Cet échange a permis d'en apprendre davantage sur la signification et le fonctionnement de certains éléments de fortification du fort de Joux. Cet échange permet d'enrichir le discours historique à destination du public.



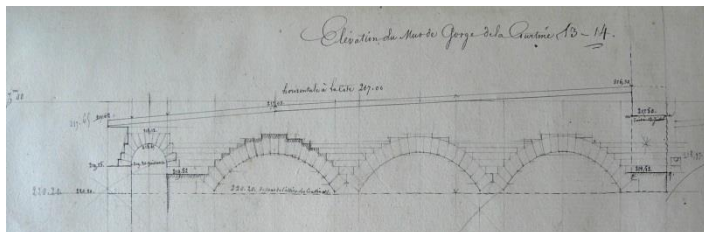
Casemate Mougin du fort de Joux, avec son canon de 155mm reconstitué en bois. Cet espace est ouvert au public depuis 2018

Dans le même temps, l'association de **Sauvegarde du Patrimoine Fortifié de Fourard** a contacté l'équipe du Château de Joux, dans le cadre de la restauration de la casemate Mougin de la batterie de l'Eperon. L'ASPFF souhaitait étudier les treuils de manœuvre du verrou du fort de Joux, les seuls exemplaires d'origine et complets en France.

Les recherches en archives

La connaissance patrimoniale du Château de Joux a été approfondie grâce à un travail de recherche **aux archives municipales de Pontarlier et départementales à Besançon**. Ces consultations consistaient à étudier des plans du Château, datant essentiellement des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Cette analyse permet de comprendre l'évolution des fortifications du Château de Joux et de dater plus précisément certains éléments architecturaux, toujours visibles à l'heure actuelle.

Les recherches en archives ont également pour but de préparer le cycle de commémorations des 150 ans de la guerre de 1870-1871 au Musée de Pontarlier et au Château de Joux.



Extrait de plan daté de 1838 pour la construction de nouvelles casemates au fort de Joux (AD25)



Les mêmes casemates aujourd'hui. Elles ont conservées lors des travaux de 1880 et incluses dans les nouvelles constructions de la 5^{ème} enceinte.

Le partenariat avec l'Université Bourgogne Franche-Comté

Les étudiants de licence et de master d'histoire et d'archéologie de l'Université de Bourgogne Franche-Comté, mobilisés sur le chantier de fouilles archéologiques des Fourgs ont visité le Château de Joux, encadrés par Vincent Bichet, maître de conférences en géologie et Morana Causevic-Bullys, maître de conférences et co-directrice du Master Archéologie et Sciences.

Suite à cette visite, un partenariat a été envisagé avec laboratoire de recherche UFC-CNRS Chrono-environnement de l'Université afin d'initier des recherches scientifiques sur le Château de Joux dans le cadre du programme pluridisciplinaire « ArcheoPal Haut Jura qui vise à mieux comprendre l'histoire du peuplement de la montagne du Jura et la construction des paysages sous la double influence du climat et des hommes. Un étudiant a déposé un projet doctoral.

Coût de l'opération : 120 000 €

Subventions :

Région	CCGP
67 500 € sur 3 ans	52 500 € sur 3 ans Soit 17 500 € / an

Restaurer le monument historique et les collections (axe 3)

Etude d'évaluation du monument historique (action 11)

Cette étude d'évaluation du monument historique, demandée par la Conservation Régionales des Monuments Historiques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté, est un document préalable et nécessaire à la définition des prochaines phases de travaux de restauration et d'aménagement du Château de Joux. Cette étude, après avoir établi un diagnostic de l'ensemble des bâtiments du Château de Joux et identifié les causes des désordres et dégradations, permettra de prioriser les travaux à réaliser, d'en proposer un budget prévisionnel.

Cette étude est décomposée en plusieurs missions :

- Réalisation de l'intégralité des plans du Château, des plans de façades, charpentes, orthophotoplans (2 ha de bâtiments, 250 pièces)
- Relevés des réseaux
- Diagnostic des bâtiments en fonction de leur état sanitaire, de leur intérêt patrimonial et touristique
- Etude historique
- Définition des scénarios de travaux
- Etablissement d'un coût prévisionnel des opérations

Elle a été confiée à l'architecte du patrimoine Jean-Paul Philippon, assisté d'architecte programmiste Jacques Lichnerowicz, des géomètres Thomas Petite et Sintegra, de Sopreco et de l'association Vauban. Débutée en juin 2019, elle se terminera en juin 2020.

Coût de l'opération : 263 688 € TTC

Subventions :

DRAC Bourgogne Franche-Comté	Région	Département du Doubs	CCGP
105 475,20 €	52 737,60 €	39 553,20 €	65 922,00 €

Construction du marché de maîtrise d'œuvre de restauration des ponts-levis, pont dormant et porte d'honneur (action 11)

En parallèle de l'étude générale sur les bâtiments et pour des raisons d'urgence sécuritaire, une première tranche de travaux a été identifiée : la restauration des ponts-levis, du pont dormant et de la porte d'honneur. Seuls accès aux enceintes supérieures dans le Château, les deux ponts-levis et le pont dormant sont en bois, soumis aux intempéries. Les poutres pourries menacent de s'écrouler.

La chargée de mission du patrimoine historique en charge des travaux du Château de Joux à la Direction de l'Ingénierie et de la Transition Energétique a lancé un marché de maîtrise d'œuvre, en partenariat avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté.

Le marché a été attribué à l'agence Archipat, avec les architectes du patrimoine Magali Perrin et Philippe de La Chapelle.

Coût prévisionnel de la maîtrise d'œuvre : 69 505 € HT

Subventions :

DRAC Bourgogne Franche-Comté	Région	Département du Doubs	CCGP
27 802 €	13 901 €	10 425 €	17 377 €

La conservation préventive et la restauration des collections (action 14)

Un ensemble d'œuvres du musée d'armes du Château de Joux a été sélectionné pour être mis en valeur à l'occasion des expositions de la commémoration des 150 ans de la retraite de l'armée de l'Est. Certains de ces objets doivent être restaurés pour être exposés. Ce projet, conçu par la responsable des collections du musée de Pontarlier, a été présenté à la Commission scientifique régionale de la DRAC Bourgogne Franche-Comté et a fait l'objet d'un marché public décomposé en 3 lots :

- 12 Arts graphiques, attribués aux conservateurs-restaurateurs italiens Studio Eandi
- 28 Coiffures, uniformes et équipements, attribués aux conservatrices-restauratrices Aude Le Grand et Eléonore Richer
- 11 Armes à feu et armes blanches, attribuées au laboratoire A-Corros.

Les opérations de restauration des collections seront réalisées en 2020.

Coût de l'opération : 51 585 € HT

Subventions : 22 500 € de la DRAC Bourgogne Franche-Comté

Les moyens humains et financiers

La conservation

L'organigramme est composé de 6 agents permanents (6 ETP) dédiés au Château + 5 agents permanents (2,1ETP) mutualisés Musée-Château.

L'équipe s'organise comme suit :

- 1 directrice mutualisée Musée-Château
- 1 assistante administrative mutualisée Musée-Château
- 1 responsable des publics Château chargée de l'équipe des guides / agents d'accueil (3 permanents, 7 saisonniers)
- 1 responsable du développement Château chargée de l'équipe technique et du gardien (1 permanent, 3 saisonniers)
- 1 responsable des collections mutualisée Musée-Château chargée de l'équipe de régie des œuvres (2 permanents).

Les saisonniers sont recrutés et formés chaque année.

En 2019, l'équipe a été renforcée par un chargé de médiation numérique pour le suivi de la réalisation des dessins historiques et la création des contenus du compagnon numérique.

Une chargée de mission patrimoine historique est arrivée à la Direction de l'Ingénierie et de la Transition Energétique pour suivre les travaux de restauration du Château de Joux.

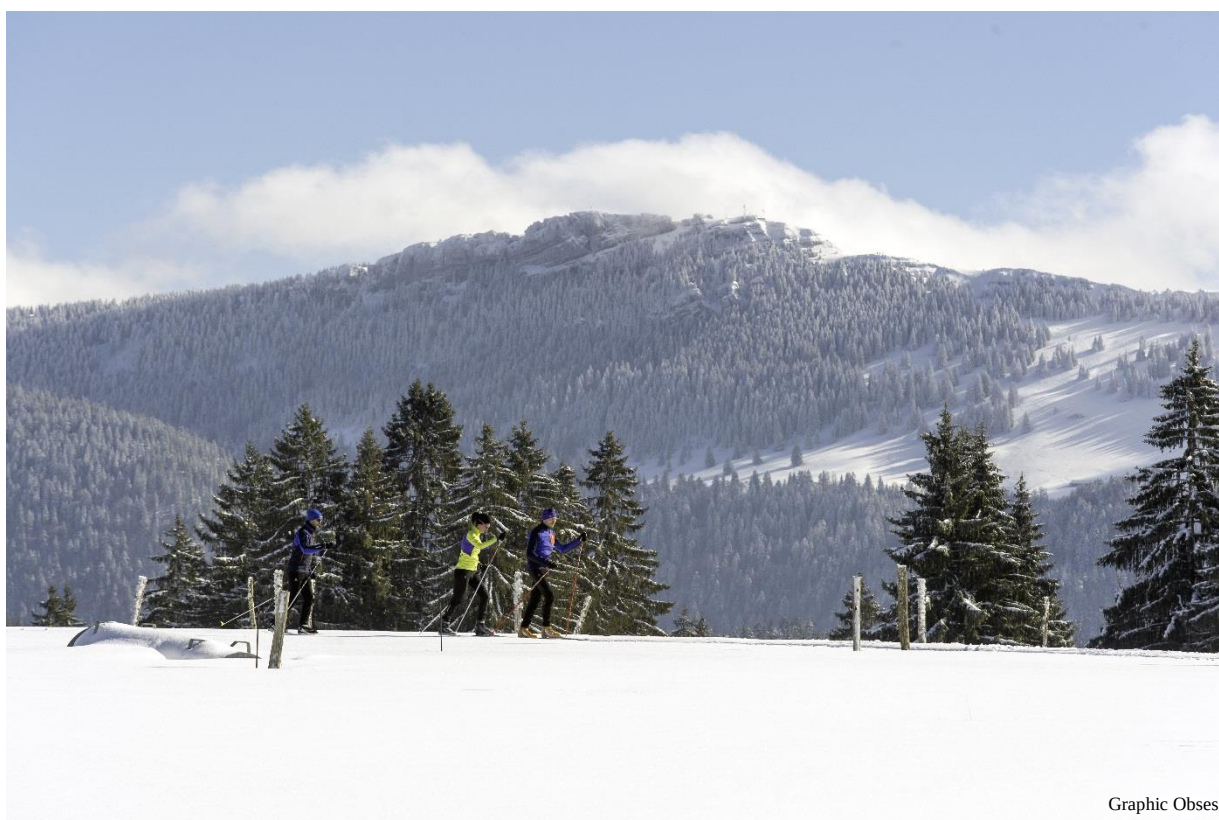
Le budget de fonctionnement (hors salaires)

Poste	Dépenses € fonctionnement	Poste	Recettes € fonctionnement
Boutique	28 928,90	Boutique	52 895,30
Communication (hors direction communication)	13 689,53	Billetterie	243 543,00
Accueil	12 527,28		
Visites guidées renfort	310,00		
Offre scolaire	10 905,02		
Animations familles	1 458,00		
Spectacles (installations + gardiennage + spectacles)	54 029,40		
Subvention Patrimoine et Histoire de Joux + Pays du Haut Doubs	13 026,61		
Entretien bâtiment	71 452,94		
TOTAL	206 327,68	TOTAL	296 438,30

Le budget d'investissement

Poste	Dépenses € investissement	Poste	Recettes € investissement
Fraise à neige	11 998,00		
Réfection cheminées	7 322,12		
Barrière de sécurité	1 380,00		
Etude d'évaluation Monument Historique	112 536,00		
Maquette numérique	11 460,00		
Dessins	9 500,00		
Restauration collections musée d'armes	Report 2020		
TOTAL	154 196,12	TOTAL	

Domaine skiable



Graphic Obsession ©

Présentation des sites

La CCGP est gestionnaire de 3 domaines skiables : le Gounefay, la Malmaison et les Granges-Dessus, qu'elle anime directement. Elle est en gestion indirecte du domaine des Verrières de Joux, dont l'animation est confiée à l'association locale du Ski Club Les Verrières - La Cluse.

Les Granges-Dessus	La Malmaison
<u>Pistes</u> La Mélitine (verte) La Combe d'Arroz (verte) Piste Manu Claret (bleue) La Combe Luche / repli (bleue) La Piste du Curé (bleue) Les Prés Varaux (rouge) Les Petits Prés / repli (rouge) Liaisons : Oye-et-Pallet et La Planée Pistes raquettes & piétons : La Balade du Sanglier Le Tour des Granges-Dessus et Le Circuit de la Loge <u>Moyens techniques</u> 1 stade ludique 1 piste de luge 1 location raquettes 1 billetterie nordique 1 dameur PB 100 Kässbohrer 1 motoneige	<u>Pistes</u> Le Bout du Monde (verte) Le Petit Tour des Ecoles (verte) La Combe Froide (verte) La Combe des Chevreuils (verte) La Vincent Defrasne (bleue) La Vincent Defrasne junior (bleue) La Ronde des Fermes (noire) La piste éclairée (rouge) Liaisons du Golf (<i>accès restaurant</i>) Pistes raquettes & piétons : Le Toit de la Malmaison et La Combe Froide <u>Moyens techniques</u> 1 stade ludique 1 piste de luge 1 location raquettes 1 billetterie nordique 1 dameur PB 100 Kässbohrer 1 motoneige
Le Gounefay	Les Verrières de Joux
<u>Pistes</u> La Catina (verte) Les Petits Miroirs (verte) Les Grands Miroirs (verte) La Piste d'Anouk Faivre-Picon (bleue) La Franco-Suisse (rouge) Accès GTJ (orange) Pistes raquettes & piétons : Les Miroirs, Les Crêtes du Larmont, Le Tour des Citernes et une Piste Partagée <u>Moyens techniques</u> 1 téléski 1 tapis roulant pour débutants avec 1 stade ludique 1 piste de luges & bouées 1 parcours freestyle 1 location de ski alpin + nordique + raquettes 1 bureau d'accueil et billetterie alpin & nordique 2 salles hors-sac gratuites Sanitaires publics Restaurant avec terrasse panoramique 1 dameur Prinoth 1 motoneige, 1 quad à chenilles	<u>Pistes</u> 1 piste verte L'Argillat (bleue) Accès GTJ (orange)

Moyens techniques

Activités et améliorations qualitatives

La fermeture du site alpin de l'Arcan dès la saison 2017-2018, a permis de réorganiser le site du Gounefay avec de nouvelles perspectives. Le rapatriement du matériel de l'Arcan avait en 2017 permis d'étoffer l'offre de location ; et c'est aussi un ensemble de propositions d'amélioration du site qui ont été mises en œuvre depuis, en vue de fidéliser la clientèle de skieurs et d'attirer un public toujours plus familial (aménagement de 2 pistes vertes, aménagement d'un parcours freestyle, mise en place de 2 tables pique-nique sur la terrasse des salles hors-sac ; locations à la saison,...).

En 2018 et 2019, ce public a été mis à l'honneur sur l'ensemble du domaine skiable, avec le développement de l'offre ludique à destination des enfants et enfants en bas-âge ; l'objectif étant de favoriser la découverte de la glisse et permettre aux plus jeunes d'appréhender la neige et ses multiples possibilités.

Nouveautés pour la saison 2019-2020 :

- face au succès des premières acquisitions, nouvel achat de luges en mousse (silhouettes ludiques) pour favoriser l'apprentissage de la glisse pour les tout-petits sur les trois sites ;
- installation de modules de motricité [en forme de banquise et d'igloo] afin d'améliorer l'accueil des familles sur le site du Gounefay et développer les activités de plein air pour les plus petits ;
- mise à disposition gratuite de kits de construction (igloos, bonhommes de neige...) à destination des enfants ;
- installation d'une signalétique alpine sur l'ensemble du site du Gounefay avec dénomination des pistes et numérotation ;
- amélioration de la signalétique d'accueil ;
- développement du damage « au rouleau » afin d'optimiser les conditions de piste en cas de fort défaut d'enneigement et permettre de skier malgré de faibles conditions de neige ;
- optimisation des pistes avec amélioration des pistes repli en cas de défaut d'enneigement ;
- installation d'un panneau de départ des pistes sur le site de la Malmaison ;
- ventes en ligne des redevances saison « Pass Montagnes du Jura » de l'Espace Nordique Jurassien ;
- refonte complète de l'espace de location du Gounefay [installation de racks à ski, amélioration du parcours client].



Modules de motricité – Gounefay 2019

Moyens humains

Les sites de la Malmaison, des Granges-Dessus et du Gounefay fonctionnent avec du personnel permanent et saisonnier :

- des agents permanents de la Collectivité ;
- des saisonniers embauchés pour l'activité alpine ;
- des prestataires.

En raison d'une activité fortement réduite, la collectivité n'a presque pas embauché de prestataires cette saison, ce qui a conduit à l'économie de 4 postes (ETP). Elle a par ailleurs eu des difficultés à recruter un(e) remplaçant(e) skiman/perchman, poste pour lequel l'équipe a dû assurer des tournus. Enfin, il convient de noter l'embauche tardive des saisonniers [dont les contrats dépendent directement de l'ouverture officielle de la saison] au 21 janvier 2020.

Sites	Effectifs Saison 2018/2019	Effectifs Saison 2019/2020	Evolution
Larmont	10,0	6,0	- 4
Malmaison	1,5	1,5	=
Granges-Dessus	2,0	1,0	- 1
TOTAL	13,5	8,5	- 5

Damage

Sites	Heures Saison 2018/2019	Heures Saison 2019/2020	Evolution
Larmont	266	57	- 79 %
Malmaison	200	38	- 81 %
Granges-Dessus	170	15	- 91 %
TOTAL	636	110	- 83 %

L'équipe permanente de pisteurs-secouristes assure le damage des pistes nordiques et alpines.

En raison de conditions d'enneigement exceptionnellement faibles cette saison, les sessions de damage se sont avérées rares, et relativement techniques sur un fragile manteau neigeux.

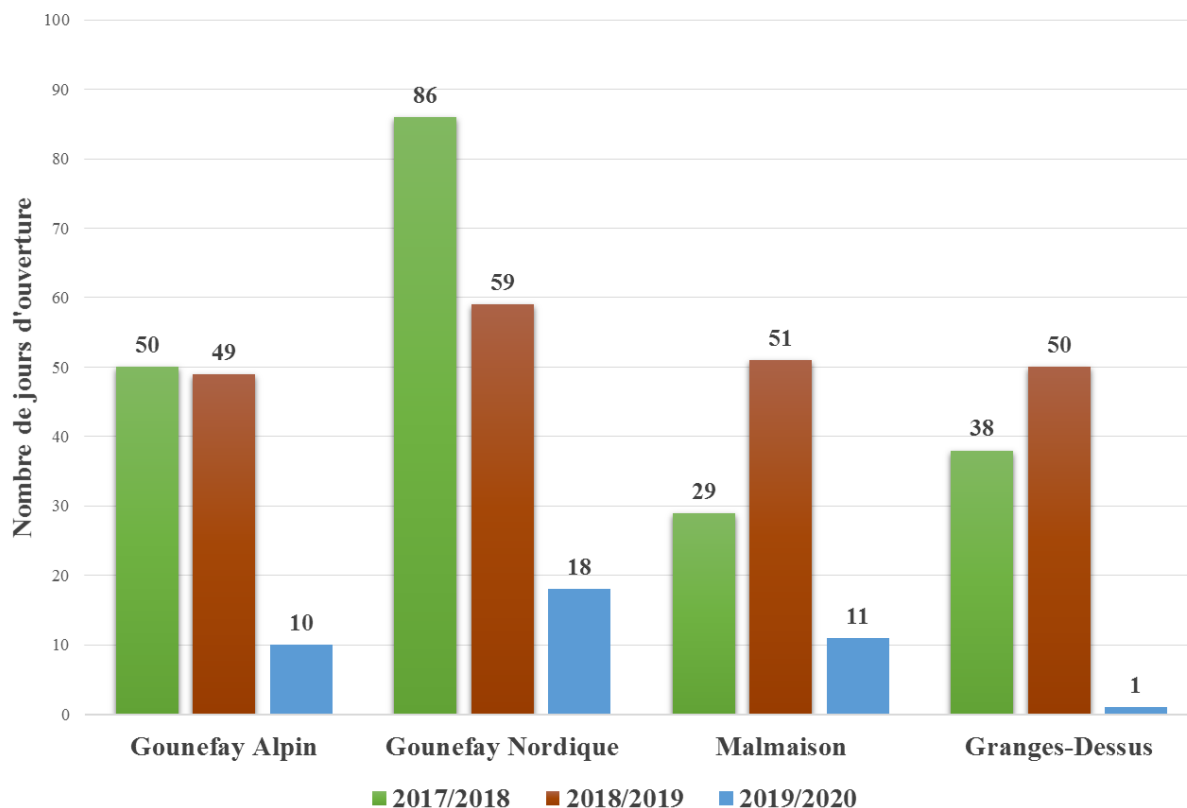
Pour optimiser le traçage des pistes dans ces conditions difficiles, des techniques alternatives ont été employées, afin de préserver le maximum de neige et permettre aux skieurs de profiter des domaines, même pour une journée.

Avec un premier damage le 19 novembre 2019, les trois sites ont su ensuite tirer parti des techniques de damage « au rouleau », qui associé à la motoneige ou au quad, permet de rafraîchir un plan lisse sans l'enkiloser ; idéal pour la pratique du skating.

Equipé d'un traceur, il permet aussi de proposer de petites pistes classiques.



Période d'ouverture



Si la deuxième vague de neige, arrivée le 10 décembre avec une quantité de 20 à 30 cm cumulés sur plusieurs jours, a permis quelques pratiques en semaine, la douceur régulière des week-ends a contraint de nombreuses opportunités d'ouverture.



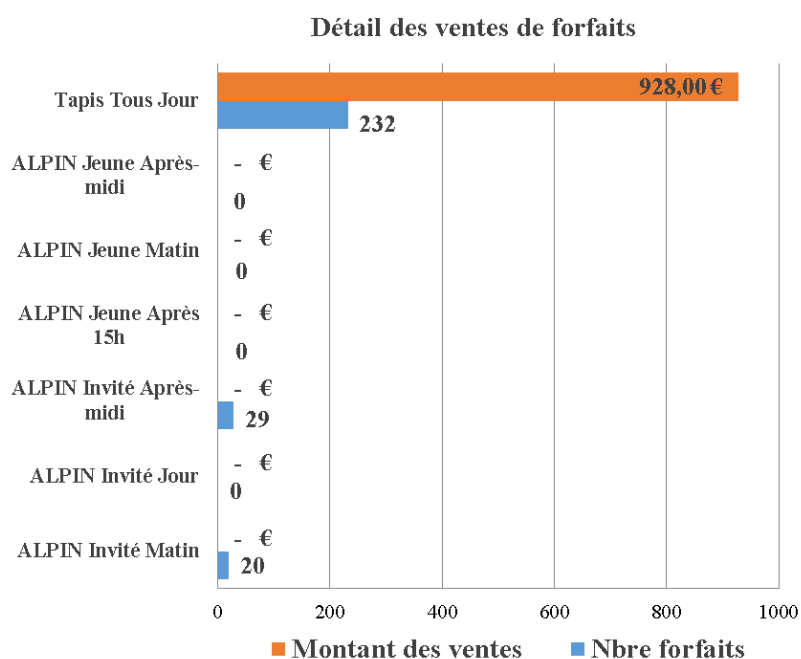
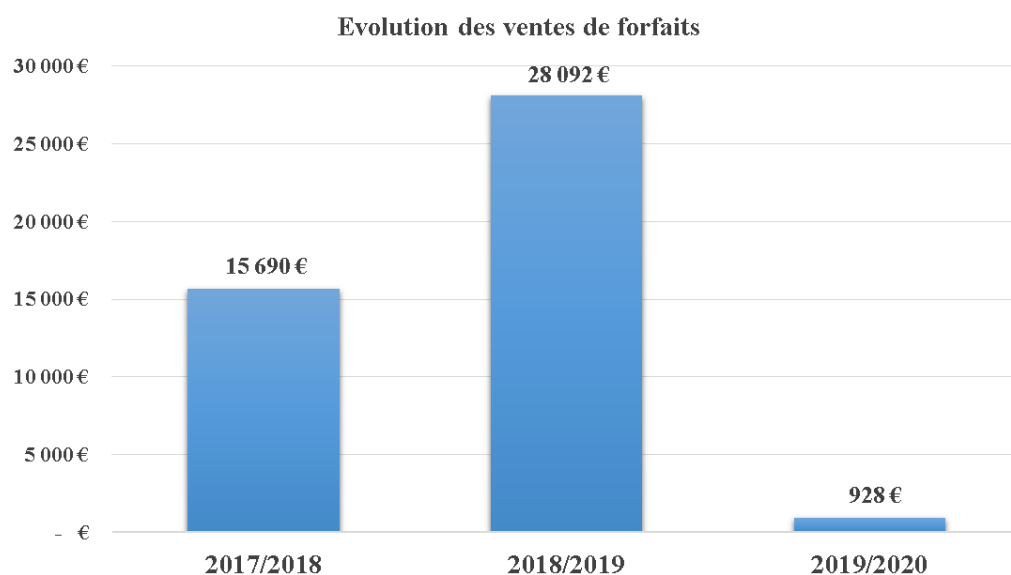
La météo, extrêmement fluctuante, s'est en effet accompagnée d'un scénario répétitif, avec des précipitations en semaine, et redoux/pluie les week-ends.

Cette saison enregistre le plus mauvais taux d'ouverture de ces dix dernières années, sur l'ensemble des sites : avec 10 jours en alpin [sur la pratique du tapis uniquement] et 18 jours en nordique sur le Gounefay, 11 jours à la Malmaison et un jour aux Granges-Dessus.

L'activité alpine, quasi nulle, ne tient qu'à l'ouverture du tapis roulant, le téléski n'ayant quant à lui jamais été ouvert faute de neige suffisante.

Ski alpin

Evolution des ventes



Pour les raisons précédemment citées, cette saison de ski alpin s'est avérée très mauvaise. On note en effet une baisse de 97 % du chiffre d'affaire lié à la vente de forfaits.

Le téléski n'ayant pas pu ouvrir, il est difficile de porter une analyse clientèle fiable. La clientèle du tapis roulant étant essentiellement constituée d'enfants et jeunes débutants.

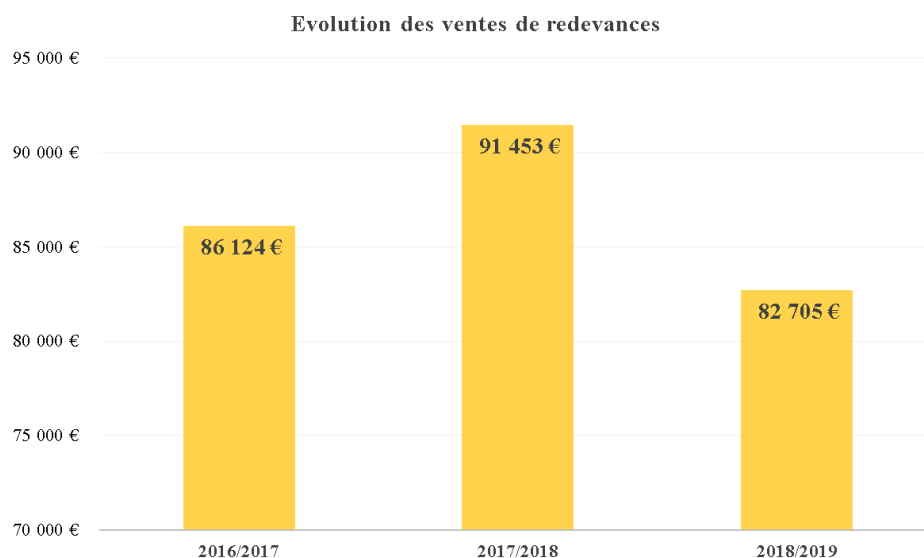
Dispositif Carte Avantages Jeunes

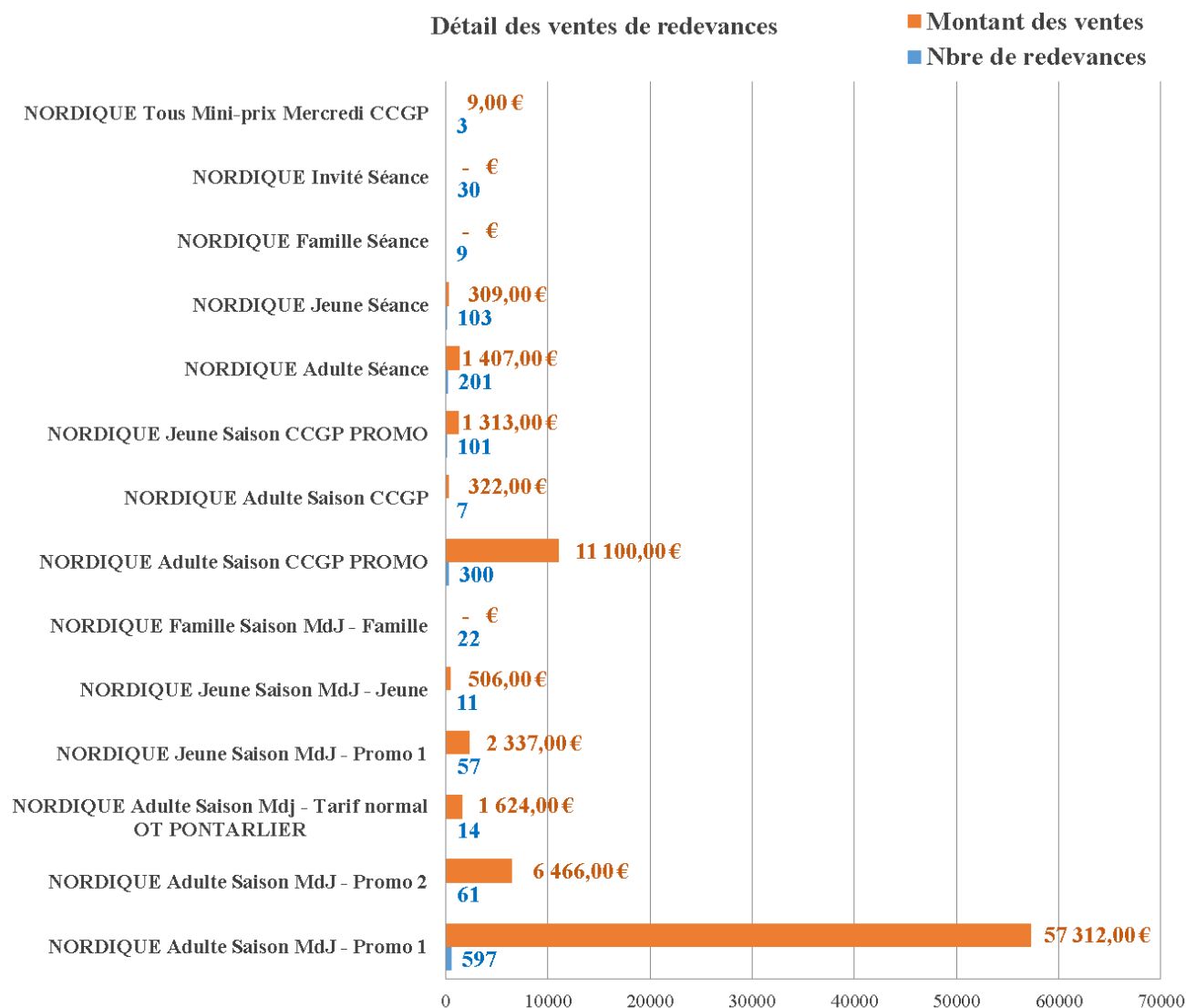
Donne droit à :

- 1 gratuité pour la saison sur un forfait ½ journée (sur présentation du coupon correspondant)
- Tarif jeune permanent au lieu du tarif adulte

↳ **49 personnes ont bénéficié de cette gratuité sur la saison 2019/2020 contre 749 durant la saison 2018/2019.**

Ski nordique





Avec une diminution de 9,6 % du chiffre d'affaire par rapport à l'année précédente, cette saison nordique se maintient relativement bien au regard des conditions climatiques peu avantageuses.

Le mérite de ce chiffre revient essentiellement aux préventes des pass saison Montagnes du Jura et pass saison secteur CCGP. Le nombre très faible de séances reflète bien les conditions d'ouverture restreintes.

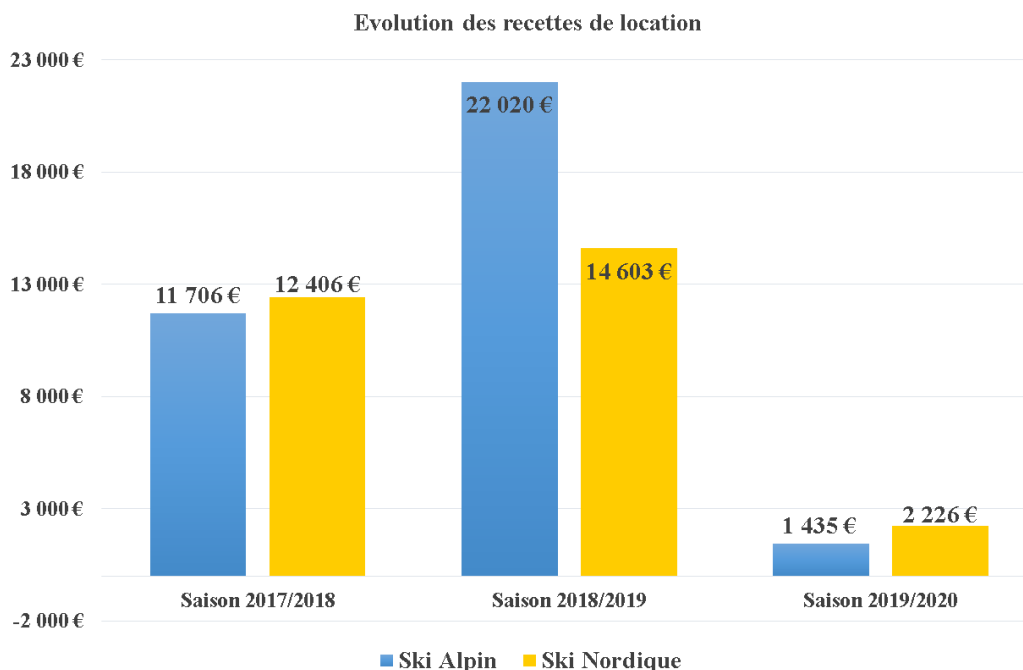
Cette saison, l'Espace Nordique Jurassien a modernisé ses modes de vente en développant la vente en ligne des « pass saison Montagnes du Jura ». Trente-six clients ont ainsi bénéficié de ce service, permettant au choix un retrait physique au service tourisme ou un envoi postal, dont l'affranchissement était offert pour cette première année de lancement.

Dispositif Carte Avantages Jeunes

- 1 séance gratuite (sur présentation du coupon correspondant)
- Tarif jeune permanent au lieu du tarif adulte

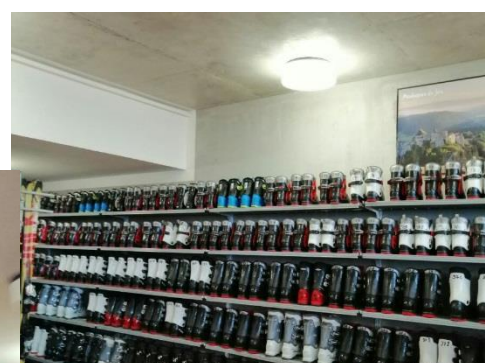
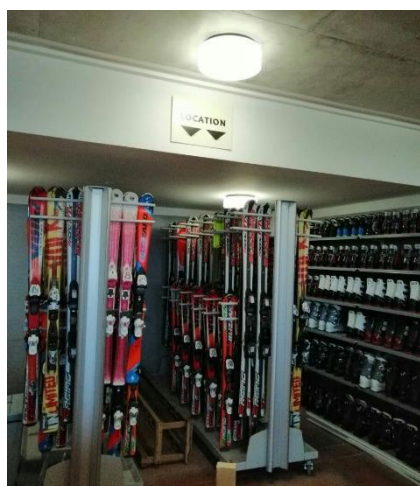
👉 **27 personnes ont bénéficié de cette gratuité sur la saison 2019/2020 contre 106 durant la saison 2018/2019.**

Location



Le chiffre d'affaire global des locations s'élève à 3 661€, contre 36 623 € pour la saison dernière, soit une baisse de 90 %.

Il est à noter que l'activité de location demeure prisée par les skieurs, qui ne retrouvent pas nécessairement de loueur professionnel sur le secteur. Avec un volume matériel intéressant, la collectivité peut facilement réserver des équipements pour les clients venant en groupes, comme pour les clients issus d'autres territoires. La location à la saison étant relativement nouvelle, il faudra une ou deux saisons supplémentaires pour mesurer son intérêt réel pour la clientèle. Le travail des saisonniers a été largement mis à profit de la location durant cette saison, avec une complète refonte de l'espace d'accueil, de stockage, et du parcours client.



Clientèle

Le nombre de journée skieurs, basé sur la vente de forfaits et redevances, s'il illustre le nombre de « clients » de l'activité, ne reflète pour autant pas la réalité de pratique sur le secteur. En effet, avec 294 journées skieurs en alpin, cette saison n'a compté que des pratiquants du tapis roulant et pas d'utilisateurs du téléski.

Avec 21 906 journées skieurs en nordique, c'est 10 476 journées skieurs qui sont exclusivement liées aux ventes du secteur (entre séances et pass saison secteur), le reste étant réparti entre des skieurs pouvant se rendre sur les trois sites de la CCGP, ainsi que sur n'importe quel autre site partenaire du pass Montagnes du Jura.

Evolution journées skieurs

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Evolution
Alpin	3 352	6 032	294	- 95 %
Nordique	19 433	22 29	21 906	- 4 %

Typologie clientèle

En ski nordique et en ski alpin :

- Granges-Dessus ⇒ groupes, scolaires et particuliers
- Malmaison ⇒ groupes, scolaires et particuliers
- Larmont ⇒ groupes, scolaires et particuliers

D'une manière générale, on constate que les trois sites sont de plus en plus fréquentés par les familles, comptant notamment des pratiquants occasionnels. L'intérêt pour la pratique de la raquette est grandissant.

Les stades ludiques ayant été fournis en modules pour les plus petits ont rencontré leur clientèle, avec notamment la possibilité d'occuper les plus jeunes lors d'un pique-nique, pour de petites activités neige, ou lorsqu'une partie de la famille est au ski.

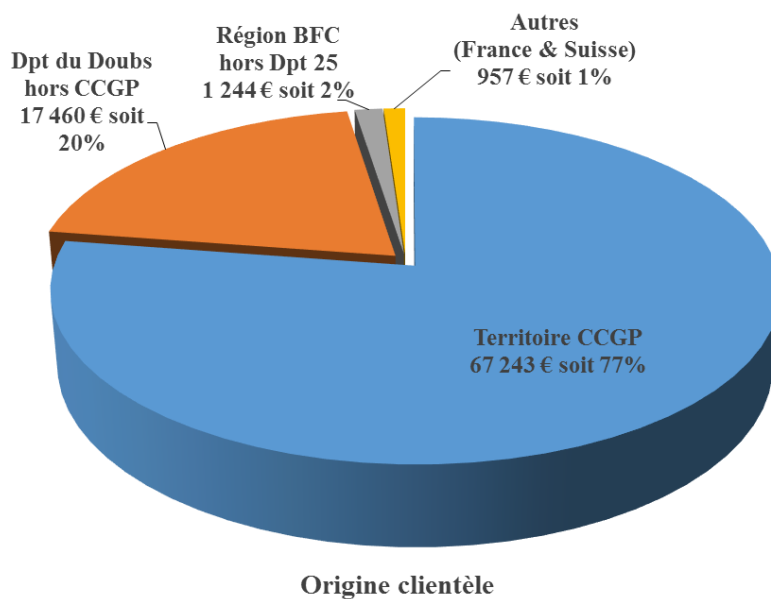
En alpin, la clientèle reste un public débutant, pour la plupart des familles ou des jeunes locaux qui viennent skier au plus près. Le parcours freestyle situé sur le Gounefay n'a pas pu être utilisé cette saison faute de neige, mais il attire de plus en plus de jeunes.

Le domaine nordique, quant à lui, accueille, outre les familles, des skieurs aguerris qui préparent leur saison avec des entraînements et courses accueillies sur sites (cf. championnats de France SNCF, Rencontres MFR, semaine blanche, Pass'form, Pass' sport, rencontres USEP).

Les scolaires locaux ainsi que des lycées hors CCGP préparent souvent des sorties hors période scolaire. Les bisontins, les suisses limitrophes et les dijonnais sont assez amateurs du site du Gounefay quelle que soit la météo.

Durant les vacances, des groupes issus du tissu associatif viennent profiter de la neige pour varier leurs activités et se mêlent aux touristes.

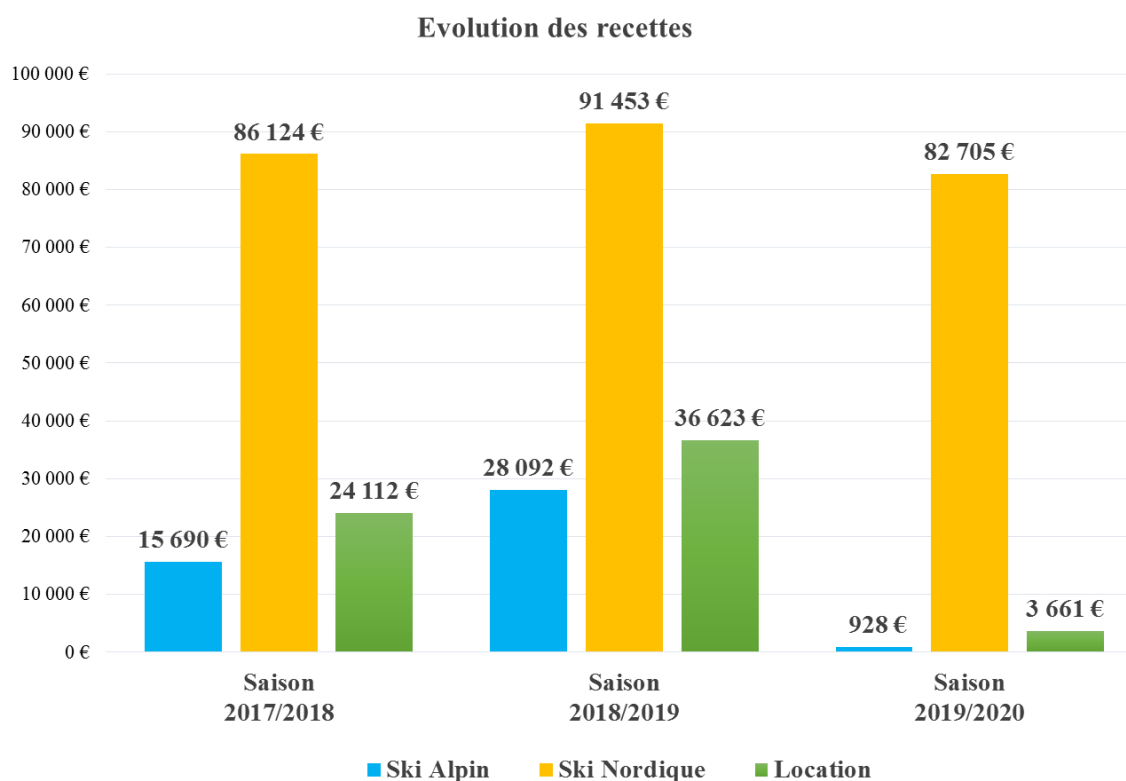
Origine des clientèles

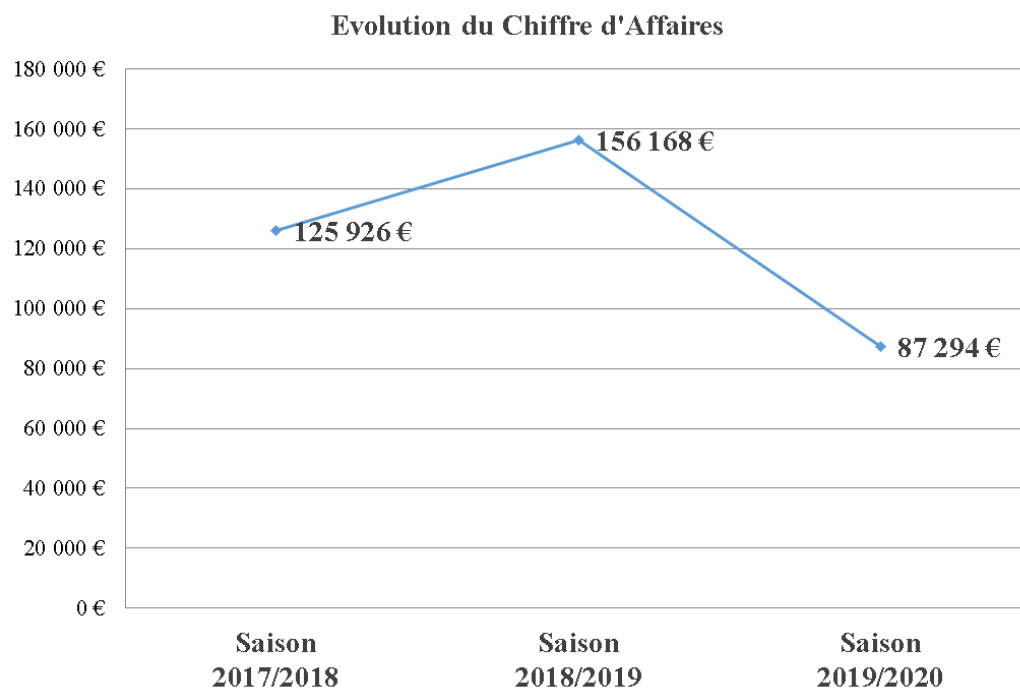


La lecture de ce graphique donne à voir les clientèles majoritaires des domaines skiables du Grand Pontarlier. Principalement originaires de la région Bourgogne-Franche-Comté, celles-ci habitent en grande partie le territoire communautaire avec 77 % de la clientèle globale, puis le territoire de proximité du département du Doubs avec 20 % de la clientèle.

Bilan financier global

Recettes





Le chiffre d'affaire 2019/2020 présente une diminution de 44 % par rapport à la saison 2018/2019. Pour pallier les difficultés d'exploitation liées aux problématiques d'enneigement, des réflexions sont en cours afin d'optimiser les conditions d'ouverture de l'ensemble des domaines.

Randonnée

Pédestre, VTT et équestre



Randonner



© Arnaud Simeray - Randonnée de l'absinthe 2019

Randonner : [S'exercer à une] « Activité de loisir consistant en une promenade de longue durée que l'on fait à pied, à bicyclette, à cheval, à skis, etc., sur un circuit le plus souvent balisé. ».¹

La randonnée pédestre est une activité de plein air qui s'effectue à pied en suivant un itinéraire, balisé ou non, seul ou en groupe. C'est à la fois un loisir de découverte et une forme d'exercice physique, facilement accessible et praticable par tous à une allure plus ou moins sportive.

La randonnée à VTT est un sport et un loisir consistant à rouler sur des chemins, sentiers balisés ou non. L'arrivée du vélo électrique donne de nouvelles perspectives à cette activité, lui conférant également de nouveaux pratiquants.

La randonnée équestre est une activité de plein air qui s'effectue à cheval en suivant un itinéraire, balisé ou non, seul ou en groupe.

La marche nordique et le trail sont des pratiques en plein essor ces dernières années, avec des pratiquants adeptes de sentiers techniques et de parcours avec dénivelés. Actuellement, ils pratiquent sur des parcours de type montagnard, balisés ou non et selon leurs capacités.

Des sentiers ou itinéraires balisés pour quoi faire ?

Pour favoriser la pratique, canaliser les pratiquants, protéger l'environnement : la flore, la faune, la quiétude des animaux sauvages ; préserver les exploitations agricoles et forestières, et respecter les propriétés privées.

Types de randonnée	Types de chemins balisés
Les balades, les promenades randonnée PR, les grandes randonnées ou GR (chemin historique), les GTJ, les liaisons, les circuits et itinéraires VTT ou équestres. En itinérance : seul, en groupe, avec guide /accompagnateur en montagne, pour de la grande itinérance ou découverte spécifique.	Les sentes, les sentiers, les vies, les chemins blancs, les chemins d'exploitations agricoles et forestières, les chemins ruraux, les petites routes et voies communales, mais aussi à travers les pâturages, ou sur des lignes de crêtes en montagne... Hors chemins balisés : parcours d'orientations, parcours GPS...

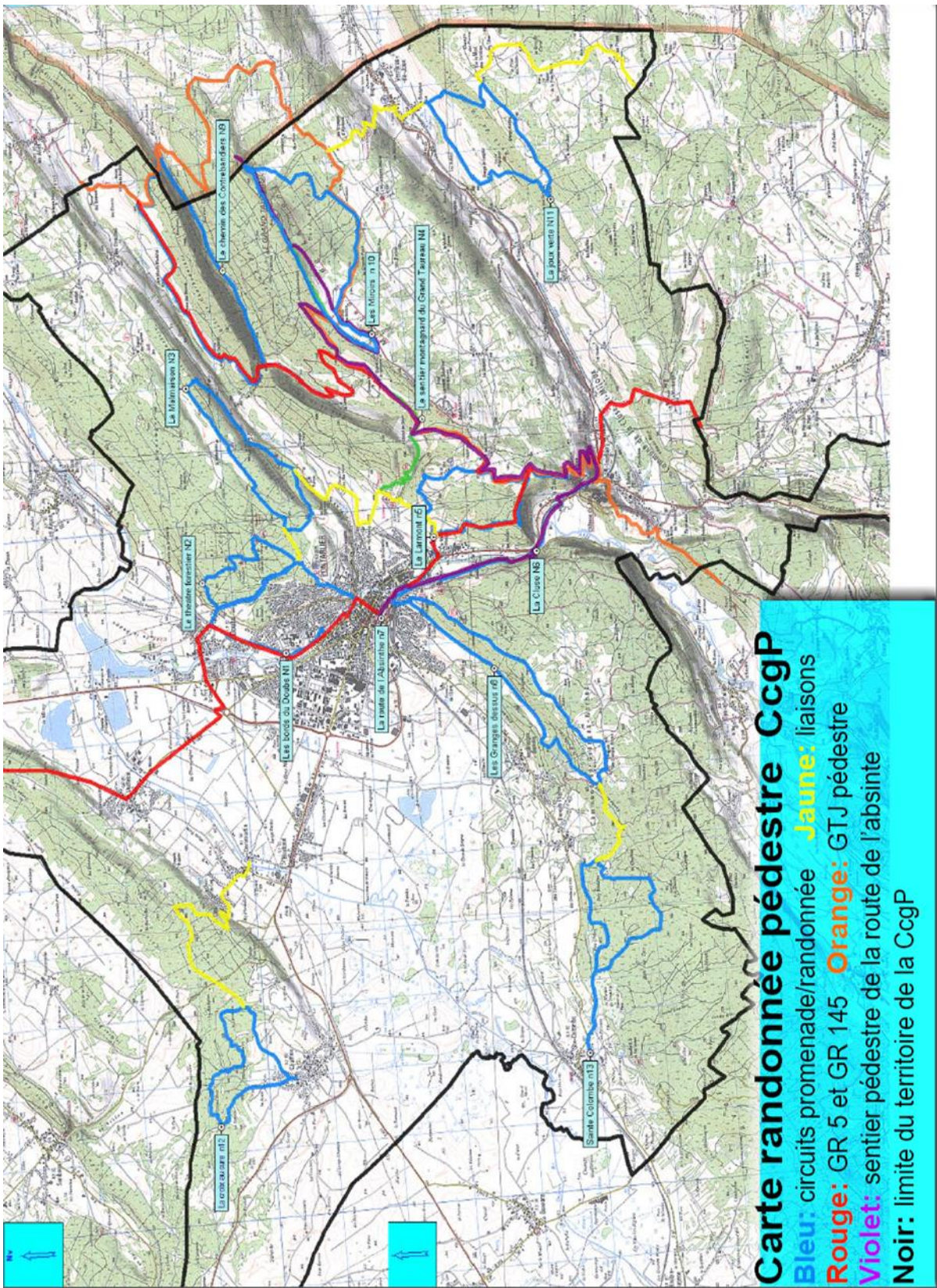
¹ Définition fournie par le dictionnaire Larousse.

En 2019, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier a entretenu 398 km de sentiers de randonnée pédestre, VTT et équestre, soit 42 itinéraires balisés sur son territoire, répartis comme suit :

Total circuits et itinéraires pédestre, VTT et équestre : 398 km

	<u>Itinéraires</u>	<u>km</u>
Circuits VTT	10	128
Itinéraires + GTJ VTT	3	41,5
Liaisons VTT	3	7,5
Parcours Trial VTT	0	0
Total VTT	16	177
Itinéraires GTJ équestre	1	25
Total Equestre	1	25
Circuits pédestres	12	75
Balades	4	14
Liaisons pédestres	3	10
Itinéraires + GTJ/GR5/GR 145	6	97
Total Pédestre	25	196
Total général	42	398

Circuits et itinéraires pédestres



Calendrier d'entretien

- *avril* : contrôle de l'état des circuits et de leur sécurité pour établir les priorités d'entretien ;
- *mai / juin / juillet / août* : entretien courant annuel suivant la végétation et la météo ;
- *septembre / octobre* : contrôle de l'état et intervention suivant l'urgence.

Rappel des tâches pour un entretien courant annuel

- contrôle et entretien des circuits pédestres PR (promenade randonnée) URV, balisage jaune et bleu ;
- contrôle et entretien des itinéraires de grande randonnée GR qui traversent notre territoire, balisage rouge et blanc :
GR 5, GR 145, GR 509, Via Francigena, Via Terra Salina, GTJ pédestre ;
- élagage des sentiers, de la strate arbustive, des sentiers et bas cotés (deux fois dans la saison) ;
- le balisage est effectué en aller-retour suivant l'état des marques au sol et sur les arbres ;
- contrôle et entretien des poteaux de carrefour et flèches ;
- contrôle des passages de barrières et entretien de mise en sécurité ;
- nettoyage de l'environnement (papiers, bouteilles...).

Temps moyen d'entretien au km en 2019 : 1h à 1h30, balisage en double sens, contre 1h30 à 1h45 en 2018. La réorganisation de l'équipe de terrain a en ce sens, permis d'optimiser l'entretien des sentiers.

Tous les circuits sont autorisés et labellisés par l'Union de la Randonnée Verte (URV). Les itinéraires le sont par la FFRP et association. L'URV et la FFRP fournissent la peinture pour le balisage, et des poteaux pour la réalisation de chicanes.

Les panneaux-flèches et poteaux de carrefour sont à la charge de la CCGP.

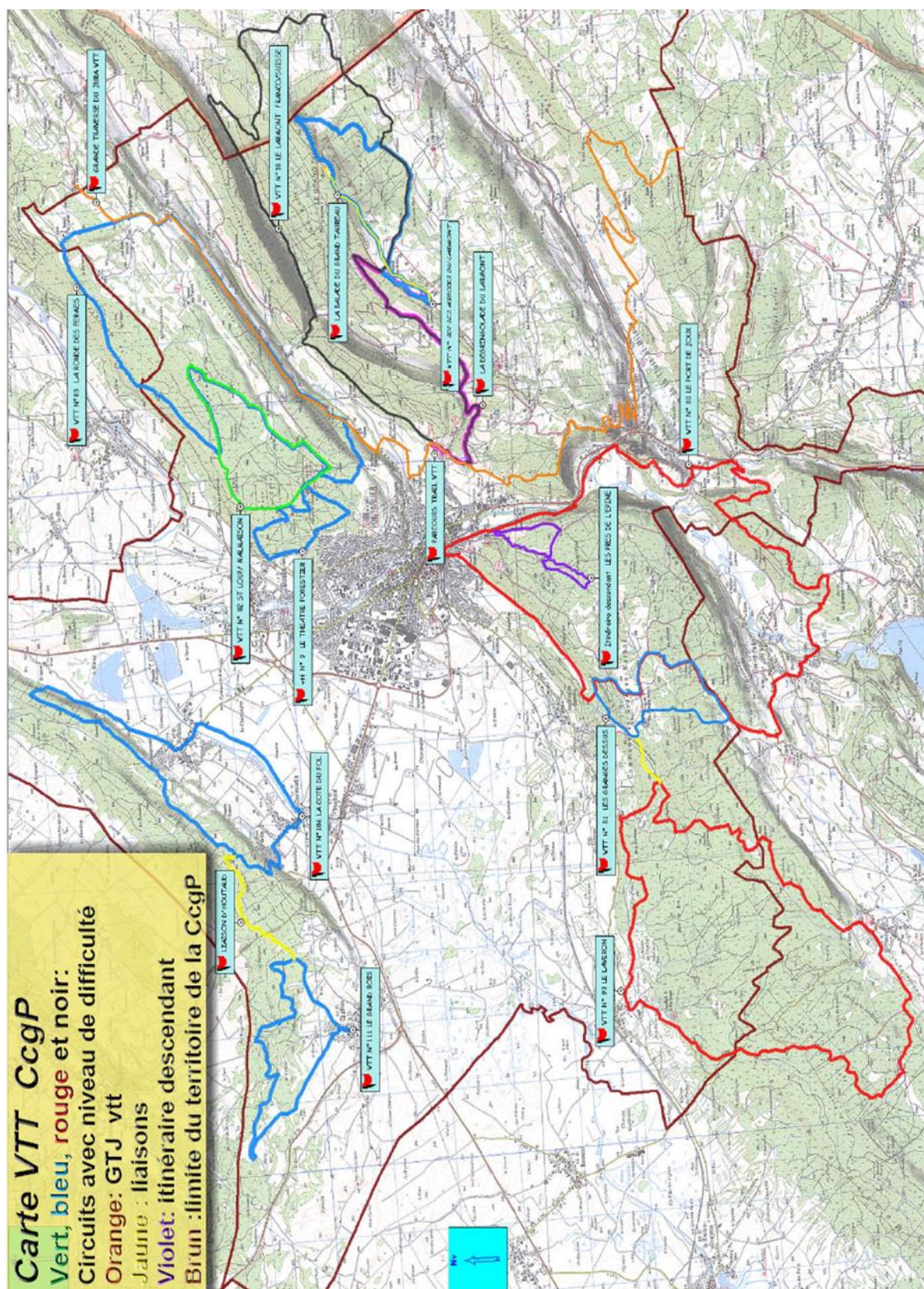
Réalisations 2019

- entretien du balisage des circuits labellisés URV, avec peinture jaune et bleue ;
- entretien du balisage des itinéraires labellisés FFRP, avec peinture rouge et blanche ;
- entretien des passages de barrières ;
- maintien de l'état des sentiers au niveau de la qualité du balisage et de l'élagage, mais réalisé sur la période estivale de mai à octobre (avec renouvellement de deux balises sur trois) ;
- amélioration de passages de barrières défectueux sur certains secteurs ;
- le premier entretien annuel sur tous les sentiers a été effectué avant le 15 juillet grâce à une nouvelle organisation du service tourisme ;
- suivi et entretien des caches GPS Safari mis en place avec le CDT ;
- participation du service à l'organisation de la randonnée de l'absinthe du 21 juillet avec un parcours reliant la montagne du Larmont au centre-ville de Pontarlier.

Objectifs 2020

- maintien de l'état des sentiers au niveau de la qualité du balisage et de la qualité de l'élagage ;
- contraindre le calendrier d'intervention afin que le premier entretien annuel sur tous les sentiers et itinéraires soit réalisé avant le 15 juillet ;
- améliorer ou remplacer les passages de barrières défectueux ;
- évaluation des circuits en fonction de l'intégration au PDIPR (*Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées*) ;
- mise en place ou changement d'une vingtaine de poteaux de carrefour et flèches anciennes sur les secteurs de Vuillecin, Dommartin, Chaffois et les Granges-Narboz ;
- installation d'un nouveau passage de barrière sur le sentier montagnard du Grand Taureau (en haut de l'arboretum) et réflexion sur le changement de 2 passages de barrière dans la descente du fort Mahler suite au signalement de fuite du bétail ;
- commencer à établir les conventions d'autorisations de passage avec les propriétaires privés ;
- état des lieux du sentier montagnard du Grand Taureau et de ses bornes thématiques.

Circuits et itinéraires VTT



Calendrier d'entretien

- *avril* : contrôle de l'état des circuits pour établir les priorités d'entretien ;
- *mai / juin / juillet / août* : entretien annuel selon l'avancée de la végétation et la météo ;
- *septembre / octobre* : contrôle de l'état et entretien suivant les besoins et urgences.

Rappel des tâches à effectuer pour un entretien courant annuel

- élagage de la strate arbustive, des sentiers et des bas cotés ;
- balisage, contrôle des balises et remplacement si besoin ;
- contrôle des poteaux et flèches aux carrefours ;
- entretien sommaire des passages VTT ;
- nettoyage de l'environnement (papiers, bouteilles et autres...).

Temps moyen d'entretien annuel au km : 1h à 1h30, contre 1h30 à 1h45 en 2018. La réorganisation de l'équipe de terrain a en ce sens, permis d'optimiser l'entretien des circuits.

Balisage en sens unique pour les circuits, et dans les deux sens pour les itinéraires (GTJ).

En raison de l'utilisation de balises vissées, l'entretien de la signalétique est possible même par mauvais temps.

Remarques

- tous les circuits sont autorisés et labellisés par la Fédération Régionale de Cyclisme ;
- les panneaux-flèches, les poteaux et les passages VTT sont à la charge de la CCGP ;
- 9 circuits sont labellisés VTT-FFC national et sont évalués chaque saison par la FFC ;
- 1 circuit est labellisé VTT-FFC régional (N°93).

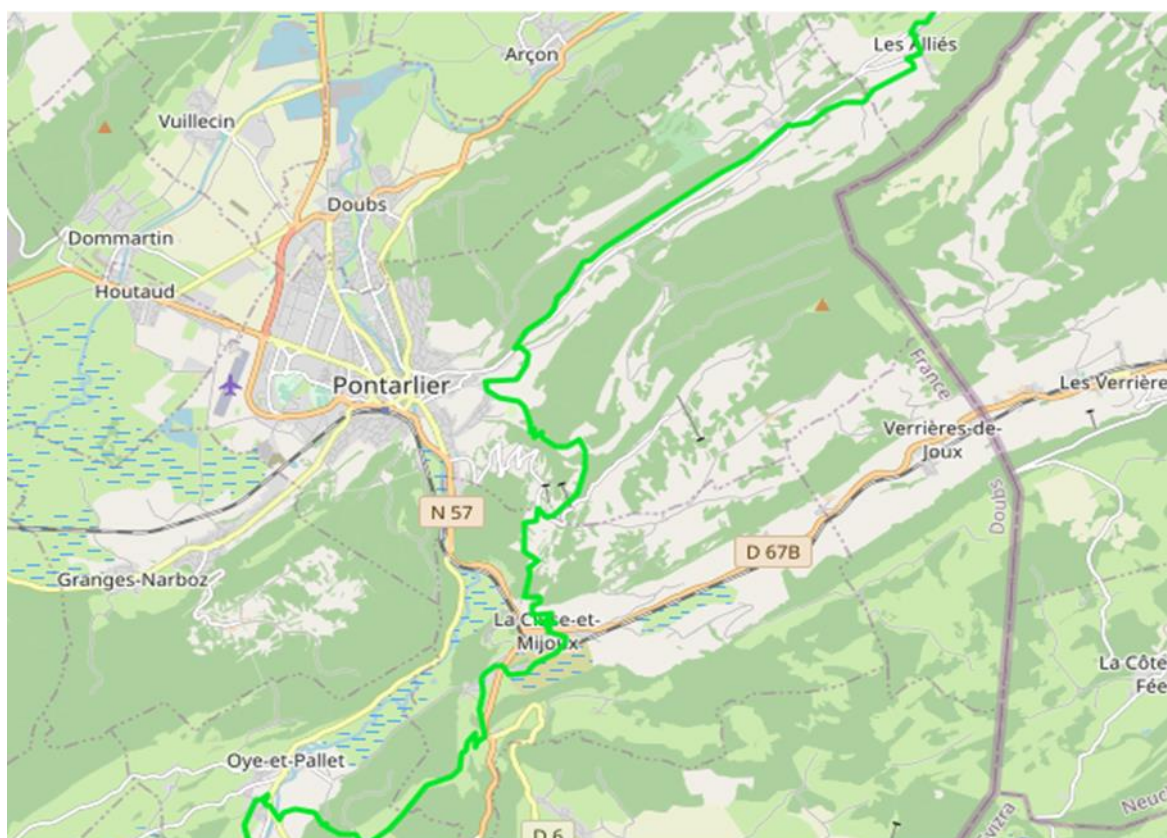
Réalisations 2019 secteur de Pontarlier et alentours

- amélioration du balisage des quelques secteurs restants avec tasseaux en bois (en supplément sous les balises VTT) pour protection des arbres ;
- contrôle et entretien pour sécuriser les passages de barrière sur les itinéraires ;
- maintien de l'état des sentiers au niveau de la qualité du balisage national, renouvellement de deux balises sur trois ;
- tous les circuits sont restés ouverts ;
- installation d'un nouveau passage de barrière sur la liaison des Entreportes du circuit N°10 à la demande de l'exploitant agricole ;
- maintien de la qualité de l'élagage mais réalisé sur la période estivale de mai à octobre, étant donné le retard de la végétation au printemps ;
- le premier entretien annuel sur tous les sentiers a été effectué avant le 15 juillet grâce à une nouvelle organisation du service tourisme ;
- organisation par le service de la journée découverte du Larmont le 5 mai avec entre-autres, la promotion des activités *outdoor* comme le VTT et la trottinette électrique.

Objectifs 2020

- maintien de l'état des sentiers au niveau de la qualité du balisage et de la qualité de l'élagage ;
- contraindre le calendrier d'intervention afin que le premier entretien annuel sur tous les sentiers et itinéraires soit toujours réalisé avant le 15 juillet, avec renouvellement de deux balises sur trois ;
- restauration des passages de barrières défectueux ;
- mise en place d'un nouveau panneau de départ du circuit N°80 chemin de la Fauconnière à Pontarlier ;
- commencer à établir les conventions d'autorisations de passage avec les propriétaires privés ;
- réflexion sur le maintien des parcours existants des circuits N°93 et 81 dont une partie de l'itinéraire se situe au-delà de notre territoire ;
- nettoyage de la cabane des douanes de la Cluse et Mijoux pour l'aménager en abri sur la GTJ VTT.

Itinéraires équestres



GTJ équestre secteur Grand Pontarlier – Site web des GTJ

Calendrier d'entretien

- juillet / août : entretien annuel selon l'avancée de la végétation et la météo ;
- septembre / octobre : contrôle de l'état et entretien suivant les besoins et urgences.

Réalisations 2019 secteur de Pontarlier et alentours

- entretien du balisage de la GTJ équestre en orange ;
- rééquilibrage et graissage d'un passage équestre sur l'itinéraire (départ de l'arboretum de Pontarlier).

Remarques

- la fréquentation de cet itinéraire par les cavaliers GTJ semble faible mais demanderait une vraie étude avec les partenaires GTJ sur les causes de ce constat (manque d'hébergement, passages de barrière inadaptés...) ;
- cet itinéraire est cependant fréquenté par les marcheurs et vététistes mais aussi par les cavaliers des centres équestres voisins qui l'empruntent sur une partie ;
- une réflexion est peut-être aussi à mener sur des boucles à proposer aux cavaliers locaux.

Objectifs 2020

- entretien de la GTJ équestre, ajout de pancartes d'identification sur certains secteurs ;
- installation de panneaux de sécurité aux carrefours (où cela est jugé nécessaire) ;
- rééquilibrage et graissage de 2 passages équestres sur l'itinéraire (bas du Larmont).

Circuits et itinéraires

Tous les circuits sont ouverts au public en fonction de leur état général et selon les travaux forestiers obligeant parfois à une fermeture provisoire.

Durant l'hiver 2019-2020, de nombreux chablis ont été signalés et évacués par nos soins mais certains circuits et itinéraires restent à contrôler au printemps 2020.

Passages de barrières

Les passages de barrières sont modifiés et améliorés afin de s'adapter aux différents types de bétails concernés : vaches, chevaux, moutons...

Quelques difficultés ont été rencontrées dans les secteurs de pâturage avec chevaux.

Certains passages anciens seront restaurés par nos services techniques ou remplacés par de nouveaux passages.

Mobiliers touristiques complémentaires

Le contrôle et l'entretien des mobiliers touristiques (abris, belvédères, panneaux d'accueil et d'informations, caches GPS-Safari, bornes thématiques, poubelles et mobilier du PDIPR) sont nécessaires chaque saison pour maintenir en état de sécurité et de propreté tout ce mobilier.

Pour certains secteurs, ce mobilier est vieillissant et il serait nécessaire d'évaluer les besoins en changement ou suppression de matériel. Une réflexion est en cours pour le sentier montagnard du Grand Taureau.

Vandalisme

Un suivi de l'entretien effectué au cours de la saison permet de constater des actes de vandalisme dans la proximité de Pontarlier.

Aux endroits accessibles en voitures, on constate en effet souvent des « restes » de soirées festives, avec des tas de bouteilles, ainsi que des dégradations de mobilier (secteur de la Fauconnière, du Théâtre Forestier, et sur la montée du Larmont).

Entretien pédestres et VTT

Le premier entretien annuel sur l'ensemble des circuits pédestres et VTT a été réalisé avant le 15 juillet grâce à la composition de deux équipes de 2 personnes. Une équipe était affectée aux circuits pédestres et l'autre équipe aux circuits VTT. L'entretien de la GTJ équestre s'est réalisé dans un second temps par l'équipe des circuits pédestres.

Conclusion

Durant la saison 2019, la période d'entretien courant s'est étendue de début mai jusqu'à début septembre, soit environ 18 semaines. Le mois d'avril est consacré au repérage des différentes priorités d'entretien. La période septembre/octobre est réservée à améliorer certains secteurs, à modifier des itinéraires et à gérer les urgences (réparation de passage de barrière...).

Les circuits pédestres sont tous ouverts, et globalement dans un bon état. Ils sont stables dans leur linéaire et sont en général, assez bien fréquentés. Tous les circuits et itinéraires sont remis aux normes de balisage régulièrement suivant les consignes des diverses fédérations : FFRP, URV, GTJ...

Les circuits du label VTT-FFC Grand Pontarlier Château de Joux sont également dans un bon état et l'ensemble du réseau est totalement ouvert au public. Un contrôle est effectué chaque année par la FFC, qui évalue les sites par rapport à la qualité d'entretien et d'équipement des parcours. La Communauté de Communes du Grand Pontarlier reste encore cette saison l'un des meilleurs sites de Franche-Comté selon le système de notation annuelle de la FFC repéré sur l'ensemble des circuits labellisés en Franche-Comté.

Pour l'ensemble de ces circuits, une nouvelle cartographie est en cours d'élaboration par l'Office du Tourisme du Pays du Haut-Doubs de manière à uniformiser les supports de communication sur les secteurs des cinq collectivités adhérentes.

Taxe de séjour



Rappel de la réglementation

Depuis le 1^{er} janvier 2005, tous les hébergements touristiques sont soumis au régime de la taxe de séjour au réel.

Pour rappel concernant l'affectation du produit de la taxe de séjour :

(...) La taxe est affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune ou du groupement ou aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques. La taxe de séjour est une recette imputée en section de fonctionnement du budget de la collectivité ou du groupement. Les dépenses imputées sur le produit collecté doivent permettre à la collectivité ou au groupement d'être en capacité de justifier qu'elles sont de nature à favoriser la fréquentation touristique (par exemple, des dépenses couvrant des travaux d'amélioration qualitative de l'espace public, des dépenses liées à la politique de communication, à la politique culturelle, sportive de la commune ou du groupement etc.). Il s'agit de dépenses qui agissent sur l'attractivité du territoire concerné ou la politique de préservation environnementale.²

Modalités de calcul

Le montant de la taxe de séjour correspond au nombre de nuitées réalisées par un établissement touristique au cours de l'année, multiplié par le tarif déterminé suivant le classement de ce dernier.

Tarifs par nuitée par personnes pour les hébergements classés

Types d'hébergements	Tarifs 2018
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes. Nouvelle catégorie appliquée depuis le 1 ^{er} juillet 2015	-
Hôtels de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5* et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	-
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4* et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	1,00 €
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3* et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,90 €
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2*, village de vacances de 4 et 5*, de catégorie grand confort, et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,70 €
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, village de vacances 1, 2 et 3*, de catégorie confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes, chambres d'hôtes, emplacement dans une aire de camping-cars ou un parc de stationnement touristique par tranche de 24h	0,60 €
Hôtels, résidences ou meublés de tourisme ou village de vacances non classé ou en attente de classement	0,50 €
Terrain de camping et terrain de caravanage classés en 3, 4 et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,50 €
Terrain de camping et terrain de caravanage classés en 1* et 2* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0,20 €

La loi de finances rectificative pour 2017 a introduit la taxation proportionnelle pour les hébergements sans classement ou en attente de classement. Depuis lors, les collectivités doivent adopter un taux compris entre 1 % et 5 % pour ces hébergements.

² Guide pratique de la Taxe de séjour, mise à jour mai 2019, Direction générale des collectivités locales, Direction générale des entreprises, Fiche n°4, Affectation du produit.

Tarifs par nuitée par personnes pour les hébergements non classés

Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air
--

1 %

Période de perception

La période de perception de la taxe est établie sur toute l'année.

Modalités de versement

Le paiement de la taxe de séjour s'effectue (jusqu'en 2019) en une seule fois. Un titre de recettes est établi à partir de la déclaration établie par l'hébergeur redevable.

Les exonérations

Modifications des exonérations appliquées par la CCGP à compter du 1^{er} juillet 2015

Exonérations obligatoires	Exonérations facultatives
- enfants de moins de 13 ans - colonies et centre de vacances collectives d'enfants - les bénéficiaires des formes d'aide sociale prévues au chapitre I^{er} du titre III et au chapitre I^{er} du titre IV du livre II ainsi qu'aux chapitres IV et V du titre IV du livre III du Code de l'Action Sociale et des Familles. - fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans la station pour l'exercice de leurs fonctions	- enfants jusqu'à 18 ans - personnes qui par leur travail ou leur profession participent au fonctionnement et au développement de la station - bénéficiaires de chèques vacances

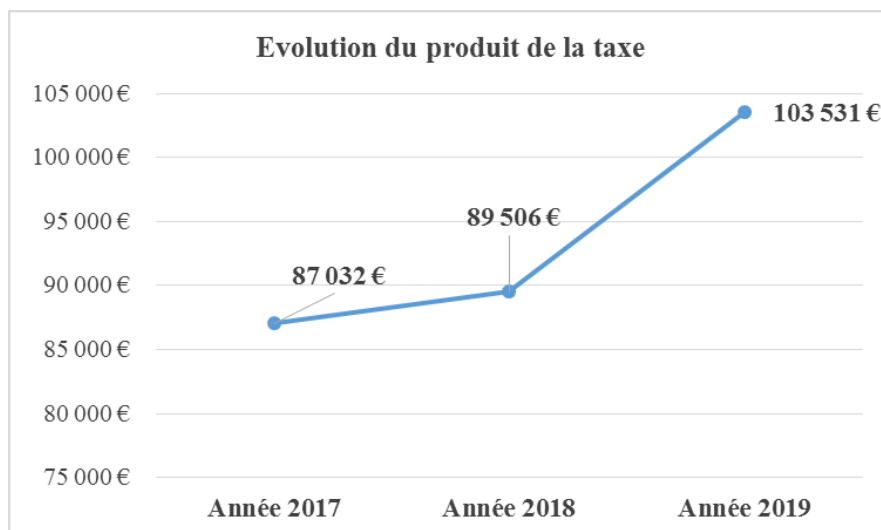
Depuis cette réglementation, les exonérations facultatives n'existent plus et le régime des exonérations obligatoires a été revu et limité à 4 cas :

- tous les mineurs sont désormais exonérés de la taxe de séjour ;
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire communautaire ;
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que l'organe délibérant détermine, à savoir 1 euro par personne et par nuitée.

Les chiffres de l'année 2018

Évolution des recettes issues de la taxe de séjour

	Hôtels		Autres hébergements		Total	Variation
Année 2019	87 675 €	85 %	15 856 €	15 %	103 531 €	+ 16 %
Année 2018	75 204 €	84 %	14 302 €	16 %	89 506 €	+ 3 %
Année 2017	73 657 €	85 %	13 375 €	15 %	87 032 €	+ 14 %



Le produit de la taxe de séjour perçu en 2020, au titre de l'année 2019 a enregistré une **augmentation de 16 %**.

L'évolution des recettes collectées se décompose de la façon suivante :

- augmentation de **17 %** des recettes provenant des hôtels ;
- augmentation de **11 %** des recettes provenant des autres types d'hébergements.

Le nombre d'hébergements recensés a légèrement évolué en comptant 7 meublés supplémentaires [une chambre d'hôtes en moins]. Le travail de veille et d'accompagnement des hébergements non professionnels notamment, a permis d'identifier les meublés de tourisme dont la location passe exclusivement par les plateformes de réservation en ligne (cf. *Air bnb*), et qui n'étaient pas toujours connus des services.

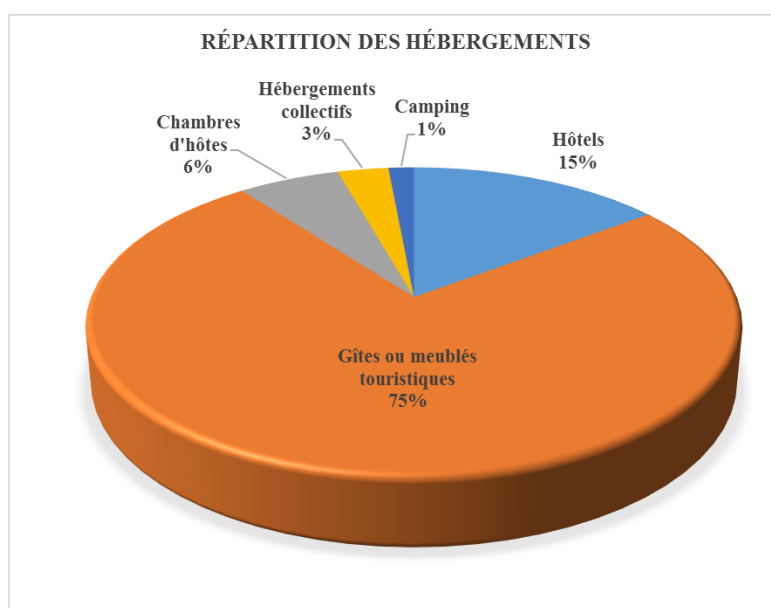
Les évolutions réglementaires et les projets de mise en œuvre d'une plateforme de collecte numérique au 1^{er} janvier 2020, ont par ailleurs incité à davantage de transparence.

Avec une augmentation de 16 % du produit de la taxe de séjour, la collectivité enregistre ses meilleurs résultats. L'augmentation des nuitées dans les hôtels en est notamment à l'origine.

Maillage des hébergements sur le secteur de la CCGP

En 2019, le territoire de la CCGP comptait 68 hébergements touristiques contre 62 en 2018. Ceux-ci se répartissent selon les catégories suivantes :

- ♦ 10 hôtels ;
- ♦ 51 gîtes ou meublés touristiques ;
- ♦ 4 chambres d'hôtes ;
- ♦ 2 hébergements collectifs ;
- ♦ 1 camping.



Développement Economique

Syndicat de l'Abattoir du Haut-Doubs



Zones d'Activité Economique

Zones d'Activité Communautaire publiques

Parc d'Activité Communautaire à Pontarlier au lieu-dit « Aux Gravilliers »

Sur l'ensemble du Parc des Gravilliers

Compensations écologiques

Suite à l'arrêté Préfectoral n°2014349-0024 du 15 décembre 2014 portant dérogation à « l'interdiction de détruire, altérer, dégrader des sites de reproduction ou des aires de repos de spécimens d'espèces animales protégées et à capturer ou de détruire des spécimens d'espèces animales protégées dans le cadre du parc d'activité des Gravilliers » un programme d'action a été effectif en **2019** avec des professionnels et partenaires :

PRAIRIE- conventions avec deux agriculteurs

Suite à une convention du 29 février 2016 et à un avenant du 1^{er} mars 2017. Une rémunération annuelle permet la mise en œuvre de mesures compensatoires sur des prairies de fauches et de pâture. Le coût de la rémunération s'est élevé à 1 908,69 € HT.

PRAIRIE- suivi

Conformément à la convention cadre de partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté du 11 juillet 2016, suite à la nécessité de suivre une plante particulière, un avenant a été signé en 2019, portant sur les actions suivantes :

- Rencontre avec l'exploitant
- Réunion avec les partenaires
- Rédaction d'un bilan de suivi

Le coût pour l'année 2019 s'est élevé à 1 250,00 € HT pour 2,5 jours de prestation.

ZH- travaux et suivi / réhabilitation de la tourbière de la Cluse et Mijoux

Les travaux de réhabilitation sont confiés à l'EPAGE (anciennement SyMMAHD) et sont en phase d'études.

Suivi des amphibiens sur le parc d'activité des Gravilliers – Crêt de Dale

Conformément à l'arrêté, il n'y a pas eu de suivi en 2019.

Gravilliers Sud - Tranche 1

En 2019, l'aménagement de la zone a porté en particulier sur les points suivants :

Marchés Publics

Pas de marché en 2019.

La vente de terrains

Toutes les parcelles sont vendues à Crêt de Dale depuis fin 2018.

Pas de vente en 2019.

Lot	Entreprise	Activité
1	BMW	Garage
2	Expert auto Pontarlier expertise	Expertise automobile
3	Expertise comptable LORIN	Expertise comptable
4	Mobalpa	Cuisines et salles de bain
5	Cafés QUERRY	Torréfaction
6	L'espace Poêle et cheminées	Poêle et cheminées
7-8-9-10	Jurafiltration	Filtres et éléments filtrants
11	Presta'Net	Entretien des bâtiments
12	Garage BDA	Garagiste
13	Pontarlier Motoculture	Matériels et entretien espaces verts
14	L'expo Bellamy Hyundai	Garage
15	Gedimat	Négociant bois et matériaux
16-18	ABH Peinture et jardinerie DUSCHENE	Peinture / menuiserie Jardinerie, pépiniériste
17	Crazy cars	Garage vente véhicules d'occasion
Total général		
Total ventes réalisées depuis fin 2018		

Vendu 2015

Vendu 2016

Vendu 2017

Vendu 2018

Gravilliers Sud - Tranche 2

Marchés Publics

Les entreprises suivantes ont poursuivi leurs missions d'aménagements :

- PETITE Géomètre : accompagnement des ventes,
- FCE sur le lot 05 : clôtures le long de la voie SNCF,
- SIGNAUX GIROD sur le lot 06 : mobiliers urbains (totems et panneaux d'informations).

Le marché rapport essais et contrôles, confié à SOPRECO a été réceptionné. Montant du marché : 10 835,00 € HT (DGD au 03/05/2019).

Commercialisation des lots

La tranche 2 compte 24 lots sur une surface totale de 133 220 m².

Fin 2019, les projets de cession de terrain suivants sont en cours à Gravilliers Sud Tranche 2 :

Lot	Entreprise	Activité
1	COMAFRANC	Négoce de matériaux
2	Thomas PETITE, Amandine LINGLOIS	Géomètre Kinésithérapeute
3	Garage du Vieux Château	Mécanique, carrosserie
4	EMMAÜS	Entreprise d'insertion
5	PREVAL	Collectivité
6	AGS	Plâtrier-Rénovation immobilière
7	AGEFI-GARDINO	Spécialiste garde-corps
8	INTOO Habitat	Métiers de l'habitat
9	CHAUVIN Hilaire	Travaux forestiers - déneigement
10	LE MAGASIN	Vente de meubles
11	TECKICEA + Cabinet comptable Pascal ROLET	Ingénierie structures bois + Cabinet comptable
12	DE GIORGI	Constructeur de maisons individuelles
13	PERNOD SAS	Production et commercialisation de vins et spiritueux
14	POLE EMPLOI	Agence nationale pour l'emploi
15		
16		
17A	FLEXI-PIECES	Vente de pièces détachées BTP, agricoles, industrielles
17B	GT2C	Transport routier
17C	PPSI + LP Taxi	Plâtrier peintre + Taxi
18	JAP Travaux	Travaux balayage – aspiratrice – Vente granulats
19	Menuiserie TISSOT	Menuiserie
20	PNEUS PERFORMANCE	Vente de pneus
21	Société VERDANT Marc	Pâtissier-Chocolatier
22	IN EXTENSO + 3 Kinés	Expert-comptable + Kinésithérapeutes
Total ventes réalisées en 2019		

Vendu en 2018

Vendu en 2019

En cours fin 2019

Gravilliers Sud - Tranche 3

Fouilles archéologiques

Suite au marché global et forfaitaire de fouilles archéologies préventives notifié le 2 octobre 2018 pour un montant de 2 511 644,41 € HT le chantier de fouilles est en cours. La subvention obtenue au titre du Fonds National pour l'Archéologie Préventive (FNAP) est à hauteur de 757 431,32 €.

Zone d'Activité Communautaire des Granges Narboz

Les terrains « Au Dreseul »

Régularisation administrative au titre de la loi sur l'eau

Après enquête publique, la procédure de régularisation au titre de la Loi sur l'Eau pour l'ensemble des zones d'activité communales et intercommunales a fait l'objet d'un arrêté Préfectoral en date du 30 novembre 2016. Celui-ci a été purgé de tout recours à la date du 30 novembre 2017.

Un 2^{ème} arrêté Préfectoral portant sur une dérogation au titre des espèces protégées a été obtenu le 14 septembre 2017.

En 2019, des études internes interrogent sur les possibles travaux induits par les arrêtés. Des compléments fonciers sont toujours à apporter préalablement.

Au 31 décembre 2019, la situation des terrains de la ZAE des Granges Narboz est la suivante :

Lot	Acquéreur	Surface	Activité	Date signature acte de vente	Observations
1		19 a			Zone naturelle
2	THUBET	34 a	Transport et Travaux Publics	11/03/2010 et 07/05/2010	Vendu
3	THUBET	41 a	Transport et Travaux Publics	27/05/2009 et 03/06/2009	Vendu

Légende :

	Vendu
	Vente possible en zone naturelle

Zone d'Activité Communautaire de Vuillecin

La CCGP assure l'entretien de cette zone d'activité. En 2019, aucun changement d'activité n'a été constaté.

Zone d'Activité Communautaire de Chaffois

La CCGP assure l'entretien de cette zone d'activité. En 2019, aucun changement d'activité n'a été constaté.

Zones d'Activité Communautaire privées

ZAE Pontarlier «Les Grands Planchants Sud»

En mars 2019, le magasin Expert est devenu franchisé sous la marque Boulanger spécialisée dans la vente d'électroménager et de produits multimédias. Le glacier Erhard s'est implanté en milieu d'année.

ZAE Dommartin – Houtaud «Au Gros Murger»

L'hypermarché LECLERC a réalisé des travaux d'extension de sa surface de vente de 3 861 m², portant celle-ci au total à 8 670 m², il a été inauguré en octobre 2019.

ZAE Doubs «Entre Deux Chemins»

Cette zone reste toujours très dynamique et attire de nouvelles enseignes qui sont venues s'implanter en bordure de la ZAE de Doubs sur une zone commerciale privée : Maxizoo, Picard Surgelés, un salon de coiffure, une salle de sports et un magasin d'alimentation bio.

Transfert des ZAE

La mission d'assistance pour le transfert des zones d'activité économique communales à la CCGP a été confiée au bureau d'étude IMMERGIS. L'exécution de la prestation a démarré le 4 juin 2018. La phase 1, portant sur l'inventaire des zones communales devant faire l'objet d'un transfert s'est terminée en 2019. Au total, 18 ZAE doivent être transférées.

Le Conseil Communautaire a délibéré au vu des travaux de la Commission Locale Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et a fixé des attributions de compensation, selon la méthode dérogatoire, pour un montant total de 6,3 M€ pour 2018, de 5,9 M€ pour 2019, de 5,5 M€ pour la période 2020-2024, et de 5,7 M€ à partir de 2025.

L'hôtel d'entreprises « la Belle Vie » à Houtaud



Le taux d'occupation moyen s'est élevé en 2019 à 76 % contre 70 % en 2018 et 39 % en 2017.

Depuis 2018, la totalité du bâtiment est désormais affecté à la location.

Le montant annuel des loyers perçus sur la présente année s'élève à 167 300 € (110 710 € en 2018).

Les loyers ont été actualisés au 1^{er} juillet, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre de l'année n-1, publié par l'Insee.

En 2019, le mouvement au sein de l'hôtel d'entreprises est le suivant :

Entreprise	N° local	Type	Surface en m²	Début bail	Fin bail ou sortie
Garage solidaire	1	Atelier	294	01/04/2018	31/03/2021
Les compagnons du Devoir et du Tour de France	2	Atelier	40	01/05/2019	31/10/2019
Croix-Rouge	2	Atelier	20/100	01/12/2018	31/12/2022
Distillerie Grand	3	Atelier	99	02/07/2018	01/07/2021
Libault Thomas	3	Atelier	99	17/09/2019	16/09/2022
Amour Franc-Comtois	4	Atelier	171	22/05/2018	21/05/2021
FK DESTOCK	5	Atelier	166	28/01/2019	27/01/2022
Carrosserie Penel	6	Atelier	260	01/10/2018	30/09/2021
Banque alimentaire	6	Atelier	260	25/11/2019	15/01/2020
Magenet SA	7	Atelier	166	01/02/2018	31/01/2021
Les Belles Anciennes	8	Atelier	252	01/01/2018	31/12/2020
Archives ville	9	Bureau/ atelier	224	01/01/2007	30/11/2022
Archives ville	10	Atelier	214	01/01/2007	30/11/2022
Musée	11	Atelier	127	01/09/2010	31/08/2019
API 25	12	Atelier	182	08/12/2014	07/07/2021
Recyclerie (Préval)	13	Atelier	462	22/05/2017	21/05/2018
T et G constructions	14	Atelier	365	24/08/2018	23/08/2021
Physio Haut Doubs	A	Bureau	122	17/09/2018	16/09/2021
Haut Doubs Sport formation	A		124	16/09/2019	15/09/2022
Magenet SA	B	Bureau	84.7	01/02/2018	31/01/2021
Sautto Julia	C	Bureau	81	18/02/2019	17/02/2022
Association TANTA	C	Bureau	207	09/12/2019	08/12/2022
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Franche-Comté	D	Bureau	79.55	01/07/2015	30/06/2021
Compagnons du Devoir et du Tour de France	D	Bureau	40	01/05/2019	31/10/2019
Colotti Gina	D	Bureau	14	22/01/2018	21/01/2020
Colotti Gina	D	Bureau	21	01/04/2016	31/03/2020
Cf conciergerie	D	Bureau	21	16/12/201+	15/12/2022
Alain PREVALET	D	Bureau	67	01/03/2013	28/02/20120
LILYPOULE (changement de bureau)	D	Bureau	21.80	01/10/2018	30/09/2021
DUCHET Laure Anne	D	Bureau	21.80	14/10/2019	13/10/2022
AOMSYS	D	Bureau	15	15/12/2018	14/12/2021
Win Win immobilier	D	Bureau		16/12/2019	15/12/2022

- Entreprises ayant quitté la Belle Vie en 2019
- Entreprises ayant intégré la Belle Vie en 2019
- Entreprises présentes antérieurement à 2019

Dossiers soumis à la CDAC

Un dossier a été soumis à la CDAC en 2019 :

Demande d'implantation			Surface demandée	Date d'examen par la CDAC	Origine de la demande	Avis commission
Enseigne	Lieu	Activité				
ATLAS	Pontarlier	Ameublement	1 038 m ²	27/05/2019	Extension des surfaces de vente (prises sur le dépôt)	Favorable

Commerce Artisanat Grand Pontarlier (CAGP)

Cette fédération des associations de commerçants localisée sur le territoire de la CCGP est très dynamique et voit son nombre d'adhérents progresser chaque année (219 en 2014, 256 en 2015, 299 en 2016, 358 en 2017, 391 en 2018 et 419 en 2019).

Pour l'année 2019, les principales actions commerciales réalisées par l'association ont été les suivantes :

Magazine

Poursuite de l'édition du magazine O-DOO. C'est un moyen de communication efficace et qualitatif. Il s'agit de conserver un intérêt de lecture à ce magazine en trouvant de nouvelles rubriques. C'est également un outil servant de support à la communication des actions diverses de Grand Pontarlier. Il joue parfaitement son rôle d'attirer les chalands sur l'agglomération pontissalienne.

Site internet

Les sites www.commerce-grand-pontarlier.fr et www.o-doo.com sont maintenus. La page Facebook va également continuer afin de faire circuler un maximum d'informations concernant les commerçants et artisans du Grand Pontarlier, mais aussi donner des informations diverses afin de capter les utilisateurs en les incitant à venir consommer sur le territoire. Nous mettrons plus de moyens pour sponsoriser les pages promotion de la fédération.

Communication

La campagne de communication va se poursuivre cette année. Les supports retenus seront sensiblement les mêmes qu'en 2018 : presse (Est Républicain, Presse Pontissalienne, C'est-à-dire, SODA - Hebdo 25) ; radio (Plein Air et France Bleu Besançon - Village FM) ; publicité par l'intermédiaire des réseaux sociaux divers avec création de vidéos afin de promouvoir le commerce et un travail sur un nouveau type de communication par l'intermédiaire notamment « d'influenceurs » surtout axé sur la Suisse. Publicité sur les différents supports de l'Office de tourisme. Il est important que « Grand Pontarlier » soit un réflexe dans l'esprit des gens sur 40 km à la ronde.

Chèque cadeaux

Ce dispositif continue. Des campagnes de sensibilisation auprès des associations et des entreprises diverses vont être poursuivies afin d'augmenter encore la part de ces chèques. Le but reste toujours le même : attirer et fidéliser les clients sur la zone pontissalienne.

Haute Foire

Reconduction du partenariat avec l'organisateur Micropolis avec distribution des tickets à tarif réduit chez les adhérents de la Fédération. Commerce Grand Pontarlier sera présent sur la manifestation, le stand sera la vitrine des commerçants et artisans de notre territoire. Partenariat avec France Bleu qui permet de valoriser encore plus notre territoire.

Animations de Noël

Animer le territoire de Pontarlier pendant la période des fêtes reste une action à mener par Grand Pontarlier. L'objectif est de faire de Pontarlier le lieu événement à cette période. Les spectacles offerts par Grand Pontarlier seront conservés.

Divers

Commerce Artisanat Grand Pontarlier va continuer à soutenir et accompagner les manifestations et événements organisés par les associations commerciales, sportives, culturelles et caritatives qui se tiennent sur son territoire.

La Fédération est par ailleurs investie dans les diverses actions communautaires permettant d'améliorer notre espace économique :

Le budget total dépenses s'élève en 2018 à 144 700 €.

La CCGP a alloué une subvention de 22 500 € à CAGP en 2019.

Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR)

Une demande de financement pour le centre nautique a été faite en 2017. Le projet étant réalisé sous forme d'un Marché Public Global de Performance, les travaux n'ont pas démarré en 2017. La demande de financement a donc été reportée en 2018 pour un montant total HT de 11 000 000 €.

Le projet de centre nautique a été suspendu le 7 mai 2019 en raison de la nécessité de le déclarer sans suite. Fin décembre 2019, le Conseil Communautaire a validé le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage afin de relancer le projet.

Contrat de territoire avec le Département du Doubs

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Concrètement, le Département a proposé la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) destiné à couvrir le territoire du Grand Pontarlier, pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires. Pour le 3^{ème} axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département s'est faite par la mobilisation d'une enveloppe financière de 1,6 M € (soit 15,15 €/habitant/an) répartie en 2 volets :

- volet A destiné au soutien de projets de territoire répondant aux priorités du Département : 80 % de l'enveloppe totale, soit 1 280 000 €,
- volet B destiné au soutien de projets d'intérêt local : 20 % de l'enveloppe, soit 320 000 €.

Un comité de pilotage a été constitué.

Ce contrat a été rédigé courant 2018, et a été signé en 2019. En raison du report du Centre Nautique, la répartition de l'enveloppe sur les 2 volets a fait l'objet d'un amendement.

Adhésion de la CCGP à Initiative Doubs Territoire de Belfort

La convention cadre 2014-2018 a pour objectifs de :

- Favoriser la création d'emplois sur l'agglomération par la création d'entreprises et leur croissance,
- Soutenir le développement des communes de l'agglomération par l'implantation de nouvelles activités qui induiront un regain de vitalité et du dynamisme au sein même de ces espaces : maintien, voire développement de commerces de proximité, installation de nouveaux ménages, maintien ou augmentation des effectifs scolaires...

Le soutien financier de la CCGP à cette association permet de contribuer aux actions suivantes :

- La vie et animation de l'association qui apporte une assistance technique au financement de projets économiques et leur suivi, par le versement d'une subvention annuelle forfaitaire,
- Le recouvrement de prêts venant en renfort des fonds propres des entreprises, par l'octroi d'une subvention en année N d'un montant de 600 € par entreprise aidée sur le territoire intercommunal en année N-1.

Cette convention 2014 à 2018 précise que la participation financière de la Collectivité est définie par avenant chaque année.

La convention cadre pluriannuelle 2014-2018 entre la CCGP et IDTB, est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

Par avenant, la durée de la convention-cadre pluriannuelle a été prorogée d'une année supplémentaire portant ainsi la durée de la convention à six ans de 2014 à 2019.

Ainsi, Initiative Doubs Territoire de Belfort ayant financé la création/reprise de 13 entrepreneurs sur le territoire intercommunal en 2018, la subvention allouée par la CCGP à cette association pour l'année 2019 est la suivante :

- 1 500 € pour la vie et l'animation de la structure
- 7 800 € pour le recouvrement de prêts

Pour l'exercice 2019, Initiative Doubs Territoire de Belfort a donc bénéficié d'une subvention d'un montant total de 9 300 €.

Economie Sociale et Solidaire (ESS)

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) se développe sur le territoire de la CCGP.

Plusieurs projets sont en cours :

Location et garage solidaire

Le projet de location est piloté par le Garage Solidaire du Jura (GSJ) à Lons-Le-Saunier qui récupère des véhicules suite à des legs, les remet en état et les propose en location, via l'ADDSEA, à des personnes répondant à certains critères sociaux. Le service de location est opérationnel depuis novembre 2016 (location à 7 € par jour).

Le garage solidaire a ouvert un établissement sur le site de la Belle Vie où il est en activité depuis avril 2018.

Les services (entretien et réparation) assurés par le garage solidaire s'adressent aux personnes bénéficiaires de minimas sociaux. Leur montant est de 30 à 40 % moins cher que le prix du marché.

Le garage solidaire propose également à la vente des véhicules révisés et garantis (entre 1 500 et 3 000 €).

Partenariat/gaspillage alimentaire

Préval a initié depuis 2017, une réflexion sur le gaspillage alimentaire et envisage de conduire des actions de prévention avec les acteurs du territoire.

Un pré-diagnostic a été réalisé en 2018 et présenté à un comité de pilotage constitué par les associations de dons alimentaires, le Département, la DRAAF et la CCGP.

Les réflexions communes issues de cette restitution ont fait émerger l'idée de travailler sur un projet de conserverie destinée à recycler des produits alimentaires en fin de vie.

Durant l'année 2018, l'avancement du projet de conserverie a été suspendu afin d'affiner l'évaluation du gisement de denrées consommables qui seraient jetées par les magasins d'alimentation ainsi que l'intérêt des associations d'aide alimentaire pour ce projet.

En 2019, un atelier-test de transformation alimentaire a été créé et une journée d'échanges a été organisée avec les boulangers, les bouchers-charcutiers et les restaurants commerciaux. Le cabinet INCOMECONSULTING a évalué le gisement du gaspillage, non sans difficultés au vu de la multiplicité des acteurs.

Un dossier de demande de subvention PRALIM a été déposé pour une subvention de 64 000 € dont les ¾ seraient alloués au poste de cuisinier.

Syndicat de l'Abattoir du Haut-Doubs

L'année 2019 a été marquée par le changement d'exploitant de l'abattoir.

En effet, l'exploitant initial, gérant de la Sarl d'Abattage du Haut-Doubs, titulaire de la DSP, a cédé la totalité de ses parts à trois nouveaux associés. Suite à cette cession, les nouveaux associés ont procédé à la transformation de la Sarl exploitante en une Société Coopérative d'Intérêt Collectif à compter du 1^{er} août 2019.

Cette forme de société qui associe différents collègues d'associés (utilisateurs de l'abattoir, salariés, collectivités territoriales...) semble plus adaptée au fonctionnement de l'abattoir.

Dès sa transformation, le nouvel exploitant a fait part au Syndicat de son souhait d'acquérir la totalité de l'équipement. Cette acquisition est motivée par :

- un gain de réactivité dans la prise de décisions,
- la volonté de diversifier l'activité, notamment par la création d'une salle de découpe et par la valorisation des produits,
- la volonté de mener un programme de mises aux normes ambitieux et indispensable à la survie de l'équipement.

Après différentes réunions du comité Syndical, le Syndicat de l'abattoir, se conformant par ailleurs à la tendance nationale en cette matière, a validé le principe de la cession à la SCIC suivi d'une dissolution du Syndicat qui devrait intervenir dès 2020. Compte-tenu de cette situation, la Délégation de Service Public a été prolongée d'un an.

Pour l'année 2019, l'activité de l'abattoir a connu une légère progression (+ 1,92 %) Le tonnage s'est élevé à 1 273 tonnes contre 1 249 tonnes en 2018.

Malgré ce maintien de l'activité, la société exploitante a connu des difficultés à acquitter la redevance d'usage.

En conséquence, le plan d'investissement programmé pour 2019 par le Syndicat a considérablement été réduit. La mise aux normes des chambres froides, investissement lourd prioritaire n'a notamment pas pu être programmé.

Ont été réalisés :

Portail (RAR) :	16 530 €
Plafond (RAR) :	8 000 €
Traceurs :	2 800 €
Balance :	2 950 €
Compresseur :	2 660 €
Audit Energétique :	10 000 €

Le montant des investissements 2019 s'élève à 44 109 €

Porteurs de projet rencontrés

Au total, environ 50 entreprises ont été rencontrées courant 2019, pour la plupart dans le cadre du parc d'activité des Gravilliers. Le service a accueilli par téléphone ou en contact direct une cinquantaine de prospects dans l'année.

Conclusion

L'année 2019 est caractérisée par les faits suivants :

La tranche 1 du parc d'activité des Gravilliers à Crêt de Dale est terminée. Toutes les parcelles sont vendues et les constructions réalisées.

Sur la tranche 2 du parc d'activité des Gravilliers, les dernières missions d'aménagement ont été poursuivies. 3 lots ont été vendus en 2018 et 8 lots l'ont été en 2019. Au total, 11 lots sur 24 ont été vendus pour un montant de 1 935 690 € TTC. 11 entreprises y étudient leur implantation.

Le permis d'aménager a été instruit sur la tranche 3 et les fouilles archéologiques sont en cours, permettant d'envisager des ventes de lots début 2021. Un fichier d'une trentaine d'entreprises intéressées est recensé.

L'étude portant sur le transfert des 18 zones d'activité communales à la CCGP s'est poursuivie en 2019. La phase 2 consistera à élaborer un diagnostic technique, juridique et financier. Le bureau d'étude accompagnera ensuite la Collectivité en phase 3 pour la mise en œuvre de ce transfert.

Le taux d'occupation du bâtiment La Belle Vie à Houtaud a fortement progressé, depuis l'abandon du projet de vente de l'immeuble. D'importants travaux de réhabilitation de locaux ont été réalisés en 2019.

Le mouvement des «Gilets jaunes» a impacté l'activité économique locale depuis novembre 2018. Le Préfet du Doubs a autorisé les commerces à ouvrir leurs portes les dimanches de janvier 2019 afin d'aider les commerces qui ont connu une situation exceptionnelle en raison des mouvements sociaux et manifestations, ceux-ci ayant engendré une baisse significative de leur chiffre d'affaires.

Le taux de chômage sur le bassin d'emploi continue de diminuer, passant de 6,5 % au 3^{ème} trimestre 2017 à 6,1 % au 3^{ème} trimestre 2018 et à 6 % au 3^{ème} trimestre 2019 (données INSEE). Le bassin d'emploi est jeune, dynamique, dépendant du travail frontalier.

La première édition du Salon de l'Emploi du Grand Pontarlier consacré à l'emploi sous toutes ses formes s'est tenue le mardi 18 juin 2019 aux Capucins et a eu un grand succès. Cette rencontre entre demandeurs d'emploi et entreprises avait pour but d'aborder toutes les thématiques liées à l'emploi avec des conférences sur l'emploi, le bien-être au travail ou encore le management et la possibilité pour les demandeurs d'emploi de rencontrer environ 80 recruteurs ou organismes de formation.

Eau et Assainissement



Protection et production d'eau



Organisation du service

Actuellement, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP) se compose de 10 communes représentant près de 28 000 habitants. Chacune de ces communes gère la mise en distribution de son eau soit en direct soit par le biais du Syndicat des Eaux de Dommartin et du Syndicat des Eaux de Bians. L'ensemble des communes sont alimentées en eau potable en tout ou partie soit depuis la nappe de l'Arlier soit depuis le lac de Saint-Point (via le Syndicat des Eaux de Joux).

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit que les compétences eau potable devront être transférées des communes aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au plus tard le 31 décembre 2026 (compétences obligatoires des Communautés de Communes).

L'exercice de la compétence eau potable sur le territoire de la CCGP est synthétisé dans le tableau suivant :

Compétences / Communes	Doubs	Granges Narboz	Sainte Colombe	Chaffois	Dommartin	Houtaud	Vuillecin	Cluse et Mijoux	Verrières de Joux	Pontarlier
Protection/Production	CCGP									
Transport	Commune			Syndicat des eaux de Dommartin		Syndicat des Eaux de Bians	Syndicat des Eaux de Joux			Commune
				Commune			Commune	Commune	Commune	
Distribution	Commune			Commune			Commune	Commune		Commune
Relève des compteurs	Commune			Commune			Commune			Commune
Facturation	Commune									
Nombre de structures intervenantes	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3

Bilan technique

Les ouvrages de production

Les ouvrages existants

Le 1^{er} janvier 2007, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier a repris la compétence « Eau » pour la partie protection et production, des 8 puits de pompage de la Plaine de l'Arlier.

- Puits de Pontarlier : Champagne 2
- Puits de Pontarlier : Champagne 3
- Puits de Vuillecin : Champs de Vau
- Puits de Vuillecin : Contours de Bise
- Puits de Dommartin
- Puits de Sainte-Colombe (abandonné suite à la réalisation d'une connexion au réservoir de Bannans)
- Puits de Doubs
- Puits des Granges Narboz

Les travaux suivants ont permis de maintenir des puits en état de fonctionnement :

Vuillecin - Champs de Vau	Maintenance courante, graissage
Vuillecin - Contours de Bise	Maintenance courante, graissage, reprogrammation de l'automate pour mettre en place l'interconnexion avec le SIE Dommartin
Dommartin	Remplacement des lampes UV, maintenance courante, graissage, inspection caméra, nettoyage du puits
Sainte-Colombe	Arrêt du puits le 5/09/18.
Pontarlier - Puits de Champagne 2	Maintenance courante, graissage, remplacement de l'anti-bélier, remplacement chloromètre
Pontarlier - Puits de Champagne 3	Maintenance courante, remplacement chloration
Granges Narboz	Remplacement des lampes UV, maintenance courante.
Doubs	Maintenance courante, remplacement chloromètre

Les futurs ouvrages

Sur ces huit puits existants, six ont été déclarés impropres par les services de l'Etat et doivent être, à terme, fermés.

Des actions concrètes sont engagées pour mettre en service des ressources alternatives

Puits de Doubs 2

Ce puits viendra à terme se substituer au puits de Doubs 1.

Des travaux, notifiés fin 2019, sont actuellement en cours pour :

- Forer un nouveau puits à proximité du puits de Doubs 2 afin d'équiper cet ouvrage de 2 pompes de 55 m³/h,
- Créer un bâtiment technique pour abriter les équipements d'exploitation,
- Créer une conduite de refoulement vers la conduite de remplissage du réservoir de Doubs,
- Créer une interconnexion avec le Syndicat des Eaux de Bians.

Puits de Dommartin 2 et 3

Ces puits viendront à terme se substituer au puits de Dommartin 1.

Des travaux, notifiés fin 2019, sont actuellement en cours pour :

- Forer un nouveau puits à proximité du puits de Dommartin 2 afin d'équiper cet ouvrage de 2 pompes de 220 m³/h,
- Equiper le puits de Dommartin 3 de 2 pompes de 65 m³/h,
- Créer un bâtiment technique pour abriter les équipements d'exploitation,
- Financer une partie de la conduite de refoulement vers le réservoir de tête du Syndicat des Eaux de Dommartin qui est réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat.

Puits de Houtaud

Ce champ captant qui regroupe 5 puits dont le puits à drain rayonnant de Houtaud (équipé en 2011), viendra à terme remplacer les puits de Champagne 2 et 3 dans leur fonction d'alimentation principale de Pontarlier.

L'année 2019 a permis de réaliser des essais de pompage aboutissant à l'avis de hydrogéologue agréé remis en fin d'année.

En 2020, des essais de pompage complémentaires sont envisagés afin de pouvoir lancer la procédure d'enquête publique.

Les ouvrages de transfert

La CCGP dispose de 3 stations de relèvement ou surpression d'eau permettant le transfert d'eau vers des points surélevés.

La station d'interconnexion des Granges Narboz

Cette station de d'interconnexion, mise en service en juin 2019, dispose d'une capacité de pompage de 2*25 m³/h.

Elle permet de transférer de l'eau du réseau de distribution de Pontarlier vers le réservoir de tête des Granges Narboz. Sa construction a été rendue nécessaire par le fait que le puits historique se situant au milieu du village a été déclaré improprieable. Cette unité de pompage viendra donc à terme se substituer au puits existant dans sa fonction d'alimentation principale de la commune des Granges Narboz.

La station de surpression des Brenêts

Cette station de surpression dispose de 2 pompes de 4 m³/h pour l'alimentation des usagers et de 2 pompes de 60 m³/h pour l'alimentation incendie.

Elle permet d'alimenter le site touristique du Gounefay ainsi que les habitations du hameau des Brenêts située sur la Cluse et Mijoux.

Aucun incident technique n'a été constaté en 2019. Il est envisagé en 2020 le changement du ballon anti-bélier ainsi que le test des pompes de défense incendie.

La station de surpression du Château de Joux

Cette station de surpression permet l'alimentation en eau du Château de Joux et du restaurant attenant. Les capacités de pompage sont les suivantes :

- 2 pompes de 6 m³/h pour l'alimentation en eau des usagers,
- 2 pompes de 60 m³/h pour la défense incendie,
- 1 pompe de 40 m³/h en secours incendie.

Un événement marquant s'est produit en 2019. Le ballon anti-bélier s'est fissuré provoquant l'inondation du local et la submersion des pompes et d'une partie de l'armoire électrique.

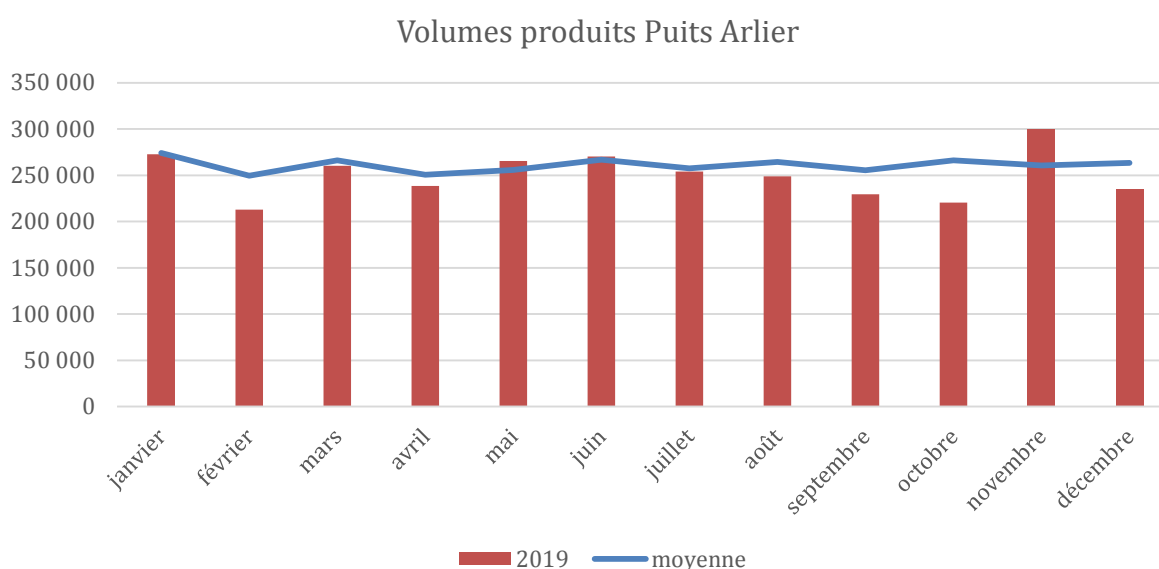
Des travaux de rénovation d'urgence ont été entrepris et ont permis la remise en service rapide de la station (4 semaines). Les éléments suivants ont été intégralement rénovés :

- Les variateurs des pompes,
- La télésurveillance,
- Les connexions électriques,
- Le ballon anti-bélier,
- Le paramétrage de la station.

Bilan quantitatif

Production des puits

Le graphique suivant présente l'évolution des volumes produits par l'ensemble des puits.

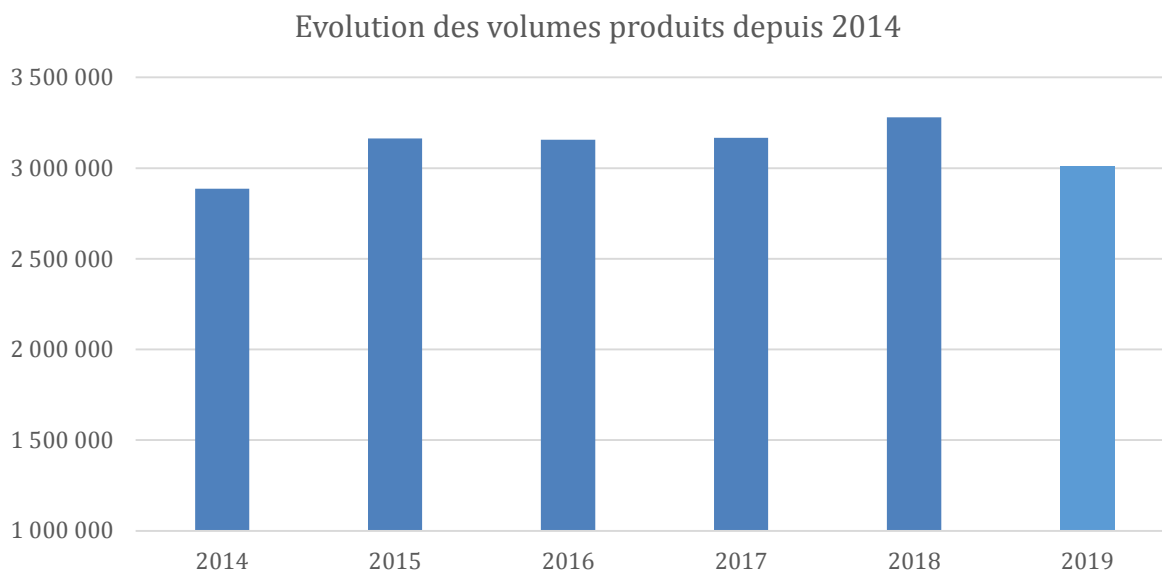


Le tableau suivant détaille la production par puits :

Mois	Dommartin	Vuillecin	Doubs	Les Granges	Champagne 2	Champagne 3
Janvier	96 551	30 501	16 555	5 620	60 260	60 137
Février	80 756	22 704	13 448	4 413	40 736	47 464
Mars	98 761	25 502	14 310	4 806	57 014	55 964
Avril	89 522	25 703	16 104	5 347	51 086	49 837
Mai	94 049	23 284	18 689	5 402	61 667	60 058
Juin	97 953	28 650	16 484	6 515	61 068	61 803
Juillet	97 591	28 517	15 713	3 579	57 179	57 247
Août	103 657	35 234	15 492	3 857	37 924	49 612
Septembre	89 817	28 318	15 198	3 610	48 978	43 124
Octobre	79 173	30 240	15 518	3 310	45 297	43 944
Novembre	109 545	26 943	19 878	6 152	69 237	64 351
Décembre	90 139	23 384	16 445	5 058	50 780	46 185
Total	1 127 514	328 980	193 834	57 669	641 226	639 726

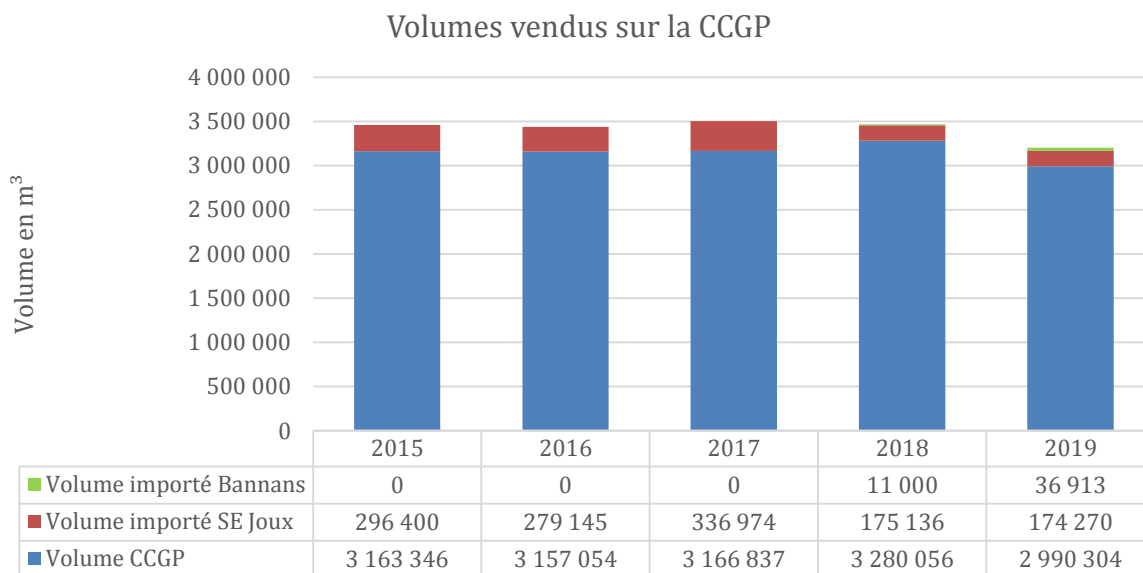
Le volume produit hors import d'eau de Bannans pour Sainte-Colombe et hors import de SIE de Joux s'établi en 2019 à 2 988 499 m³.

Ce volume est sensiblement en baisse pour l'année 2019. Le tableau suivant retrace d'évolution des volumes produits depuis 2014.



Volume vendus

Le graphique suivant présente l'ensemble l'évolution des volumes vendus par la CCGP :



On note globalement une baisse sur l'année 2019 qui met en lumière une meilleure gestion de la production et une évolution des rendements des réseaux de distribution.

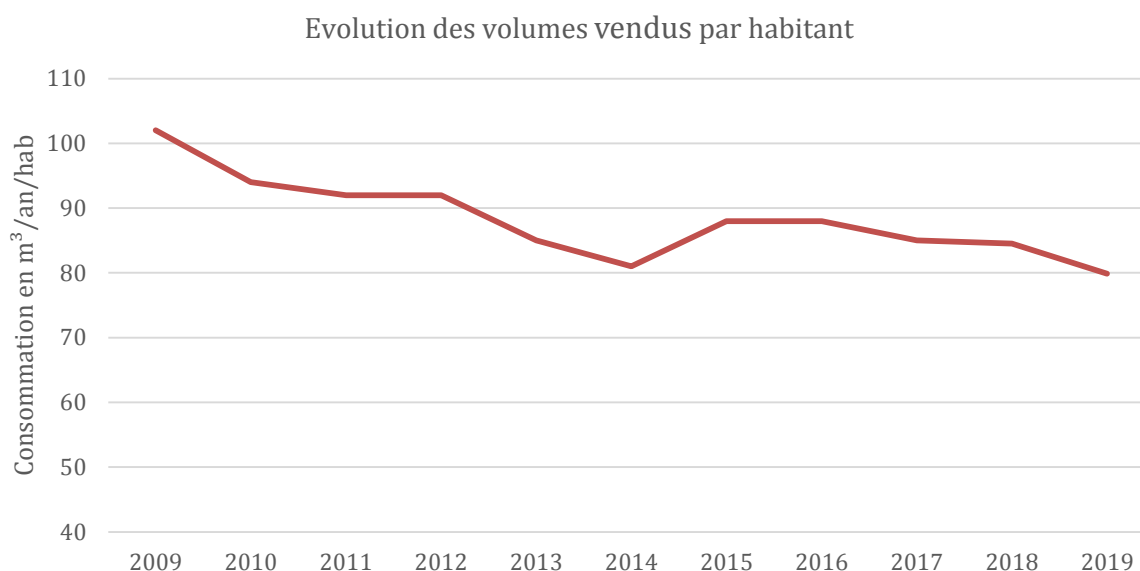
Evolution des consommations

L'évolution de la population desservie est synthétisée dans le tableau suivant :

Zone desservies (source INSEE)	2009	2014	2015	2016	2017
Communes CCGP (hors commune alimentée directement par le SIE Joux)	27 660	27 730	27 650	26 999	28 144
Communes SIE Bians	2 200	2 363	2 387	2 386	2 454
Communes SIE Dommartin	7 950	8 771	9 004	8 789	9 289
Population alimentée par la CGGP	37 810	38 864	39 041	38 174	39 887

On note une augmentation de 5 % sur les 8 dernières années, soit une moyenne de 0,7 %/an. On note que cette augmentation est principalement centrée sur le SIE de Dommartin avec 1 339 habitants de plus, soit 17 % d'augmentation (2,1 %/an en moyenne).

Le graphique suivant retrace l'évolution des volumes produits par habitant.



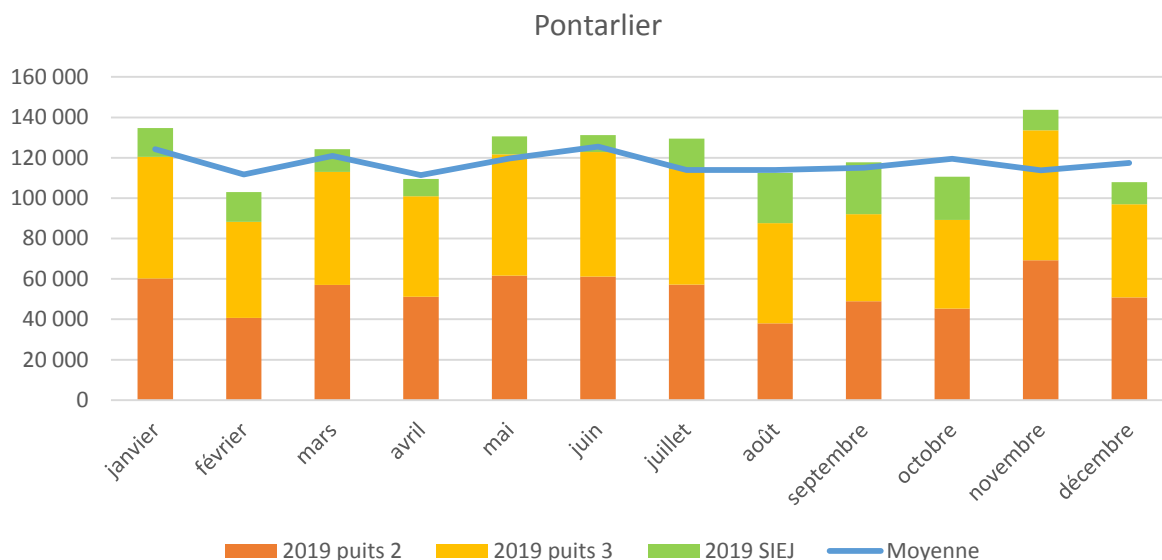
On constate une baisse de 20 % des volumes mis en distribution par habitant sur les 10 dernières. Les volumes passant de 102 à 80 m³/an et par habitant.

Cette baisse s'explique d'une part par les efforts de recherche de fuite sur les communes et d'autre part par la prise de conscience des usagers. Cette tendance baissière des volumes consommés par habitant est une évolution qui se retrouve dans l'ensemble des services d'eau en France.

Evolution des volumes par unité de consommations

Pontarlier

La commune de Pontarlier est alimentée par les puits de champagne 2 et 3 et en appoint par le SIE de Joux.

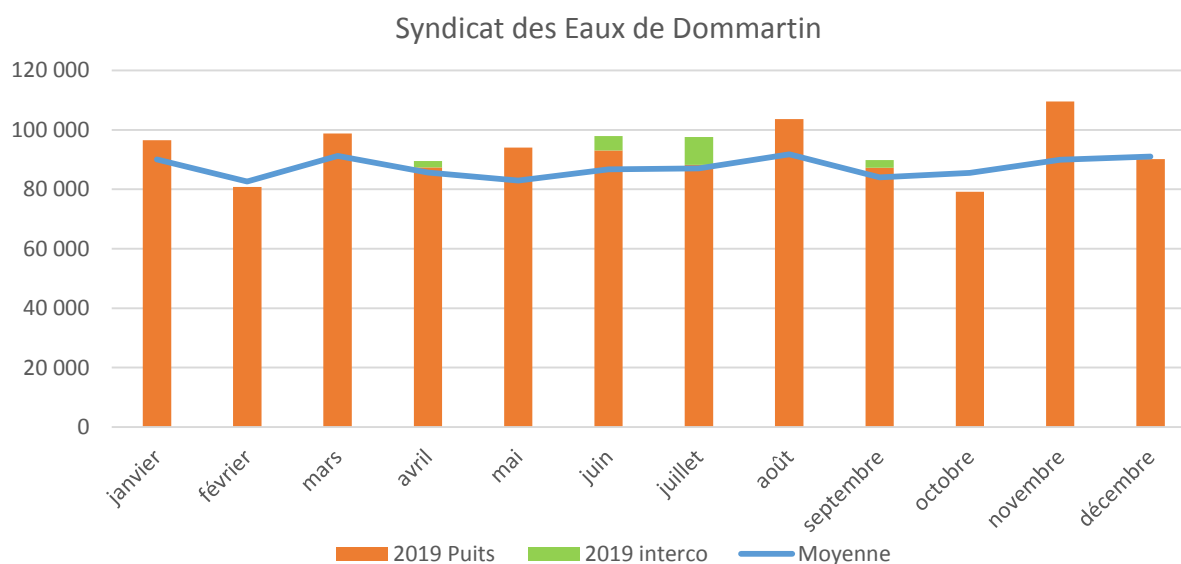


Les volumes mis en distribution sur Pontarlier en 2019 sont conformes à la moyenne constatée ces dernières années.

On note un recours accru au SIE Joux sur la période juillet à octobre qui correspond à la sécheresse 2019. Il est à noter que les 2 puits ont été mobilisés à leur capacité nominale durant cette période.

Syndicat des Eaux de Dommartin

Le SIE de Dommartin est alimenté par le puits de Dommartin 1 et en appoint par le puits de Contour de Bise au travers d'une interconnexion.

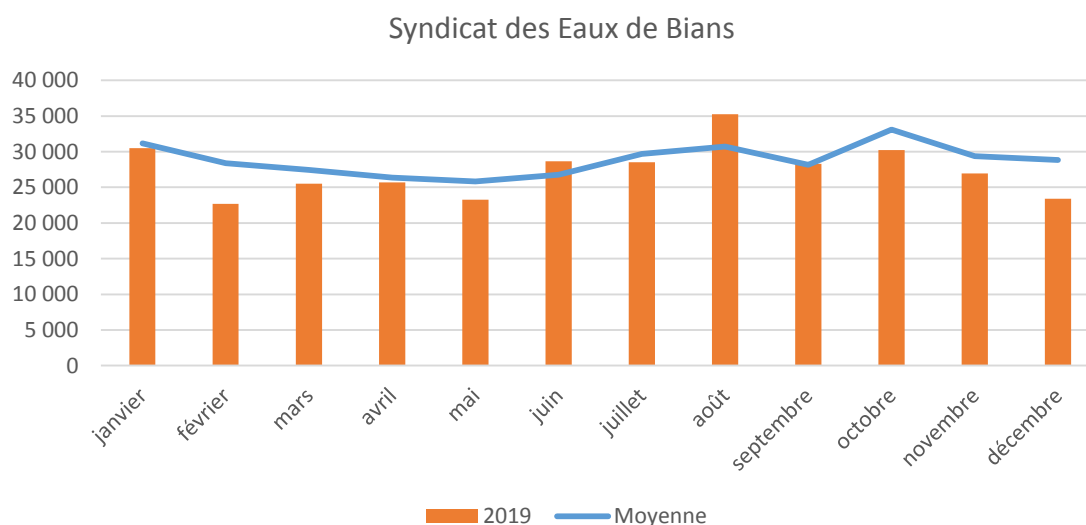


On constate que malgré la sécheresse 2019, l'interconnexion a été limitée à 18 927 m³ sur 2019. Cela a été rendu possible par l'inspection camera et le nettoyage du puits qui s'est déroulé en juin 2019. Cette opération a permis de récupérer 330 m³/j de productivité.

On note une consommation unitaire faible face aux nombres d'habitants (environ 25 m³/an/habitant). Cette consommation s'explique par le fait que le SIE Dommartin alimente en appoint certaines communes qui disposent de sources en alimentation principale.

Syndicat des Eaux de Bians

Le SIE de Bians est alimenté par 2 puits (contour de Bise et Champs de Vaux).

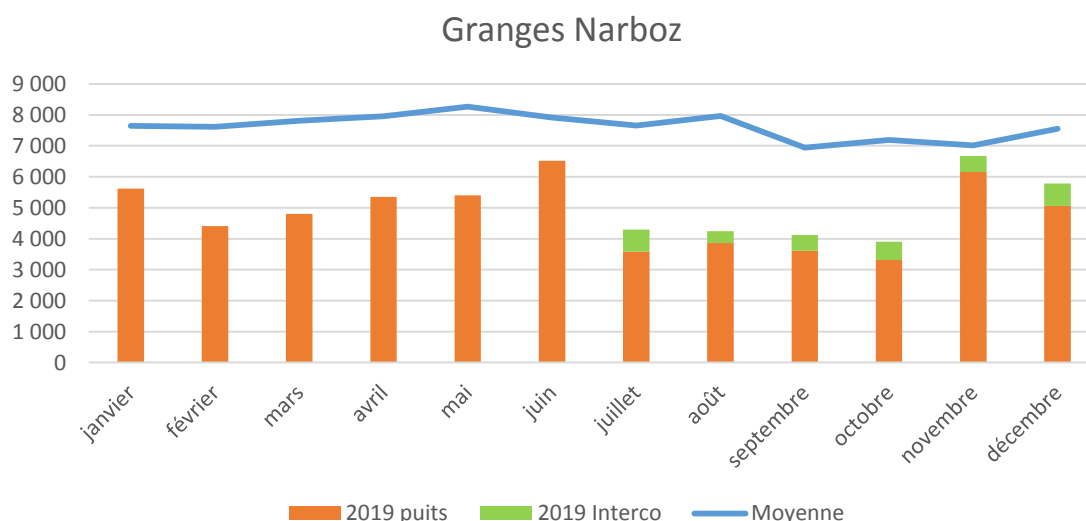


Les volumes mis en distribution en 2019 sont conformes à la moyenne de ces dernières années.

On note une consommation unitaire par habitant très élevée sur ce secteur de distribution avec 135 m³/an/habitants. L'explication de cette consommation s'explique d'une part par l'activité agricole sur ce secteur et d'autre part par les rendements sur certaines communes desservies.

Les Granges Narboz

La commune des Granges Narboz est alimentée par le puits des Granges et depuis juin 2019 par une interconnexion avec Pontarlier.

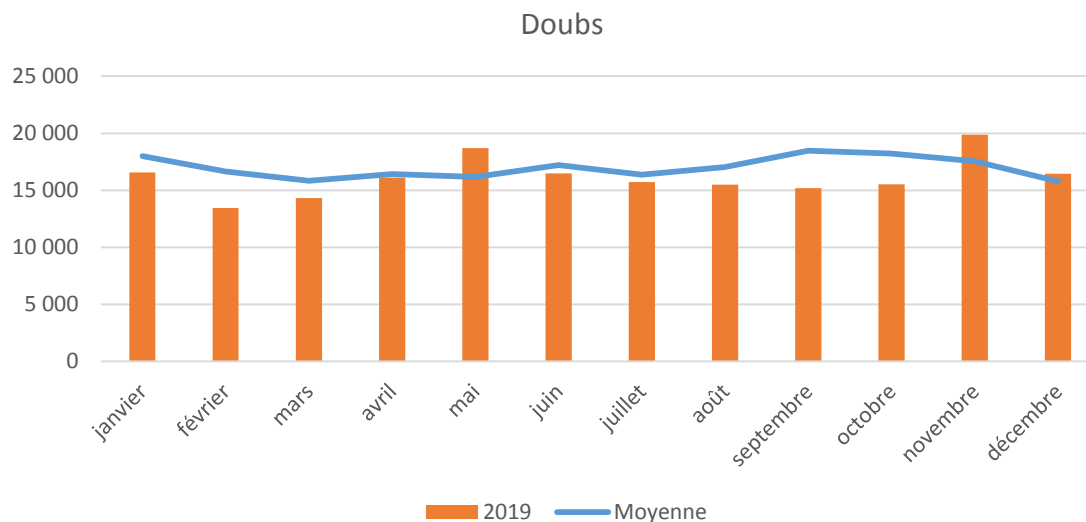


On constate que les volumes mis en distribution sont en dessous de la moyenne de ces dernières années grâce à la recherche et à la réparation de fuite sur le réseau de distribution.

La consommation unitaire par habitant est en 2019 de 48 m³/an/habitant, soit un gain de près de 40 m³ par rapport à 2016.

Doubs

La commune de Doubs est alimentée par le puits de Doubs 1 et en secours par 2 interconnexions avec le réseau de Pontarlier.

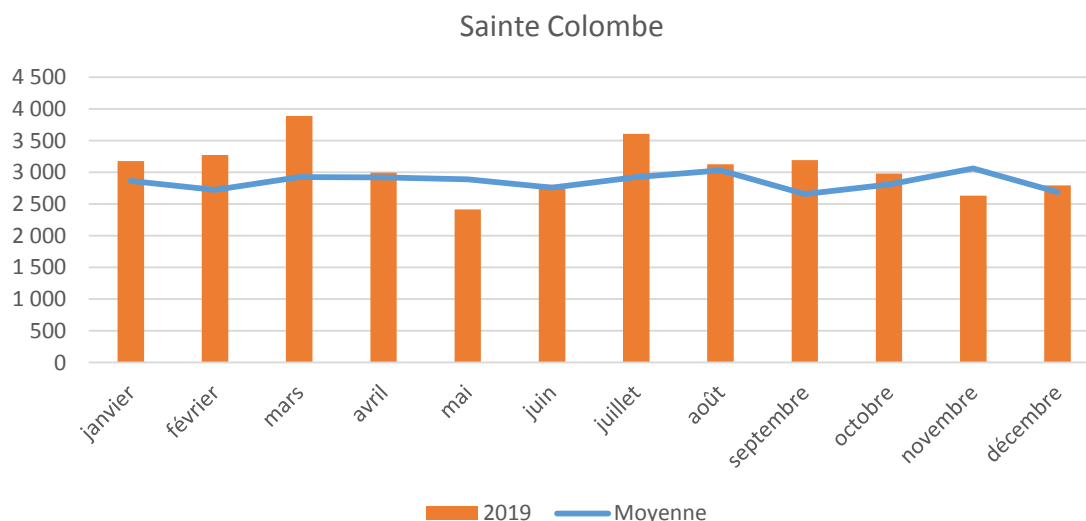


Les volumes mis en distribution en 2019 restent conformes à la moyenne de ces dernières années. La consommation unitaire par usager est de 62 m³/an/habitant.

La mise en place des interconnexions avec le réseau de Pontarlier n'a pas été nécessaire en 2019.

Sainte-Colombe

La commune de Sainte Colombe est alimentées depuis le réservoir de la commune de Bannans. Le graphique suivant résulte des données transmises par la commune de Bannans.



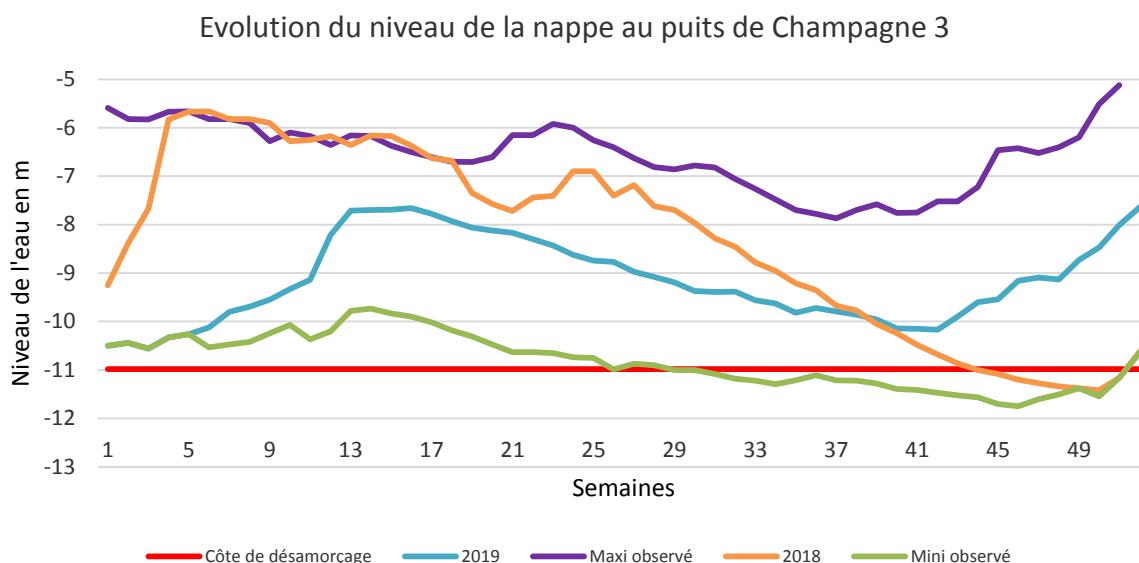
On note que les volumes mis en distribution sur la commune sont plus élevés que la moyenne pour le début d'année. Cela résulte d'une fuite qui a été réparée au mois de mars.

La consommation unitaire s'est établie à 88 m³/an/habitant. Cette consommation élevée s'explique d'une part par le taux de fuite de la commune et d'autre part par l'activité laitière sur la commune.

Evolution de la ressource en eau

Les niveaux de nappe sont mesurés une fois par semaine sur l'ensemble des puits.

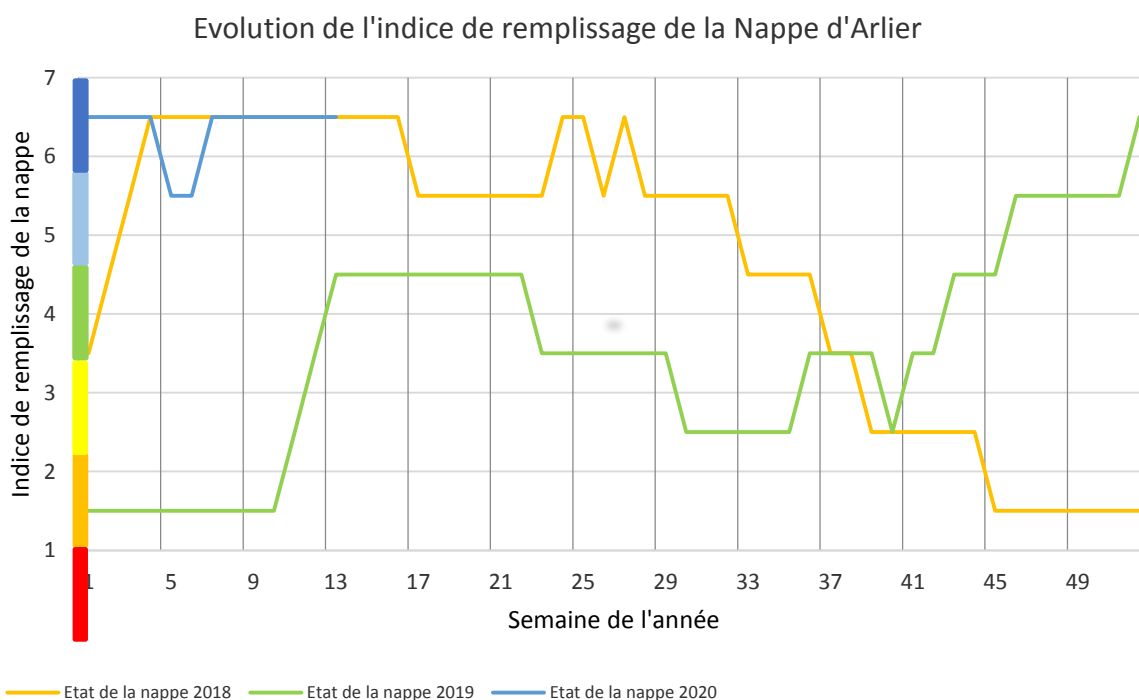
Le graphique suivant présente l'évolution des niveaux au Puits de Champagne n°3 qui est représentatif de l'évolution de la Nappe de L'Arlier.



On constate que la sécheresse 2019 a été moins marquée que 2018. En effet, contrairement à 2018, la cote de désamorçage du puits n°3 n'a pas été atteinte.

Les épisodes pluvieux en fin d'année 2019 ont permis le remplissage de la nappe de manière satisfaisante.

Un indicateur de remplissage de la nappe a été mis en place en 2019 pour communiquer plus facilement avec les usagers. Le tableau suivant retrace l'évolution de cet indicateur.



Bilan Qualitatif

L'Agence Régionale de Santé effectue des prélèvements de manière régulière sur l'eau Brute et l'eau Traitée et analyse la conformité bactériologique et chimique. Le tableau suivant synthétise les résultats :

Analyse Bactériologique			
Type d'analyse	Lieu de Prélèvement	Conformité de l'analyse	Nombre d'analyse
Eau Brute	CHAMPAGNE II	Conforme	1
	CHAMPAGNE III	Conforme	1
	PUITS DOUBS	Conforme	1
	DOMMARITIN	Conforme	1
Eau traitée	CHAMPAGNE II	Conforme	3
	CHAMPAGNE III	Conforme	3
	RÉSERVOIR DE TÊTE DE BIAN	Conforme	3
	TRAITEMENT DOUBS	Conforme	2
	TRAITEMENT DE DOMMARTIN	Conforme	5
	TRAITEMENT GRANGES NARBOZ	Conforme	2
Total général			22

Analyse Chimique			
Type d'analyse	Lieu de Prélèvement	Conformité de l'analyse	Nombre d'analyse
Eau Brute	CHAMPAGNE II	Conforme	2
	CHAMPAGNE III	Conforme	2
	PUITS DOUBS	Conforme	2
	DOMMARITIN	Conforme	2
Eau traitée	CHAMPAGNE II	Conforme	4
	CHAMPAGNE III	Conforme	4
	RÉSERVOIR DE TÊTE DE BIAN	Conforme	4
	TRAITEMENT DOUBS	Conforme	3
	TRAITEMENT DE DOMMARTIN	Conforme	7
	TRAITEMENT GRANGES NARBOZ	Conforme	3
Total général			33

L'ensemble des analyses effectuées sur le puits de production en 2019 sont conformes.

Ces analyses réglementaires sont complétées par une campagne d'autocontrôle mensuelle au niveau de chaque point de livraison.

Protection de la Nappe

Le tableau ci-dessous précise la situation des communes par rapport à leur arrêté et indique l'état de l'indice d'avancement et de protection de la ressource (IAPR).

Cet indice permet d'avoir le niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée afin d'assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

Les objectifs sont d'empêcher la dégradation des ouvrages, éviter les rejets de substances polluantes, maîtriser le développement de toutes les nouvelles activités incompatibles avec la préservation de la ressource, renforcer les dispositifs de prévention.

Les règles de calcul sont les suivantes :

- 0 % aucune action
- 20 % Etudes environnemental et hydrogéologue en cours
- 40 % Avis hydrogéologie rendu
- 50 % Dossier déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes, travaux)
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Ressources	Situation actuelle	Commentaire	IAPR
Champ de Vau	Autorisée et protégée par DUP du 27/06/2016	Débits journaliers moyens dépassés / arrêté en 2016 Débits de pointes journaliers dépassés / arrêté, toutes les années depuis 2013 Dépassement des prélèvements annuels	100 %
Contours de Bises	Autorisée et protégée par DUP du 27/06/2016	Débits journaliers moyens dépassés / arrêté en 2016 Débits de pointes journaliers dépassés / arrêté, toutes les années depuis 2013 Dépassement des prélèvements annuels	100 %
Puits de Champagne 2 et 3	Improtégeable, à abandonner	Ces puits sont maintenus en fonctionnement dans l'attente de la mise en service et de validation du bon fonctionnement des Puits de Houtaud	0 %
Dommartin 1	Improtégeable, à abandonner	Ce puits est maintenu en fonctionnement dans l'attente de la mise en service et de validation du bon fonctionnement des Puits de Dommartin 2 et 3	0 %
Doubs	Improtégeable, à abandonner	Ce puits est maintenu en fonctionnement dans l'attente de la mise en service et de validation du bon fonctionnement des Puits de Doubs 2	0 %
Granges Narboz	Improtégeable, à abandonner	Ce puits est maintenu en fonctionnement dans l'attente de la mise en service et de validation du bon fonctionnement de l'interconnexion avec le réseau de Pontarlier.	0 %
Sainte-Colombe	Improtégeable et abandonné	Ce puits a été abandonné le 5 septembre 2018	0 %
Doubs 2	Autorisée et protégée par DUP du 27/06/2016	Les travaux sont en cours de réalisation pour une mise en service au second semestre 2020	60 %
Dommartin 2 et 3	Autorisée et protégée par DUP du 27/06/2016	Les travaux sont en cours de réalisation pour une mise en service au second semestre 2020	60 %
Houtaud	Avis de hydrogéologue	L'hydrogéologue agréé a rendu son avis sur le PPI et le PPR. Une étude de faisabilité est en cours pour définir les travaux à réaliser pour la mise en production de ces puits et la mise en place d'une interconnexion entre les puits de Houtaud et de Dommartin 2 et 3	40 %

Bilan Financier

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Nature	Libellé compte	2018		2019	
			Budgété en € HT	Mandaté en € HT	Budgété en € HT	Mandaté en € HT
011	6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	327 600 €	320 220 €	388 300 €	349 962 €
	6062	PRODUITS DE TRAITEMENT	3 000 €	5 210 €	5 000 €	1 905 €
	6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	5 500 €	4 849 €	5 500 €	3 306 €
	6066	CARBURANTS	800 €	740 €	800 €	882 €
	611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	4 000 €	1 706 €	5 000 €	3 815 €
	6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 500 €	826 €	2 500 €	3 757 €
	61523	VOIES ET RESEAUX	4 500 €	0 €	4 500 €	0 €
	61551	MATERIEL ROULANT	500 €	0 €	500 €	454 €
	61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	23 000 €	27 149 €	43 000 €	34 383 €
	6156	MAINTENANCE	4 000 €	2 195 €	4 000 €	407 €
	6161	MULTIRISQUES	600 €	59 €	0 €	0 €
	6168	AUTRES	0 €	914 €	500 €	753 €
	617	ETUDES ET RECHERCHES	63 200 €	0 €	98 200 €	53 620 €
	618	DIVERS	19 000 €	19 333 €	19 000 €	11 742 €
	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 500 €	2 520 €	0 €	1 620 €
	6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	100 €	0 €	100 €	0 €
	6248	DIVERS TRANSPORTS	31 000 €	25 020 €	12 300 €	12 244 €
	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	500 €	276 €	500 €	280 €
	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)			0 €	984 €
	6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	88 000 €	88 828 €	95 000 €	90 387 €
	6371	REDEV. VERSEE AUX AGENCES DE L'EAU PRELEVEMENT EAU	145 100 €	145 039 €	154 000 €	154 627 €
	6378	AUTRES TAXES ET REDEVANCES			0 €	296 €
Total général			725 400 €	644 885 €	838 700 €	725 423 €

Recettes de Fonctionnement

Opération	Rappel Recettes 2018	Recettes 2019
Vente d'eau aux communes et syndicats *	818 260,76 €	926 738,95 €
Reprise sur provisions	89 859,59 €	
Amortissement de subventions	4 064,70 €	3 074,60 €
Divers		14 236,00 €
Total	912 185,05 €	94 4049,55 €

*La vente d'eau aux communes et syndicats se découpe de la manière suivante :

- Vente d'eau aux communes de Doubs, des Granges, de Sainte-Colombe de Pontarlier et des Syndicats des Eaux de Dommartin et de Bians Les Usiers :

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	3 028 944 m ³ x 0,28 € = 848 104,32 €
TOTAL HT	848 048,32 €

- Vente d'eau aux communes du Syndicat de Eaux de Joux soit les Verrières de Joux, La Cluse et Mijoux et Pontarlier :

Période du 01/10/2018 au 31/12/18	41 149 m ³ x 0,23 € = 9 464,27 €
Période du 01/01/19 au 30/09/19	247 037 m ³ x 0,28 € = 69 170,36 €
TOTAL HT	78 634,63 €

TOTAL HT Vente d'eau recettes 2019	848 104,32 € + 78 634,63 € = 926 738,95 €
---	--

Solde d'exploitation

A - Dépenses d'exploitation	804 358,94 € HT
B - Recettes d'exploitation	944 049,55 € HT
C - Report excédent d'exploitation au 31/12/2018	34 089,96 € HT
D = B + C – A Solde positif d'exploitation au 31/12/2019	173 780,57 € HT

Dépenses d'Investissement

Exercice					Valeurs			
Chap.	Nat.	Libellé compte	Opé.	Libellé opération	2018 Budgété en €	Mandaté en €	2019 Budgété en €	Mandaté en €
001	001	EXCEDENT ANTERIEUR R		(AUCUNE)	120 922 €	120 922 €	0 €	0 €
Total					120 922 €	120 922 €	0 €	0 €
13	1318	AUTRES		(AUCUNE)	0 €	0 €		
Total 13					0 €	0 €		
16	1641	EMPRUNTS EN EURO		(AUCUNE)	11 600 €	11 542 €	59 400 €	59 250 €
Total 16					11 600 €	11 542 €	59 400 €	59 250 €
20	2031	FRAIS D'ETUDES		(AUCUNE)	0 €	0 €	0 €	0 €
			5103	ETUDE PUITTS ET RACCDT DOMMARTIN	0 €	0 €		
			5211	DIAGNOSTIC TECHNIQUE ET	25 000 €	0 €	19 200 €	18 200 €
			5216	FAISABILITE INTERCONNEXION PUITTS P	0 €	0 €		
			5247	ETUDE DIMENSIONNEMENT EQUIPT			85 520 €	43 585 €
			5278	DIAG TECH+FINANC 2 ST POMPAGE			5 800 €	0 €
			5279	MO EQUIPT RACCDT			40 000 €	1 603 €
	2033	FRAIS D'INSERTION		(AUCUNE)			0 €	0 €
			5227	PUITS DOMMARTIN 2 ET 3			0 €	0 €
			5231	PUITS DE DOMMARTIN 2 ET 3			800 €	0 €
Total 20					25 000 €	0 €	151 320 €	63 388 €
21	2111	TERRAINS NUS		(AUCUNE)			0 €	0 €
			5179	BORNAGE PARCELLES	0 €	0 €		
			5180	INDEMNITE AGRICULTEURS	0 €	0 €	151 000 €	115 100 €
			5181	ACQUISITIONS FONCIERES PPI	0 €	0 €	18 000 €	7 199 €
			5251	INDEMNITES PROPRIETAIRES			50 000 €	52 834 €
	2121	TERRAINS NUS		(AUCUNE)			5 000 €	5 000 €
			5179	BORNAGE PARCELLES	5 600 €	0 €		
			5180	INDEMNITE AGRICULTEURS	0 €	0 €	0 €	0 €
			5181	ACQUISITIONS FONCIERES PPI	0 €	0 €	0 €	0 €
			5251	INDEMNITES PROPRIETAIRES	0 €	0 €		
	21351	BATIMENTS D'EXPLOITAT		(AUCUNE)				
			5184	POMPE 2 ET ARMOIRE UV DOMMARTIN	0 €	0 €		
			5185	POMPE + ARMOIRE ELECT. PUITTS CHAM	0 €	0 €		
			5209	VARIATEUR PUITTS DE CHAMPAGNE	0 €	0 €		
			5212	POMPE DE SURFACE DE SECOURS DOMI	0 €	0 €		
			5214	SYSTEME CHLORATION PUITTS	0 €	0 €		
			5215	BALLON ANTI BELIER PUITTS	0 €	0 €		
	2182	MATERIEL DE TRANSPOR		(AUCUNE)	12 082 €	11 484 €	0 €	0 €
			5210	VEHICULE ASTREINTE	15 000 €	0 €	15 296 €	15 000 €
	2188	AUTRES		(AUCUNE)	0 €	0 €	0 €	0 €
			5182	LIAISON TELÉGEST° STAT° POMPAGE ET	8 069 €	8 069 €	0 €	0 €
			5183	CLOTURE PPI CONTOUR DE BISE	0 €	0 €		
			5184	POMPE 2 ET ARMOIRE UV DOMMARTIN	0 €	0 €		
			5185	POMPE + ARMOIRE ELECT. PUITTS CHAM	0 €	0 €		
			5186	EQUIPEMENT RADIO	6 899 €	6 806 €	0 €	0 €
			5214	SYSTEME CHLORATION PUITTS	15 000 €	0 €	10 000 €	8 681 €
			5215	BALLON ANTI BELIER PUITTS	48 000 €	0 €	47 500 €	35 053 €
			5227	PUITS DOMMARTIN 2 ET 3	0 €	0 €	0 €	0 €
			5286	BALLON ANTI-BÉLIER STAT			20 500 €	0 €
Total 21					110 650 €	26 359 €	317 296 €	238 867 €
23	2313	CONSTRUCTIONS	5250	TOITURE STATION POMPAGE DOMMART	14 100 €	14 013 €	0 €	0 €
	2315	INSTALLATIONS, MATER		(AUCUNE)			0 €	0 €
			5107	RACCDT PUITTS DOMMARTIN	279 250 €	4 250 €	270 900 €	0 €
			5151	PUITS HOUTAUD	150 000 €	0 €	139 408 €	98 600 €
			5152	VARIATEUR PUITTS DOMMARTIN	15 163 €	15 163 €	0 €	0 €
			5153	RESERVOIR STE COLOMBE	3 145 €	3 069 €	0 €	0 €
			5213	PUITS DOUBS 2	0 €	0 €	0 €	0 €
			5217	INTERCONNEXION RESEAU AEP	284 000 €	190 845 €	104 470 €	86 974 €
			5227	PUITS DOMMARTIN 2 ET 3			0 €	0 €
			5228	CLOTURE PPI - PUITTS DE DOUBS	16 300 €	0 €	14 193 €	0 €
			5229	CRÉATION CHEMIN D'ACCÈS PUITTS DE D	0 €	0 €	0 €	0 €
			5230	SECURISATION ELECTRIQUE PUITTS	115 000 €	61 301 €	7 997 €	0 €
			5231	PUITS DE DOMMARTIN 2 ET 3	29 900 €	0 €	456 926 €	1 092 €
			5232	CRÉAT° 2ND FOR. PR 2 GRPES POMP.	0 €	0 €	0 €	0 €
			5233	RÉALISATION TESTS POMPAGE LONGUE	30 000 €	0 €	0 €	0 €
			5247	ETUDE DIMENSIONNEMENT EQUIPT	30 000 €	0 €	0 €	0 €
			5250	TOITURE STATION POMPAGE DOMMART	0 €	0 €	0 €	0 €
			5280	SECURISATION ALIMENTATION EN			100 000 €	16 012 €
			5281	CONDUITE NOUVEAU PUITTS DOUBS			0 €	0 €
			5282	NOUVEAU PUITTS DOUBS 2			235 000 €	0 €
			5284	ETUDE FAISABILITE RACCORDEMENT HOUTAUD			0 €	0 €
Total 23					966 858 €	288 641 €	1 328 894 €	202 678 €

Le budget 2019 a permis de financer une partie de l'investissement des puits de Dommartin 2 et 3 et de Doubs 2. Les marchés de travaux ont été notifiés en fin d'année et seront réalisés en 2020.

Recettes d'Investissement

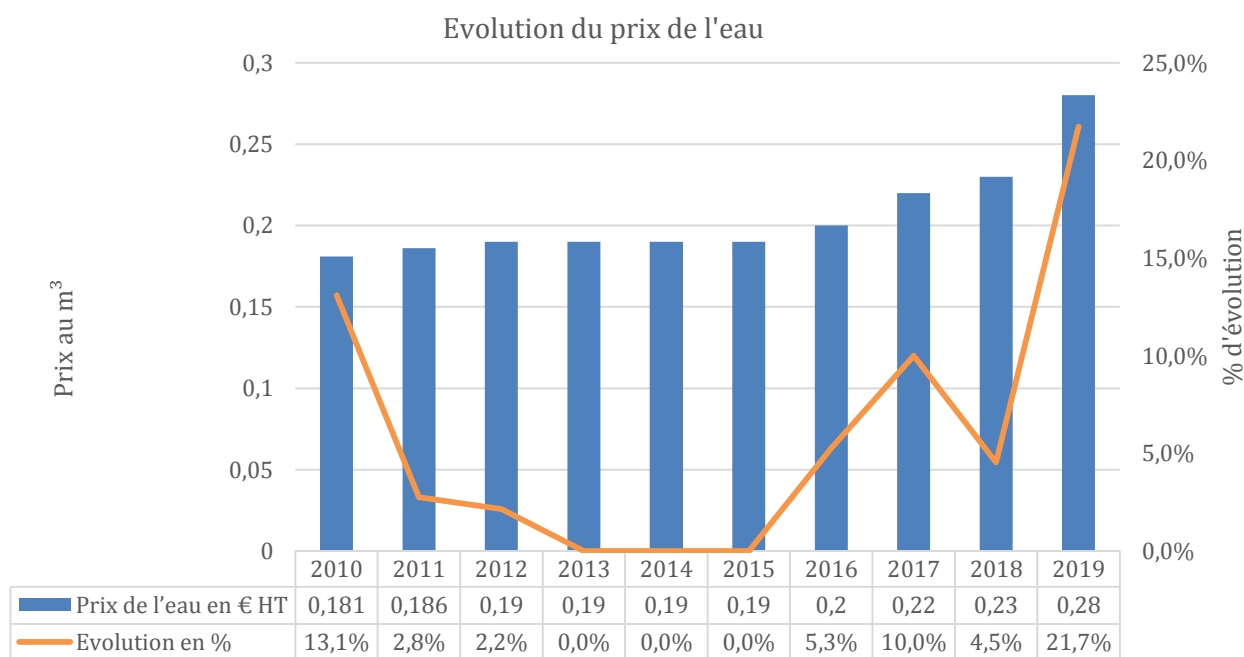
Opérations	Rappel Recettes 2018	Recettes 2019
Emprunt	710 000,00 €	1 000 000,00 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement 2018 en investissement	165 970,02 €	157 216,11 €
Amortissements	36 811,46 €	46 128,82 €
Subventions	3 840,00 €	10 720,00 €
F - TOTAL	916 621,48 €	1 214 064,93 €

Solde d'Investissement

E - Dépenses d'investissement	567 257,28 € HT
F - Recettes d'investissement	1 214 064,93 € HT
G - Déficit investissement au 31/12/2018	+ 465 093,24 € HT
H = F + G - E Solde positif d'investissement au 31/12/2019	1 111 900,89 € HT

Prix de l'eau

L'évolution du prix de l'eau est synthétisée dans le tableau suivant :



L'augmentation du prix de la production d'eau a permis de financer le maintien en l'état du patrimoine et la construction d'ouvrage permettant de :

- Sécuriser l'alimentation en eau :
 - Interconnexion de Sainte-Colombe
 - Interconnexion des Granges Narboz
 - Création du Puits de Doubs 2
 - Création du Puits de Dommartin 2 et 3
- Maintenir en état le patrimoine :
 - Nettoyage du puits de Dommartin 1
 - Mise en place du nouveau ballon anti-bélier de Champagne 2
 - Refonte de la chloration de Champagne n°3

Indicateurs de Performance

	Indicateurs descriptifs des services	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	40 886	38 174	39 887
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	27,85	29,12	33,6
	Indicateurs descriptifs de performance	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2018
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96.7 %	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable			75 %
P104.3	Rendement du réseau de distribution	100 %	100 %	100 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	—	—	0
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	—	—	0
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	—	—	0
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %	Entre 40 % et 100 % en fonction des puits protégeables En moyenne 70 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	—	—	0

Assainissement

Réseaux de collecte et

Station de Traitement des Eaux Usées



Présentation du territoire desservi

La Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP) est composée des communes de Chaffois, de la Cluse et Mijoux, de Dommartin, de Doubs, des Granges Narboz, de Houtaud, de Pontarlier, de Sainte-Colombe, des Verrières de Joux et de Vuillecin.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, elle exerce la totalité de la compétence « assainissement collectif », à savoir la collecte, le transport, le traitement des eaux usées. La quasi-totalité des habitants de la Communauté de Communes est desservie par un réseau de collecte des eaux usées et/ou unitaire.

Elle exerce également la totalité de la compétence « assainissement non collectif », à savoir le contrôle de l'existant et du neuf, l'entretien et la réhabilitation.

En 2018, les plans de zonage et les schémas directeurs en assainissement ont fait l'objet d'une révision. Cette révision a été confiée au cabinet NALDEO.

Le système d'assainissement de la CCGP est très étendu géographiquement. Il s'étire sur deux pays (France et Suisse) et trois intercommunalités françaises (les communautés de communes du Pays de Montbenoit, Lacs et Montagnes du Haut-Doubs et du Grand Pontarlier). Le traitement des effluents est assuré par la CCGP depuis le 1^{er} janvier 2000. Cette station de traitement des eaux usées (STEU) de Doubs, d'une capacité de 53 000 EH, traite les effluents de vingt-deux communes :

- Pour la Communauté de Communes du Grand Pontarlier : les communes membres exceptée la commune de Sainte-Colombe ;
- Pour la Communauté de Communes de Lacs et Montagnes : Les Fourgs, Les Grangettes, Labergement Sainte-Marie, Malbuisson, Malpas, Montperreux, Oye et Pallet, La Planée, Remoray-Boujeons et Saint-Point Lac ;
- Pour la Communauté de Communes du canton de Montbenoit : Arçon ;
- Pour les communes suisses : hameau de Bayards (commune de Val de Travers) et les Verrières.

Ce qui représente une population sédentaire de 35 000 habitants et une population saisonnière supplémentaire de 12 000 habitants.

Pour rappel, la station d'épuration des Verrières de Joux a été supprimée au cours de l'année 2010, cette dernière étant remplacée par un poste de relevage convoyant les eaux usées vers la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Doubs.

Les effluents de la commune de Sainte-Colombe sont traités à la Station de Traitement des Eaux Usées de la Rivière Dugeon gérée par la Communauté de Communes Frasn-Dugeon, par le biais d'une convention.

Mode de gestion du service

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le service assainissement est assuré en régie par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP). Elle gère :

- la station de Traitement des Eaux Usées de Doubs d'une capacité de 53000 EH,
- 30 km de collecteurs intercommunaux,
- 17 stations de relevage ou refoulement,
- l'ensemble des collecteurs eaux usées et eaux pluviales des dix communes, soit environ 300 km.

Le personnel du service assainissement a pour mission la maintenance et l'entretien du système de collecte (réseaux d'assainissement, postes de relevage, ouvrages annexes et station d'épuration) ainsi que les réseaux et ouvrages de collecte des eaux pluviales.

Le service assure au travers de deux pôles (réseaux et ouvrages) les missions décrites ci-après.

Pôle Réseaux

Le pôle « réseaux » est composé d'un responsable et de 3 agents. Ce pôle dispose d'un camion hydrocureur.

Les missions de ce pôle sont les suivantes :

- Le curage curatif et préventif des collecteurs des eaux usées, des eaux pluviales et des fosses de décantation (dessableurs),
- des interventions ponctuelles pour le débouchage des branchements des particuliers pour la partie publique,
- la vidange des fosses septiques dans le cadre de travaux de mise en conformité des branchements,
- le curage des postes de refoulement, quel que soit sa nature (unitaire, séparatif) et sa configuration,
- le curage des déversoirs d'orage situés sur les réseaux, quel que soit sa nature (unitaire, séparatif) et sa configuration,
- le curage des sables à la station d'épuration,
- le curage des grilles d'eaux pluviales.

Ce pôle assure également les missions suivantes :

- la réalisation de passage caméra de façon ponctuel sur les branchements particuliers,
- l'établissement et le suivi analytique des autorisations et des conventions de déversement des eaux industrielles,
- la surveillance des masses d'eau réceptrices au droit de la station d'épuration de Doubs;
- la validation des demandes de raccordement au réseau d'assainissement et le contrôle des travaux sur site,
- la réalisation sur demande depuis l'automne 2019 des contrôles des branchements particuliers dans le cadre des ventes,
- la réalisation des contrôles des branchements lors des études d'avant-projet du programme pluriannuel.

La collectivité possède un camion hydrocureur. Ce camion hydrocureur intervient sur l'ensemble des communes de la CCGP pour des interventions concernant :

- le débouchage des collecteurs des eaux usées et des eaux pluviales et fosses de décantation,
- des interventions ponctuelles chez les particuliers pour le débouchage des égouts,
- le curage des sables à la station d'épuration,
- l'exploitation des réseaux d'eaux usées et des bassins d'orages,
- le curage des grilles d'eaux pluviales.

Pôle Ouvrages

Le pôle « ouvrages » est composé d'un responsable, de 2 agents pour le suivi des ouvrages situés sur le système de collecte et de 5 agents à la station de traitement des eaux usées.

Les missions de ce pôle sont les suivantes :

- la surveillance et la maintenance courante de la totalité des postes de relèvement ;
- la surveillance et la maintenance des déversoirs d'orage et des postes de refoulement dotés d'un trop-plein recevant une charge de pollution supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO₅ ;
- l'exploitation, la surveillance et la maintenance de la station de traitement des eaux usées ;
- l'actualisation du manuel d'autosurveillance;
- l'analyse de risque des défaillances de la station d'épuration conformément à l'article 7 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Il est à noter que la station d'épuration de Doubs est sujette à la surveillance et à la recherche des micropolluants dans les eaux résiduaires urbaines en entrée et en sortie. Cette prestation est assurée par Eurofins.

Bilan d'exploitation du système de collecte

Les réseaux de collecte et de transport

Les effluents (eaux usées et une partie des eaux pluviales urbaines) sont collectés par près de 280 kilomètres de canalisations puis acheminés vers la STEU de Doubs. Ces réseaux (y.c. conduite sous pression) sont répartis par commune comme suit :

Patrimoine Au 31/12/2019	Réseau d'eaux usées (hors branchement) en ml	Réseau d'eaux pluviales (hors branchement) en ml	Réseau unitaire (hors branchement) en ml
Chaffois	9 235	8 104	757
Sainte-Colombe	2 832	2 269	1 767
Les Granges Narboz	10 194	11 449	572
Dommartin	7 043	5 959	380
La Cluse et Mijoux	21 403	5 934	2 562
Houtaud	8 869	8 445	1 064
Vuillecin	11 350	6 597	377
Doubs	13 652	15 078	6 364
Pontarlier	14 918	15 527	77 495
Les Verrières de Joux	4 891	3 216	1 086
Total	104 387	82 578	92 423

Le service réalise un curage régulier des réseaux d'assainissement et des ouvrages d'eaux pluviales.

Il est précisé que le Service concentre les curages sur les secteurs sensibles, dits points noirs (au droit des déversoirs d'orage, collecteur présentant un très faible pente, etc...).

Curage préventif et curatif		2019
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		
Chaffois	Rue Basse	200
Sainte-Colombe	Rue de l'Etang	200
Les Granges Narboz	-	-
Dommartin	-	-
La Cluse et Mijoux	Zone artisanale	100
	108 Le Frambourg	100
	Rue des Sédelles	700
Houtaud	Rue de l'Illion	650
	Rue des Tourbières	450
	Rue du Tilleul	130
	Rue du Champ Joli	200
	Rue des Iris	150
	Avenue de la	800
	Champagne	
Vuillecin	Rue des Jonquilles	300
Doubs	Rue Champ Plain	350
	Rue Biela	200
Pontarlier	Boulevard Pasteur	700
	Rue des Ecoussons	300
	Rue Frédéric Chopin	250
	Place multi activités	3 200
	Rue des Longs Traits	400
	Rue Lavoisier	120
Les Verrières de Joux	Rue des Carlines	250
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		
Les Granges Narboz	Zone Artisanale	400
La Cluse et Mijoux	Les Angles	50
Doubs	Rue de la Chaussée	330
Les Verrières de Joux	Rue de Franche-Comté	1 000
Total		11 530

Le service réalise un curage régulier des grilles en complément des nettoyages et des curages réalisés par Franche-Comté Assainissement :

Curage préventif et curatif	2019
Nombre de grilles faites par nos services	500
Nombre de grilles faites par prestataire de service	1 600
Total	2 100

Le service réalise gratuitement la vidange des fosses septiques dans le cadre de travaux de mise en conformité des branchements accompagnés de la suppression des fosses septiques :

Communes	2018	2019
Chaffois	10	5
La Cluse et Mijoux	5	4
Dommartin	1	0
Doubs	0	0
Les Granges Narboz	0	0
Houtaud	3	0
Pontarlier	0	16
Sainte-Colombe	0	1
Les Verrières de Joux	1	0
Vuillecin	0	0
Total	20	27

Il s'agit d'interventions gratuites réalisées préalablement à une suppression de fosse septique.

Les ouvrages de decantation ou de dessablage

Le Service réalise périodiquement le curage des bâches ou ouvrages de dessablage :

- Chaffois : stade + derrière l'école
- La Cluse et Mijoux : les Sedelles
- La Cluse et Mijoux : ZA La Tuilerie
- Granges Narboz : Grande rue + stade
- Sainte-Colombe : pont SNCF
- Sainte-Colombe rue de la Chapelle
- Verrières de Joux : lotissement
- Vuillecin : ZA « au Temple »

Le service réalise le curage des bassins de rétention des eaux de pluie :

- Doubs : EPAHD
- Sainte-Colombe : après le pont de la SNCF, rue du Crêt
- Vuillecin : Lotissement « Les Fontenelles »

Les ouvrages de relèvement et les deversoirs d'orage

Les postes de refoulement

Les agents procèdent au contrôle hebdomadaire des 17 postes de relevage ou refoulement avec nettoyage des pompes, des paniers, des poires et des postes :

- Chaffois
- Dommartin
- Doubs : Zone Artisanale (derrière AML Production)
- Doubs : rue des Artisans
- Granges Narboz : Stade
- Granges Narboz : rue des Marêchets
- Granges Narboz : rue Bernard Palissy (fromagerie PETITE)
- Granges Narboz : lotissement « Champ du sentier », rue de l'Absinthe
- Houtaud : rue du Champ Toine
- Houtaud : champ de la Grange
- Pontarlier : aéroport
- Pontarlier : rue des Lavaux
- Vuillecin : pont Rouge
- Vuillecin : ZA « au Temple »
- Vuillecin : vers « carrelages Prince »
- Les Etraches : station de refoulement
- Verrières de Joux : station de refoulement

Cas du poste de refoulement des Verrières de Joux

L'évolution des volumes pompés au poste des Verrières de Joux est la suivante :

Année	Volume (en m³)
2019	180 631
2018	100 901
2017	157 231
2016	178 955
2015	147 513
2014	194 102
2013	183 636
2012	204 329

Les volumes théoriques à l'amont du projet étaient répartis comme tels en période pluvieuse :

- Communes suisses : 40 %
- CCGP : 60 %

Par temps sec, le volume devrait être environ de 50 % pour chaque collectivité.

Sur cet exercice, les dépenses en travaux et en maintenance sur ce poste s'élèvent à 18 858 €.

Les ouvrages de déversement surveillés

Contexte réglementaire

Au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015, le déversoir d'orage correspond à « tout ouvrage équipant un **système de collecte en tout ou partie unitaire** et permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur d'une partie des eaux usées circulant dans le système de collecte. Un trop-plein de poste de pompage situé à l'aval d'un secteur desservi en tout ou partie par un réseau de collecte unitaire est considéré comme un déversoir d'orage aux fins du présent arrêté. »

La collectivité doit être en mesure de les identifier puis d'établir une fiche d'identification où les informations suivantes devront apparaître : nom, taille, localisation de l'ouvrage et du ou des points de rejet associés, nom du ou des milieux concernés par le rejet notamment.

Sont soumis à **autosurveillance** les déversoirs d'orage situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO₅. Cette surveillance consiste à mesurer le temps de déversement journalier et estimer les débits déversés par les déversoirs d'orage surveillés.

Moyens de surveillance à mettre en œuvre pour les DO en fonction des charges en temps sec en kg de DBO₅

Charge temps sec (en kg DBO ₅ / j)	Réglementation Débit	Réglementation Charge Polluante	Régime juridique
< 120	Pas d'exigence réglementaire	Pas d'exigence réglementaire	Déclaration de 12 à 600 kg DBO ₅ /j
120 - 600	Estimation période de déversement + débits rejetés	Pas d'exigence réglementaire	
> 600	Mesure en continu	Estimation charge polluante déversée en temps de pluie	Autorisation

Les ouvrages suivis et recevant une charge de pollution supérieur à 120 kg de DBO₅/j sont :

Commune	Nom	Type d'effluents	Charge reçue	Point de rejet
Doubs	Entrée de STEU	Unitaire	> 600 kg/j	Le Doubs
Pontarlier	Les Longennes 2	Unitaire	> 600 kg/j	Le Doubs
Pontarlier	Rue du 11 novembre - Amont	Unitaire	> 120 kg/j	Le Doubs
Pontarlier	Rue du 11 novembre - Aval	Unitaire	> 120 kg/j	Le Doubs
Pontarlier	Pont des Chèvres	Unitaire	> 120 kg/j	Le Doubs

Par ailleurs, il existe un ouvrage permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie dans l'enceinte de la station de traitement des eaux usées. Il s'agit d'un bassin d'orage d'un volume de 7 000 m³.



Localisation des 3 DO soumis à autosurveillance

Déversoir d'orage des Longennes 2

Une charge temps sec de 697 kg de DBO₅/jour transite le long du DO des Longennes 2. Les caractéristiques de ce déversoir d'orage sont détaillées dans le tableau suivant.

Type de seuil	Nombre d'habitants raccordés	Non domestiques raccordés	Charge temps sec kg DBO ₅ /j	Milieu récepteur
Frontal simple bas (L = 2.2 m et h = 0.52 m)	2 182	Armstrong, Badoz, UNAP, Abattoirs...	697	Doubs

Ce dernier est équipé d'un inclinomètre afin de mesurer en continu le débit déversé au milieu naturel.

En effet, ce matériel mesure un angle d'ouverture α du clapet, provoquée par la charge des effluents dans le collecteur. Par le biais d'une loi de type $Q = f(\alpha)$, le débit déversé peut être calculé.

Le détail des équipements est présenté dans le tableau ci-dessous.

Matériel	Caractéristiques
Inclinomètre	Cerbere CAP0060 (-55°/-10°+10°/55°)
Canalisation d'arrivée	Ovoïde 1200/2000 mm
Canalisation d'évacuation au Doubs	Chambre rectangulaire (1 m de haut et 2 m de large) Clapet Ø 800 mm
Armoire de mesure	Armoire Depagne avec équipements de protection et alimentation sauvegardée
Télégestion	SOFREL S 550
Clapet anti-retour	Ø 800 mm

Début 2014, un clapet étanche a été installé afin d'éviter l'intrusion d'eaux claires parasites dans le réseau en provenance du Doubs.

Un nouveau dispositif d'autosurveillance des volumes déversés dans le Doubs par cet ouvrage a été mis en place en octobre 2014. Il s'agit d'un dispositif utilisant un inclinomètre et permettant ainsi d'évaluer les volumes déversés dans le milieu récepteur.

Déversoir d'orage de la rue du 11 Novembre

Une charge temps sec de 431 kg de DBO₅/jour transite le long du déversoir d'orage de la rue du 11 Novembre. Ses caractéristiques sont détaillées dans le tableau suivant.

Type de seuil	Nombre d'habitants raccordés	Non domestiques raccordés	Charge temps sec kg DBO ₅ /j	Milieu récepteur
Pas de seuil	7185	Chalet, Clinique St Pierre,...	431	Doubs

Ce dernier est équipé d'un inclinomètre afin de mesurer en continu le débit déversé au milieu naturel.

En effet, ce matériel mesure un angle d'ouverture α du clapet, provoquée par la charge des effluents dans le collecteur. Par le biais d'une loi de type $Q = f(\alpha)$, le débit déversé peut être calculé. Le détail des équipements est présenté dans le tableau ci-dessous.

Matériel	Caractéristiques
Inclinomètre	Cerbere CAP0060 (-55°/-10°+10°/55°)
Canalisation d'arrivée	Chambre rectangulaire (1,50 m de haut et 1 m de large)
Canalisation d'évacuation au Doubs	Chambre rectangulaire (1,50 m de haut et 1 m de large) Clapets Ø 800 mm et Ø 1 200 mm
Armoire de mesure	Armoire Depagne avec équipements de protection et alimentation sauvegardée
Enregistreur	SOFREL S 550
Clapet anti-retour	Ø 800 mm et Ø 1200 mm

Un nouveau dispositif d'autosurveillance des volumes déversés dans le Doubs par cet ouvrage a été mis en place en octobre 2014. Il s'agit d'un dispositif utilisant un inclinomètre et permettant ainsi d'évaluer les volumes déversés dans le milieu récepteur.

Une sonde hauteur-vitesse a également été installée dans le collecteur en amont du déversoir d'orage du 11 Novembre, afin de connaître les volumes transitant dans ce réseau et pouvant par la suite être comparés aux volumes déversés.

Déversoir d'orage du Pont des Chèvres

Une charge temps sec de 168 kg de DBO₅/jour transite le long du déversoir d'orage du Pont des Chèvres. Ses caractéristiques sont détaillées dans le tableau suivant.

Type de seuil	Nombre d'habitants raccordés	Non domestiques raccordés	Charge temps sec kg DBO ₅ /j	Milieu récepteur
Latéral simple bas (L = 3m et h = 0.37 m)	2 795	Non connu	168	Doubs

Ce dernier est équipé d'une sonde à ultrasons permettant de mesurer une hauteur d'eau dans le collecteur. Par le biais d'une loi de type seuil, le débit déversé peut être calculé.

Le détail des équipements est présenté dans le tableau ci-dessous.

Matériel	Caractéristiques
Sonde hauteur	Sonde Ultrason
Canalisation d'arrivée	Ø 800 mm
Déversoir rectangulaire	B=3,90 m ; b=2,74 m ; P=0,385 m ; Hmax=0,51 m
Enregistreur	LT US 42

Estimation des charges déversées

Bilan des charges en DCO et MES déversées par le système de collecte au milieu naturel par l'intermédiaire des 3 déversoirs d'orage de Pontarlier soumis à autosurveillance.

Les charges déversées au niveau des 3 déversoirs d'orages sont estimées à partir des volumes déversés au niveau de ces DO et de la concentration moyenne annuelle en MES et DCO des échantillons prélevés lors des déversements du DO en entrée de la STEU de Doubs. **La charge de l'effluent rejetée par les DO du réseau estimée par cette méthodologie donne une valeur probablement surestimée.**

Les concentrations moyennes annuelles retenues pour 2019 sont :

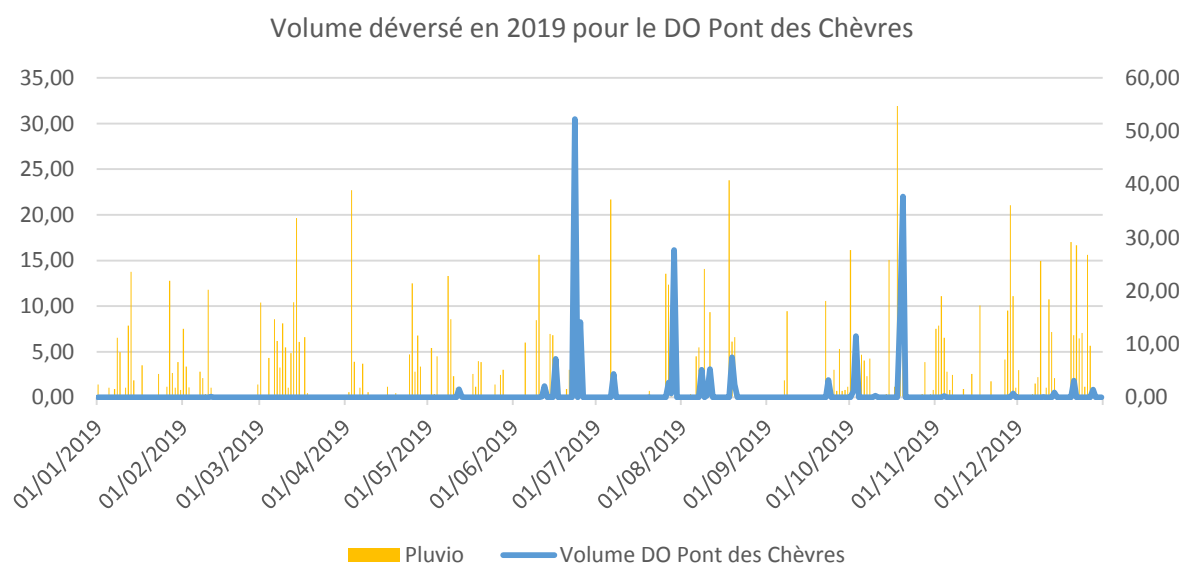
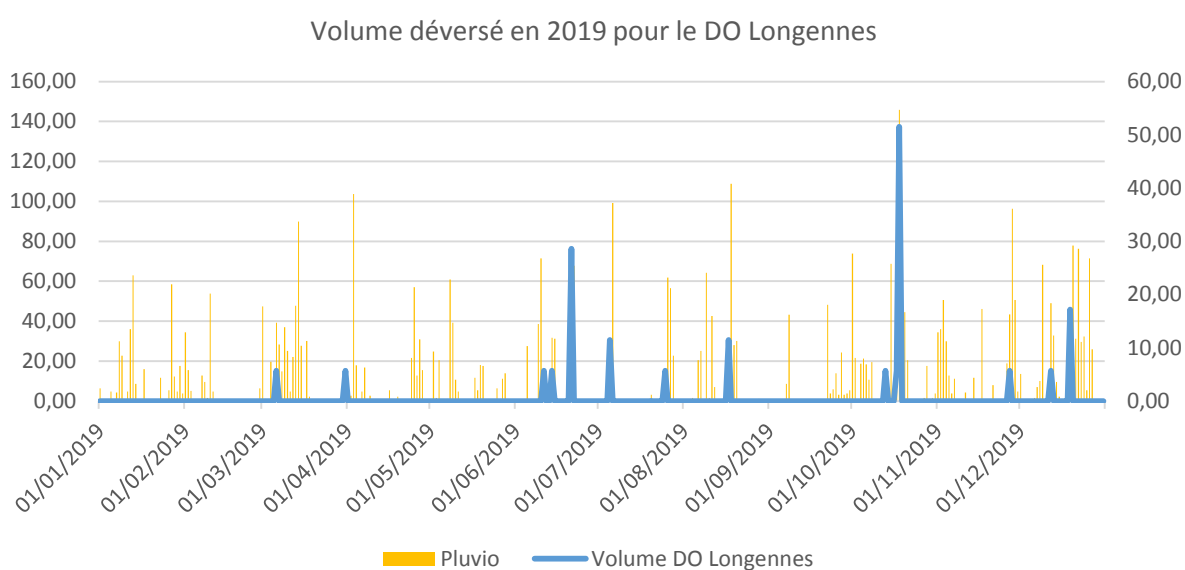
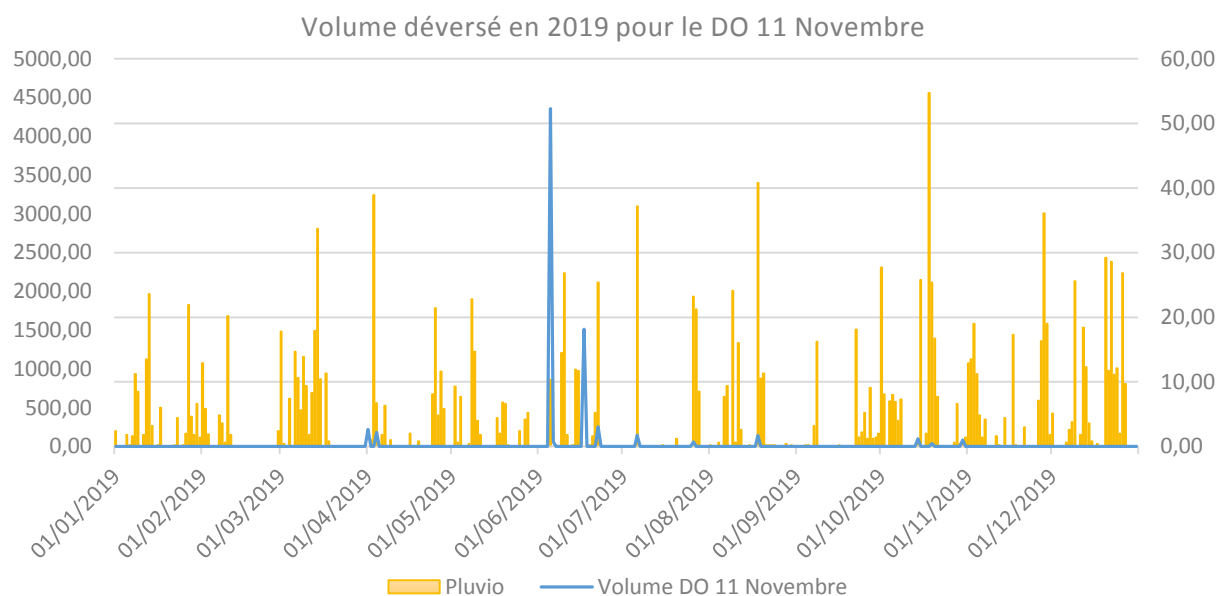
- pour les MES : 72,14 mg/L
- pour la DCO : 122,11 mg(O₂)/L
- pour la DBO₅ : 33,78 mg(O₂)/L

A l'heure actuelle, aucun prélèvement n'est réalisé au niveau des déversoirs du réseau pour estimer la charge de pollution directement rejetée au milieu naturel.

Toutefois, le tableau suivant présente l'estimation des charges polluantes sur les trois déversoirs d'orage soumis à autosurveillance.

Répartition des déversements	Déversements					
	Nombre jours	Volume (m ³)	Estimation DBO ₅ (kg)	Estimation DCO (kg)	Estimation MES (kg)	% Volumes déversés / volume entrée STEU
DO Pont des Chèvres	29	123	4	15	9	0,001
DO 11 Novembre	12	7 154	242	874	516	0,086
DO des Longennes	14	458	15	56	33	0,006
Totaux	55	7 734	261	945	558	0,092

En 2019, le volume annuel entrant à la STEU de DOUBS est de 8 276 665 m³ (8 873 938 m³ en 2018).



Le suivi des rejets d'eaux usées autre que domestique

L'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique précise que tout rejet autre que domestique dans le réseau d'assainissement collectif doit être préalablement autorisé par la collectivité.

Cette autorisation de déversement est un acte administratif unilatéral (arrêté d'autorisation). Elle fixe les critères de qualité des effluents avant rejet dans le réseau d'assainissement public (en concentration et en débit). Elle peut être accompagnée d'une convention, laquelle est un contrat de droit privé signé entre tous les acteurs concernés (entreprise, collectivité(s) propriétaire(s) des réseaux et de la station de traitement des eaux usées) et qui décrit les conditions techniques (fréquence d'entretien des prétraitements, conditions de surveillance des déversements, etc.) et les conditions financières.

Depuis 2011, les visites en entreprises, réalisées dans le cadre d'une opération collective, ont abouti à la délivrance de :

- a) 66 autorisations de déversement :
 - 64 sur le territoire de la CCGP
 - 2 sur le territoire de la CC Lacs et Montagnes du Haut-Doubs
- b) de 121 constats de non rejet :
 - 104 sur le territoire de la CCGP
 - 17 sur le territoire de la CC Lacs et Montagnes du Haut-Doubs

En 2019, il n'y a eu aucun nouvel arrêté de délivrance.

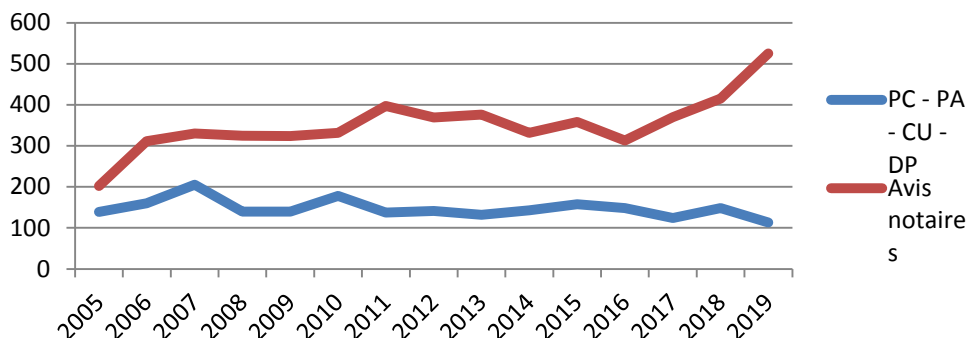
Autres activités

- a) Le service assainissement assure l'instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, etc.) et renseigne les demandes des notaires dans le cadre des ventes immobilières.

Patrimoine	Dossiers d'urbanisme	Renseignement Notaire sans contrôle	Renseignement Notaire avec contrôle
Chaffois	14	10	3
La Cluse et Mijoux	40	14	5
Dommartin	26	4	2
Doubs	10	14	10
Les Granges Narboz	16	5	9
Houtaud	6	9	7
Pontarlier	5	263	137
Sainte-Colombe	65	6	7
Les Verrières de Joux	2	3	2
Vuillecin	3	7	8
Total	187	335	190

Sur les 187 dossiers instruits 81 sont assujettis à la PAC. Le montant à percevoir pour l'année 2019 est de 293 830,80 €.

Evolution des avis donnés par la CCGP pour l'assainissement



- b) Le service assainissement a instruit 24 demandes d'autorisation de raccordement au réseau unitaire et/ou séparatif et font suite à l'instruction des dossiers de permis de construire. Les travaux de raccordement sont ensuite contrôlés et vérifiés avant remblaiement de la fouille.
- c) Le service assainissement procède au suivi de chantier puis à la reprise de lotissements privés ou communaux. Pour l'année 2019, il a réceptionné :
 - Lotissement « Les Chardons » à Dommartin avec réserve ;
 - Lotissement « Le Clos des Narcisses » sur la commune de Sainte-Colombe (régularisation).
- d) Les trois toilettes mobiles ont été louées à des associations à 18 reprises (14 en 2018) et 7 fois (2 en 2018) à des communes.
- e) Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Le contrôle diagnostic obligatoire des installations d'assainissement autonomes a débuté en 2011.

Les contrôles des installations existantes est en cours, 129 installations ont été contrôlées sur les 163 dispositifs d'assainissement individuel que compte le territoire, soit 80 % du patrimoine. A ce jour 23 installations ont été déclarées non conformes.

Bilan d'exploitation du système de traitement

La station de traitement des eaux usées

Une équipe de 4 agents gère quotidiennement la station de traitement des eaux usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées. Cette unité a été rénovée en septembre 2005 et est prévue pour traiter la pollution carbonée, azotée et phosphorée, éléments responsables de l'eutrophisation des milieux aquatiques.

Les caractéristiques générales de cette station sont présentées ci-après.

Caractéristiques générales		
Code Sandre de la STEU	0925204001Y	
Type de traitement	Boues activées	
Commune d'implantation	Doubs	
Adresse	Rue de la Grande Oie	
Capacité nominale STEP en EH ⁽¹⁾	53 000 EH	3 185 kg de DBO₅ par jour 31 000 m³/j
Nombre d'abonnés raccordés	NR	
Nombre d'habitants raccordés	32 606 (hors Arçon et communes suisses)	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	55 766 m ³	

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☒ Autorisation en date du	01/DCLE/4B N°790 du 16 février 2001		
	☐ Déclaration en date du			
Milieu récepteur du rejet	Le Doubs			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	☐ et	☒ ou	85
DCO	90	☐ et	☒ ou	76
MES	35	☐ et	☒ ou	90
NGL	15	☐ et	☒ ou	75
Pt	1	☐ et	☒ ou	90

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Le réseau d'assainissement arrive à la station de Traitement des Eaux Usées par un collecteur de diamètre 1500 mm qui débouche sur un dégrillage grossier à travers une grille de 10 cm puis de 4 cm. Ce premier dégrillage est suivi d'un bassin d'orage de 7 000 m³, placé en amont du traitement, qui permet de stocker, si nécessaire, le surplus d'effluent par temps de fortes pluies. Parallèlement, toujours en cas de fortes pluies, 2 déversoirs d'orages en amont permettent l'évacuation du trop-plein d'eau et sa comptabilisation.

Les eaux brutes sont ensuite relevées par 2 vis d'Archimède vers le prétraitement et débouchent sur un caniveau de mesure qui permet leur comptage. Le prétraitement se compose de 2 dégrilleurs courbes, de 1 cm de maille, suivis de 2 bassins dessableurs-dégraisseurs.

L'effluent se sépare ensuite sur les 2 files de traitement biologique. Chacune se compose d'un bassin d'aération de 6 550 m³, comportant une zone anaérobie et une zone aérobie, et d'un clarificateur de 38 m de diamètre, assurant la séparation des eaux traitées et des boues activées.

Le traitement du phosphore est de nature biologique et est complété par une déphosphatation chimique à l'aide de chlorure ferrique.

Deux canaux de comptage permettent de mesurer les effluents de sortie de chaque file avant le rejet final dans le milieu naturel.

La filière boue est assurée quant à elle par une grille d'épaississement, permettant d'augmenter la concentration. Les boues, qui sont ensuite traitées à la chaux éteinte, pendant la période estivale (de mars à octobre), ou au polymère, pendant la période hivernale (d'octobre à mars) puis au chlorure ferrique, sont envoyées finalement dans un filtre presse permettant une déshydratation plus poussée. La siccité des boues à la fin du process est de l'ordre de 30 %.

Les boues produites sont ensuite revalorisées en épandage agricole, pendant la période estivale, ou évacuées en centre de compostage normalisé pendant la période hivernale.

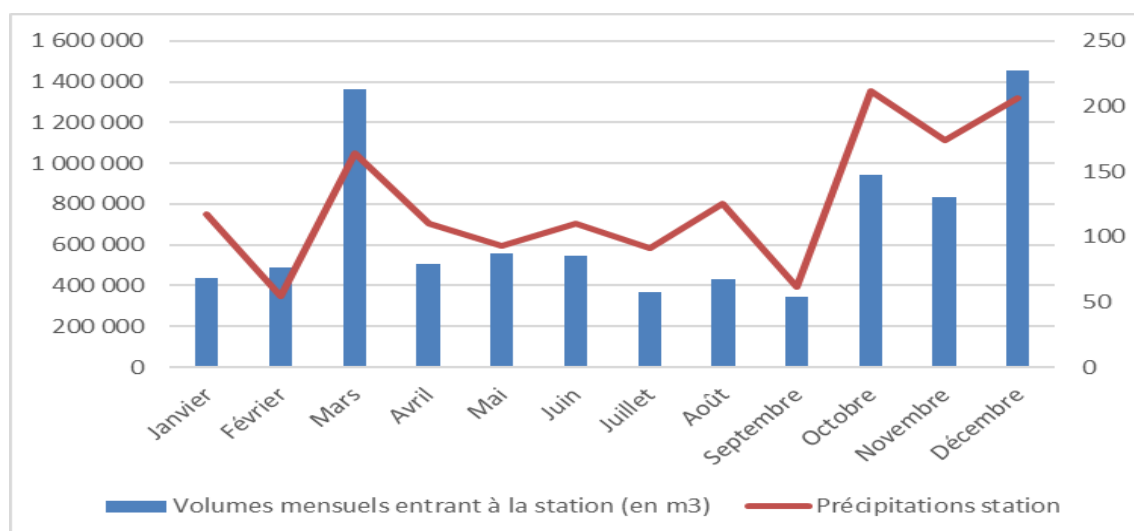
L'eau, une fois traitée par la station d'épuration, est rejetée dans le Doubs. L'importance de bons rendements et du respect des normes contribuent à la protection et à la préservation du milieu.

Le fonctionnement hydraulique

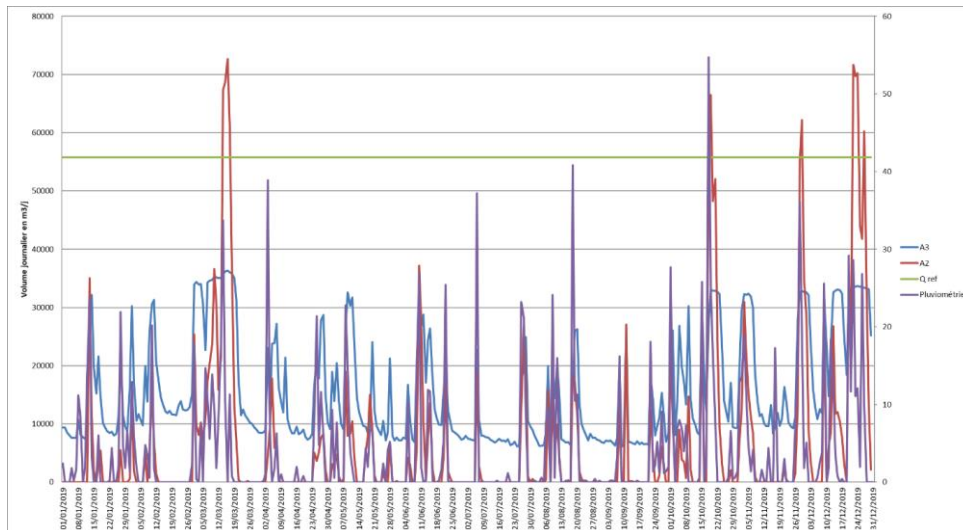
Volume entrant dans le système de traitement

Le graphique ci-dessus présente le volume journalier entrant dans la station après le déversoir en tête de station (point A3), le volume journalier déversé en tête de station (point A2), la pluviométrie sur deux stations météo du territoire du système d'assainissement et le débit de référence.

Le graphique ci-après montre l'évolution du débit moyen mensuel entrant dans le système de traitement :

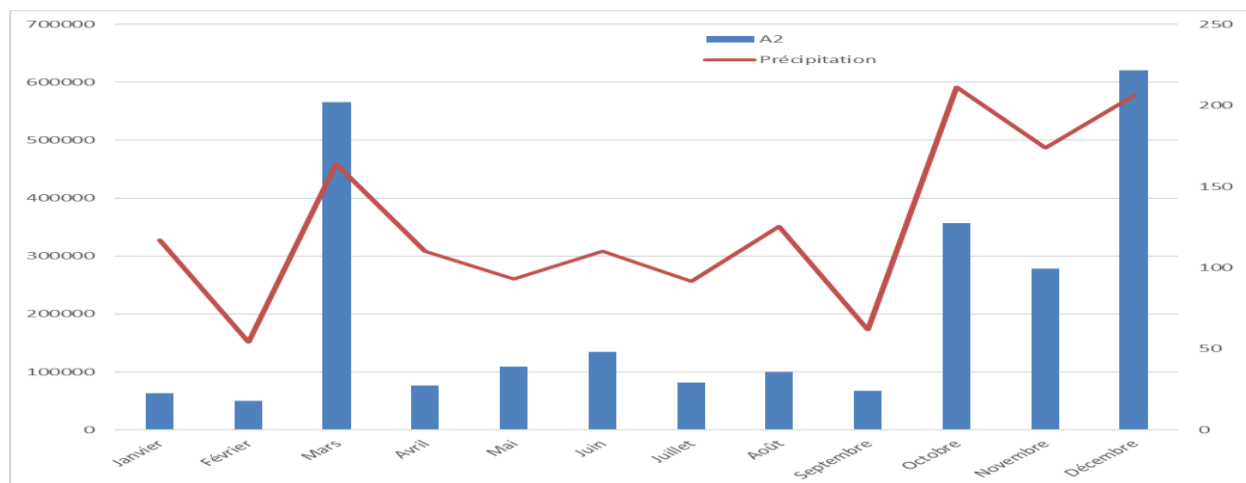


Evolution des volumes entrant à la Station d'Épuration des Eau Usées de Doubs (STEU)

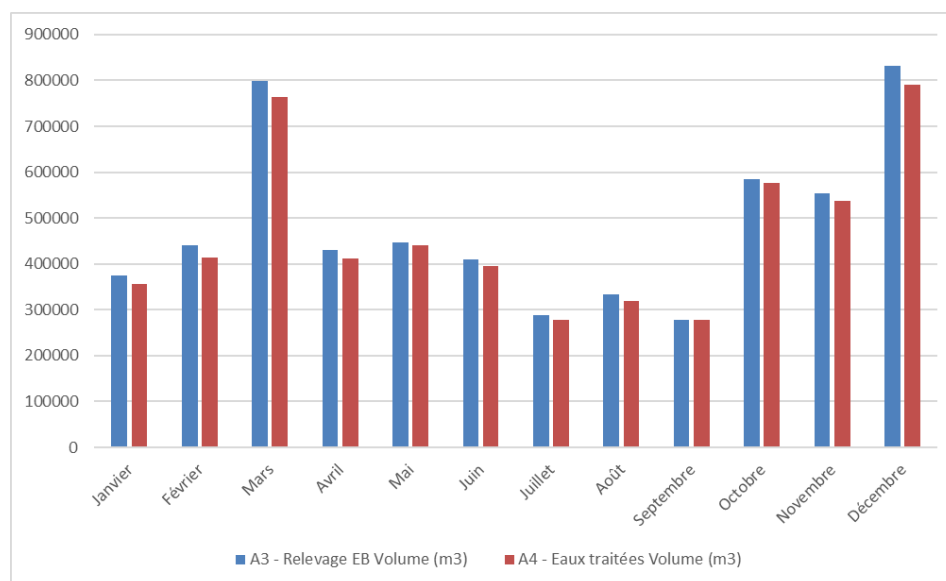


	2016	2017	2018	2019	Ecart %
Volume annuel entrant dans la station (en m³) (A3+A2)	8 103 728	5 961 973	8 873 938	8 276 665	-6,73
Volume moyen journalier entrant dans la station (en m³)	22 141	16 334	24 312	22 676	
Volume minimum journalier entrant dans la station (en m³)	5 843	6 087	5 400	6 131	+13,53
Volume maximum journalier entrant dans la station (en m³)	108 356	112 267	477 730	108 948	-77,19

Volumes déversés en tête de station (A2)



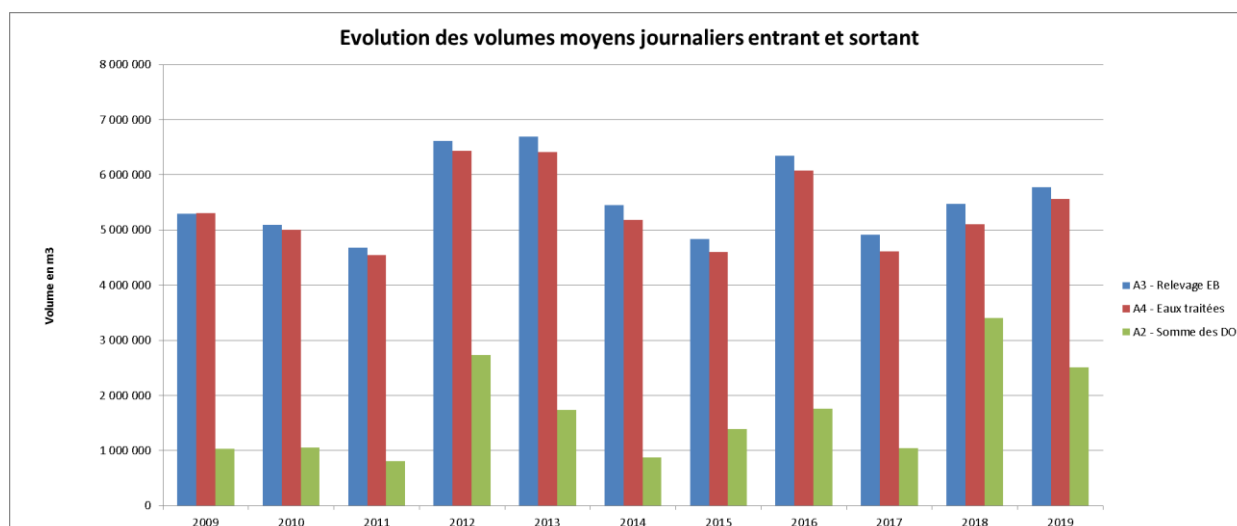
Volumes entrants et traités (A4)



Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant de 2009 à 2019 :

Année	A3 - Relevage EB	A4 - Eaux traitées	A2 - Somme des DO	Nb de jours avec déversements
	Volume (m ³)	Volume (m ³)	Volume (m ³)	
2009	5 288 395	5 310 231	1 031 434	111
2010	5 086 859	5 003 819	1 050 992	82
2011	4 677 537	4 544 490	802 611	64
2012	6 609 037	6 435 635	2 736 766	102
2013	6 694 175	6 413 080	1 732 372	103
2014	5 455 816	5 178 503	879 576	94
2015	4 830 624	4 604 826	1 392 511	77
2016	6 342 724	6 071 651	1 761 004	125
2017	4 917 045	4 613 560	1 044 928	80
2018	5 468 640	5 107 372	3 405 298	103
2019	5 772 766	5 561 959	2 503 899	176

Représentation graphique du tableau ci-dessus :



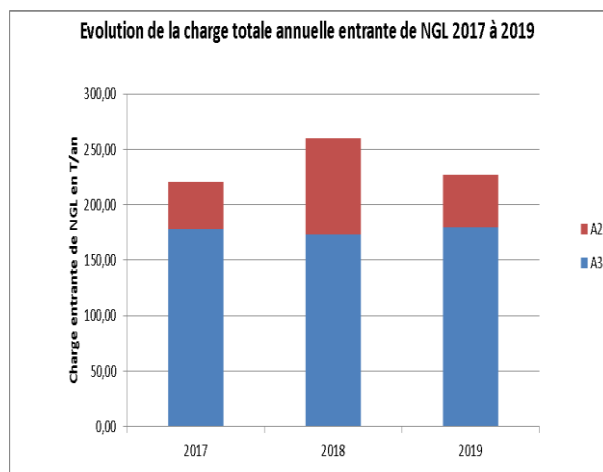
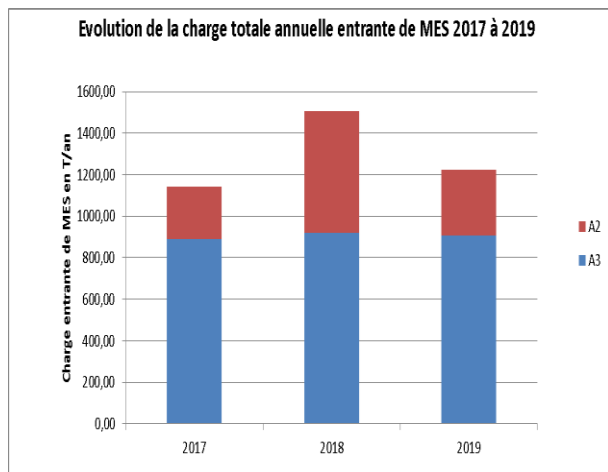
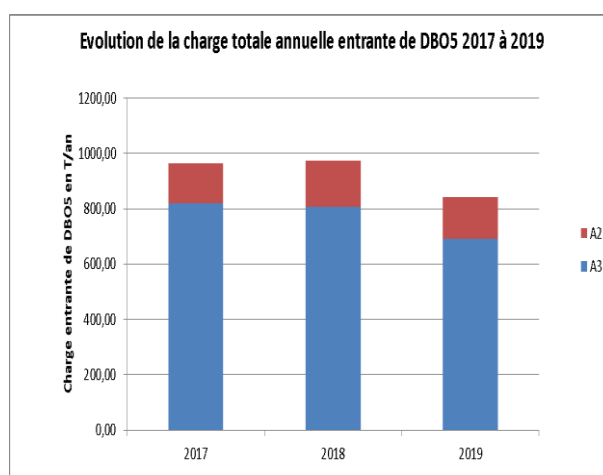
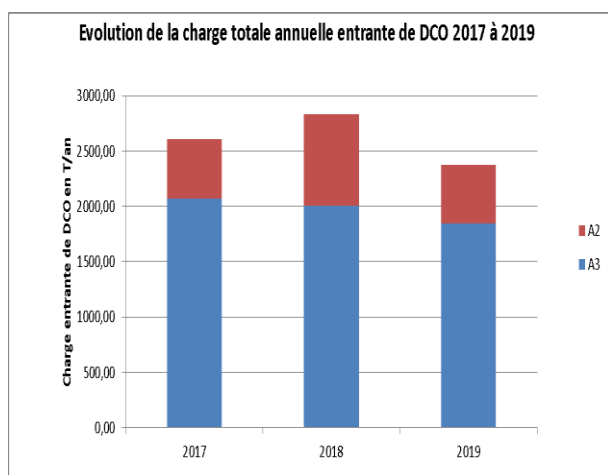
Bilan sur la pollution traitée et rejetée

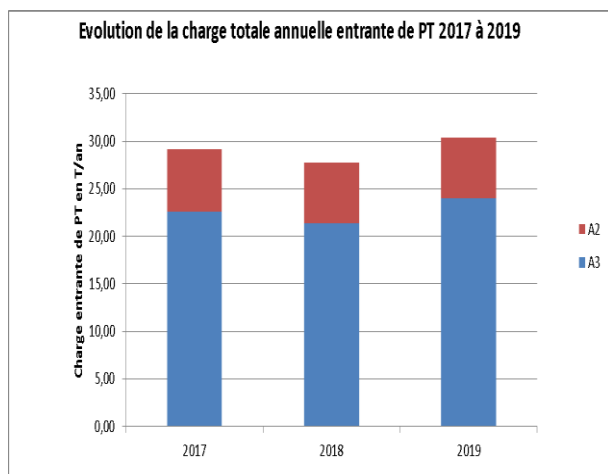
La conformité des rejets de la station de traitement des eaux usées est établie sur la moyenne annuelle des charges reçues et traitées. Ainsi pour 2019 :

Paramètres	Nombre réglementaire de mesures par an	Nombre de mesures réalisés	Concentration moyenne sortie (mg/L)	Rendement (%)	Nombre de dépassement	Nombre de dépassement toléré	Norme de rejet (mg/L)	Rédhibitoire (mg/L)	Conformité
DBO ₅	104	105	5,75	91,04	2	5	25	50	Oui
DCO	104	105	32,84	87,10	4	9	90	250	Oui
MES	104	105	10,42	90,87	8	9	35	85	Oui
NGL	52	55	4,32	85,12	1	-	15	-	Oui
PT	52	55	0,31	91,15	1	-	1	-	Oui

Evolutions des charges entrantes totales annuelles

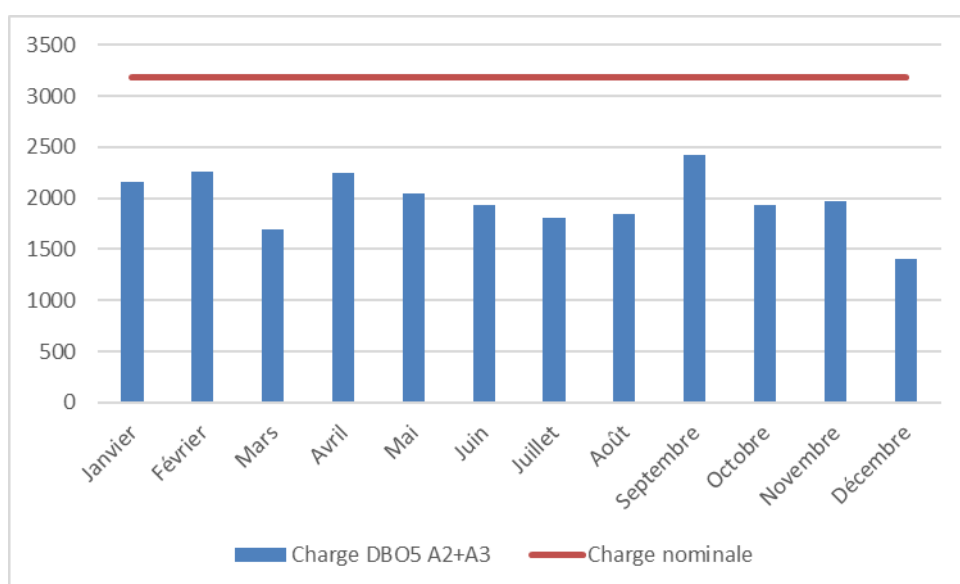
Evolution de 2016 à 2019 des charges entrantes totales annuelles (DBO₅, DCO, MES, NGL, PT) dans le système de traitement au niveau du déversoir en tête de station (point A2) et à l'entrée de la station (point A3).





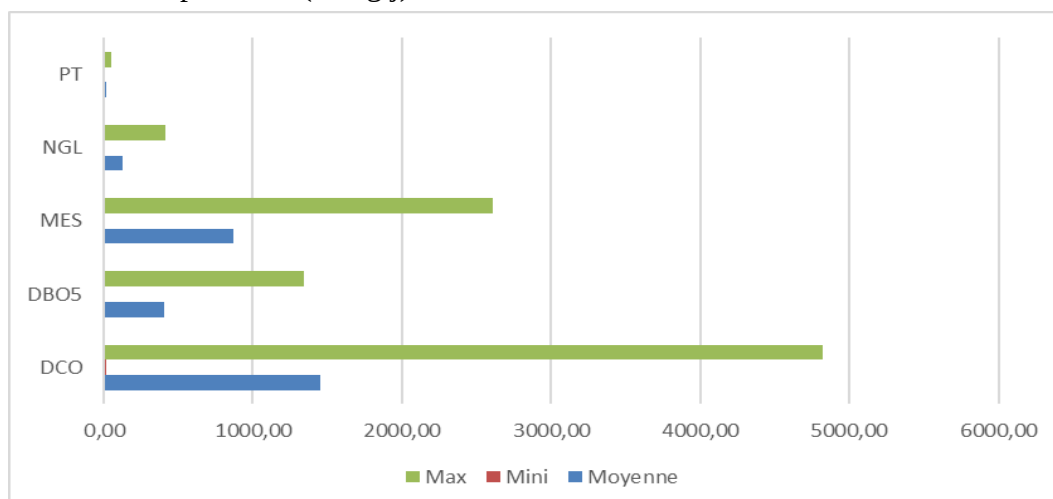
La pollution entrant dans le système de traitement :

Le graphique suivant détaille l'évolution des charges moyennes mensuelles entrantes dans le système de traitement (points A2 + A3) (en kg/j).



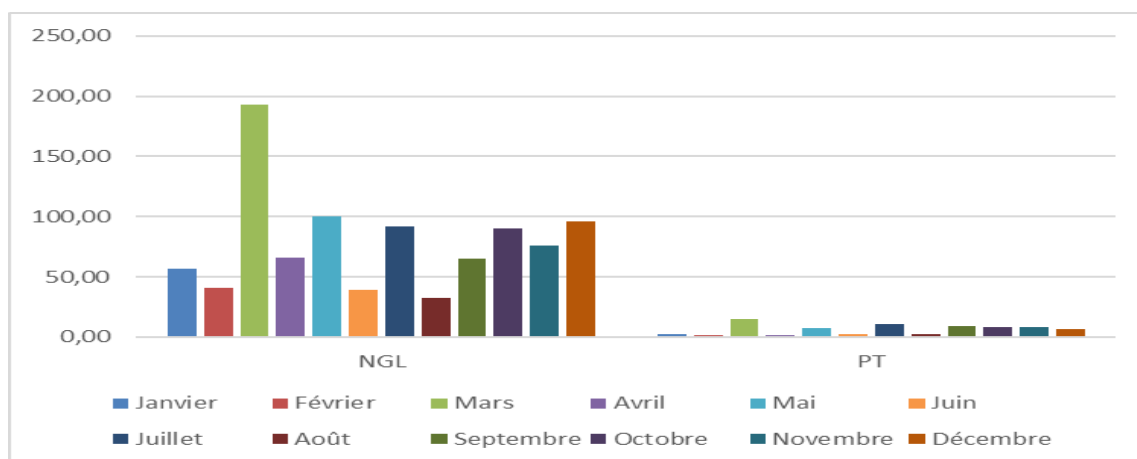
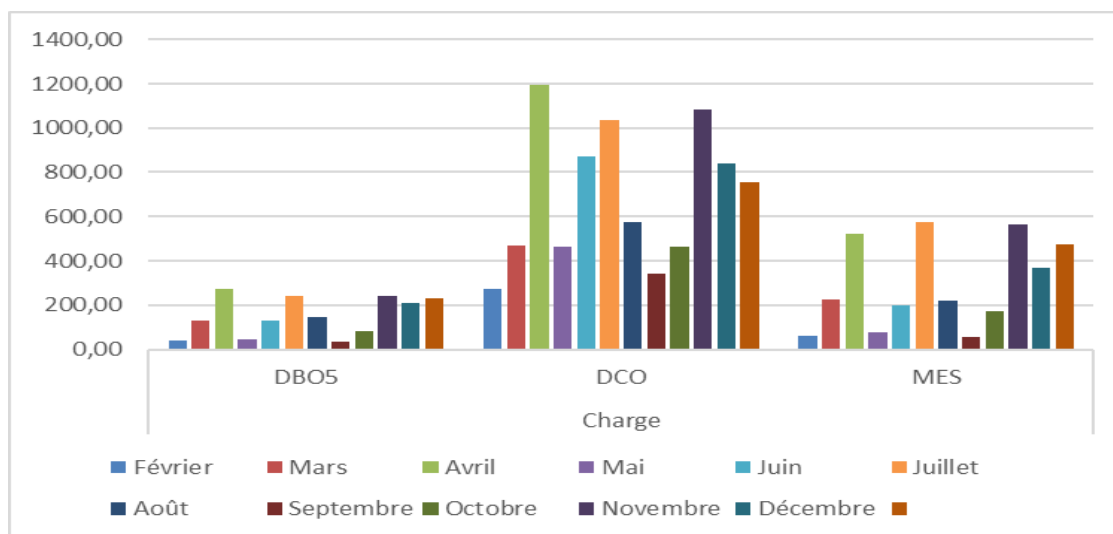
La pollution déversée en tête de station

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la charge déversée mesurée (DCO, MES, DBO₅, NGL, PT) au niveau du point A2 (en kg/j) :

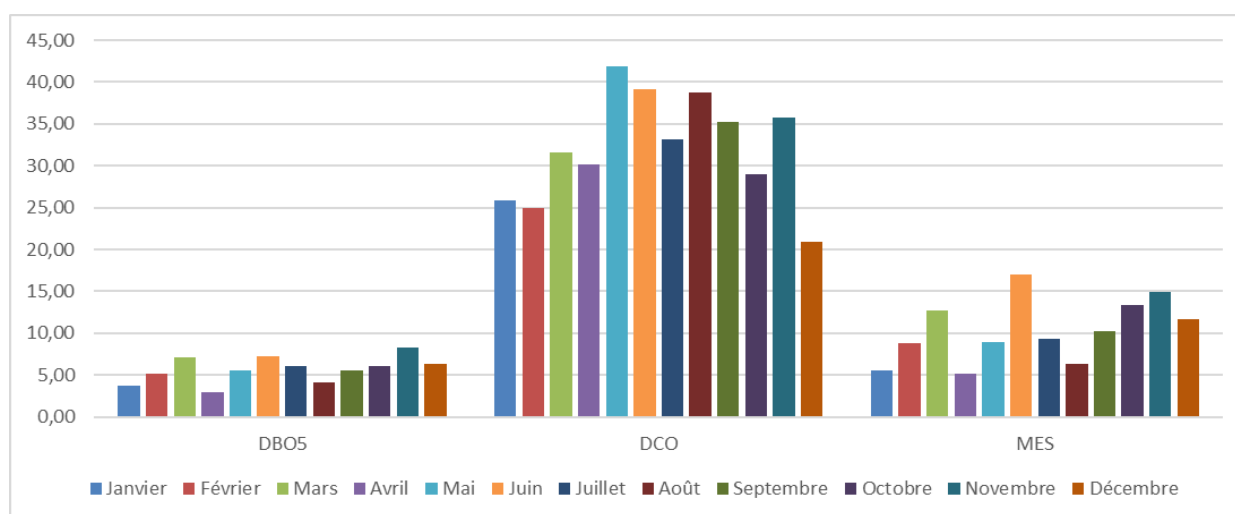


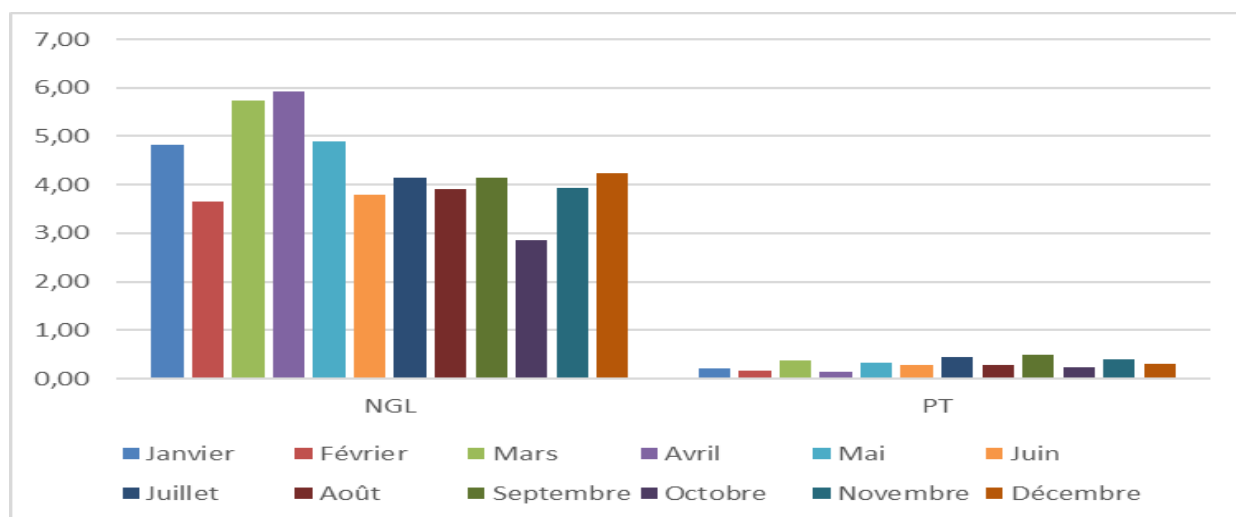
La pollution sortant du système de traitement

Le graphique ci-dessous détaille l'évolution de la charge moyenne (DBO₅, DCO, MES, NGL, PT) sortante du système de traitement (points A2 + A4) (en kg/j).



Le graphique ci-dessous détaille l'évolution de la concentration moyenne (DBO₅, DCO, MES, NGL, PT) sortante du système de traitement (points A2 + A4) (en mg/L).





On constate que les rejets sont en dessous des seuils de rejet.

Les apports extérieurs

Le tableau suivant présente la quantité des apports extérieurs et l'évaluation de pollution correspondante.

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute (m3)	Quantité de pollution (T)			Origine des apports/traitement
		DCO	DBO5	MES	
Matières de vidange	69,5				Fosses sceptiques
Matières de curage (point S13)	142,5				Curage réseaux/nettoyage et criblage

Bilan des consommations d'énergie, de reactifs et d'eau

La quantité d'énergie consommée au cours de l'année :

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	2 767 437
	Consommation (en m3)
Gaz	22 406

Les quantités de réactifs consommés au cours de l'année :

Réactifs utilisés (en masse de matière commerciale)	File(s) eau (point S14) (t)	File(s) boue (point S15) (t)
Sels de fer	93,74	247
Chaux		47,88
Polymères		11,24

La consommation en eau potable pour l'année :

Eau potable consommée (en m3)	6756
--	-------------

On constate une baisse de 20 % des volumes mis en distribution par habitant sur les 10 dernières. Les volumes passant de 102 à 80 m³/an et par habitant.

Cette baisse s'explique d'une part par les efforts de recherche de fuite sur les communes et d'autre part par la prise de conscience des usagers. Cette tendance baissière des volumes consommés par habitant est une évolution qui se retrouve dans l'ensemble des services d'eau en France.

La production de boues

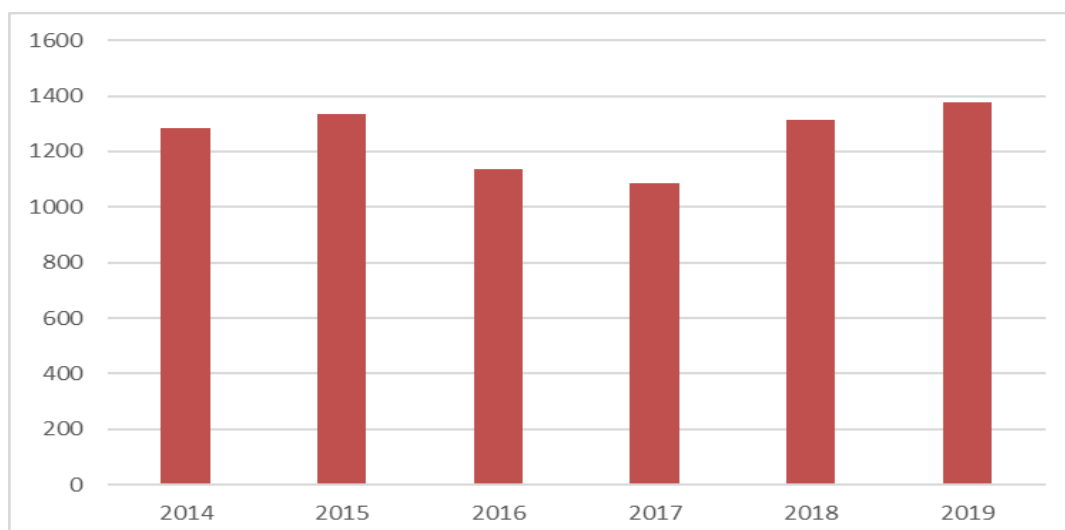
La quantité de boues produites et évacuées

Boues	Quantité annuelle brute (m3)	Quantité de matières sèches (t de MS)
Boues produites (A6)	26 186	1376
	Quantité annuelle brute (T)	Quantité de matières sèches (t de MS)
Boues évacuées (S6)	4523,52	1193,08

La répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6) :

Mois	Quantité mensuelle de matières sèches (t de MS)
Janvier	70,75
Février	70,99
Mars	67,06
Avril	160,71
Mai	169,07
Juin	108,24
Juillet	173,12
Août	140,46
Septembre	151,07
Octobre	128,68
Novembre	69,78
Décembre	65,93
Total	1375,85

L'évolution de la quantité annuelle en tonne de matière sèche de boue produite (A6) :



Le tableau ci-dessous indique la répartition du tonnage de matière sèche de boues évacuées par filière :

Destination	Tonnes de MS	% MS totale	Sites	N° SIRET	Observations
Epandage agricole	710,18	59,52%			
Compostage produit	482,9	40,48%	Conflans	479 772 758 00013	Boues transformées en compost conforme à la norme NFU 44095
			Montigny	440 863 777 00023	Boues transformées en compost conforme à la norme NFU 44095

Les sous-produits

Le tableau ci-dessous indique les quantités annuelles et les destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute (T)	Destination
Refus de dégrillage (S11)	35,55	Usine d'incinération de Pontarlier
Refus de Matières de Curage (S11)	19,04	
Sables (S10)	59,02	Travaux publics, fond de fouille après lavage

Faits marquants

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
1	16/03/2019	16/03/2019	1	oui	ACP. Problème de ramassage d'échantillons, bilan reprogrammé le : 18/04/2019	non	Mise au point avec le prestataire
2	04/04/2019	05/04/2019	1	oui	Disjonction alimentation électrique haute-tension et impossibilité de ré-armement. Arrêt total de la station jusqu'à intervention électricien et remplacement de la pièce défectueuse	Déversement du 04/04 à 19h au 05/04 à 9h	Stockage de la pièce défectueuse pour limiter le temps de remplacement
3	21/04/2019	21/04/2019	1	oui	ACP. Problème d'aspiration sur le préleveur A4, bilan reprogrammé le : 26/05/2019	non	Remplacement organe préleveur défectueux
4	19/05/2019	20/05/2019	1	oui	Casse mécanique sur un dégrilleur fin	Déversement du 19/05 à 16h30 au 20/05 à 11h	Remplacement organe défectueux
5	06/06/2019	06/06/2019	1	oui	ACP. Problème d'aspiration sur le préleveur A3, bilan reprogrammé le : 17/07/2019	non	Remplacement organe préleveur défectueux
6	04/08/2019	04/08/2019	1	oui	ACP. Problème de répartiteur sur le préleveur A4, bilan reprogrammé le : 06/08/2019	non	Remplacement organe préleveur défectueux
7	13/08/2019	13/08/2019	1	oui	ACP. Problème de ramassage d'échantillons (15/08), bilan reprogrammé au : 14/09/2018	non	
8	24/11/2019	24/11/2019	1	oui	ACP. Problème d'électrodes sur le préleveur A4, bilan reprogrammé le : 26/11/2019	non	Remplacement organe préleveur défectueux
9	23/12/2019	23/12/2019	1	oui	ACP. Problème de ramassage d'échantillons pendant les fêtes, bilan avancé au 22/12/2019	non	

Les travaux programmés sur la STEU

Des travaux de remplacement des diffuseurs d'air de la file n°1 et de reprise du génie civil sur le clarificateur n°2 n'ont pas pu être réalisés cette année. Ces travaux sont reportés en 2020.

Bilan qualitatif du système de collecte et de traitement

La CCGP assure la police du système de collecte et met en oeuvre dans ce cadre les principes de prévention et de réduction des pollutions à la source et notamment en ce qui concerne les micropolluants.

La campagne initiale a débuté en 2013 pour la recherche des substances dangereuses dans les eaux (RSDE) sur les effluents collectés dans les réseaux d'assainissement afin de déterminer les sources d'émission de ces micropolluants. Les résultats de cette première campagne ont montré la présence significatives de six métaux, à savoir : le cadmium, le chrome, le cuivre, le nickel, le plomb et le zinc.

Les résultats de ces prélèvements ont été traités selon la circulaire du 27 avril 2011 relative aux adaptations de mise en oeuvre de la circulaire du 5 janvier 2009. Cette circulaire du 5 janvier 2009 relate la mise en oeuvre de la deuxième phase de l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique présentes dans les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumis à autorisation.

Ainsi, lors de la première campagne de mesures réalisée en 2014, pour identifier les tronçons contaminants sept points de prélèvement ont été répartis le long du réseau d'assainissement des zones industriels de Pontarlier et des Granges-Narboz, présents à l'amont du point RSDE réseau de la rue Follereau à Pontarlier, à savoir : en 7 points du réseau : ZI Longennes, carrefour Branly-Papin, giratoire de l'Europe, ZI Granges Narboz, DO des Fusillés, carrefour Arago-Mermoz et carrefour Arago Libération.

Cette campagne de mesures a permis de déceler la présence de zinc à des concentrations relativement élevées et dans une moindre mesure de cuivre. Une surveillance a été engagée jusqu'en 2017 concernant ces deux métaux et plus particulièrement le zinc, principalement sur les points de prélèvement 1a (ZI Longennes) et 2a (Carrefour rue Branly/Rue Papin), situés dans la zone industrielle de Pontarlier.

Nous notons que les résultats sont stables par rapport à 2015 et 2016.

Les résultats d'analyses concernant la recherche de métaux révèlent une pollution diffuse marquée en cuivre et zinc. Elle évolue peu et reste stable depuis 2014.

CAMPAGNE 2014

	ZI Longennes (1a)	Carrefour Branly-Papin (2a)	Rond point de Renault (3a)	ZI Granges Narboz (4a)	DO des Fusillés (5a)	Carrefour Arago-Mermoz (6a)	Carrefour Arago Libération (7a)
Débit moyen (m3/h)	59,1	69,21	20,32	3,69	3,51	1,98	2,21
Volume journalier (m3/j)	1418,4	1661,04	487,68	88,56	84,24	47,52	53,04
Cadmium total	Concentration (µg/l) < 2,0	Charges (g/l) < seuil détection	Concentration (µg/l) < 2	Charges (g/l) < seuil détection	Concentration (µg/l) < 2	Charges (g/l) < seuil détection	Charges (g/l) < seuil détection
Chrome total	7,0	9,9	5,0	8,0	0,7	< 5	9
Cuivre total	42,0	59,6	54,0	26,3	9,7	105	152
Nickel total	< 10	< seuil détection	< 10	< 10	< seuil détection	< 10	< seuil détection
Plomb total	5,00	7,1	5	2,4	0,4	21	11
Zinc total	149,00	211,3	123,00	60,0	15,7	219,00	296,00

CAMPAGNE 2015

	ZI Longennes (1b)	Carrefour Branly-Papin (2b)	Rue Papin - Degiorf (3b)	Rue Eiffel - SAS Perrin (4b)	Rue Eiffel - Mesnier (5b)	Rue Arago (6b)	Rue Papin / Rue de Salins (7b)
Débit moyen (m3/h)	53,1	69,45	59,86	0,23	0,14	0	43,38
Volume journalier (m3/j)	1327,2	1736,22	1496,5	5,56	3,57	0	1084,46
Cadmium total	Concentration (µg/l) < 2,0	Charges (g/l) < seuil détection	Concentration (µg/l) < 2	Charges (g/l) < seuil détection	Concentration (µg/l) < 2	Charges (g/l) < seuil détection	Charges (g/l) < seuil détection
Chrome total	6,0	8,5	7,0	11,6	10,0	< 5	3,25
Cuivre total	37,0	52,5	44,0	21,5	3,1	420	32
Nickel total	< 10,0	< seuil détection	13	6,3	< 10	11	< seuil détection
Plomb total	5,0	7,1	14	8,00	0,7	14	4
Zinc total	158,0	224,1	341,00	251,00	411,00	1301,00	140,98

CAMPAGNE 2016

	ZI Longennes (1b)	Carrefour Branly-Papin (2b)	Rue Papin - Degiorf (3b)	Rue Eiffel - SAS Perrin (4b)	Rue Eiffel - Mesnier (5b)	Rue Arago (6b)	Rue Papin / Rue de Salins (7b)
Débit moyen (m3/h)	108,82	81,18	79,88	31,08	0,58	0	74,35
Volume journalier (m3/j)	2611,7	1948,3	1917,2	746	14	0	1784,4
Cadmium total	Concentration (µg/l) < 2	Charges (g/l) < seuil détection	Concentration (µg/l) < 2	Charges (g/l) < seuil détection	Concentration (µg/l) < 2	Charges (g/l) < seuil détection	Charges (g/l) < seuil détection
Chrome total	< 5	9,0	< 5	< seuil détection	18,0	< 5	< 5
Cuivre total	43,0	110	29,0	60	86,0	39,0	40
Nickel total	< 10	< seuil détection	< 10	< seuil détection	15,0	< 10	< seuil détection
Plomb total	3,0	8	4	8	22,0	< 2	< seuil détection
Zinc total	92,0	140	60,00	83,00	1567,0	203,0	61,0

CAMPAGNE 2017

	ZI Longennes (1b)	Carrefour Branly-Papin (2b)	Rue Papin - Degiorf (3b)	Rue Eiffel - SAS Perrin (4b)	Rue Eiffel - Mesnier (5b)	Rue Arago (6b)	Rue Papin / Rue de Salins (7b)
Débit moyen (m3/h)	46,76	53,82	48	1,25	0,9	0	45,2
Volume journalier (m3/j)	1122,31	1291,9	1152,37	30,6	23,69	0	1084,8
Cadmium total	Concentration (µg/l) < 2	Charges (kg/l) < seuil détection	Concentration (µg/l) < 2	Charges (kg/l) < seuil détection	Concentration (µg/l) < 2	Charges (kg/l) < seuil détection	Charges (kg/l) < seuil détection
Chrome total	21,0	29,0	17,0	< 5	24,0	< 5	20
Cuivre total	132,0	111,0	85,0	31,0	128,0	26,0	94,0
Nickel total	13,0	< seuil détection	12	< 10	15,0	< 10	11
Plomb total	40,0	20,0	19	0,0007	28,0	100,0	18,0
Zinc total	452,0	364,0	293,00	137	1090,0	62,0	273,0

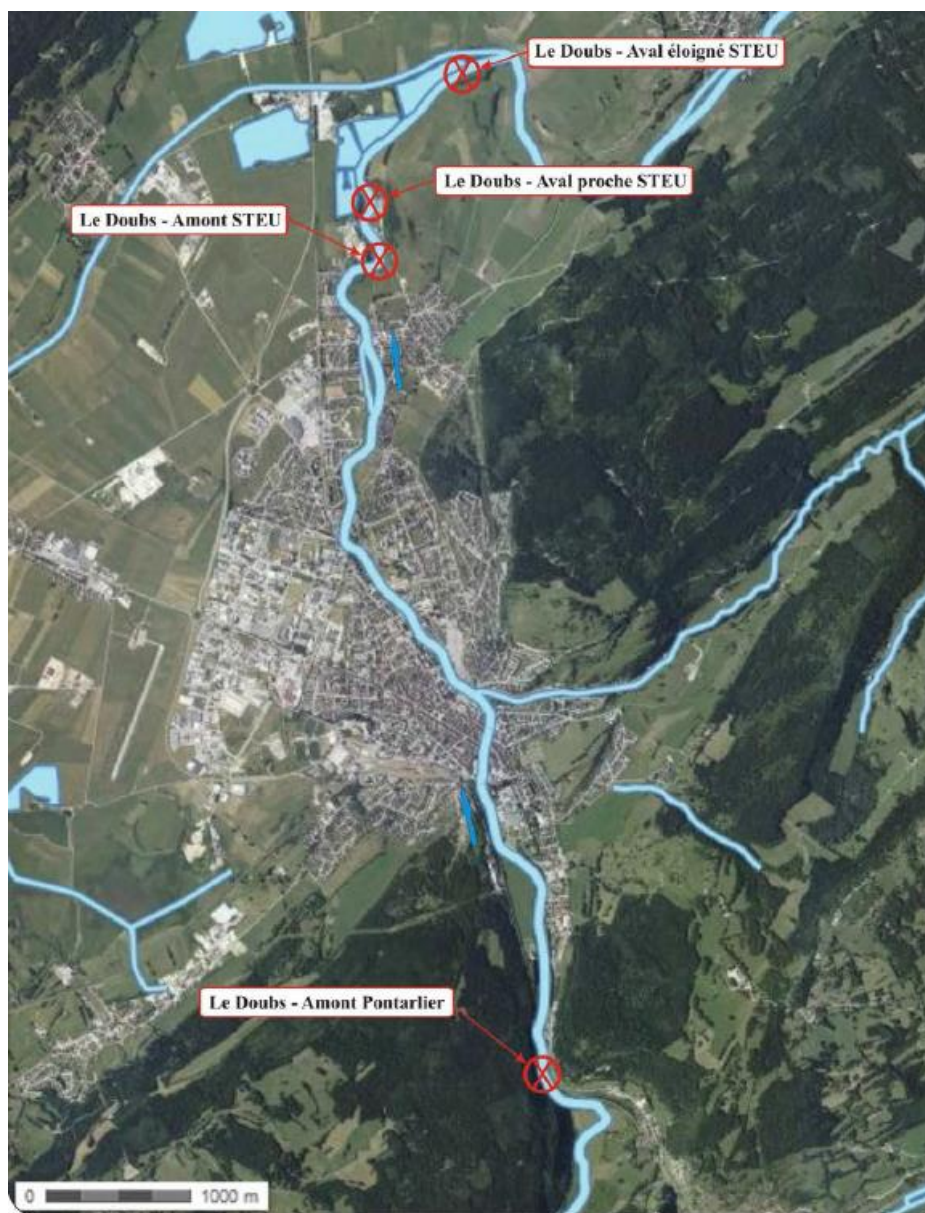
	pas de surveillance particulière
	surveillance à engager
	programme d'actions à engager

Le suivi de l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)

Pour évaluer la qualité du milieu récepteur en amont et en aval de la STEP de Doubs, ainsi que l'impact de cette installation de traitement des eaux usées sur le Doubs, des Indices Biologiques Global Normalisés (IBGN) sont réalisés depuis 2010.

Les stations d'étude sont localisées :

- en amont de Pontarlier (station de référence, mise en place en 2015)
- en amont de la STEP de Doubs
- en aval de la STEP de Doubs
- en aval éloigné de la STEP de Doubs (confluence avec le Drugeon)



Localisation des stations d'étude (Etudes réalisées par Eaux continentales et Sciences Environnement)

Le contexte réglementaire entourant la gestion des milieux aquatiques a été marqué par l'adoption en 2000 de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (2000/60/DCE du 23 octobre 2000). En application de cette directive européenne, il a été défini une circulaire DCE 2005/12 relative à la définition du « bon état » et à la constitution des référentiels pour les eaux douces superficielles. Cette circulaire vise à l'atteinte du « bon état » chimique et écologique des masses d'eaux.

Les résultats obtenus lors des différentes campagnes sont retranscrits dans le tableau ci-dessous :

Cours d'eau			Note IBGN	
Station	Amont de Pontarlier 1 *	Amont STEU 1	Amont STEU 2	Aval éloigné STEU 4
2010	/	16/20	15/20	14/20
2011	/	17/20	16/20	17/20
2012	/	17/20	17/20	19/20
2013	/	17/20	17/20	17/20
2014	/	16/20	16/20	17/20
2015	17/20	17/20	16/20	19/20
2016	16/20	18/20	17/20	16/20
2017	16/20	17/20	17/20	18/20
2018	15/20	16/20	16/20	18/20
2019	16/20	17/20	16/20	15/20

* Station de référence pour le suivi de l'IBGN

Commentaires :

La **station 1 amont (référence)**, avec une note IBGN de 16/20, présente un niveau similaire à celui relevé lors des années antérieures. Le fait marquant est le recensement du bivalve Corbiculidae sur cette station positionnée en amont de Pontarlier, alors qu'il n'avait jamais été observé précédemment. Pour rappel, ce taxon est invasif, originaire du Sud-Est asiatique et il est arrivé en France dans les années 1980.

Au regard des résultats hydrobiologiques de ce suivi 2019, **l'incidence du rejet du STEU de la CCGP sur le Doubs est visible**. En effet, on assiste à une baisse sensible de la qualité biologique du Doubs avec 17/20 sur la station 2 positionnée en amont du STEU et 16/20 sur la station 3 aval proche (impact immédiat). Cette diminution provient de la variété faunistique (perte d'une classe) et comme on l'a vu, la robustesse de la note est moyenne avec 14/20. De plus, les effectifs des taxons les plus polluosensibles de l'assemblage de macroinvertébrés relevés sur la station 2 amont subissent une diminution significative sur la station 3 aval proche STEU. Cette réduction des effectifs traduit une **dégradation sensible de la qualité physico-chimique des eaux en aval immédiat du STEU**. Le peuplement en place est dominé par des organismes bêta-mésosaprobies (tolérant à la pollution organique) et les effectifs augmentent considérablement par rapport à la station 2 amont (2 700 individus) avec 5 594 individus recensés sur cette station 3 aval. **On observe donc un enrichissement du milieu en matière organique, en lien avec la présence du rejet du STEU.**

Au niveau de la station 4 aval (impact éloigné), la note perd une unité pour se situer à 15/20, par rapport à la station précédente (16/20). Cette diminution de l'indice provient de la perte de deux rangs du groupe indicateur qui se situe désormais au rang 5/9 (précédemment 7/9), qui est contrebalancée par l'augmentation d'un rang de la variété faunistique (de 10 à 11/14). L'incidence des pressions (organique et nutriments) apparaît toujours visible sur cette station 4 aval éloignée.

Avec des notes fluctuant entre 15 et 17/20, **les quatre stations étudiées se trouvent néanmoins en conformité avec l'objectif de bon état écologique fixé à 12/20**. Rappelons que la valeur de référence pour cette typologie de cours d'eau (M5) correspond à une note IBGN fixée à 15/20.

Cours d'eau	Hydroécorégion	Typologie (TP, P, M, G)	Code	Valeurs limites de classe par type pour l'IBGN				
				Totalement bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Doubs	Jura / Pré-Alpes du Nord	M	M5	14	12	9	5	

TP : Très petit cours d'eau ; P : Petit cours d'eau ; M : Cours d'eau Moyen ; G : Grand cours d'eau

Le suivi des micropolluants dans le milieu récepteur (bryophytes et sédiments)

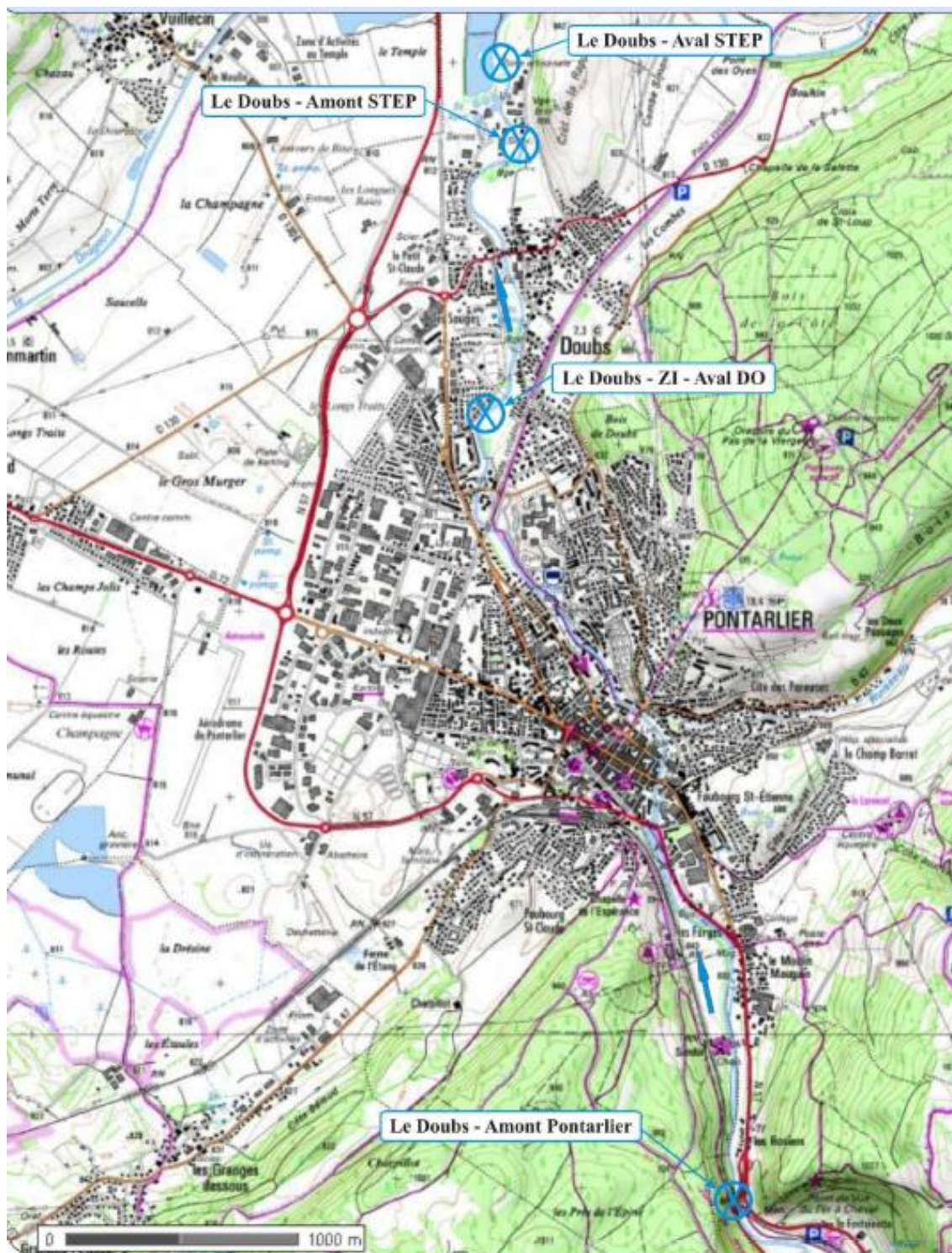
Afin d'étudier la présence de toxiques et l'évolution de la qualité du milieu naturel récepteur, différents compartiments sont échantillonnés : les bryophytes et les sédiments.

Des campagnes sont réalisées sur les bryophytes depuis 2012 et sur les sédiments depuis 2013.

Ces prélèvements sont réalisés sur quatre stations du Doubs, afin d'évaluer l'impact de Pontarlier et de la STEU de Doubs sur le milieu naturel récepteur.

Il s'agit des stations d'études suivantes :

- amont Pontarlier
- ZI - Aval déversoir d'orage
- amont STEP
- aval STEP



Localisation des points de prélèvements pour les bryophytes et les sédiments (Etudes réalisées par Sciences Environnement)

Les résultats obtenus pour les bryophytes et les sédiments sont interprétés selon la méthode « SEQ Eau » V2.

Classe de qualité	Bleu Très bonne	Vert Bonne	Jaune Passable	Orange Mauvaise	Rouge Très mauvaise
-------------------	--------------------	---------------	-------------------	--------------------	------------------------

Les prélèvements de bryophytes et sédiments se sont déroulés pendant une période de basses eaux stabilisées **le 04 septembre 2019**.

Interprétation des résultats sur les bryophytes

La totalité des paramètres métalliques étudiés se trouve en classe de très bonne qualité (bleu).

Aucune perturbation notable, au regard des METAUX SUR BRYOPHYTES, n'est donc à signaler.

On observe cependant plusieurs évolutions des concentrations :

- Le Cadmium et le Mercure sont les seuls éléments dont la recherche s'est révélée négative (respectivement $< 0,05$ et $< 0,048$ mg/kg MS) sur les quatre stations du suivi.
- L'Arsenic et le Nickel présentent des teneurs similaires d'amont en aval (de 0,91 à 1,15 mg/kg MS pour l'Arsenic et de 1,43 à 1,72 mg/kg MS pour le Nickel).
- Le Chrome (de 0,67 à 1,19 mg/kg MS), le Cuivre (de 4,26 à 9,98 mg/kg MS) et le Plomb (de 0,48 à 3,34 mg/kg MS) voient leurs concentrations évoluer de la même manière. Les teneurs les plus faibles sont relevées en amont de Pontarlier, elles subissent ensuite une augmentation en aval de la ZI et de son DO. Elles diminuent alors en amont du rejet du STEU, puis à nouveau subissent une augmentation en aval de celui-ci.
- Le Zinc, avec 22,97 mg/kg MS en amont de Pontarlier, subit une forte augmentation en aval de la ZI et de son DO (63,33 mg/kg MS) puis se stabilise de part et d'autre du rejet du STEU (65,74 mg/kg MS à l'amont et 63,04 mg/kg MS à l'aval).

Interprétation des résultats sur les sédiments

Au niveau des métaux sur les sédiments, **la totalité des paramètres étudiés se trouve *a minima* en classe de bonne qualité (vert) sur la station de référence localisée aux « Rosiers », en amont de Pontarlier.**

En aval du déversoir d'orage de la zone industrielle (aval « Longennes »), la situation se dégrade avec notamment trois des huit métaux recherchés qui présentent désormais un niveau de qualité passable (jaune). Il s'agit du Cuivre (65,1 mg/kg MS), du Mercure (0,210 mg/kg MS) et du Zinc (214,7 mg/kg MS).

L'Arsenic est également proche du déclassement en qualité passable avec 8,8 mg/kg MS (valeur seuil fixée à 9,8 mg/kg MS), tout comme le Plomb (32,8 mg/kg MS et valeur seuil : 35 mg/kg MS) et le Nickel (17,1 mg/kg MS et valeur seuil : 22 mg/kg MS).

En **amont du STEU**, hormis le Cadmium qui présente une valeur similaire à celle relevée précédemment (0,5 mg/kg MS), **les différents métaux analysés voient leur teneur respective diminuer**. Le Mercure (0,181 mg/kg MS) présente désormais un bon niveau mais le Cuivre (33,3 mg/kg MS) et le Zinc (130,0 mg/kg MS), malgré la baisse constatée, demeurent à un niveau de qualité passable.

En **aval du STEU**, la situation se dégrade à nouveau. On recense à nouveau les trois métaux concernés par le déclassement en aval du DO de la ZI et ils présentent un **niveau de qualité passable** : Cuivre (67,9 mg/kg MS), Mercure (0,315 mg/kg MS) et Zinc (218,4 mg/kg MS). Hormis le Cadmium (0,5 mg/kg MS), les autres métaux, malgré un maintien du bon niveau de qualité, voient leur concentration augmenter.

Cinq des huit métaux recherchés dans les sédiments présentent *a minima* un bon niveau de qualité sur l'ensemble des stations échantillonnées, malgré une augmentation significative entre la station de référence et la station positionnée en aval du rejet du STEU. Il s'agit des éléments Arsenic, Cadmium, Chrome, Nickel et Plomb.

La totalité des HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES recherchés présente un niveau de qualité passable (jaune), en non-conformité avec l'objectif de bon état, et ce dès la station de référence amont.

Les valeurs sont stables entre la station de référence amont et la station positionnée en aval de la ZI et de son DO (Benzo(a)pyrène : respectivement 0,255 et 0,243 mg/kg MS, Benzo(b)fluoranthène : 0,232 puis 0,277 mg/kg MS et Fluoranthène : 0,461 puis 0,415 mg/kg MS).

On assiste ensuite à une augmentation marquée en amont du rejet du STEU avec des valeurs qui globalement doublent (Benzo(a)pyrène : 0,553 mg/kg MS, Benzo(b)fluoranthène : 0,512 mg/kg MS), voire triplent (Fluoranthène : 1,262 mg/kg MS) par rapport à celles relevées précédemment.

Les teneurs diminuent ensuite en aval du rejet du STEU (Benzo(a)pyrène : 0,311 mg/kg MS, Benzo(b)fluoranthène : 0,322 mg/kg MS et Fluoranthène : 0,557 mg/kg MS).

LA SOMME DES SEPT POLYCHLOROBIPHENYLES présente un niveau de très bonne qualité (bleu) sur la totalité des stations prospectées. En effet, ces quatre stations ne présentent aucun des sept PCB recherchés (absents ou inférieurs aux seuils de détection).

Conclusion

Station	Amont de Pontarlier	ZI – Aval du DO	Amont STEU	Aval STEU
Bryophytes				
Sédiments				
HAP sur sédiments				
PCB sur sédiments				

Les rapports complets de ces suivis sont consultables au service assainissement.

Bilan financier

Fonctionnement

Dépenses d'exploitation

Intitulé	Dépenses 2018	Dépenses 2019
Amortissements	738 311,42 €	784 175,07 €
Frais de personnel	392 697,10 €	510 257,86 €
Dotation Amortissements	187 115,53 €	1 199 121,92 €
Intérêts Emprunts	189 571,74 €	238 409,82 €
Eau – Energie	308 015,70 €	293 308,87 €
Sous traitance	335 151,34 €	279 716,62 €
Taxes et redevances	470,72 €	1 085,26 €
Redevance Modernisation des réseaux de collecte	232 923,00 €	222 052,00 €
Remboursement de frais	94 051,68 €	93 189,82 €
Produits de traitement STEP	72 813,01 €	129 820,63 €
Fournitures d'entretien et petit équipement	33 476,76 €	31 427,70 €
Titres annulés	9 727,76 €	14 921,03 €
Entretien sur biens immobiliers	5 127,75 €	29 921,20 €
Entretien biens mobiliers autres que matériel roulant	38 199,28 €	65 762,73 €
Divers matériels et fournitures	48 260,75 €	46 650,86 €
Maintenance	19 981,30 €	16 399,35 €
Matériel roulant	10 559,48 €	9 648,49 €
Participation STEP CC Frasne Dugeon	26 450,00 €	27 078,94 €
Assurance	17 525,15 €	16 860,81 €
Carburant	11 365,85 €	7 349,73 €
Téléphone	7 310,98 €	7 069,21 €
Admissions en non valeur et créances éteintes	3 605,34 €	679,79 €
Affranchissement	2 392,55 €	1 379,84 €
Annonces	3 060,00 €	3 620,00 €
Dotations aux dépréciations - actifs circulants	0	4 018,83 €
Services Bancaires	509,67 €	550,71 €
Transport sur achat	20,00 €	22,60 €
Intérêts moratoires	94,41 €	170,78 €
Réaménagement emprunt toxique	127 692,31 €	127 692,31 €
Locations mobilières	435,00 €	496,50 €
Cotisations		982,92 €
Total Dépenses d'exploitation	2 961 915,58 €	4 163 842,20 €

Recettes d'exploitation

	Intitulé	Recettes 2018	Recettes 2019
SPANC	Redevance assainissement non collectif	6 350,00 €	6 300,00 €
	Total SPANC	6 350,00 €	6 300,00 €
Recettes communes STEP + Réseaux	Redevance assainissement	2 604 468,92 €	2 263 278,03 €
	Prime épuration Agence de l'Eau	255 229,37 €	198 972,60 €
	Amortissement de subventions	261 699,27 €	261 749,60 €
	Subventions d'exploitation	2 160,00 €	8 033,00 €
	Redevance Modernisation des réseaux	232 055,21 €	176 165,15 €
	Interventions assainissement et participations autres com com, PAC	376 808,62 €	317 567,45 €
	Autres recettes : vidanges STEP...	2 505,32 €	3 979,59 €
	Fonds de soutien emprunt toxique	77 147,05 €	77 147,05 €
	Mise à disposition personnel	35 669,39 €	22 318,04 €
	Produits exceptionnels	4 117,29 €	1 484,00 €
	Dédits et Pénalités perçus	35 400,00 €	0,00 €
	Produits de gestion courante		
	Remboursement personnel	3 084,98 €	5 336,92 €
	Reprise provisions	0	0,00 €
	Reprise actifs circulants	0	679,79
	Location WC et télescopique	582,13 €	0,00 €
	Loyer STEU + charges	0	5 236,45 €
	Recouvrement créances	0	66,11 €
	Total réseaux et STEP	3 890 927,55 €	3 342 013,91 €
Réaménagement emprunt toxique			
Total Recettes d'exploitation		3 897 277,55 €	3 342 013,91 €

Solde d'exploitation

A - Dépenses d'exploitation	4 163 842,20 € HT
B - Recettes d'exploitation	3 348 313,94 € HT
C - Report excédent d'exploitation au 31/12/2018	1 138 221,92 € HT
D = B + C - A Solde positif d'exploitation au 31/12/2019	322 693,66 € HT

Participation aux frais d'exploitation de la STEu de Doubs

Les conventions prévoient que la répartition des charges d'exploitation entre les collectivités soit la suivante (y compris intérêts de la dette) :

Communauté de Communes	Montant dû (en € HT)
C.C. Montbenoît	13 842,48 €
C.C. Lacs et Montagnes du Haut Doubs	76 377,91 €
CCGP	861 484,91 €
Verrières (Suisse)	580,22 €
Val de Travers (Suisse)	3 363,37 €
TOTAL	955 645,89 €

Participation aux frais d'exploitation du poste de refoulement des Verrières de Joux

Les conventions prévoient que la répartition des charges de fonctionnement entre la Communauté de Communes et les communes suisses soit la suivante :

Communes	Montant dû (en € HT)
CCGP	22 345,75 €
Verrières (Suisse)	958,10 €
Val de Travers (Suisse)	5 553,83 €
TOTAL	28 857,68 €

Investissement

Recettes d'investissement

	Intitulé	Recettes 2018	Recettes 2019
	Affectation résultat 2018	884 015,19 €	176 755,58 €
Réseaux et station d'épuration	Amortissements Immobilisations	783 311,42 €	784 175,07 €
	Subventions	10 205,00 €	20 048,00 €
	Dépôts et cautionnement	-	1 300,00 €
Sous-total recettes investissement		1 677 531,61 €	982 278,65 €
	Réaménagement Emprunt Toxique	127 692,31 €	127 692,31 €
TOTAL recettes investissement		1 805 223,92 €	1 109 970,96 €

Dépenses d'investissement

	Intitulé	Dépenses 2018	Dépenses 2019
Réseaux et station d'épuration	Remboursement emprunts	580 687,79 €	581 948,33 €
	Amortissement de subventions	261 699,27 €	261 749,60 €
	Matériels et travaux	979 832,97 €	144 501,00 €
	Frais d'études	0,00 €	50 330,50 €
Sous-total dépenses d'investissement		1 822 219,93 €	1 038 529,43 €
	Réaménagement Emprunt Toxique	0,00 €	0,00 €
TOTAL Dépenses d'investissement		1 805 223,92 €	1 038 529,43 €

Soldes d'investissement

E - Dépenses d'investissement	1 038 529,43 €
F - Recettes d'investissement	1 109 970,96 €
G - Déficit investissement au 31/12/2018	6 980,57 €
H = F+G-E Solde positif d'investissement au 31/12/2019	78 422,50 €

Participation aux frais d'investissement de la STEU de Doubs

Les conventions prévoient que la répartition des charges d'investissement entre les collectivités soit la suivante (y compris intérêts de la dette) :

Communauté de Communes	Montant dû (en € HT)
C.C. Montbenoît	5 671,12 €
C.C. Lacs et Montagnes du Haut Doubs	65 622,92 €
CCGP	612 389,08 €
Verrières (Suisse)	567,83 €
Val de Travers (Suisse)	3 291,52 €
TOTAL	687 542,47 €

Tarification et recettes du service

Les tarifs

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2018		Au 01/01/2019	
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PAC) ⁽¹⁾ en € HT	Mars	808,77 €	Mars	828,25 €
	Septembre	823,01 €	Septembre	835,75 €
Redevance Assainissement	Part variable : 1,60 € HT/m ³		Part variable : 1,65 € HT/m ³	

Cette participation correspond à l'ancienne Participation de Raccordement à l'Egout

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 20 décembre 2018 effective à compter du 1^{er} janvier 2019 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif,
- Délibération du 28 juin 2012 annulant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRE) et instaurant la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) effective à compter du 1^{er} juillet 2012. Le tarif de base est fixé à 765,52 € HT. Son montant est révisable en mars et en septembre de l'année en cours suivant l'indice BT 03.

Facture d'eau type

La redevance assainissement est calculée proportionnellement au volume d'eau consommé. Il rémunère le service de l'assainissement qui comprend l'entretien et la maintenance du réseau ainsi que le traitement des eaux usées.

En 2019, selon l'INSEE un ménage de référence consommant 120 m³ doit s'acquitter d'une facture totale d'assainissement de :

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire (€)	Prix total (€)
Coût de traitement et collecte	m ³	120	1,65 €	198,00
Modernisation des réseaux Agence de l'Eau	m ³	120	0,15 €	18,00
Total (€ HT)				216,00
TVA 10%				+ 21,60
Total à payer (€ TTC)				237,60 €

Soit un prix de **1,98 € TTC/m³**.

À titre de comparaison, en 2018, la même famille devait pour une consommation identique régler la somme de 231,66 €.

Taxes et redevances

TVA

La TVA perçue sur le prix de l'assainissement, est fixée au taux de 10 % depuis 2014.

Redevance assainissement

En 2019, la redevance assainissement a généré une recette de 2 263 278,03 € HT (2 604 468,92 € HT en 2018).

Evolution des tarifs de la redevance

Années	Redevance Assainissement (collecte et traitement des eaux usées) en € HT/m³ d'eau consommée
2010	1,31
2011	1,35
2012	1,42
2013	1,44
2014	1,47
2015	1,51
2016	1,51
2017	1,53
2018	1,60
2019	1,65
Augmentation N-1/N	0,05
Augmentation en %	+ 0,97 %

Liste des indicateurs de performance

Les indicateurs du SPANC

	Indicateurs de performance	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
	Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	22	27	29
	Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	123	128	130
	Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	101	101	101
P301.3	Taux de conformité en %	100	100	100

Les indicateurs du service d'assainissement collectif

		Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019
	Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	42 000	34 346 ⁽¹⁾	34 346 ⁽¹⁾
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	67	93	93
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	1087,17	1314	1376
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,85	1,92	1,98
	Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	28	28	60
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0	0

⁽¹⁾ Estimation provisoire

Lexique

Equivalent habitant (EH) : Il représente la quantité de pollution journalière rejetée pour un habitant, il permet de comparer la pollution domestique et industrielle

Les matières en suspension (MES) : Elles caractérisent la Fraction de la pollution non dissoute

La demande biologique en oxygène (DBO₅) : Elle représente la pollution biodégradable. Elle correspond à la quantité d'oxygène nécessaire, pendant cinq jours, aux micro-organismes contenus dans l'eau pour oxyder une partie des matières carbonées

La demande chimique en oxygène (DCO) : Elle représente la quantité totale de pollution oxydable

NTK : Elle représente la teneur en azote organique et ammoniacal présente dans les eaux usées

NGL : Elle représente la quantité globale d'azote comprenant l'azote organique et ammoniacal (NTK) et l'azote oxydé (nitrites NO₂ et nitrates NO₃)

Pt : Il représente la quantité de phosphore totale

Eutrophisation d'une rivière : C'est l'enrichissement de ce milieu en nutriments (azote et phosphore) développement d'algues et appauvrissement en oxygène

Sécheresse : Elle représente ce qui est sec (généralement exprimé en %)

Ordures Ménagères



Préambule

Conformément à l'article L 2224-17-1 du CGCT, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le décret N° 2015-1827 du 30 décembre 2015 précise notamment les indicateurs techniques et financiers que le document doit contenir.

Il est ensuite tenu à la disposition du public.

Ce rapport porte sur l'exercice 2019.

Présentation

La Communauté de Communes du Grand Pontarlier assure, la compétence « collecte, élimination et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

La CCGP adhère à Préval Haut-Doubs (Syndicat Mixte pour la Prévention et la Valorisation des Déchets), situé Rocade Georges Pompidou à Pontarlier. Préval assure la prévention et la valorisation des déchets. Sont concernés, les ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte ainsi que les déchets issus de la déchèterie et de la collecte sélective.

Le service public des déchets comprend :

- La collecte des ordures ménagères ;
- La gestion de la déchèterie ;
- La gestion de la collecte sélective des déchets ménagers ;
- La gestion de la TEOM et de la Redevance Spéciale ;
- La mise en place de la TEOMI ;
- La réhabilitation des décharges publiques.

Collecte des déchets ménagers en porte à porte

Territoire desservi et organisation générale

En 2019, la Communauté de Communes assure la collecte en porte à porte pour 10 communes membres.

Le territoire de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier compte alors pour ces communes (source : données recensement INSEE population municipale 2016) :

• Chaffois	974 habitants
• La Cluse et Mijoux	1 312 habitants
• Dommartin	694 habitants
• Doubs	2 968 habitants
• Les Granges Narboz	1 194 habitants
• Houtaud	1 074 habitants
• Pontarlier	17 284 habitants
• Sainte-Colombe	394 habitants
• Les Verrières de Joux	435 habitants
• Vuillecin	647 habitants

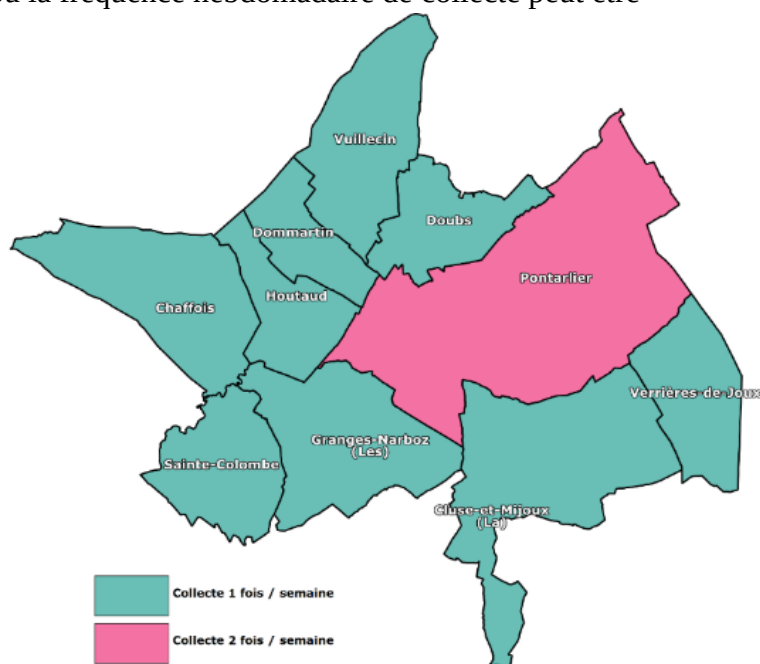
Total : 26 976 habitants

Fréquence de collecte

La fréquence est de deux fois par semaine à Pontarlier et une fois dans les autres communes.

Cas particuliers :

- les déchets du camping de Pontarlier sont également évacués deux fois par semaine sauf en période de haute fréquentation où la fréquence hebdomadaire de collecte peut être augmentée en fonction des besoins.
- concernant le centre hospitalier de Pontarlier, il est collecté du lundi au vendredi et pour rattraper un jour férié, il peut être collecté le week-end ou le dit jour férié.
- concernant l'EHPAD à Doubs, il est collecté 4 fois par semaine, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.



Moyens techniques

La collecte est assurée en régie par les services de la CCGP au moyen de trois véhicules :

- Renault Premium 320 19 équipé d'une benne Eurovoirie 14 m³ ; acquis en mars 2019 ;
- Volvo FE 300 19 équipé d'une benne Semat Cargopac 14 m³ ; acquis en juin 2014 ;
- Renault Premium 280 19 équipé d'une benne Semat Omb Cargopac II 16 m³ ; acquis en mars 2008.

9 agents sont affectés au service collecte.

Bac à ordures ménagères

La totalité des habitations desservies par le circuit de collecte est équipée de conteneurs individuels ou collectifs. Par commune, ceux-ci se répartissent de la façon suivante :

Chaffois	441	Granges Narboz	495
La Cluse et Mijoux	493	Pontarlier	5 651
Dommartin	304	Sainte-Colombe	163
Doubs	1 145	Verrières de Joux	197
Houtaud	478	Vuillecin	275

Soit un total de 9 642 conteneurs (contre 9 508 en 2018 ; +1,41 % / 2018).

Ils sont mis gratuitement à disposition auprès des particuliers et des entreprises. En cas de vol ou destruction quelle qu'elle soit, le remplacement du bac est assuré par la collectivité. Celle-ci facture le coût du remplacement au titulaire selon les tarifs fixés annuellement par le conseil communautaire.

Bilan des réparations et des livraisons de conteneurs à ordures ménagères

	Nombres de livraisons/retraits	Nombres de réparations	Total
Janvier	5	15	20
Février	5	9	14
Mars	17	6	23
Avril	18	8	26
Mai	14	15	29
Juin	5	7	12
Juillet	20	7	27
Août	4	1	5
Septembre	Livraisons TEOMI	2	2
Octobre	Livraisons TEOMI	2	2
Novembre	Livraisons TEOMI	2	2
Décembre	Livraisons TEOMI	2	2
Total	88	76	164

Soit pour 2019, en dehors de la livraison d'ampleur de bacs pucés sur l'ensemble du territoire de la CCGP, 164 interventions ont eu lieu avant septembre.

Collecte des manifestations

Le service Ordures Ménagères assure la collecte des déchets lors de manifestations ; il s'agit de livrer les bacs à ordures ménagères, les installer, les collecter, les récupérer. Les vidages à l'usine d'incinération sont également effectués.

En 2019, 14 collectes de manifestations ont été organisées comme suit (12 en 2018) :

Communes	Manifestations	Période
Doubs	Vide-Grenier	Septembre
Vuillecin	Vide-Grenier	Septembre
Pontarlier	Championnat de France de Tarot	Avril
	Festival Pont des Arts	Juin
	Fête de la Musique	Juin
	Foire de la Saint-Jean	Juin
	Fête forraine de la Saint-Pierre	Juin -Juillet
	Braderie	Août
	Les Estivales	Août
	Coulée du Mont d'Or	Septembre
	Foires Saint-Luc	Septembre
	Foire Saint-Jean	Septembre
	Octobre Rose	Octobre
	Marché de Noël	Décembre

C'est un service payant dont la facturation est fondée sur l'intervention du personnel, la collecte, le traitement des déchets et l'utilisation des véhicules.

Acquisition Benne à ordures ménagères

Une benne à ordures ménagères dont le marché a été notifié en juillet 2018, a été livrée en mars 2019 pour un coût total de 166 560 € TTC.

Le marché était composé de 2 lots, à savoir :

- lot 1 : fourniture d'un châssis cabine neuf et fourniture et installation d'une benne à ordures ménagères neuve avec basculeur double-peigne automatique ; il a été attribué à Besançon Poids Lourds pour un montant de 82 800 € TTC ;
- lot 02 : fourniture et installation d'une benne à ordures ménagères avec basculeur double-peigne automatique neuve : il a été attribué à Eurovoirie (Senlis 60300 : Oise) pour un montant de 83 760 € TTC.

L'ancien véhicule a été repris pour 3 000 € net.

Redevance spéciale

La loi du 13 juillet 1992 a rendu obligatoire l'institution d'une redevance spéciale pour les déchets du commerce, de l'artisanat et de l'industrie, et ce, à partir du 1^{er} janvier 1993.

Cette redevance est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés. Elle est cumulable avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

La base de calcul est prise sur le volume exprimé en litres des conteneurs mis en place dans les entreprises. Pour la CCGP, depuis 2000, toutes les entreprises dotées d'une capacité supérieure à 660 litres sont assujetties à cette taxe. La fraction de déchets comprise entre 0 et 659 litres, assimilable à la quantité d'ordures ménagères normale produite par une activité, n'est donc pas soumise à la redevance.

En 2019, le coût de facturation s'élevait à 1,00 € / litre et 62 professionnels ont été concernés. Le montant total de la redevance spéciale s'est élevé à 75 350 € (66 881 € en 2018).

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

Par délibération en date 22 février 2017, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier a validé la mise en place de la TEOMI. Son objectif est la réduction des tonnages de déchets ménagers résiduels et l'évolution du mode de financement actuel pour le rendre plus responsabilisant, transparent et équitable pour le citoyen.

Les principes sont : l'identification du bac à ordures ménagères à l'aide d'une puce ; la lecture de la puce lors de la collecte ; l'enregistrement de la levée ; le calcul du montant de la TEOMI.

Les 4 grandes phases de la mise en place de la TEOMI

1-L'enquête de dotation

Elle a été menée fin 2017 par la société Plastic Omnium. Elle a permis d'identifier 7 500 usagers, le volume et l'état des bacs à ordures ménagères.

2-La fourniture des bacs pucés et leur distribution

Le 27 décembre 2018 a été notifié ce marché à la société ESE (Citec), pour un montant de 380 000 € TTC, et pour une durée de 3 ans. Il a été prévu de remplacer 70 % du parc de bacs existants, soit environ 5 850.

Le marché comprend :

- la fourniture de bacs pucés de volumes allant de 120 à 660 litres,
- la fourniture de puces supplémentaires, pour les bacs en bon état qui restaient à pucer,
- l'opération de distribution des bacs pucés auprès des usagers,
- le puçage des bacs en bon état,
- la prestation de signature d'un bon de livraison de bac(s) auprès des usagers,
- la reprise des bacs hors d'usage non puçables.

Est rappelé ci-dessous, le nombre de bacs et de puces commandés :

- 120 litres : 2 600 unités ;
- 180 litres : 690 unités ;
- 240 litres : 2 500 unités ;
- 360 litres : 1 050 unités ;
- 660 litres : 390 unités ;

Soit un total de 7 230 bacs et en sus, 2 300 puces, contre 5 633 signatures.

3-La location du logiciel TEOMI

Le marché a été notifié le 2 juillet et a été attribué à la société ATPMG de Lyon, pour un montant de 34 200 € TTC et pour une durée de 5 ans. Le fichier des usagers a été intégré au logiciel dès le 30 juillet et les données de distribution des bacs, dès le commencement de l'opération. La formation au logiciel a eu lieu le 28 novembre.

4- L'équipement des bennes à Ordures Ménagères pour la comptabilisation des levées et la transmissions des informations au logiciel

Le marché a été notifié le 1^{er} juillet et a été attribué à la société Schaëfer (77), pour un montant de 47 386 € TTC et pour une durée de 5 ans. Le coût de la maintenance annuelle s'élève à 3 236 € TTC.

Les deux véhicules de collecte les plus récents (2014 et 2019) ont été équipés. Le troisième véhicule, le plus ancien qui date de 2008, nécessite des travaux trop conséquents pour accueillir un tel dispositif (environ 30 000 €). La phase d'installation du système sur ces deux véhicules a débuté les 09, 10 et 11 décembre.

Les Grilles de dotation des bacs à ordures ménagères

- les habitations individuelles : la grille de dotation reste la suivante, pour les foyers composés de :
 - ✓ une à deux personnes : 120 litres
 - ✓ trois personnes : 180 litres
 - ✓ quatre à cinq personnes : 240 litres
 - ✓ six personnes et plus : 360 litres
- les collectifs : la grille ci-dessous a été adoptée :

Nombre de logements	Nb estimatif d'occupants	Dotation bac
2	5,0	240
3	7,5	360
4	10,0	360
5	12,5	360
6	15,0	360
7	17,5	660
8	20,0	660
9	22,5	660
10	25,0	660

Cette grille a été calculée selon une production hebdomadaire de 25 litres d'ordures ménagères par semaine pour chaque foyer composé en moyenne de 2,5 personnes.

Pour les immeubles composés de 2 à 5 appartements, si un local de stockage individuel existe, la dotation individualisée est permise et ce afin de responsabiliser l'utilisateur.

Pour les immeubles existants, les volumes ont été remplacés à l'identique.

Pour les constructions neuves, la grille de dotation est appliquée.

Le déploiement des bacs

L'opération de distribution des bacs a débuté le 04 septembre pour se terminer le 19 octobre 2019.

Le calendrier d'intervention au sein des communes a été le suivant :

- Pontarlier : du 04 septembre au 28 septembre ;
- Doubs / La Cluse et Mijoux / Les Granges Narboz / Houtaud / Dommartin / Chaffois : du 1^{er} octobre au 19 octobre ;
- Sainte-Colombe / Les Verrières de Joux / Vuillecin : du 08 octobre au 19 octobre.

7 065 adresses ont été traitées, dont :

- **5 964 adresses traitées avec au moins une action : 5 687 bacs livrés et 1 425 bacs qui ont été pucés ;**
- **808 sans aboutissement des actions prévues, dont :**
 - ✓ 519 refus d'intervention (essentiellement pas ou trop de déchets) ;
 - ✓ 77 impossibilités de puçage de bac (bac cassé...) ;
 - ✓ 3 adresses sans bac ou bac d'un volume différent ;
 - ✓ 147 logements vacants ;
 - ✓ 51 adresses inexistantes ;
 - ✓ 11 adresses non identifiables.
- **293 adresses sans rencontre où un avis de passage définitif a été laissé.**

Le recyclage des bacs usagés

500 bacs ont été récupérés par la société ESE pour être recyclés soit environ 4 tonnes de matière, pour une recette de 9 375 €.

Constitution de la brigade d'intervention

En septembre, 2 agents terrain ont été recrutés pour rectifier les dotations en bacs après passage du prestataire ESE lors de l'opération de distribution des bacs pucés. En fin d'année, environ 800 actions à réaliser ont été enregistrées.

Un agent administratif en poste à la Direction de l'Ingénierie et de la Transition Energétique a été missionné pour apporter la réponse à l'utilisateur.

Les différents outils de communication de la TEOMI

- Un flyer est remis à l'utilisateur lors de la distribution des bacs ;
- Un communiqué de presse, a été diffusé le 02 octobre pour informer l'utilisateur de l'opération de distribution des bacs pucés ;
- Une Foire Aux Questions (FAQ) est disponible sur le site internet de la CCGP ;
- Une vidéo d'une durée d'environ 2 mn, a été élaborée en collaboration avec Préval ;
- Une permanence hebdomadaire a été assurée par le Conseiller Tri Prévention de Préval à la CCGP ;
- L'adresse mail teom-teomi@grandpontarlier a été activée.

Etude d'optimisation

Une étude d'optimisation du service ordures ménagères de la CCGP a été confiée en septembre 2018 au cabinet AJBD, pour un montant de 46 515 € TTC.

Trois phases constituent cette étude :

- Etat des lieux et diagnostic de l'existant : bilan global du service de collecte des déchets ; analyse des coûts du service d'élimination des déchets (collecte et traitement) ;
- Analyse des principaux leviers d'optimisation identifiés et élaboration des scénarios d'action ;
- Montage de la grille tarifaire pour la mise en place de la TEOMI.

Le diagnostic qui constitue la phase 1 de l'étude a été livré en avril 2019 et les résultats de cette phase ont conduit à travailler les leviers ci-dessous :

L'optimisation technique du service :

- ✓ la potentielle réduction des fréquences de collecte (C1 sur Pontarlier et C0,5 sur les autres communes)
- ✓ l'adaptation des règles de dotation dans l'habitat collectif pour inciter à la réduction des OMR
- ✓ le développement des actions de communication et de prévention
- ✓ l'amélioration de l'accès à la déchèterie (horaires, nombre d'agents conseils en place)

L'optimisation de l'organisation du service :

- ✓ l'engagement d'une réflexion sur l'organisation et la direction du service OM
- ✓ structurer cette organisation de façon à mieux gérer le nouveau parc de bacs et à assurer la gestion du parc de PAV
- ✓ perfectionner le management

L'optimisation de la sécurité du service : établir un plan de formation sécurité pour les agents et l'encadrement

Les phases 2 et 3 seront présentées en 2020

Déchèterie

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Un arrêté du 26 mars 2012 fixe les règles de mise en conformité d'un site tel que celui de la déchèterie, au titre de la déclaration d'Installation Classée de Protection de l'Environnement (ICPE). Le projet n'est pas concerné par la réglementation « Loi sur l'eau ».

Pour l'élaboration d'un tel dossier, et une déclaration auprès de la DREAL, la CCGP a fait appel au cabinet EODD de Lyon, pour un coût s'élevant à 14 220 € TTC.

Ce dossier, contient, l'état des lieux de l'existant, le positionnement réglementaire, l'étude du contexte, l'audit ICPE et les solutions proposées. Il été présenté en octobre 2019.

La synthèse globale des scénarii proposés est présentée ci-dessous. Ils n'intègrent pas les dépenses concernant les travaux d'eau. Concernant la gestion de l'eau, une étude complémentaire devra être menée.

Amélioration visuelle	Formation des gardiens	Amélioration du tri	Gestion des professionnels	Scénarios d'aménagement
Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3
Description succincte	Réutilisation maximale du quai existant (valider la faisabilité technique). Augmentation d'une partie du quai pour améliorer la circulation. Création d'une zone bas de quai interdite aux PL pendant les horaires d'ouverture. Création d'une voie d'accès à PREVAL.	Refonte globale du site. Accès au site PREVAL dans l'emprise de la déchèterie.	Déchèterie à plat	
Chiffrage	500 à 550 k€ • si réutilisation du quai possible • hors reprise des réseaux EP	920 à 970 k€ • la possibilité de réutilisation des matériaux du quai ne peut être intégrée à ce stade • quai de 1,5 m de hauteur • hors reprise des réseaux EP	Non retenue car le fonctionnement paraît trop différent du fonctionnement actuel.	
Avantages	Coûts limités. Durée de fermeture du site lors des travaux plus faible.	Fluidité de la circulation		
Inconvénients	Dimensionnement encore limité du site (si acceptation des pro).	Coûts Durée des travaux		

Il sera nécessaire de lancer une étude permettant de programmer un projet de réhabilitation ou de construction. Le coût estimatif de construction d'une déchèterie sur un nouveau site est estimé de 1,1 à 1,6 millions d'euros, hors achat du terrain et destruction du site actuel.

Organisation générale

Depuis 2011, PREVAL est compétent pour assurer la valorisation et le traitement des déchets ménagers collectés à l'échelle de son territoire, notamment ceux transitant par les déchèteries et donc par celle de Pontarlier.

Ainsi, peuvent être déposés en déchèterie, les déchets ménagers et assimilés non collectés en porte-à-porte tels que :

Matériaux incinérables ;	Electroménager Froid - Gros Electroménager Hors Froid - écrans) ;
Non valorisables ;	Huisseries ;
Plâtre ;	Films plastiques;
Ferrailles ;	Bois ;
Cartons ;	Déchets d'Equipement d'Ameublement ;
Huile minérale ;	Déchets verts ;
Huile végétale ;	Souches ;
Piles ;	Déchets inertes ;
Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants, aérosols, phytosanitaires, produits chimiques divers, filtres à huile et gazole, extincteurs...) ;	Cartouches d'imprimantes et de fax usagées ;
Ampoules ;	Pneus (jantés et non jantés) ;
Batteries ;	Capsules de café ;
Tubes fluorescents (néons) ;	Capsules Dolce Gusto
Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques : D3E (Petits Appareils en Mélange - Gros	Livres.

Conditions d'accès

La déchèterie communautaire située Rocade Georges Pompidou à Pontarlier est ouverte à tous les particuliers des communes faisant partie de la CCGP, sous réserve de présentation de la vignette d'autorisation d'accès délivrée par la collectivité, depuis le 1^{er} juillet 2007. Les particuliers des communes extérieures à la CCGP sont tolérés, le service leur étant facturé.

Les entreprises implantées soit dans l'une des communes de la CCGP, soit à l'extérieur de celle-ci sont tolérées dans la mesure où leurs apports ne perturbent pas, par leur quantité ou leur qualité, le fonctionnement du service : dans les deux cas, le service leur est facturé.

En 2019, la facturation des professionnels s'est élevée à 72 071 €.

Bilan du nombre de vignettes distribuées en 2018 :

Chaffois	109	Houtaud	118
La Cluse et Mijoux	136	Pontarlier	1 627
Dommartin	78	Sainte-Colombe	42
Doubs	274	Verrières de Joux	30
Granges Narboz	121	Vuillecine	65
Total : 2 600			

Rappel 2017 : 2 486 (+ 4,6 %).

En 2019, 88 321 véhicules entrants sur site ont été comptabilisés soit une hausse de plus de 35,5 % depuis 2011 (88 486 en 2018 soit une baisse de -0,19 %). Un compteur automatique a été installé sur la nouvelle barrière montante du quai, en novembre 2019, pour un coût de 718 € TTC.

Horaires d'ouverture

La déchèterie est ouverte au public :

- en hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars
du lundi au samedi de 8h30 à 11h45 et de 14h00 à 16h45
- en été : du 1^{er} avril au 30 septembre
du lundi au samedi de 8h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h45
le dimanche de 9h00 à 11h45 (**hors jours fériés**).

Tassage en régie

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la CCGP assure le tassage des bennes en régie. La conduite de l'engin est assurée par les agents de la collectivité.

Collecte sélective

Cette collecte concerne le verre, les emballages cartons, les papiers, les emballages plastiques et briques alimentaires, les emballages acier et aluminium.



Rappel définitions

- sont considérés comme emballages : les bouteilles transparentes en plastique, eau, jus de fruit, soda, huile..., les bouteilles d'adoucissant, de lessive, les boîtes et emballages en carton, les bouteilles de lait, les briques alimentaires, les canettes et barquettes en aluminium, les boîtes de conserve en acier, les aérosols, les bouteilles et pots de verre...
- sont considérés comme papiers : les journaux, les papiers de bureau, les prospectus et les magazines.

Rappel historique

La collecte sélective a débuté en 1990 par celle du verre puis la collecte sélective par apport volontaire des autres matériaux a été mise en place en 1999.

Les contrats Citéo régissent les subventions pour cette collecte sélective. Le dernier barème, barème F, a été signé par Préval, en 2018.

Le verre est collecté par la société Solover (St Romain Le Puy : Loire) ; cette société a été achetée par Mineris en septembre 2019. Le verre, après collecte est dirigé vers le centre de traitement de la société Saint Gobain à Chalon sur Saône.

La société Coved, qui a succédé à Véolia au 1^{er} janvier 2019, assure la collecte des emballages cartons / plastiques / acier / aluminium / briques alimentaires et papiers.

Un marché de prestation de trois ans a été conclu avec ces deux sociétés du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Le traitement, compétence de Préval, est effectué depuis le 1^{er} janvier 2015 au centre de tri Valopôle à Pontarlier.

L'acier et l'aluminium déposés avec les ordures ménagères résiduelles sont également récupérés par un système de déferrailage des mâchefers à l'usine d'incinération. Ces matières sont valorisées en sous-couche routières.

Liste des points de recyclage par commune (voir annexe 1)

Une centaine de points de collecte sont en place dont 10 sont enterrés. Deux points enterrés ont été installés sur les communes de Houtaud (place de l'école) et La Cluse et Mijoux (salle des fêtes) le 07 juin 2019, pour un coût total de 37 667 € TTC.

Fréquence de collecte

La collecte des emballages et papiers assurée par la société Coved, a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Ce prestataire de collecte Coved a adapté ses tournées à partir de juin, en effectuant un passage hebdomadaire sur la quasi-totalité des points en raison d'un remplissage accru observé sur l'ensemble des PAV et ce dû à l'annonce de la future extension des consignes de tri plastiques. La collecte du verre a lieu tous les 15 jours, les mardis et/ou mercredis.

Extension des consignes de tri plastiques (ECT)

La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte - Article 70, impose le passage à l'extension aux ECT d'ici 2022. Préval a déposé un dossier d'Appel à Projets pour adapter son centre de tri à cette extension. La CCGP a également déposé un dossier pour bénéficier de subventions dans le cadre de cette opération. Le dossier Préval a été retenu par CITEO le 12 juillet 2019 et le dossier CCGP a été validé par Citéo en octobre 2019.

Les travaux du centre de tri Préval ont débuté en novembre pour se terminer en décembre 2019.

L'ECT entraîne une augmentation des performances de tri d'environ 4,5kg/hab/an (+3kg emballages plastiques et +1,5 kg pour les flux classiques), représentant une augmentation de volume de 20 à 25 %. L'investissement de conteneurs supplémentaires serait financé à hauteur de 50 % par Citéo.

Décharges

Depuis 2006, la CCGP assure la compétence « réhabilitation des décharges ».

Décharge des Entreportes

La décharge des Entreportes a été exploitée entre 1960 et 1971. Un volume estimé de 72 000 m³ de déchets a été déposé sur site. Il s'agit d'ordures ménagères et de déchets industriels tels que des hydrocarbures.

Depuis 2010, trois études ont été menées sur le site de la décharge industrielle des Entreportes située à Pontarlier, dont une étude de faisabilité, un suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines et une dernière pour déterminer l'origine des sources de pollution. La DREAL, a préconisé la nécessité de mener une étude d'Interprétation de l'état des milieux (IEM). Cette étude a été confiée en juillet 2017 au cabinet ICF environnement, spécialisé en sites et sols pollués, pour un montant de 89 917 € TTC.

Cette étude est composée de trois phases :

- Phase 1 : Etude historique, documentaire et de vulnérabilité,
- Phase 2 : Investigation sur site et évaluation de l'impact environnemental de la décharge sur le sol et les eaux
- Phase 3 : Synthèse, Interprétations des résultats et proposition des scénarios de réhabilitation.

Les phases 1 et 2 réalisées en 2018, ont démontré que la décharge n'a pas une incidence marquée sur le milieu environnant.

L'étude finale a été rendue le 02 juillet 2019 et les 3 scénarios de réhabilitation ont été présentés comme suit :

Scénario de réaménagement		Coût de la solution (estimation au stade esquisses), en € HT	Avantages	Inconvénients
1	Aucune action sur le dôme, ramassage de déchets seuls, + confortement berges ruisseau	30 000 €	Pas de travaux sur le dôme	On ne règle pas le problème du transfert vers la Loue
2	Confinement par couverture en matériaux naturels argileux, ramassage de déchets + confortement berges ruisseau	105 000 €	Suppression vecteur (eux infiltrées) en grande partie	Contraintes de mise en œuvre de l'argile (humidité des matériaux, compactage) et contrôles de mise en œuvre
3	Confinement par géocomposite de drainage et d'étanchéité, gestion des eaux pluviales, ramassage de déchets + confortement berges ruisseau	96 000 €	Suppression vecteur (eux infiltrées) en grande partie Moins de contraintes de mise en œuvre que la solution 2	Nécessité d'instaurer des restrictions d'usage afin de ne pas endommager la couverture

La Dreal, le Syndicat Mixte de Milieux Aquatiques du Haut Doubs ainsi la Direction du service Eau/Assainissement de la CCGP, ont émis un avis défavorable quant au scénario 1 de réhabilitation, en raison du risque de transfert de pollution vers La Loue. Le scénario retenu sera validé à terme.

Décharge des Gravilliers

En 2013, la décharge de Pontarlier, sise au lieu-dit « Au sud des Gravilliers » a été réhabilitée, l'ensemble du site ayant été recouvert d'une géo membrane bentonitique étanche pour être par la suite, végétalisée. En avril 2018, l'arrêté préfectoral récapitule les servitudes d'utilités publiques et détermine que les parcelles du site sont réservées à un usage de type prairie, non constructible. Le terrain doit être entretenu et ce pour éviter la pousse de racines susceptibles d'endommager la géo membrane en place. Pour ce faire, en septembre 2019 (comme déjà fait en 2018), le Syndicat Mixte de Milieux Aquatiques du Haut-Doubs (SMAHD) a assuré le broyage complet de l'ensemble du terrain et ce, avec un tracteur léger.

Tonnages et quantités collectés

Ordures ménagères collectées en porte-à-porte : tonnage et ratios en kg/an/hab

En 2019, ce sont 7 229 tonnes qui ont été collectées en porte à porte, (PAP CCGP et Etraches) soit un ratio de 268 kg/an/hab. (285 tonnes de moins par rapport à 2018).

268 kg/an/hab (source étude optimisation données 2015)

	2014 Pop municipale : 26 743	2015 Pop municipale : 26 500	2016 Pop municipale : 26 417	2017 Pop municipale : 26 699	2018 Pop municipale : 26 976	2019 Pop municipale : 26 976
Total OM collectées en PAP	7 490,4	7 544,38	7 437,2	7 485,76	7 514,06	7 228,82
Ratios kg/an/hab	280,09	284,70	281,53	280,38	278,57	267,97

Autres collectivités :

	Préval 139 130 habitants	Com Com de Morteau (REOMI 2014) : 20 197 habitants	Com Com Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (REOMI 2017) : 15 430 habitants	Com Com Plaine de l'Ain (TEOMI 2015) : 66 079 habitants	Com Com Terres Toulaises (TEOMI 2017) : 44 997 habitants
Ratios (kg/an/hab)	175	159	188	191	167

Pour information, 234 composteurs ont été vendus par Préval sur le territoire de la CCGP en 2019 (rappel 2018 : 131 / + 78 % / 1 968 depuis 2002).

Matériaux récupérés à la déchèterie

	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Matériaux incinérables	1 029 t	985 t	963 t	885 t	-8,00 %
Non valorisables	643 t	711 t	774 t	761 t	-1,68 %
Ferrailles	234 t	232 t	323 t	302 t	-6,50 %
Cartons	524 t	523 t	543 t	571 t	5,16 %
Plâtre	279 t	249 t	228 t	214 t	-6,14 %
Huile minérale	8,2 t	12,1 t	12,4 t	10,26 t	-17,25 %
Huile végétale	7,6 t	8,4 t	8,9 t	4,44 t	-50,11 %
Déchets Diffus Spécifiques*	13,59 t	15 t	18,18 t	22 t	21,01 %
Batteries	Non différencié	Non différencié	Non différencié	30 t	_____
Piles	6,9 t	6,8 t	5,2 t	5,69 t	9,42 %
D3E	3,3 t	3,6 t	3,9 t	4,41 t	13,08 %
Déchets verts	269 t	254 t	249 t	240 t	-3,61 %
Déchets inertes	2 990 t	2 615 t	2 206 t	2 025 t	-15,64 %
Cartouches d'encre usagées	1 161 t	1 562 t	1 688 t	1 576 t	-6,63 %
Bois	0,77 t	0,36 t	0,53 t	0,45 t	-15,09 %
Déchets d'Ameublement	831 t	825 t	906 t	790 t	-12,80 %
Pneus	711 t	746 t	757 t	747 t	-1,32 %
Pneus jantés	56 t	65 t	73 t	70 t	-4,11 %
Pneus non conformes	19 t	15 t	14 t	21 t	50,00 %
Néons	Non comptabilisés	Non comptabilisés	1,82 t	0	_____
Ampoules	0,6 t	0,7 t	0,7 t	0,7 t	0,00 %
Capsules café	0,5 t	0,7 t	0,4 t	0,4 t	0,00 %
Capsules Dolce Gusto	2 t	2,5 t	3,2 t	2,9 t	-9,38 %
Films plastiques	Non trié	Non trié	Non trié	0,24	_____
Souches	Non trié	1,86 t	5,63 t	4,52 t	-19,72 %
Huisseries	Non repris	62 t	21 t	59 t	181,00 %
Livres	Non repris	Non repris	12,19 t	7,03 t	-42,33 %

Soit 8 395 tonnes de déchets réceptionnés en 2019 soit 311 kg/an/hab (327 en 2018), (8 817 t en 2018, -4,79 % / 2018) .

4,95 tonnes d'amiante ont été collectées sur le territoire de la CCGP.

* peintures, solvants, diluants, phytosanitaires, colles, aérosols...

Autres collectivités :

	Préval (139 130 hab)	Com Com de Morteau (20 197 hab)	Com Com Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (15 430 hab)	Rappel CCGP
Ratios (kg/an/hab)	344	256	354	311

Matériaux de collecte sélective entrés en centre de tri Préval

* Tonnages (voir tonnages et ratios des communes, annexe 2)

	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnage 2019	Evolution 2018/2019
Emball. plast, briques ali, acier, alu (tonnes)	202,1	216,34	234,16	252,34	7,76%
Emball. cartons et papiers (tonnes)	559,1	538,6	582,16	574,63	-1,29%
Verre (tonnes)	965,53	999,66	1 057,58	1 061,12	0,33%
Total (tonnes)	1 726,73	1 754,6	1 873,9	1 888,09	0,76%

* Ratios en kg/an/hab

	2016 26 417 hab	2017 26 417 hab	2018 26 976 hab	2019 26 976 hab
Emball. plast, briques ali, acier, alu (kg/an/hab)	7,65	8,10	8,68	9,35
Emball. cartons et papiers (kg/an/hab)	21,16	20,17	21,58	31,30
Verre (kg/an/hab)	36,55	37,44	39,20	39,34
Total	65,36	65,71	69,46	69,99

* Autres collectivités : ratios en kg/an/hab

	Préval	Com Com de Morteau (REOMI 2014)	Com Com Lacs et Montagnes du Haut Doubs (REOMI 2017)	Com Com Plaine de l'Ain (TEOMI 2015)	Com Com Terres Touloises (TEOMI 2017)
Emball. plast., briques ali., acier, alu / Emballages cartons et papiers (kg/an/hab)	44,60	57,62	61,00	50,00	62,16
Verre (kg/an/hab)	49,00	49,43	60,00	370,00	34,22
Total	91,60	107,05	121,00	85,00	96,38

Refus de tri

Les refus de tri sont les matériaux refusés dans le tri de la collecte sélective.

* Tonnages et ratios en kg/an/hab

	2016 26 417 hab	2017 26 699 hab	2018 26 976 hab	2019 26 976 hab
Tonnages refus	111,58	108,11	101,46	114,83
Ratios refus (kg/an/hab)	4,22	4,05	3,76	4,26

Collecte des papiers en associations

En 2013, Préval a mis en place un système de récupération des papiers des associations. Celles-ci déposent leurs papiers dans une benne de 30 m³ installée sur le site Préval. Cette benne, reprise par un transporteur, est transférée chez Emmaüs. Le papier est alors mis en balles et acheminé chez Armstrong à Pontarlier. La matière est recyclée et les tonnages sont imputés sur la performance de tri de la CCGP.

* Tonnages et ratios en kg/an/hab

	2016 26 417 hab	2017 26 699 hab	2018 26 976 hab	2019 26 976 hab
Tonnages Papiers associations	249,28	244,52	262,21	225,23
Ratios Papiers associations (kg/an/hab)	9,44	9,16	9,72	8,35

Collecte des textiles

En 2012 a débuté la récupération des textiles en partenariat avec Emmaüs et pour le compte du Relais France. A cet effet, 18 conteneurs sont installés sur le territoire de la CCGP et les tonnages collectés sont les suivants :

2019			
Chaffois	2,79	Houtaud	2,78
La Cluse et Mijoux	3,83	Pontarlier	34,75
Dommartin	2,39	Sainte-Colombe	2,12
Doubs	8,62	Verrières de Joux	0,96
Granges-Narboz	4,55	Vuillecin	2,24
Total (en tonnes) : 65,03			
Ratio (kg/hab) : 2,41			

(Pour rappel : 69,28 tonnes en 2018 soit – 6,13 %)

Collecte des sapins de Noël

Depuis 2010, la collecte en porte à porte des sapins de Noël est organisée chaque mois de janvier. Le tableau ci-dessous présente les quantités récupérées par commune :

2019			
Chaffois	65	Houtaud	43
La Cluse et Mijoux	28	Pontarlier	568
Dommartin	39	Sainte-Colombe	59
Doubs	155	Verrières de Joux	47
Granges-Narboz	30	Vuillecin	47
Total (en unités) : 1 081			

Pour rappel : 1 081 en 2018, identique à 2019

Traitement des déchets ménagers et assimilés

Pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, le centre Valopôle de Préval (Syndicat Mixte pour la Prévention et la Valorisation des déchets) regroupe 4 unités :

- l'Unité de Valorisation Energétique des déchets créée en 1989 ; elle est équipée d'un système de dépollution des fumées
- la plateforme de compostage : mise en service en 2005
- l'unité de broyage des incinérables et du bois collectés en déchèterie - mise en service en février 2015
- l'unité de tri - mise en service en février 2015

Ordures ménagères collectées en porte-à-porte

Les ordures ménagères sont traitées à l'Unité de Valorisation Energétique des déchets (UVE) gérée par Préval et exploitée par Novergie (filiale de Suez Environnement).

L'usine est installée Rocade Pompidou à Pontarlier. Sa capacité de traitement est d'environ 35 000 tonnes par an.

En 2019, 36 292 tonnes ont été incinérées (pour mémoire 35 629 tonnes en 2018 soit une augmentation de 1,86 %).

Cette installation permet :

- une valorisation énergétique vendue par la production d'un réseau de chaleur urbain à Pontarlier, qui alimente 63 clients (3 raccordements supplémentaires en 2019) pour 32 475 mégawatts.
- une valorisation matière par extraction des ferrailles, des aluminiums et des mâchefers sur les résidus d'incinération.

Matériaux récupérés à la déchèterie

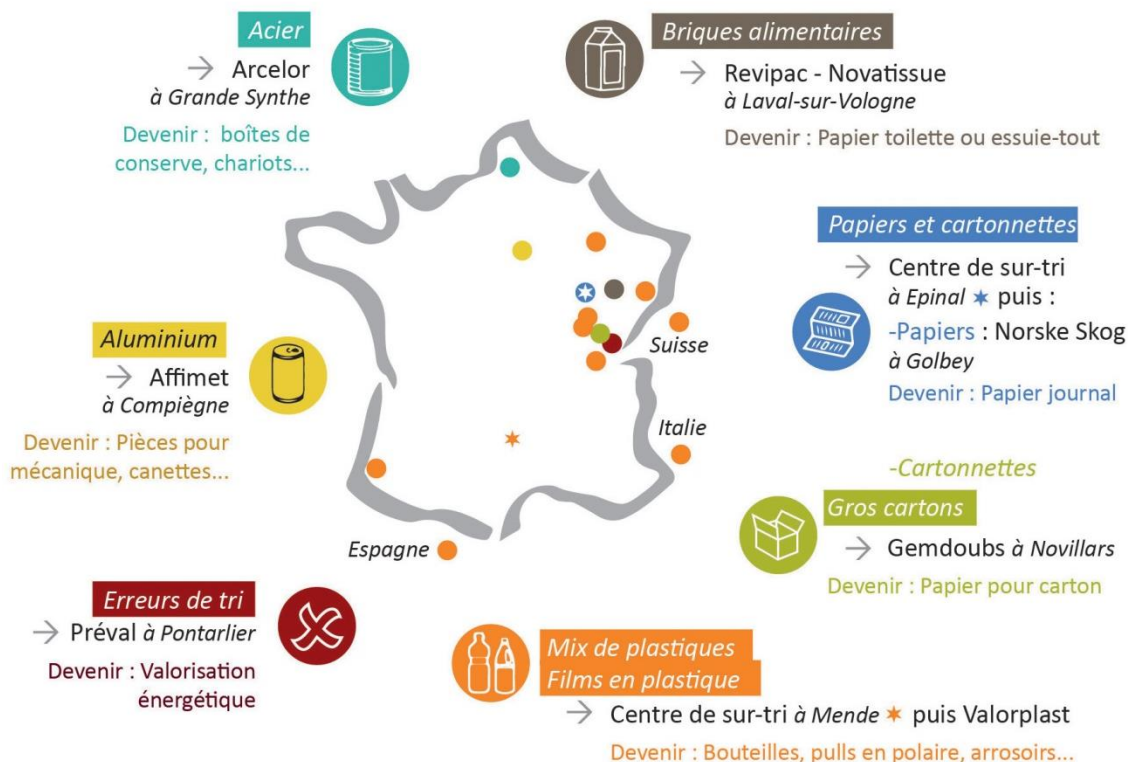
- Incinérables et bois : depuis 2015, ils sont accueillis à l'unité de broyage de Valopôle. Les incinérables ainsi broyés sont ensuite valorisés énergétiquement par incinération à l'IUOM. Le bois broyé quant à lui, est acheminé soit vers une papeterie pour servir de combustible soit vers une industrie spécialisée pour y être transformé en panneaux de particules.
- Films plastiques, huisseries, pneus jantés : depuis 2017, ils sont acheminés vers le bâtiment de la Belle Vie à Houtaud. Après contrôle des films plastiques, déjantage des pneus et démantèlement des huisseries, les matériaux rejoignent leurs filières de valorisations respectives.
- Livres : depuis 2018, ils sont récupérés en caissettes en déchèterie. Ceux en bon état sont acheminés au local « La Belle Vie » à Houtaud pour être triés puis dirigés vers la filière recyclivre.com ; ils sont alors vendus en ligne sur cette plateforme. Les livres en mauvais état, quant à eux, sont valorisés au centre de tri Préval.
- En 2019, a été mise en place la récupération gratuite des capsules « Dolce Gusto ».

Prestataires de collecte et de traitement des matériaux récupérés en déchèterie

Matériaux	Prestataire de transport	Prestataire de traitement et lieu de traitement	Type de traitement et destination finale
Matériaux incinérables	Presta'Net - Pontarlier (25)	Unité de broyage Valopôle Pontarlier (25) puis UVE	Valorisation énergétique
Non-valorisables	Sita Centre Est -	Sita Centre Est – Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux – Fontaine Les Clerval (25)	Enfouissement
Ferrailles	DERICHEBOURG	DERICHEBOURG - Franois (25)	Valorisation matière
Cartons	Presta'Net - Pontarlier (25)	Centre de tri Valopôle Pontarlier (25) puis Gemdoub Novillars (25)	Valorisation matière Papeteries
Bois	Presta'Net – Pontarlier (25)	Unité de broyage Valopôle Pontarlier (25) puis filiale de valorisation	Valorisation énergétique à la papeterie Norske Skog - Golbey (88)
Déchets d'ameublement	COVED – Les Fins (25)	Eiger (88), Juratri (39), COVED (25)	Valorisation matière et énergétique
Plâtre	Doubs Recyclage – Pontarlier (25)	Ritleng Revalorisations – Rohr (67)	Valorisation matière
Huile minérale	Sévia – Brazey en Plaine (21)	Sévia – SRHHU Brazey en Plaine (21)	Valorisation matière
Déchets Dangereux Spéciaux Eco-DDS	EDIB	EDIB- Longvic (21)	Valorisation énergétique à Longvic (21)
Déchets Dangereux Spéciaux (hors Eco-DDS)	Prestataire Triadis	Triadis Services – Beaufort (39)	Traitement physico-chimique à TREDI Salaise(38)
Huile végétale	Prestataire Triadis	Triadis Services – Beaufort (39)	Valorisation matière
Piles	Godard	Corepile	Valorisation matière
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (froid, écrans, PAM)	Groupe Demain (39)	Groupe Demain (39) - Lons Le Saunier (39)	Valorisation matière et énergétique
D3E (Hors-froid)	Godard	Godard Chenôve (21)	Valorisation matière et énergétique
Déchets inertes	Presta'Net - Pontarlier (25)	Carrière de Chaffois (25) – Installation de Stockage des Déchets Inertes	Enfouissement
Cartouches d'encre	Collectif ESS-HD - Houtaud (25)	KNO3 - Villers Le Lac (25)	Valorisation matière
Pneus non jantés	TFM Pneus – Trévoux (01)	TFM Pneus - Trévoux (01)	Valorisation matière et énergétique
Pneus jantés	Collectif ESS-HD - Houtaud (25)	Déjantage - Houtaud (25)	Valorisation matière - Doubs Recyclage à Pontarlier
Déchets verts	Presta'Net - Pontarlier (25)	Broyage à Pontarlier par Sapolin Frères – Naisey Les Granges (25)	Co-compostage secteur CCGP et compostage plateforme Pontarlier (depuis 2005)
Tubes fluorescents et Lampes usagées	PAPREC - Jarménil (88)	PAPREC - Jarménil (88)	Valorisation matière
Batteries	Derichbourg	Derichbourg - Franois (25)	Valorisation matière
Capsules Nespresso	SUEZ	SUEZ - Chemaudin (25)	Valorisation matière
Films plastiques	Collectif ESS-HD - Houtaud	Contrôle qualité à Houtaud et mise en balle à Valopôle (25)	Valorisation matière
Huissieries	Collectif ESS-HD - Houtaud	Démantèlement - Houtaud (25)	Valorisation matière - (métaux, PVC : Doubs Recyclage Pontarlier et verre chez le verrier)
Souches	Sapolin	Naisey Les Granges (25)	Valorisation matière - (broyage)
Livres	Collectif ESS-HD – Houtaud (25)	Centre de tri Valopôle Pontarlier (25) puis Norske-Skog à Golbey (88) / Vente en ligne via Recyclivre.com	Valorisation matière ou /Réemploi
Amiante	Suez Chemaudin (25)	Suez Drambon (21)	Enfouissement

Matériaux récupérés en collecte sélective : collecte CCGP et traitement Préval

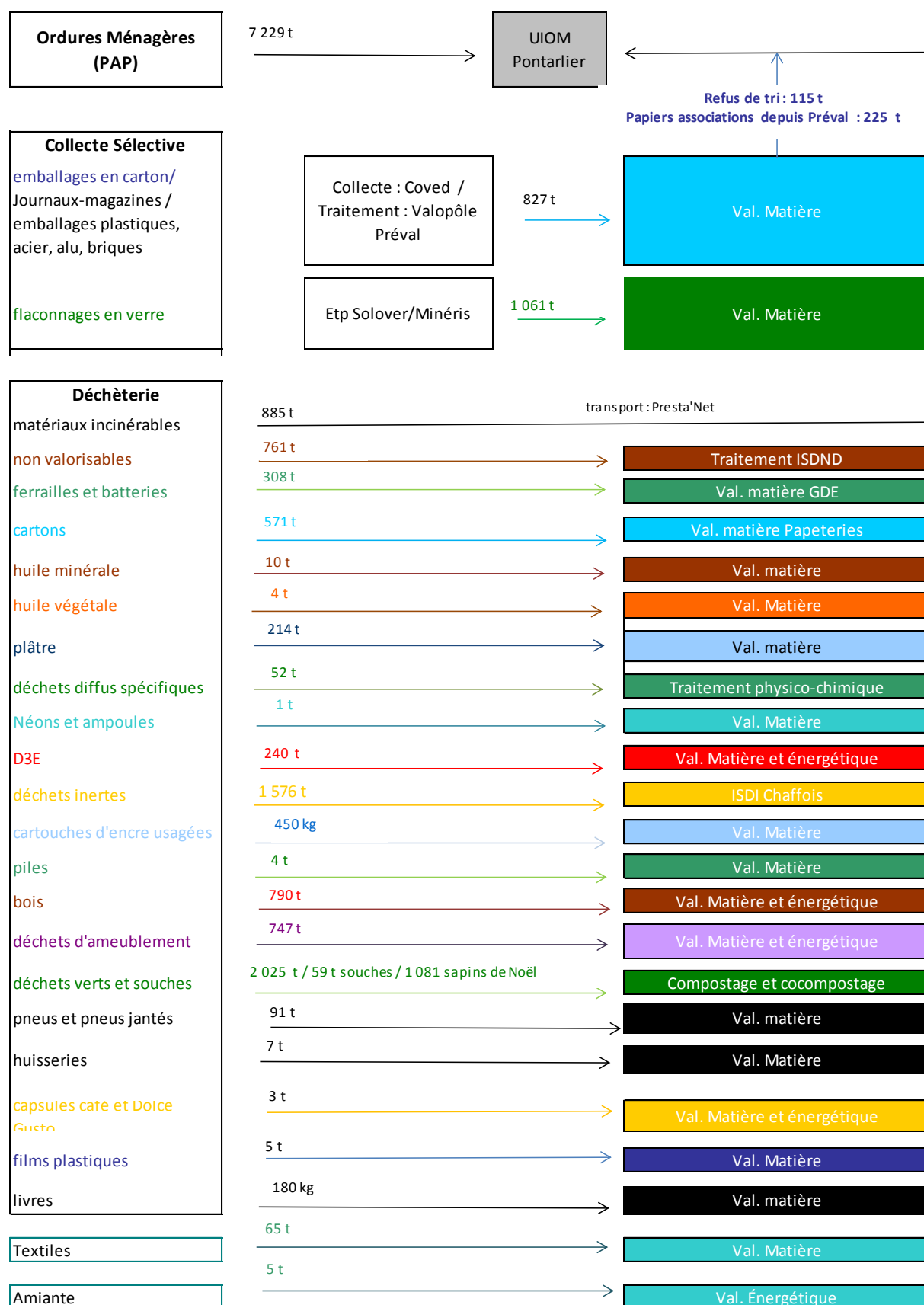
Depuis 2015, a été mise en service l'unité de tri gérée par Préval et exploitée par Suez Environnement, installée à proximité immédiate de l'UVE, Rocade Georges Pompidou, à Pontarlier. Le tri manuel est assuré par les employés de l'entreprise d'insertion ID'EES 25, sous-traitant de Suez.



* Recyclage

- Avec les emballages plastiques, on refait de la fibre polaire, de la fibre de rembourrage, des tubes pour le passage de câbles électriques, des mandrins et des emballages alimentaires.
- Avec les briques alimentaires, on refait du papier toilettes ou à du papier à usage domestique.
- Avec les emballages en acier et aluminium, on refait des emballages en acier et aluminium.
- Avec les emballages en carton et en papier, on refait du papier et du carton recyclé.
- Avec le verre, on refait du verre recyclé.

Organisation générale de l'ensemble de la collecte et du traitement des déchets de la CCGP



Information et communication

Préval assure la communication pour la prévention et la valorisation des déchets de ses collectivités adhérentes. A ce titre, la Conseillère Tri Prévention (CTP), basée à Préval, travaille pour le territoire de la CCGP en partenariat avec tous les acteurs du territoire.

En 2019, les actions de prévention et de sensibilisation ont été menées autour de 11 thèmes développés dans le tableau ci-dessous :

Thèmes	Axes de travail	Période / cibles	Descriptif - Partenaires
1/ Accompagner la mise en place des consignes de tri	Service quotidien de conseil aux usagers	Toute l'année / tout public	Réponse aux questions et sollicitations des usagers professionnels et particuliers, concernant les consignes de tri, les dispositifs de prévention, le fonctionnement du service, et les solutions de valorisation des déchets.
	Habitats collectifs	Sur demande / Habitats collectifs	Conseils et fournitures de documents de communication des consignes de tri aux syndicats et bailleurs de la CCGP
	Extensions des consignes de tri aux emballages plastiques	Fin 2019	Interventions au sein du conseil communautaire de la CCGP en décembre - rencontre des rippeurs, gardiens de déchèteries - refonte de l'ensemble des outils de communication et impression de la nouvelle signalétique tri
2/ Initier aux bonnes pratiques et favoriser l'échange	Visites de Valopôle	Toute l'année – tout public	Organisation de visites pour différents types de public : grand public, groupes constitués, établissements scolaires, et détenteurs de la carte Avantages Jeunes.
	Interventions jeune public	Primaires et collèges : 36 classes	Intervention et accompagnement de projets éducatifs
	Concours de collecte de piles	Novembre – 2 écoles de Pontarlier	Cloture du concours de collecte de piles et petites batteries usagées
	Ateliers d'initiations au faire soi-même	9 animations / grand public	Ateliers thématiques sur la réduction des déchets et le faire soi-même : promotion du lavable, compostage, cuisine anti-gaspi, stands sur événements et ateliers
	Sport et ressources	Clubs et associations sportives	Animations avec un outil ludique adapté et sportif. Label développement durable du CAP Basket Pontarlier
3/ Développer le réemploi et le recours aux biens d'occasion	Réemploi des livres	Toute l'année - Partenariat avec la bibliothèque La Cluse et Mijoux	Essaimage des points de dépôt des livres en vue de leur réemploi
4/ Soutenir les initiatives pour réduire les déchets	Soutien financier pour les initiatives citoyennes de réduction des déchets	Fin année	Création de sacs à partir de tissus de récup', achat d'une machine à coudre à Haut-Doubs repassage
5/ Réduire le gaspillage alimentaire	Gourmet Bag	Toute l'année / restaurants	Laisser la possibilité aux clients de rapporter leurs restes de repas / 10 restaurants sur la CCGP participant

6/ Développer le compostage	Promotion du compostage individuel	Tout public	Vente à tarif préférentiel de composteurs, et accompagnement de la pratique auprès des usagers notamment par les animations et l'entretien de placettes de démonstration à Pontarlier - 11 opérations de vente organisées sur le territoire de la CCGP (4 à Préval et 7 dans des communes)
	Accompagnement des projets de compostage partagé en pied d'immeuble	1 ^{er} trimestre 2019 - Collectifs	Mobilisation des habitants, identification et formation des référents « guides composteur », communication sur les opérations et suivi pendant un cycle de compostage. 2 nouveaux sites en pied d'immeuble à Pontarlier (rues Bossuet – de Baumont)
7/ Réduire les déchets verts	Mise à disposition gratuite de broyeurs à végétaux	Octobre 2019 - Adhérents de Préval – Octobre 2019	Laisser sur place les branches d'arbres et arbustes ou les utiliser ailleurs en paillage ou compostage. Objectif de réduire les déchets déposés en déchèterie et l'arrêt du brûlage. Un nouvel broyeur a été mis à disposition de la CCGP avec formation des agents CCGP utilisateurs
8/ Développer l'utilisation des couches lavables	Accompagnement des professionnels pour développer l'utilisation de couches lavables	19 mars 2019 – Structure d'accueil de la petite enfance	Rencontre à la micro-crèche des Granges Narboz avec toutes les structures d'accueil du territoire de Préval pour montrer le fonctionnement des couches lavables en micro crèches
9/ Agir avec les organisateurs d'événements	Accompagnement et conseils pour le tri et la gestion des déchets	Toute l'année - organisateurs d'événements	Les Carters Fêlés (rassemblements de véhicules US à Pourny), Pontabeach, Les Fines Gueules, Festival des Nuits de Joux, Trail des Sangliers, Duathlon
	Prêt de gobelets réutilisables	Toute l'année - organisateurs d'événements	16 associations concernées sur le territoire de la CCGP : Association parents d'élèves de l'école Raymond Faivre de Pontarlier pour fête de Noël, Multi-accueil Pirouette Pontarlier 2 fois dans l'année, Marché de Noël + loto association Ladies Circle 82 à Doubs, club nautique compétition de natation, Clinique St Pierre pour stand à la Crazy Pink Run, Apéro concert assoc tagada et Cie à Dommartin, Les arts liés pour spectacle enfants, Collège Malraux pour journée de pré rentrée, LEP pour journée d'intégration, Auberge de jeunesse Pontarlier, loto Amicale des sapeurs pompiers des Verrières de Joux, Association des parents d'élèves de Chaffois
10/ Communication de proximité	Réalisation des outils de communication sur la gestion des déchets :	Toute l'année – tout public	Documentation sur les extensions de consignes de tri, document « Tous au compostage », film TEOMI, guide TEOMI, signalétique PAV

Indicateurs financiers

Principaux modes d'exploitation

Le tableau de présentation ci-dessous permet d'avoir une vision globale des différents modes d'exploitation pour chacune des activités concernant les déchets de la CCGP. Il convient de rappeler que Préal a repris en 2011 la compétence traitement pour la déchèterie et la collecte sélective.

Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Objet du contrat caractéristique du service	Observations
Collecte OM et sapins de Noël	Régie directe		Collecte des déchets ménagers en porte-à-porte	9 personnes
Traitement OMR, déchèterie et collecte sélective	Adhésion de la CCGP à PRÉVAL		Ordures Ménagères, déchèterie, collecte sélective	
Déchèterie	Régie directe		Gardiennage	2 personnes
Collecte des emballages et papiers	Marché public	Véolia - SAUSHEIM - 68	Collecte des points recyclage à emballages cartons, plastiques, acier, aluminium, papiers	
Collecte du verre	Marché public	SOLOVER - St Romain Le Puy - 42	Collecte des conteneurs à verre	
Collecte des textiles	Convention	Emmaüs Pontarlier - Le Relais	Collecte des conteneurs à textiles	

Dépenses et financements

(Exprimés en € TTC)

Fonctionnement de la collecte des déchets ménagers

	Dépenses			Recettes		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Personnel						
- Salaires, cotisations, assurances, formation, médecine du travail, cotisations CDG...	502 853 €	499 268 €	465 526 €	22 774 €	10 900 €	1 144 €
- Vêtements de travail et nettoyage	3 992 €	3 316 €	3 416 €			
- Subventions emploi d'avenir				11 791 €		
- Juridique			1 333 €			
Gestion						
- Annonces marchés publics	864 €	3 672 €	540 €			
- Frais télécommunication	1 344 €	1 413 €	1 735 €			
Véhicules de collecte et de service						
- Intérêts sur prêt et capital	17 349 €	15 343 €	13 060 €			
- Entretien maintenance BOM et véhicules OM, vérification sécurité	64 469 €	83 186 €	42 264 €			3 000 €
- Petites fournitures véhicules et bâtiments	1 294 €	1 070 €	1 046 €			
- Carburants	47 899 €	52 095 €	46 904 €			
- Assurances	9 463 €	7 654 €	7 862 €			
- Immatriculation véhicules		1 238 €	1 032 €			
- Taxes essieu	648 €	648 €	555 €			
- Location BOM		9 648 €				
Enquête dotation TEOMI –	144 978 €					
Etude gestion déchets			38 925 €			
Dotation aux amortissements	98 006 €	101 327 €	89 181 €			
Traitement (collecte en porte à porte, Etraches, corbeilles sans refus de tri) - tableaux de bords	819 482 €	884 570 €	906 494 €			
Collecte des Etraches et Chapelle Mijoux	6 994 €	4 477 €	4 835 €			
Cotisation Ascomade (association)	3 427 €	3 156 €	976 €			
Conteneurs roulants, pièces maintenance...	23 924 €	21 362 €	18 914 €	1 445 €	295 €	1 245 €
Achat vieux bacs OM pour teomi						9 375 €
Centre hospitalier				20 770 €	21 929 €	22 959 €
Manifestations (Ville, associations...)				11 591 €	11 072 €	7 407 €
Redevance spéciale				65 442 €	66 899 €	75 350 €
Taxe d'enlèvement des OM				2 651 369 €	2 740 239 €	2 808 227 €
Amortissement de subventions				4 695 €	4 695 €	4 025 €
Fauche décharge		680 €	780 €	97 €		
Travaux ZA Pontarlier						25 372 €
Neutralisation rattachement						10 000 €
Total	1 746 986 €	1 694 121 €	1 645 378 €	2 789 974 €	2 856 029 €	2 968 104 €

Fonctionnement de la déchèterie

	Dépenses			Recettes		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Personnel						
- Salaires, cotisations, assurances, formation, médecine du travail, cotisations CDG...	502 853 €	499 268 €	465 526 €	22 774 €	10 900 €	1 144 €
- Vêtements de travail et nettoyage	3 992 €	3 316 €	3 416 €			
- Subventions emploi d'avenir				11 791 €		
- Juridique			1 333 €			
Gestion						
- Annonces marchés publics	864 €	3 672 €	540 €			
- Frais télécommunication	1 344 €	1 413 €	1 735 €			
Véhicules de collecte et de service						
- Intérêts sur prêt et capital	17 349 €	15 343 €	13 060 €			
- Entretien maintenance BOM et véhicules OM, vérification sécurité	64 469 €	83 186 €	42 264 €			3 000 €
- Petites fournitures véhicules et bâtiments	1 294 €	1 070 €	1 046 €			
- Carburants	47 899 €	52 095 €	46 904 €			
- Assurances	9 463 €	7 654 €	7 862 €			
- Immatriculation véhicules		1 238 €	1 032 €			
- Taxes essieu	648 €	648 €	555 €			
- Location BOM		9 648 €				
Enquête dotation TEOMI –	144 978 €					
Etude gestion déchets			38 925 €			
Dotation aux amortissements	98 006 €	101 327 €	89 181 €			
Traitement (collecte en porte à porte, Etraches, corbeilles sans refus de tri) - tableaux de bords	819 482 €	884 570 €	906 494 €			
Collecte des Etraches et Chapelle Mijoux	6 994 €	4 477 €	4 835 €			
Cotisation Ascomade (association)	3 427 €	3 156 €	976 €			
Conteneurs roulants, pièces maintenance...	23 924 €	21 362 €	18 914 €	1 445 €	295 €	1 245 €
Achat vieux bacs OM pour teomi						9 375 €
Centre hospitalier				20 770 €	21 929 €	22 959 €
Manifestations (Ville, associations...)				11 591 €	11 072 €	7 407 €
Redevance spéciale				65 442 €	66 899 €	75 350 €
Taxe d'enlèvement des OM				2 651 369 €	2 740 239 €	2 808 227 €
Amortissement de subventions				4 695 €	4 695 €	4 025 €
Fauche décharge		680 €	780 €	97 €		
Travaux ZA Pontarlier						25 372 €
Neutralisation rattachement						10 000 €
Total	1 746 986 €	1 694 121 €	1 645 378 €	2 789 974 €	2 856 029 €	2 968 104 €

Fonctionnement de la collecte sélective

	Dépenses			Recettes			
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	
Prestations services (source : tableaux de bords)							
- Collecte sélective (hors verre)	120 850 €	127 043 €	138 904 €				825 t – Coved
- Traitement collecte sélective (hors verre)	67 397 €	75 699 €	89 828 €				825 t - Préval / 115 t refus de tri
- Collecte du verre	52 782 €	57 457 €	60 205 €				1 062 t – Solover
- Nettoyage et déplacements conteneurs	7 763 €						
Vente de matières (depuis 2014, l'achat des matières est pris en compte sur le prix du traitement)							
- Papiers Eco-Folio				39 098 €		16 607 €	
- Citéo				193 332 €	197 957 €	133 110 €	
Matériel							
- Maintenance colonnes à tri	15 470 €	6 315 €	25 361 €				
Contribution forfaitaire habitant Préval	80 764 €	136 294 €	137 982 €				
Pénalités de retard colonnes				1 150 €			
Remboursement assurance				5 996 €	3 317 €		
Total	345 027 €	402 808 €	452 280 €	239 577 €	201 275 €	149 716 €	

Investissement, de la collecte des déchets ménagers, de la déchèterie, de la collecte sélective

	Dépenses			Recettes			
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	
Ordures Ménagères / Décharge							
- Amortissement de subventions	4 695 €	4 695 €	4 025 €				
- Emprunts	58 812 €	60 499 €	62 247 €				
- Matériel (bacs OM TEOMI)		3 270 €	366 207 €				
- Véhicules		16 892 €	166 560 €				3 000 €
- Frais d'étude	108 €	74 551 €					
- FCTVA				5 181 €	7 219 €	30 607 €	
- Dotations aux amortissements				98 006 €	101 327 €	86 181 €	
Sous-total OM	63 615 €	159 908 €	599 039 €	103 187 €	108 546 €	119 788 €	
Déchèterie							
- Bennes, borne, matériel	4 752 €	0 €	1 187 €	0 €	0 €	0 €	
Sous-Total Déchèterie	4 752 €	0 €	1 187 €	0 €	0 €	0 €	
Collecte sélective							
- Acquisition conteneurs à tri (enterrés et aériens)	23 848 €	0 €	37 667 €	0 €	0 €	0 €	
Sous-total CS	23 848 €	0 €	37 667 €	0 €	0 €	0 €	
Total	92 215 €	159 908 €	637 894 €	103 187 €	108 546 €	119 788 €	

Synthèse

	Dépenses			Recettes			Delta recettes - dépenses 2019
Fonctionnement	2017	2018	2019	2017	2018	2019	
Ordures Ménagères	1 746 986 €	1 694 121 €	1 645 378 €	2 789 974 €	2 856 029 €	2 968 104 €	1 322 726 €
Déchèterie	528 559 €	546 564 €	528 880 €	109 702 €	129 016 €	119 005 €	-409 876 €
Collecte sélective	345 027 €	402 808 €	452 280 €	239 577 €	201 275 €	149 716 €	-302 564 €
Total	2 620 572 €	2 643 493 €	2 626 539 €	3 139 253 €	3 186 319 €	3 236 825 €	610 286 €
	Dépenses			Recettes			Delta recettes - dépenses 2019
Investissement	2017	2018	2019	2017	2018	2019	
Ordures Ménagères	63 615 €	159 908 €	599 039 €	103 187 €	108 546 €	119 788 €	-479 251 €
Déchèterie	4 752 €	0 €	1 187 €	0 €	0 €	0 €	-1 187 €
Collecte sélective	23 848 €	0 €	37 667 €	0 €	0 €	0 €	-37 667 €
Total	92 215 €	159 908 €	637 894 €	103 187 €	108 546 €	119 788 €	-518 106 €

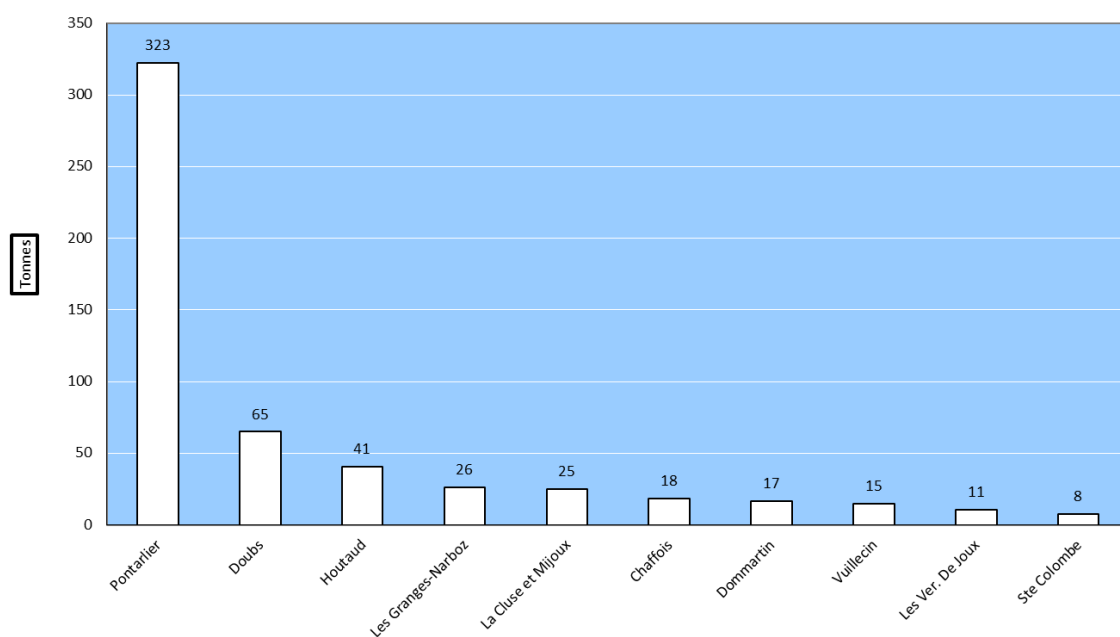
Annexes

Annexe 1 : Liste des points recyclage sur le territoire de la CCGP

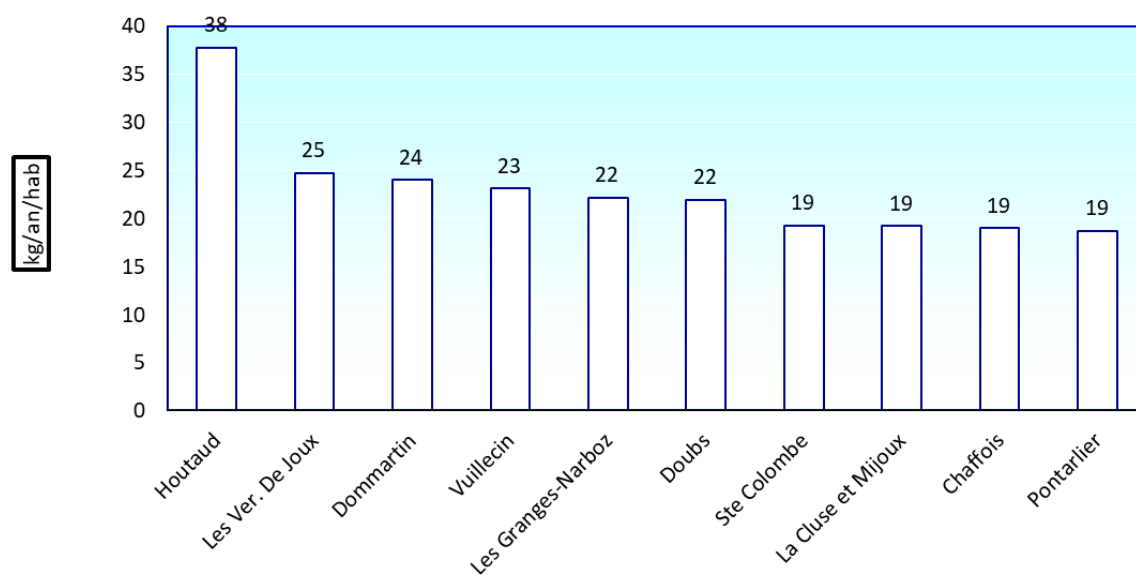
Commune	Adresse
Chaffois	Salle des fêtes, Rue du Moulin, Rue de Sombacour, Cimetière
La Cluse et Mijoux	Le Frambourg - Parking distillerie, Lotissement « Les Angles », Salle des Fêtes, Route des Parrods
Dommartin	Face à la Mairie, Route de Sombacour, Rue Montigny
Doubs	Rue des Artisans, Rue Buraco, Rue des Oréades, Rue du Puits, Rue des Champs d'Anis, Hyper U, Rue Jules Grévy - Collège Lucie Aubrac, EHPAD
Les Granges-Narboz	Rue de la Champagne, Rue du René Guinard, Granges-Dessus, Rue de l'Eglise, Salle des fêtes, Rue des Bergers
Houtaud	Face à l'école, Rue du Stade, Salle des fêtes, Rue de la Grande Oie, Parking La Belle Vie, Leclerc
Sainte Colombe	Face à la voie de chemin de fer, Rue de la Chapelle
Les Verrières de Joux	Sortie de la commune direction La Cluse et Mijoux, Parking salle des fêtes
Vuillecin	Face à la Mairie, Rue des Fontenelles, Rue du stade, Près Zambert - Parking « Ferme Hôtel de la Vrine »
Pontarlier	Avenue Girod, Bufallo Grill, Campanile, Camping du Toulombief, Centre de secours SDIS (pompiers), Centre Technique Municipal (rue Capitaine Bulle), Chemin du Larmont (parking du collège Malraux), Rue Bureaux de Pusy, Déchèterie, Entreprise Nestlé, Rue de la Fontaine, Géant Casino, Hôpital de Pontarlier, Chemin de la Rothonde, Les Etraches, Lycée Jeanne d'Arc, Lycée prof. T Louverture, Lycée Xavier Marmier, Place du 5 septembre, Place Zarautz, Place d'Arçon, Rue Jacques Prévert, Quai du Petit Cours, Rue Ampère, Rue Bossuet, Rue Charles Maire, Rue Colin, Rue Commandant Valentin, Rue Donnet Zedel, Rue Jean Perrin, Rue de Joux, Rue de la Libération, Rue des Ecoussons, Rue des Lavaux, Rue des Pareuses, Rue des Remparts, Rue Marpaud, Rue du 3ème RTA, Rue du Docteur Grenier, Rue du Docteur Marguet, Rue Maurice Laffly, Rue du Lycée, Rue de la Paix, Rue du Stand, Rue Georges Brassens, Rue Jean Mermoz, Rue Pierre Dechanet, Rue Racine, Rue René Rognon, Rue Rouget de Lisle, Salle Pourny, Rue des Granges, Stade Paul Robbe, Rue Hélène Boucher, Grand Cours, Société Schrader

Annexe 2 : Tonnages et ratios collecte sélective par commune

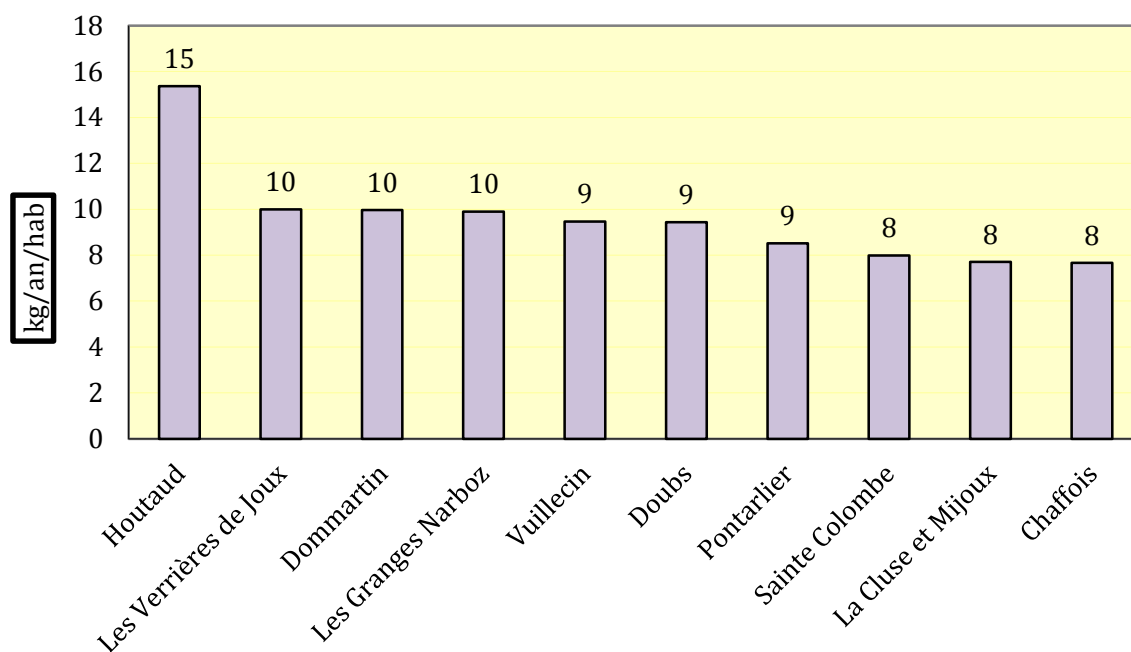
Tonnages 2019 par commune : collecte des emballages cartons-papiers



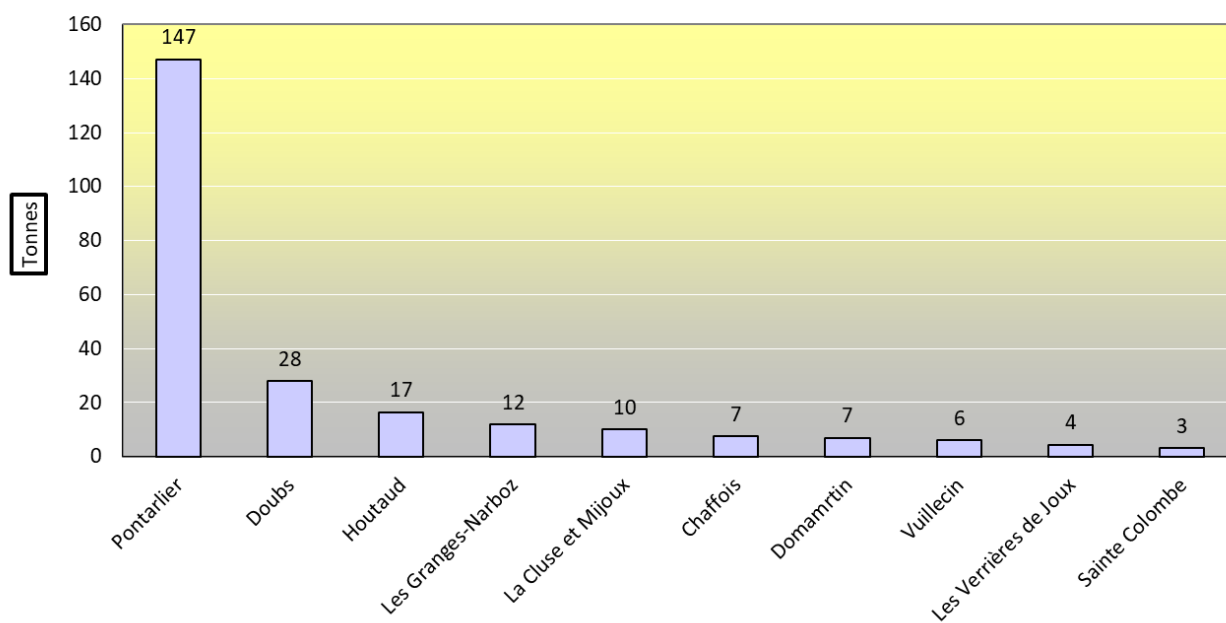
Ratios 2019 par commune : collecte emballages cartons-papiers



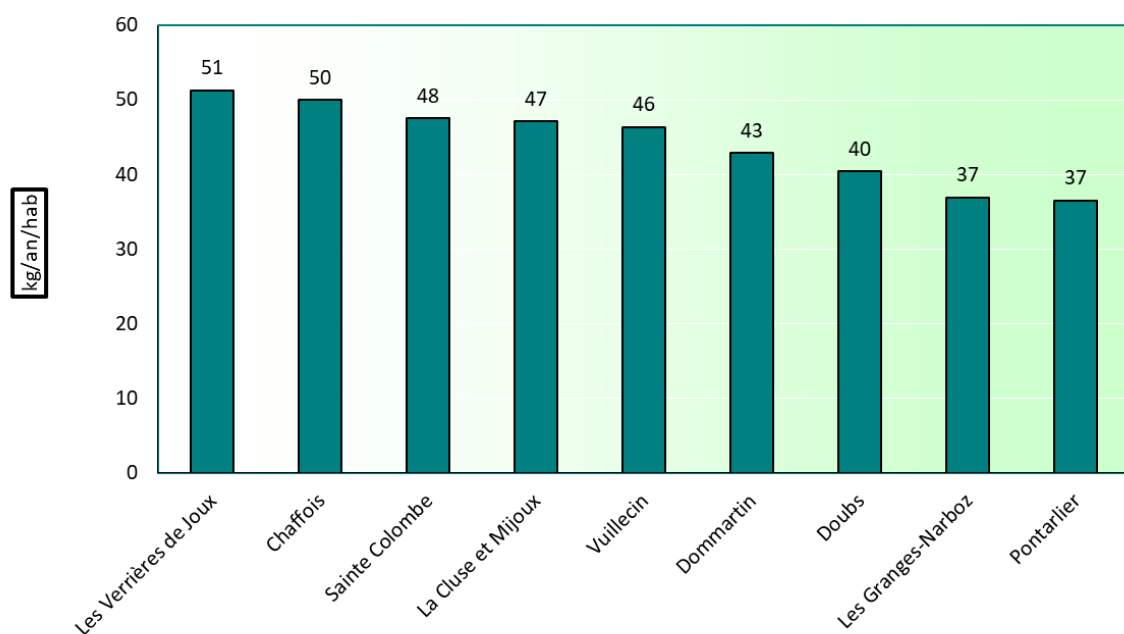
**Ratios 2019 par commune : collecte des plastiques-briques alimentaires,
acier, aluminium**



**Tonnages 2019 par commune : collecte des emballages plastiques-briques alimentaires,
acier, aluminium**



Ratios 2019 par commune : collecte du verre



Solidarités

Communautaires



Introduction

Dans le cadre du dispositif Animations, les 10 communes de la CCGP sont signataires d'un Projet Éducatif Local (PEL). Le PEL est le contrat fédérateur des politiques éducatives visant à équilibrer et enrichir les temps de loisirs des enfants et des adolescents. La mise en œuvre du Projet Educatif Local repose sur un ensemble d'acteurs locaux (associations, communes et regroupements de communes) et s'exerce au moyen d'un partenariat construit sur des objectifs partagés.

Le dispositif Animations

Bilan qualitatif des actions

Les actions d'animations, stages A Tous Sports et ateliers, ont été menées en 2019 dans le but de :

- **« Promouvoir la lutte contre les incivilités et la violence dans le sport et promouvoir les bienfaits du sport sur la santé »** : dans le cadre des stages « à tous sports » et à partir de mises en situation, les enfants ont appris à accepter l'autre et à comprendre la notion de défaite lors d'une épreuve. Ils ont également appris durant ces stages à exprimer leurs sentiments et à utiliser le sport comme une alternative à la violence et à l'agression de soi sur les autres.
- **« Favoriser l'accès des enfants et des jeunes aux pratiques culturelles amateurs »** : à travers les stages « ateliers », les enfants ont découvert l'art sous diverses formes (peinture, art graphique, activités manuelles...) comme moyen d'expression. Ils ont également été sensibilisés à la diversité de la culture dans le monde.
- **« Favoriser l'engagement et l'initiative des jeunes » / « favoriser l'éducation au respect de la règle, le civisme et la citoyenneté »** : les stages proposés aux enfants leur ont permis, que l'activité soit sportive ou socio-culturelle, de comprendre l'intérêt de s'entraider, d'être à l'écoute des autres afin de développer ensemble un projet.

Bilan quantitatif

En 2019, 215 stages « à tous sports » et « ateliers » ont été proposés par la CCGP pouvant accueillir 1 301 enfants de 4 à 17 ans.

Cela a représenté 927 stagiaires dont 469 filles et 458 garçons dont la moyenne d'âge est de 8 ans et demi.

Le taux de participation a été de 78 % pour la CCGP et de 59 % pour la Ville de Pontarlier.

Cela a représenté 447 enfants inscrits dans le dispositif.

La répartition des stagiaires par commune de la CCGP est la suivante :

COMMUNES	2019	
	Stagiaires	Enfants
Chaffois	18	12
Dommartin	26	9
Doubs	139	48
Houtaud	56	12
La Cluse et Mijoux	29	17
Granges Narboz	40	16
Verrières de Joux	4	2
Pontarlier	345	152
Sainte-Colombe	3	3
Vuillecin	9	4
Total	669	275

Ces stages viennent compléter l'offre des stages proposés par la Ville de Pontarlier (65 stages pouvant accueillir 441 enfants, représentant 258 stagiaires).

Bilan par rapport aux objectifs recherchés

L'apprentissage de la citoyenneté a été une priorité pour l'ensemble des stages proposés.

Il permet d'éduquer au respect des autres, à la conscience de l'intérêt général, à la rigueur morale, au sens de l'effort et des responsabilités.

Les personnes qui encadraient les activités ont cherché à davantage impliquer l'enfant et sa famille dans les différentes étapes du stage : préparation, déroulement et bilan du stage (réunion de préparation de stage, proposition de co-voiturage entre les familles pour se rendre sur le lieu du stage, spectacles et expositions de fin de stage...).

Pertinence des indicateurs de résultat utilisés

L'évaluation 2019 du dispositif a été rendu possible d'une part par une personnalisation de la fiche d'évaluation de l'action d'animation de chaque prestataire.

D'autre part, le service révisé régulièrement le cahier des charges des logiciels (A tous sports, Contremerques) mis à disposition.

En outre, les responsables des projets d'animation et les services de la Ville de Pontarlier sont régulièrement accueillis par le service Animations de la CCGP afin de répondre au mieux aux besoins des familles et réajuster si nécessaire, après validation des membres de la Commission Solidarités Communautaires, les activités proposées à chaque période de vacances.

Programmation 2018

Les opérateurs nouveaux

- Entente Sportive Saugette de Ski -Arçon
- Espace Mt D'or - Les Longevilles Mt D'or
- Rincartiste - Pontarlier
- Abracaballon - Hôpitaux Neufs
- Mon Doubs Univers - Pontarlier
- Art-Und - Athose
- Pâtisserie Pfaadt - Pontarlier

- Iza Créa - Hôpitaux-Neufs
- Idéhaut - Mesnay

Des moyens techniques pour le service

La mise à disposition des salles communales dans le cadre du dispositif Animations de la CCGP fait l'objet depuis 2008 d'une réglementation spécifique, à savoir :

- l'établissement d'un état descriptif précis pour chaque salle mise à disposition avec la nomination d'un responsable de salle et la remise d'un jeu de clés,
- la signature d'un règlement intérieur par le prestataire de services lors de l'utilisation de la dite salle.

Le fonctionnement mis en place s'avère satisfaisant à ce jour pour l'ensemble des parties contractantes (communes, services Animations de la CCGP et prestataires de services).

Deux logiciels sont mis à disposition du service :

- le logiciel « A tous sports » qui permet de prendre les inscriptions des familles en temps réel,
- le logiciel « Réduc'cinéma » qui permet de distribuer aux jeunes résidant sur le territoire de la CCGP des réductions sur les places de cinéma.

Bilan financier général des activités

DEPENSES	31 770,00 €
Dépenses pour le fonctionnement général des activités	31 770,00 €
RECETTES	
CCGP	27 271,00 €
Contribution des familles	4 499,00 €
TOTAL	31 770,00 €

Conclusion

Engagement, Découverte, Initiative des jeunes, Civisme et Citoyenneté sont les piliers d'une politique nationale de la jeunesse qui permet à chacun de trouver légitimement sa place au cœur de la société. Les actions d'animation ont eu pour objectif cette année d'affirmer les valeurs d'engagement et d'effort personnel, d'esprit critique, de tolérance et de respect des différences.

Fourrière animale intercommunale

La fourrière animale intercommunale est située rue des Tourbières à Pontarlier. Elle accueille uniquement les animaux (chiens et chats) découverts et capturés sur les territoires des 10 communes de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Pour l'accueil des animaux qui sont amenés en fourrière (les gardiens ne sont pas, à ce jour habilités et équipés pour aller les chercher), une permanence téléphonique 24h sur 24h est assurée par le gardien d'astreinte (tel : 06.81.77.03.28) en dehors des horaires d'ouverture de la fourrière.

A ce jour, ces horaires, conformément au règlement de la fourrière, sont fixés de la façon suivante :

- du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- les samedis, dimanches et jours fériés, de 10h00 à 12h00

En 2019, la fourrière a accueilli **84** animaux (113 en 2018) soit 53 chats et 31 chiens. Parmi ceux-ci, **33** ont pu être identifiés et récupérés par leur propriétaire (34 en 2018), **12** ont été euthanasiés (19 en 2018) et **39** sont passés en S.P.A (61 en 2018) pour faire l'objet d'une nouvelle adoption.

Fin 2019, les frais de fonctionnement de la fourrière se sont élevés à **40 331.51 €** (27 108,55 € en 2018), soit 480.13 € par animal, alors que les recettes ont atteints la somme de **1 792.30 €**, soit un solde négatif de **38 539.21 €**.

Aire d'accueil permanente

L'aire permanente a ouvert le 1^{er} avril et fermé le 1^{er} décembre 2019. Seules 2 plates-formes ont été mises à la disposition des gens du voyage soit 22 emplacements permettant l'accueil de 44 caravanes.

Pour 2019, le nombre de journée d'occupation s'est élevé à **3 285** pour 8 mois d'ouverture (soit une baisse de 53,8 % par rapport à 2018).

Cette année, la gestion de l'aire a été plus simple que durant l'année 2018. En effet, la rigueur de la gestion, le fort soutien de la Police Nationale avec en particulier l'aide du Commandant et la collaboration efficace de l'autorité judiciaire, ont permis un meilleur encadrement des gens du voyage.

Toutefois, 38 procédures d'expulsion ont été initiées mais 1 seule est allée à son terme (expulsion de la famille), les autres faisant l'objet de régularisation.

Pour 2019, les frais de fonctionnement de l'aire permanente se sont élevés à la somme de **78 257.19 €**, pour des recettes d'un montant de **56 941.65 €**, soit un solde négatif de **21 315.54 €**.

Aire de Grands Passages

L'année 2019 fut au regard des éléments constatés une année calme au niveau de l'installation des missions sur l'aire de grands passages de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Ce constat ne fait que confirmer une tendance qui se poursuit depuis quelques années, à savoir la diminution de ce type de rassemblements sur le Haut-Doubs.

Plusieurs facteurs contribuent à la baisse de fréquentation des missions sur Pontarlier :

- La situation géographique de Pontarlier qui, au regard des grands rassemblements évangéliques de fin d'été se déroulant dans le sud plutôt que dans le Grand Est, n'oblige plus à un passage par la capitale du Haut-Doubs.
- Les mesures mises en place par la collectivité pour une gestion plus strictes des séjours :
 - ✓ Sécurisation du terrain par des plots béton et tas de gravats rendant les accès inopinés impossibles ;
 - ✓ Suivi des missions annoncées avec contact 10 jours en amont de l'arrivée avec le pasteur pour confirmer la venue et les modalités pratiques d'installations ;
 - ✓ Mise en place d'une convention avec les responsables des missions en début de séjour et mise en place d'un forfait pour les droits de places (20,00 € par semaine et par caravane) qui facilitent les encaissements.
- « Le réseau gens du voyage » qui propage la gestion rigoureuse de notre collectivité.

Côté chiffres, 5 missions se sont succédées cette année parmi lesquelles seulement 2 avaient été annoncées par « Actions Grands Passages » :

- ✓ 21 caravanes du 24 avril au 19 mai 2019
- ✓ 67 caravanes du 6 au 21 mai 2019
- ✓ 61 caravanes du 14 au 29 juillet 2019
- ✓ 72 caravanes du 4 au 11 août 2019
- ✓ 23 caravanes du 25 août au 8 septembre 20219.

Soit un total de **3 122** journées d'occupation sur l'aire grands passages.

Concernant certaines missions, elles ne relèvent pas, en principe, des rassemblements évangéliques. Elles détournent le règlement des aires de grands passages pour ne pas avoir à se rendre sur l'aire permanente et ne pas cohabiter avec les autres gens du voyage. C'est pourquoi la collectivité, ne souhaitant pas d'installations sauvages, a pris le parti d'ouvrir « grands passages » à titre dérogatoire.

Pour le reste, on peut déplorer quelques problèmes : forte consommation d'eau durant les séjours, détériorations de boîtiers électriques au moment des départs et abandon d'ordures et saleté de certains emplacements mais globalement très peu par rapport à ce qui se faisait auparavant.

Ces évolutions positives s'entendent également par un excellent partenariat avec les services de la Police Nationale qui nous apportent leur aide et leur soutien.

Pour 2019, les frais de fonctionnement de l'aire grands passages se sont élevés à **19 106.44 €** pour un montant de recettes de **3 110.00 €**, soit un solde négatif de **15 996.44 €**.

Volet Prévention de la Délinquance

Dans le cadre de sa compétence en matière de Prévention de la Délinquance, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier a pour mission d'élaborer et de piloter les dispositifs de Prévention de la Délinquance relevant de l'intérêt communautaire.

L'action de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier est à la fois distincte et complémentaire des missions régaliennes de sécurité des biens et des personnes qui relèvent de la responsabilité des services de l'Etat.

Elle vient également compléter et renforcer les actions menées sous l'autorité du Maire par les Communes membres.

Il s'agit donc de concilier la transversalité des réponses aux problèmes rencontrés dans les communes et la proximité des interventions, en particulier en direction des habitants des territoires les plus fragilisés sur Pontarlier qui sont souvent les plus touchés par les différentes manifestations de l'insécurité.

En 2019, l'action de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier s'est poursuivie autour de deux axes :

- les réunions bimestrielles de l'Observatoire de la Sécurité pour recenser, analyser et traiter les actes d'incivilités et de petite délinquance
- la programmation 2019 du volet Prévention de la Délinquance

Observatoire de la Sécurité, « Mieux voir pour mieux prévenir... »

Créé en 2001, l'observatoire de la sécurité est un lieu où l'on recense, analyse et traite les événements perturbateurs de la vie sociale, et/ou constitutifs de l'insécurité.

L'objectif initial de cette instance est de doter le territoire d'un dispositif de recensement des principaux événements perturbateurs de la vie sociale pour constituer un instrument de mesure et d'analyse utile à la prise de décision, et in fine à l'action.

La démarche consiste à recueillir de la manière la plus exhaustive possible les faits d'incivilités et de petite délinquance qui, bien que ne faisant pas l'objet de plainte ou de poursuite judiciaires, contribuent ou peuvent contribuer à l'émergence d'un climat d'insécurité.

L'observatoire de la sécurité se situe donc volontairement en amont du judiciaire pour agir dans une optique de prévention.

Cette instance réunit tous les deux mois les partenaires qui, dans le cadre de l'exercice de leur profession, peuvent être confrontés à ces troubles de la vie quotidienne, et du vivre ensemble. Parmi eux, les chefs d'établissements scolaires, les bailleurs sociaux, les structures, organismes et associations à vocation sociale (CCAS, prévention spécialisée, le Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes, le Dispositif Logement Haut-Doubs...), la police et la gendarmerie nationales, la police municipale et les services municipaux, les maisons de quartiers, la société de transport, les élus de la CCGP...

Le recensement est organisé par chaque partenaire, tous les mois, sur la base d'un formulaire commun appelé fiche de signalement.

Ce formulaire de recueil de données a été conçu afin d'harmoniser les informations recueillies. Il comporte 7 rubriques :

- l'organisme qui signale l'évènement
- le fait signalé : date du fait ou de son constat, heure, adresse
- type d'évènement : agression, dommage, incendies, autres
- auteur ou élément d'identification : individu seul ou en groupe...
- degré d'importance du fait : situation grave nécessitant un traitement immédiat ou fait chronique pouvant être analysé lors de la réunion
- l'intervention de l'organisme
- commentaires

La réunion bimestrielle permet aux partenaires de partager l'information, de l'analyser, de la comprendre, et ainsi de proposer des actions ou interventions en réponse aux problèmes signalés.

Cet observatoire offre aux acteurs locaux :

- un cadre de partenariat original et pertinent
- un champ de vision panoramique, libéré des œillères inhérentes aux approches ou logiques sectorielles de chacun

En 2019, l'observatoire de la sécurité se sera réuni à l'occasion de 5 réunions les mercredis :

- 13 février 2019
- 15 mai 2019
- 12 juillet 2019
- 16 octobre 2019
- 11 décembre 2019

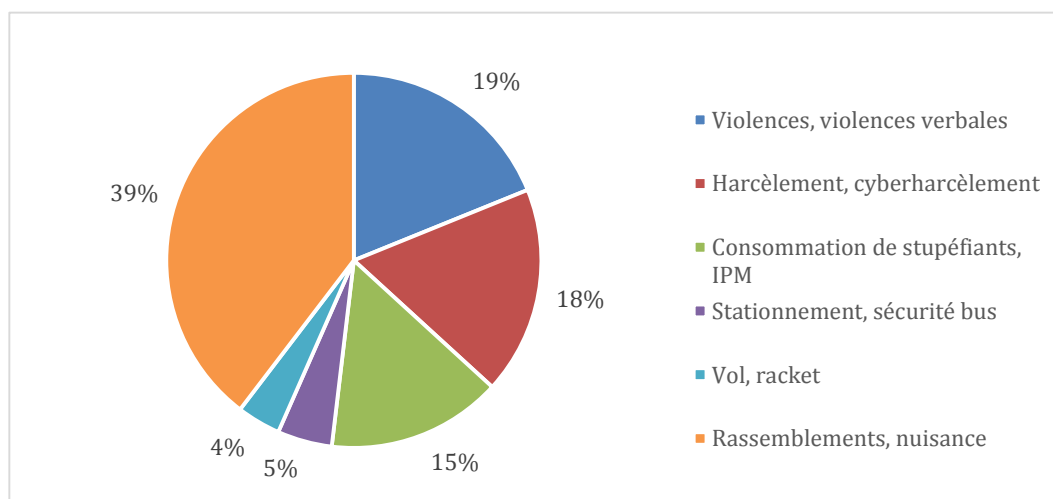
Au total, l'observatoire de la sécurité se sera donc réuni 5 fois en 2019 sous le pilotage du Vice-Président en charge des dispositifs de Prévention de la Délinquance.

Ces réunions ont mobilisé, chaque fois, entre 30 à 40 partenaires.

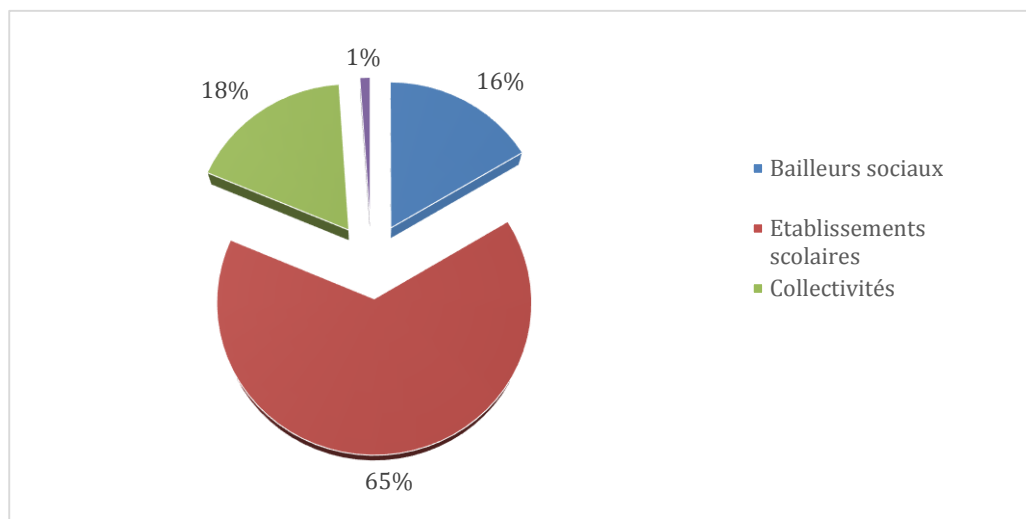
En 2019, 106 faits ont été recensés, analysés et traités ; tous concernaient Pontarlier et Doubs en zone Police Nationale.

Les deux graphiques suivants répertorient ces faits par type et par catégorie d'émetteurs.

Répartition par type de faits



Répartition par catégorie d'émetteurs



Et mieux agir » à travers la programmation 2019 du volet Prévention de la Délinquance

L'action de la CCGP a pris, depuis 2009, une dimension nouvelle insufflée par le Vice-Président en charge des Dispositifs de Prévention de la Délinquance, mais également l'ensemble des partenaires, en faisant de l'observatoire de la sécurité une pépinière d'idées, d'initiatives. C'est ainsi que des groupes de travail composés de professionnels d'horizons divers, partenaires de l'observatoire, ont été créés pour réfléchir à des actions de prévention sur des thématiques prégnantes pour le territoire, et notamment sur les conduites à risques (harcèlement à l'école, alcool, violences verbales, jeux dangereux, cyberdépendances...).

Ces actions se sont inscrites dans la programmation 2019 du volet Prévention de la Délinquance élaborée, principalement, autour de quatre thématiques :

- Les violences faites aux femmes et l'aide aux victimes
- La prévention de la délinquance
- La citoyenneté, les valeurs de la République et la solidarité
- La prévention des conduites à risques

Dans ce cadre, des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D). Neuf actions ont été retenues pour un montant global de 11 500 €.

Ainsi et au regard de ces différents éléments, la programmation 2019 du volet Prévention de la Délinquance se présente de la façon suivante :

Thématique	Action	Opérateur	CCGP	F.I.P.D	CGET	Autres finan- ceurs	Montant Total Action
Violences faites aux femmes/Aide aux victimes	Aide aux victimes	A.A.V.I	6 200 €	4 000 €			10 200 €
	Accès aux droits/ Permanences juridiques	I.D.E.F.F. 25	10 500 €			15 377€	25 877 €
Prévention de la délinquance	Stage de responsabilité parentale	U.D.A.F.	571 €	1 000€		4 989 €	6 560 €
	Chantier éducatif 14/18 ans	ADDSEA	2 500 €	2 000 €		1 500 €	6 000 €
	Suivi justice		2 500 €				2 500 €
	Chantier éducatif d'insertion 18/25 ans		17 235 €		4 500 €	162 100 €	183 835 €
Citoyenneté, valeurs de la république et solidarité	S'approprier le sens des valeurs de la république et égalité filles-garçons	I.D.E.F.F. 25	1 168 €	1 500 €			2 668 €
	Ambassadeurs-drices de l'égalité filles-garçons		705 €			1 500 €	2 205 €
	Internet, question de savoir- être/cyberdépendances	A.D.D.S.E.A.	500 €			3 500 €	4 000 €
	Promotion de la laïcité et valeurs de la République	Association Laïque de Pontarlier	1 170 €	1 500 €		2 940 €	5 610 €
	« Tous voisins », théâtre forum sur le civisme et les relations de voisinage	La Compagnie des Chimères				2 050 €	2 050 €
Prévention des conduites à risque	Auto-école	ADDSEA	3 180 €	1 500 €		44 000 €	48 680 €
	Actions prévention – Point Information Jeunesse		22 981 €			23 500 €	46 481 €
	Prévention des conduites à risques	A.N.P.A.A.				1 270 €	1 270 €
	Addictions et conduites à risques	Lycée Professionnel Toussaint Louverture	1 000 €			850 €	1 850 €
	Prévention et de sensibilisation à la sécurité routière		650 €			650 €	1 300 €
	Action de prévention des conduites à risques	Lycée Xavier Marmier	1 000 €			1 000 €	2 000 €
Total			71 860 €	11 500 €	4 500 €	265 226 €	353 086 €

Le coût prévisionnel de ces actions s'est élevé à 353 086 € dont 71 860 € pour la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Cette programmation vient compléter une offre large et variée de dispositifs et d'actions mises en œuvre par d'autres opérateurs et porteurs de projets dans le cadre des différents volets thématiques du Nouveau Contrat de Ville et concourant également à la prévention de la délinquance et à la tranquillité publique (actions socio-éducatives à partir des maisons de quartiers, offre de loisirs dans la cadre du dispositif animations de la CCGP, médiation sociale à travers les médiatrices sociales et service civiques associatifs...).

Transfert de la compétence « Politique de la Ville »

Par délibération en date du 19 septembre 2017, le Conseil Communautaire approuvait le transfert de la compétence « Politique de la Ville » de la Ville de Pontarlier à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. La géographie prioritaire en définit les périmètres d'intervention qui sont, pour le territoire du Grand Pontarlier, le « Grand Longs Traits » en tant que quartier prioritaire, les « Pareuses » et « Berlioz » comme quartiers en veille active.

La Politique de la Ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et dispose également de moyens d'intervention spécifiques pour répondre aux difficultés que rencontrent les habitants de ces quartiers fragilisés. Elle agit ainsi dans des domaines divers et variés tels que, à titre d'exemple, l'Emploi et l'insertion professionnelle, l'Education, l'Habitat et le cadre de vie, la Prévention de la délinquance et la sécurité (...).

L'intervention des pouvoirs publics est formalisée dans un cadre officiel, le Contrat de Ville qui définit les orientations et les objectifs à atteindre. Pour y parvenir, des programmations annuelles d'actions sont élaborées, chaque année, sur la base d'un appel à projets, en faveur des quartiers Politique de la Ville et de leurs habitants.

Le volet Education – Savoirs de base qui est la traduction du volet Jeunesse du Contrat Enfance Jeunesse signé entre la CAF du Doubs et la Ville de Pontarlier reste à ce jour de la compétence de la ville. Le transfert de la compétence « Politique de la Ville » qui s'est concrétisé en 2019 concerne donc les volets « Cohésion et lien social » et « Emploi Insertion », le volet « Prévention de la Délinquance » étant porté par l'intercommunalité depuis 2004.

Volet Cohésion Et Lien Social

Le volet « Cohésion et Lien social » du Contrat de Ville rassemble les projets concernant les objectifs d'intégration sociale des groupes vulnérables, de maintien des équipements de quartier et de développement des démarches participatives.

Dans cette optique, la programmation 2019 s'est déployée autour de quatre thématiques :

- Démocratie
- Lien Social et médiation
- Intégration
- Vie des Quartiers

Les actions inscrites à cette programmation en 2019 ont conforté la dynamique amorcée en 201 lors de l'instauration du nouveau Contrat de Ville, notamment autour de la médiation sur les quartiers et de l'animation de sa vie citoyenne. Cette programmation valorise des actions récurrentes autour de la vie des quartiers, qui offrent aux habitants des moyens pour découvrir le patrimoine local et accéder à la culture. Cette programmation s'inscrit ainsi directement dans l'objectif de favoriser la citoyenneté et de vivre-ensemble, axe transversal du Contrat de Ville de Pontarlier.

L'année 2019 a été marquée par le transfert du portage du Conseil Citoyen au collectif Parloncap, qui rassemble les quatre structures de quartiers présentes sur les territoires visés par la Politique de la Ville, ainsi que par une nouvelle action de sensibilisation au développement durable en partenariat avec Préval.

Cette programmation se caractérise par une forte mobilisation de crédits alloués par la CAF, à hauteur de 84 109 € et d'une participation de l'Etat à hauteur de 32 160 €. La participation de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier s'élève quant à elle à 25 680 €.

La programmation prévisionnelle se présente de la façon suivante :

Thématique	Action	Opérateur	CCGP	ETAT Adulte Relais	CGET	CAF*	Autres financeurs	Montant Total Action
Démocratie	Conseil Citoyen	MPT des Longs Traits	1 000 €		2 000 €		650 €	3 650 €
Lien social et médiation	Médiateur social	MQ des Pareuses	5 000 €			4 000 €	5 000 €	14 000 €
	Médiateur social	MPT des Longs Traits		19 200€		4 880 €	1 500 €	25 580 €
	Médiateur social	CS Berlioz	4 300 €			5 000 €	2 130 €	11 430 €
Intégration	Atelier d'alphabétisation	MJC des Capucins			3 000 €		2 530 €	5 530 €
	Atelier de maîtrise du français	MPT des Longs Traits	300 €		3 000 €		4 270 €	7 570 €
	Développement du langage	MQ des Pareuses	1 500 €					1 500 €
Vie des quartiers	Vie de Femmes	CS Berlioz	2 000 €				2 180 €	4 180 €
	Autour du la famille	CS Berlioz	1 500 €			10 116 €	10 864 €	22 480 €
	Journaux de quartier	CS Berlioz/MQ des Pareuses	1 500 €			2 000 €	1 800 €	5 300 €
	Comité de familles	MQ des Pareuses	1 500			25 000 €	5 050 €	31 550 €
	Animation familles	MPT des Longs Traits	1 500 €	4 960 €		26 313 €	13 825 €	46 598 €
	Mémoire de quartier	MPT des Longs Traits	580 €			800 €	7 150 €	8 530 €
	Echange de savoirs	R.E.R.S.	4 000 €			6 000 €	9 100 €	19 100 €
	Sensibilisation des habitants à la gestion des déchets, au tri et au gaspillage alimentaire	Préval	1 000 €				2 500 €	3 500 €
Total			25 680 €	24 160 €	8 000 €	84 109 €	68 549 €	210 498 €

*CAF : Inclus les crédits au titre du *Fonds Publics et Territoire*, de la *Prestation de Service Ordinaire* et de l'*Animation Collectif Famille*.

Le coût prévisionnel de ces actions s'est élevé à 210 498 € dont 25 680 € pour la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Volet Emploi et Insertion

L'emploi et l'insertion sont parmi les priorités phares du Contrat de Ville 2015-2020. Les objectifs opérationnels de ce volet incluent la mobilisation des outils pour réduire les freins à l'emploi, le renforcement de la coordination opérationnelle des acteurs et le développement d'une offre résidentielle de services.

La programmation 2019 comprend trois axes thématiques :

- Personnes et publics vulnérables
- Ateliers et chantiers d'insertion
- Mobilité

Des actions structurantes composent cette programmation, parmi lesquelles le « Réseau de parrainage du Medef » ou des nombreux chantiers de l'ADDSEA à destination des jeunes visant à leur offrir une expérience professionnelle et un accompagnement spécialisé. L'axe « Mobilité » a été renforcé en 2018 par le lancement d'un projet d'auto-école solidaire porté par l'ADDSEA, permettant à des jeunes en difficulté d'obtenir le permis à faible coût et grâce à un accompagnement adapté. Cette dynamique s'est confirmée en 2019 par un bilan positif pour l'auto-école, qui affiche un taux de remplissage de ses places d'apprentissage de 100 % et un taux de réussite au premier essai de 80 %.

La programmation prévisionnelle se présente de la façon suivante :

Thématique	Action	Opérateur	CCGP	Etat – Emplois aidés	Etat – Directe	CD 25	Fonds Europé-ens	Autres financeurs	Montant Total Action
Personnes et publics vulnérables	Action Femmes	Medef de Franche-Comté	5 000 €					6 410 €	11 410 €
	Réseau de Parrainage	Medef de Franche-Comté	6 500 €		38 250 €		34 850 €	102 539 €	182 139 €
	Un CV vidéo pour un job	Mission Locale du Haut Doubs	1 500 €					2 500 €	4 000 €
Ateliers et chantiers d'insertion	Chantier de Rénovation de Patrimoine	API 25	7 000 €	199 926 €		70 838 €	72 000 €	254 169 €	603 933 €
	Chantier éducatif d'insertion 16-25	ADDSEA	17 235 €	68 400 €			38 000 €	60 200 €	183 835 €
	Chantier expérimental d'insertion 16-25	ADDSEA	5 000 €	10 000 €	41 100 €		12 000 €	16 900 €	85 000 €
	Accompagnement social et confection de blouses solidaires	Haut Doubs Repassage	14 500 €	196 550 €	3 900 €	8 400 €	12 468 €	50 842 €	286 660 €
	Job Dating	Haut Services	2 000 €					7 386 €	9 386 €
Mobilité	Aide à la mobilité	La Roue de Secours	2 500 €	610 €		1 500 €		3 105 €	7 715 €
	Atelier Auto-école	ADDSEA	1 680 €				21 000 €	26 000 €	46 680 €
Total			62 915 €	475 486 €	83 250 €	80 738 €	190 318 €	530 051 €	1 422 758 €

Le coût prévisionnel de ces actions s'est élevé à 1 422 758 € dont 62 915 € pour la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Direction des Moyens

Opérationnels



Fonctionnement

Le Centre Technique Intercommunal (CTI) fait partie intégrante de la Direction des Moyens Opérationnels (DMO). Son fonctionnement, son périmètre d'intervention et son financement sont définis par une convention en date du 16 octobre 2007 complété par trois avenants signés en 2009, 2012 et 2016.

Le CTI regroupe 9 des 10 communes de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP) : Chaffois, La Cluse et Mijoux, Dommartin, Doubs, Les Granges Narboz, Houtaud, Sainte-Colombe, Les Verrières de Joux et Vuillecin.

Il est composé à ce jour de 12 emplois temps plein. La CCGP est leur employeur territorial. Le local technique des agents est situé au sein de la Maison de l'Intercommunalité, 22, rue Pierre Déchanet, BP 49, 25301 Pontarlier.

Depuis 2016, le CTI a engagé un rapprochement avec Centre Technique Municipal (CTM) de la commune de Pontarlier afin d'optimiser certains coûts de fonctionnement et d'investissement.

Une nouvelle organisation a vu le jour et une direction unique a été créée : la Direction des Moyens Opérationnels. Les moyens opérationnels de chaque entité (matériel roulant, locaux techniques, autres matériels...) ont été mis à disposition de chacun même si une différenciation des coûts et activités est encore existante au regard de la convention du 16 octobre 2007.

Ce rapprochement a été présenté et validé par les Comités Techniques de la commune de Pontarlier et de la CCGP réunis en séance plénière le 30 juin 2016 (cf. annexe).

Cette mutualisation progressive des moyens et des interventions entre la commune de Pontarlier et les 9 autres communes de la CCGP s'est matérialisée en 2018 par le déménagement des ateliers municipaux situé rue du Capitaine Bulle à Pontarlier au sein de la Maison de l'Intercommunalité, dans des locaux techniques unifiés. Les anciens cantonniers des 9 autres communes ont également intégrés ces locaux.

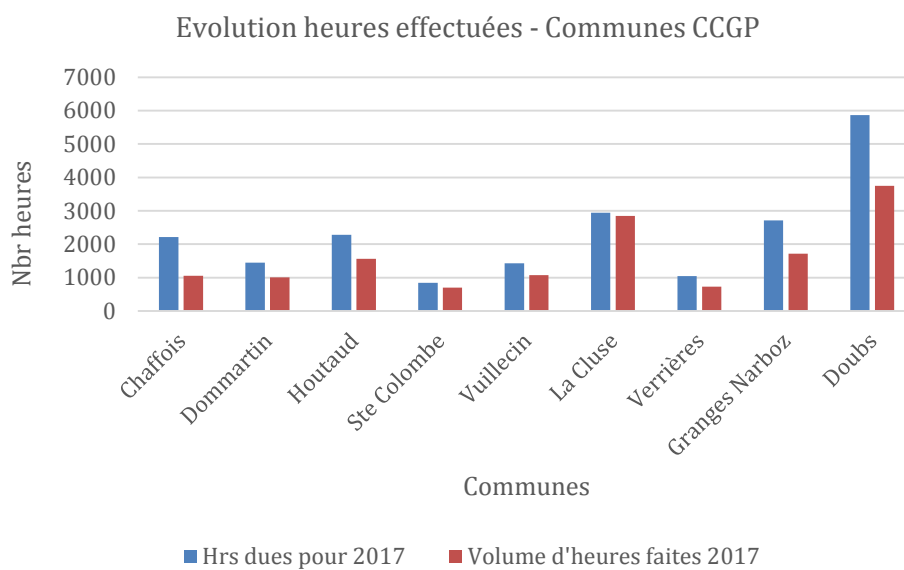
Ces deux dernières années ce rapprochement a connu une nouvelle étape vers une mutualisation pleine et entière avec la refonte de l'organigramme de la DMO et la mise en avant de 5 pôles opérationnels et 3 pôles transversaux (cf. annexe) effaçant un peu plus encore les singularités entre les deux anciennes entités (CTM et CTI). Ce nouvel organigramme a été mis en place fin 2019 et devra être entériné lors d'un prochain Comité Technique. Des modifications substantielles pourraient y être apportées en lien avec l'audit organisationnel lancé conjointement par les 3 collectivités que sont la CCGP, la commune de Pontarlier et le CCAS de Pontarlier.

Bilan d'activité

Les heures dues aux communes

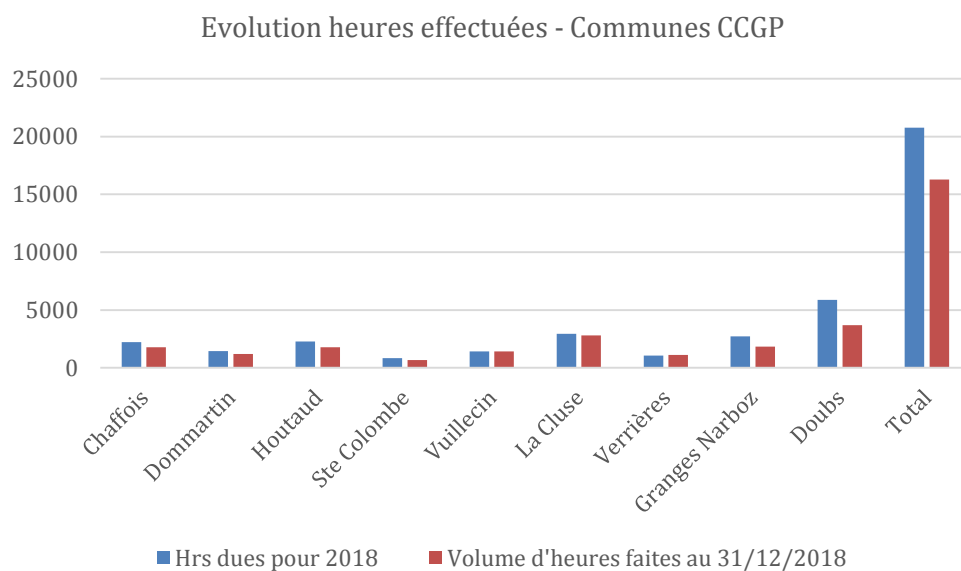
Année 2017

Communes	Hrs dues pour 2017	Volume d'heures faites 2017	% effectué	Solde d'heures restantes
Chaffois	2 214	1 052	47,52 %	1 162
Dommartin	1 446	1 008	69,71 %	438
Houtaud	2 279	1 557	68,32 %	722
Ste Colombe	841	703	83,59 %	138
Vuillecin	1 430	1 069	74,76 %	361
La Cluse	2 942	2 846	96,74 %	96
Verrières	1 044	727	69,64 %	317
Granges Narboz	2 712	1 719	63,38 %	993
Doubs	5 866	3 747	63,88 %	2 119
Total	20 774	14 428	69,45 %	6 346



Année 2018

Communes	Hrs dues pour 2018	Volume d'heures faites au 31/12/2018	% effectué au 31/12/2018	Solde d'heures restantes
Chaffois	2 214	1 790,75	80,88 %	423,25
Dommartin	1 446	1 183,08	81,82 %	262,92
Houtaud	2 279	1 780,00	78,10 %	499,00
Ste Colombe	841	667,75	79,40 %	173,25
Vuillecin	1 430	1 429,50	99,97 %	0,50
La Cluse	2 942	2 795,95	95,04 %	146,05
Verrières	1 044	1 099,63	105,33 %	-55,625
Granges Narboz	2 712	1 824,25	67,27 %	887,75
Doubs	5 866	3 699,25	63,06 %	2 166,75
Total	20 774	16 270,16	78,32 %	4 503,845



Année 2019

Communes	Volume d'heures faites au 31/12/2019	hrs dues pour l'année 2019	% effectué au 31/12/2019	Solde d'heures restantes
Chaffois	1 460,00	2 214	65,94 %	754,00
Dommartin	1 689,50	1 446	116,84 %	-243,50
Houtaud	2 164,75	2 279	94,99 %	114,25
Ste Colombe	602,50	841	71,64 %	238,50
Vuillecin	1 042,25	1 430	72,88 %	387,75
La Cluse	2 474,75	2 942	84,12 %	467,25
Verrières	1 200,00	1 044	114,94 %	-156,00
Granges Narboz	2 206,75	2 712	81,37 %	505,25
Doubs	3 575,75	5 866	60,96 %	2 290,25
Total	16 416,25	20 774	79,02 %	4 357,75

Chaque année le nombre total moyen dévolu aux 9 communes n'est pas effectif. Pour autant, l'augmentation est constante puisque nous sommes passés de 69,45 % en 2017 à 78,32 % en 2018 et en 2019 à 79,02 %.

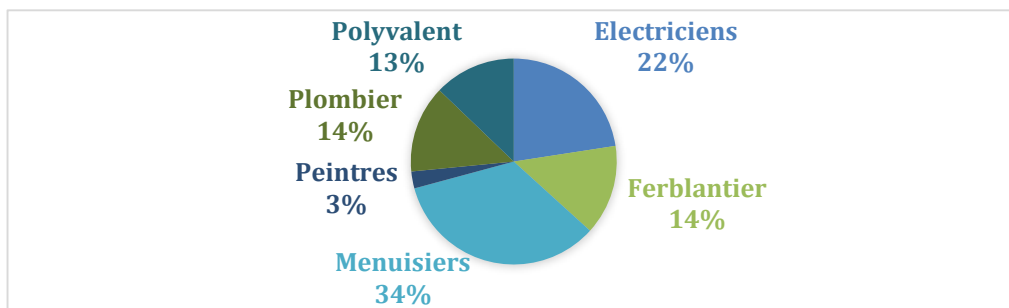
Certaines communes utilisent malgré tout la totalité de leurs heures voir un peu plus. C'est le cas des Verrières de Joux pour 2018 (105,33 %) et pour 2019 (114,94 %). Ce fut également le cas pour Dommartin en 2019 (116,84 %).

Pour 2019, 2 communes sont donc au-dessus des 100 %, 1 au-dessus de 90 %, 2 au-dessus de 80 %, 3 au-dessus de 70 % et 2 au-dessus de 60 %. Sur ces deux communes, seule Doubs est depuis 3 ans dans cette fourchette des 60 %. Cette indication peut appeler à modifier son nombre d'heures annuelles définies dans le cadre de la convention de 2016.

Cette moyenne des heures dues ne prend pas en compte les heures réalisées par les agents sur les équipements de la CCGP pour lesquels les interventions sont réparties tant sur l'ex-CTM que sur le CTI. Les bâtiments intercommunaux sont au nombre de 11 :

- La Belle Vie
- La Maison de l'Intercommunalité
- Le Gounefay
- La station d'épuration
- La déchetterie
- Le Château de Joux
- La Malmaison
- L'Office de Tourisme
- L'aire d'accueil des gens du voyage
- Micro-crèche intercommunale de Granges-Narboz
- Micro-crèche Au Clair de la Lune

Ces interventions ne sont pas encore comptabilisées de manière pleine et entière. Pour autant, sur le pôle bâtiminaire cela a représenté en 2018, 161 interventions et en 2019, 226. Pour 2019, le total d'heures s'élève à 755 heures réparties de la façon suivante :



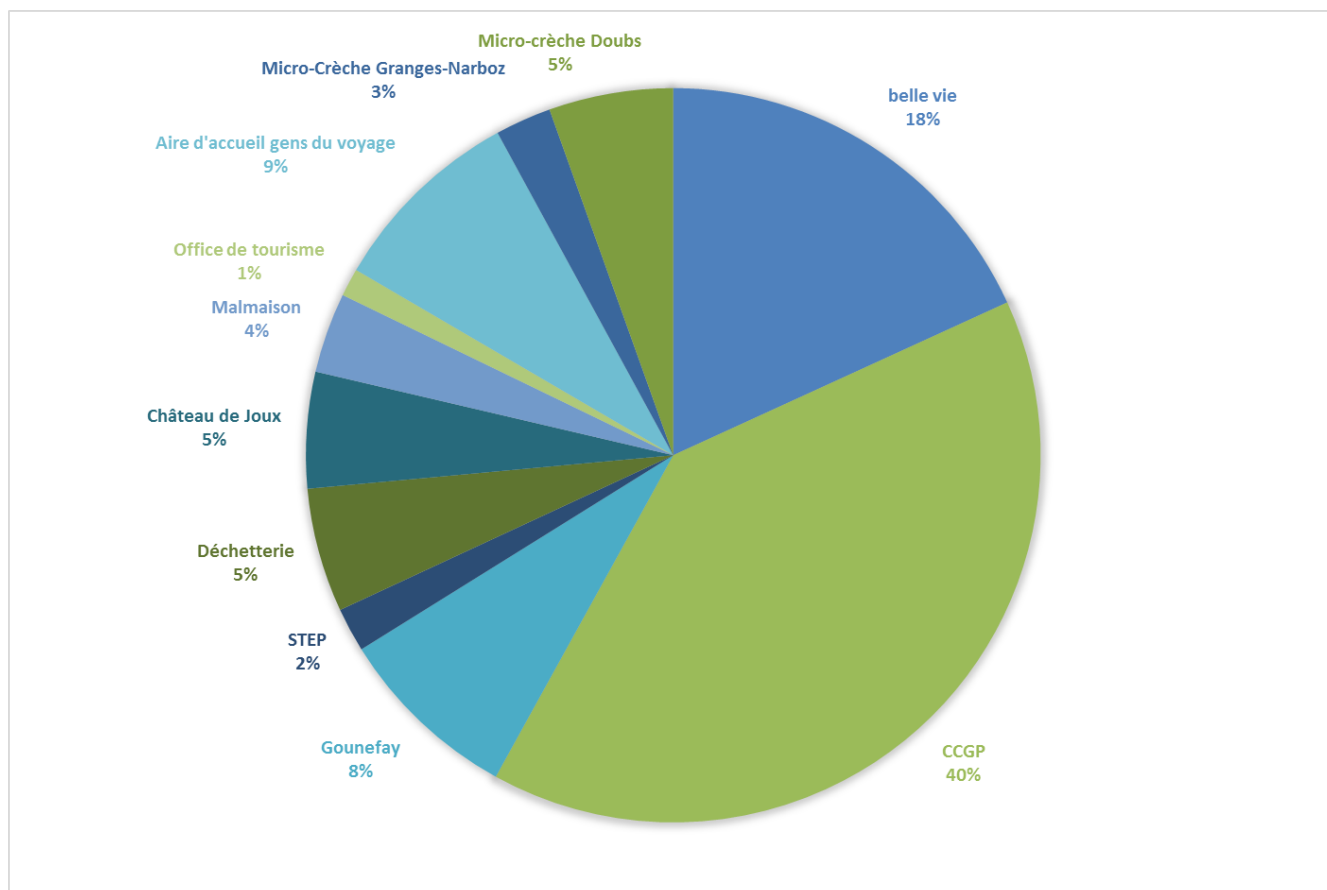
Nombre d'heures effectuées dans les bâtiments intercommunaux

(Recensement débuté au 2^{ème} trimestre 2019)

Bâtiments intercommunaux	Nombre d'heures (arrondi sup.)	%
Maison de l'intercommunalité	301	39,86
Belle vie	137	18,17
Gounefay	61	8,11
STEP	15	1,94
Déchetterie	41	5,47
Château de Joux	39	5,11
Malmaison	27	3,53
Office de tourisme	9	1,23
Aire d'accueil gens du voyage	65	8,64
Micro-crèche Granges Narboz	19	2,47
Micro-crèche Doubs	41	5,47
Total	755	100

En extrapolant sur l'année complète (1^{er} trimestre inclus suivant la même variabilité) :

Bâtiments intercommunaux	Nombre d'heures (arrondi sup.)	%
Maison de l'intercommunalité	226	39,86
Belle vie	103	18,17
Gounefay	46	8,11
STEP	11	1,94
Déchetterie	31	5,47
Château de Joux	29	5,11
Malmaison	20	3,53
Office de tourisme	7	1,23
Aire d'accueil gens du voyage	49	8,64
Micro-crèche Granges Narboz	14	2,47
Micro-crèche Doubs	31	5,47
Total	567	100



L'ensemble de ces interventions pour 2019, représentent un nombre d'heures équivalent à 755.

Par extension, il peut être envisagé que les heures faites par les pôles Espaces Verts et Urbain pourraient être équivalent. Dans cette logique, il est donc possible de dire que le nombre d'heures totales fait par les agents de la DMO sur les équipements intercommunaux serait de 1 510 h à répartir entre l'ex-CTM et le CTI.

En conclusion, il est important de rappeler que le différentiel d'heures est remboursé aux communes une fois le compte administratif arrêté.

Les missions et tâches des différents pôles

Le rythme des services techniques s'organise en fonction des saisons.

Pôle Espaces Verts

L'activité de la tonte représente une partie très importante du temps de travail de l'été. Le fleurissement commence lui dès le printemps. Cette période est également propice à la taille d'arbustes et de rosiers. Cette activité a également cours sur la période automnale. La période hivernale permet de se consacrer à l'abattage et à la plantation d'arbres mais également à l'élagage. Sur cette période, les équipes du pôle Espaces Verts sont fortement mobilisées sur le déneigement ainsi que sur l'installation de tout ce qui a trait aux décorations de Noël (pose des sapins, réparation et installation des guirlandes et autres).

Pôle Urbain

Le service signalisation/manifestation

La période printemps/été est essentiellement consacrée à la peinture horizontale (routière) ainsi qu'à l'installation des manifestations extrêmement nombreuses et chronophages sur le territoire. Les collègues de ce service gèrent également tout ce qui est en lien avec des déménagements divers et variés (bâtiments communaux, intercommunaux et autres). La signalisation verticale (pause de panneaux) est également un axe fort de leur travail au quotidien. Sur la période printemps/été, elle est faite en alternance avec la peinture horizontale en fonction des conditions météorologiques. Contrairement à la signalisation verticale, cette activité se poursuit pendant la période hivernale. Pendant la période hivernale, les collègues de ce service sont également mobilisés sur le plan de viabilité hivernale.

Le service propreté

Celui-ci est mobilisé quotidiennement toute l'année. Jusqu'à fin 2018, un agent était positionné 2 jours par semaine en période hivernale pour faire la tournée des poubelles et nettoyer les abords des PAV des 9 communes et 3 jours par semaine sur la période estivale. Afin d'avoir une plus grande réactivité, notamment du fait des dépôts sauvages, depuis janvier 2019, la tournée de cet agent a été portée à 5 jours semaine.

Depuis quelques années, le nettoyage des rues et trottoirs des communes se faisait ponctuellement et/ou à la demande des maires des communes. Début 2020 (printemps), une campagne de nettoyage de l'ensemble des communes a été entreprise sur 3 semaines avec 2 équipes de 5 agents (1 sur Pontarlier et 1 sur les autres communes). Cette tâche est supportée tant par des collègues du pôle Urbain que par des collègues du pôle Espaces Verts. Ce grand nettoyage de printemps se fait en plus des demandes ponctuelles (cours d'école, rues...) des maires. Dans la mesure du possible ces actions ponctuelles sont satisfaites le mardi de chaque semaine.

Le service voirie

Pendant la période hivernale, l'ensemble de ce service est mobilisé sur les questions de déneigement.

Pôle Bâtimentaire

Ce pôle est composé de 4 services :

- Dépannage bâtimentaire,
- Electricité/Plomberie,
- Gestion des bâtiments,
- Menuiserie/Ferblanterie/Peinture.

Le service dépannage bâtimentaire est exclusivement destiné aux 9 communes hors Pontarlier. Il effectue toutes les tâches à l'intérieur des bâtiments communaux et parfois aux abords. Jusqu'à mi-2019, ce service était composé de 2 agents polyvalents. Face à l'augmentation des demandes, il a été acté de le doter d'un troisième agent pris sur les effectifs globaux. Cet agent a permis d'intégrer l'ensemble des demandes des communes dans un plan de charge et de soulager l'activité des 2 autres collègues. Ces agents interviennent également sur l'ensemble des bâtiments intercommunaux. Il est à noter qu'aujourd'hui encore ces collègues sont positionnés sur la problématique des compteurs d'eau (installation, relève, réparation).

Les autres services de ce pôle n'interviennent qu'épisodiquement sur les 9 communes. L'essentiel de leur travail est effectué sur la commune de Pontarlier. En plus de ces tâches, il faut y ajouter le déneigement pendant la période allant du 15 novembre au 15 mars.

Ce service utilise depuis 1 an maintenant un logiciel de gestion des interventions. Même si s'il reste encore un manque d'homogénéité des moyens de recensement qui ne permet pas encore un chiffrage exhaustif du nombre de travaux, il donne une première lisibilité sur l'activité de ce pôle en direction des neuf communes. L'année 2020 devrait permettre de faire le même travail analytique pour les 9 communes que celui qui a été fait pour les bâtiments de la CCGP (Cf. Bilan d'activité - Les heures dues aux communes)

L'ensemble de ces missions et tâches commencent à s'inscrire dans un plan de charge hebdomadaire. Aux tâches récurrentes et planifiables viennent s'ajouter plus de 5 000 demandes annuelles dont le degré d'urgence peut être immédiat.

Le système des astreintes

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à proximité de son domicile afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail (article 2 du décret n° 2005-542 du 19 mai 2005).

La commune de Pontarlier et la CCGP ont mis en place depuis de nombreuses années un système d'astreintes. Celui-ci répond à une exigence de continuité du service public et à un impératif de sécurité. Il permet d'intervenir en dehors des horaires normaux de fonctionnement des services pour faire face aux situations suivantes :

- La préservation et le bon fonctionnement du patrimoine des Collectivités et des équipements associés,
- L'assistance technique à d'autres services publics intervenant sur le territoire (police, pompiers, gendarmes, services préfectoraux...),
- A titre exceptionnel, une assistance aux citoyens est possible en cas de situations graves et subites.

La notion d'astreinte est à dissocier d'évènements ayant une ampleur telle que la mise œuvre des plans communaux de sauvegarde soient nécessaires.

Aujourd'hui ce système est assuré par notamment par la DMO.

Ces compétences s'exercent en continuité de service 24h/24 et 365 jours/an, et en toutes circonstances, en dehors des heures normales du service.

Un système s'astreintes spécifique existe également dans le cadre du plan de viabilité hivernale. Il est opérant du 15 novembre au 15 mars de chaque année.

Les Points d'Apport Volontaire (PAV)

Même si les PAV sont une compétence transférée à la structure intercommunale dans le cadre des Ordures Ménagères (OM), ils représentent une problématique particulière pour les maires des communes en ce sens qu'ils reflètent l'image de propreté des communes et donc une bonne gestion communale. C'est pourquoi il semble pertinent d'apporter ici les éléments ci-dessous.

Fin 2019, a été intégré pour 2020 un nettoyage 2 fois par an des 100 PAV couvant le territoire intercommunal. Cette visite semestrielle a pour objectifs :

- D'assurer la propreté systématique des abords de la centaine des points d'apport volontaire répartis sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier :
 - Balayage des abords du PAV dans un rayon de 2 à 3 mètres pour enlever tous les déchets et salissures,
 - Nettoyage avec karcher à eau chaude des enveloppes extérieures des PAV.
- D'inventorier de façon exhaustive les désordres constatés visuellement sur les PAV (avec ou sans photo) afin de procéder dans les meilleurs délais à leur réparation ou leur remplacement.

Ce travail a été effectué pour la première fois du 04 mai au 11 mai 2020 par un agent DMO du pôle OM sous la conduite du responsable de pôle.

Les principaux constats sont les suivants :

- Commune de **Sainte-Colombe**
 - Rue de la Chapelle / cimetière : 2 plastrons bleus et étiquettes manquants
- Commune des **Granges Narboz**
 - Salle des fêtes : absence de 2 étiquettes vertes
 - Rue de Champagne : absence étiquette verte
 - Rue R. Cuenard : une bouche jaune cabossée
- Commune de **Houtaud**
 - Salle des fêtes : absence de 2 plastrons verre
 - Salle des fêtes : 1 PAV jaune hors service, éventration au bas du PAV
- Commune de **Chaffois**
- Commune de **Dommartin**
- Commune de **Vuillecin**
 - Rue du stade : 1 plastron bleu et un plastron jaune mal fixés
- Commune de **Doubs** :
 - Rue des Oréades : PAV bleu hors service, dégradation en partie basse
 - Rue J. Perrin : PAV bleu cassé sur sa partie supérieure
- Commune de **la Cluse et Mijoux**
 - Parking distillerie : 1 plastron jaune manquant
 - Route des Parrods : 1 plastron bleu brûlé
 - Lotissement « Les Angles » : 1 plastron jaune manquant
 - Route du Château de Joux : 1 plastron bleu manquant
- Commune des **Verrières de Joux**
 - Sortie de la commune : 2 plastrons jaunes manquants

Face à ces constats, les préconisations suivantes ont été mises en œuvre. Les PAV dont l'enveloppe extérieure a été dégradée ont été déposés dans les ateliers de l'Entreprise BONNEVAUX pour réparation et ont été remplacés en attendant par des PAC de rechange, stockés à la déchetterie. Les plastrons sont également réparés progressivement en interne par les équipes du pôle OM. Pour les autres observations (manque d'étiquette, bouche cabossée, effacement des tags), elles seront levées dans les prochaines semaines au plus tard au 1^{er} septembre 2020.

Le rangement et l'organisation des locaux

Un des premiers objectifs assigné par le Président de l'Intercommunalité en 2018 était de travailler sur le rangement des différents locaux techniques.

Au sein de la Maison de l'intercommunalité

Un premier travail a été fait au sein de la « Cathédrale », lieu de stockage des services techniques au sein de la Maison de l'Intercommunalité. Aujourd'hui, l'ensemble du matériel présent dans ce local est rangé par Pôle en lien avec le nouvel organigramme. Chaque Pôle et par extension chaque service dispose d'une travée dans lequel son matériel est stocké et référencé.

Le parking intérieur a également fait l'objet de quelques évolutions : en plus de la mise en place d'un sens de circulation, un plan de rangement des véhicules a été élaboré et mis en place dans une temporalité hiver été.

L'extérieur a connu quelques modifications : marquage au sol des places de parking pour les véhicules du pôle Conciergerie ainsi que pour le pool des véhicules DMO/DEA. Afin d'augmenter la sécurité des collègues, une peinture horizontale a été également vu le jour ainsi que l'installation de panneaux miroirs dans les différents angles morts de l'extérieur du bâtiment.

Les autres sites

Le site de Danzas, essentiellement consacré à la gestion des véhicules neige a également évolué avec la mise en place d'un plan de circulation et de rangement des véhicules. La quasi-totalité du matériel hors neige a été transféré à la Maison de l'Intercommunalité.

Dans la même logique, les autres locaux utilisés par les services techniques sont en cours de finalisation : les Lavaux , « Artman » et les Poudrières.

Le déneigement

Un travail de cartographie des circuits de déneigement a été entamé en 2019 (cf. annexe). Avec le départ du responsable du plan de viabilité hivernale en septembre 2019, ce travail n'a pas encore pu être finalisé. Pour autant, cela avance bien. 2 communes restent encore à finaliser.

Depuis l'hiver 2019, un passage des collègues référent neige est réalisé sur chaque commune aux mois d'octobre novembre. Avec les élus, les agents se rendent sur les sites sensibles pour travailler à trouver les meilleures solutions.

De nombreuses communes utilisent tant le déneigement en régie qu'un recours à des prestataires. Afin d'optimiser les tournées et de s'assurer une certaine stabilité dans la qualité du déneigement, le marché déneigement a été construit sur 4 ans avec possibilité d'y mettre fin chaque année. Le tableau ci-dessous donne à voir le choix du mode de portage retenu sur chaque commune.

Déneigement Communes CCGP				
Communes	Déneigement mécanique		Déneigement manuel	
	Routes (de 4h à 20h)	Trottoirs (de 5h à 20h)	Bâtiments communaux (de 6h à 20h)	Cimetières (dans la journée)
Pontarlier	Régie	Régie	Régie	Régie
Les Etraches	Prestataire	Régie	Régie	Régie
Doubs	Régie/Prestataire	Régie	Régie	Régie
Vuillecin	Prestataire	Régie	Régie	Régie
ZAE	Régie	Régie	Régie	Régie
Dommartin	Régie	Régie	Régie	Régie
Houtaud	Prestataire/Régie	Régie	Régie	Régie
Chaffois	Prestataire	Régie	Régie	Régie
ZAE	Régie	Régie	Régie	Régie
Sainte-Colombe	Prestataire	Régie	Régie	Régie
Les Granges Narboz	Régie/Prestataire	Régie	Régie	Régie
La Cluse et Mijoux	Prestataire/Régie	Régie	Régie	Régie
Les Verrières de Joux	Prestataire	Régie	Régie	Régie

Le tableau de suivi journalier de l'activité déneigement a également été remis en place (cf. annexe).

Les tarifs de location

Un travail sur l'harmonisation des tarifs de location a été fait courant 2019. Ce travail a été présenté et validé en commission. Il a été entériné lors du conseil communautaire du mois d'avril 2019. Ces tarifs sont présentés sous forme de tableau (cf. annexe).

Celui-ci inscrit la mise à disposition de l'ensemble du matériel DMO aux 10 communes de la CCGP. Cela se fait à titre gracieux soit lors une manifestation communale soit lors d'une manifestation associative soutenue par la commune.

Dans le cadre de manifestations associatives non soutenues par la commune un tarif est appliqué. Un tarif de location a également été acté pour les autres entités du territoire. Enfin, pour les communes et les associations hors CCGP, un tarif a également été voté, plus important que les précédents.

De manière générale, le matériel dit « gros matériel et véhicules » n'est pas destiné à la location. Aucune entreprise, quelle qu'elle soit, ne peut y prétendre. Il en est de même pour les associations et les communes hors CCGP.

Le matériel roulant

A ce jour, même si le CTI dispose de l'ensemble du matériel roulant de la DMO, il compte dans ses rangs 29 véhicules répartis comme suit :

N° interne	Marque et type	Immatriculation	Energie		Date d'acquisition	1ère mise en circulation	Pôle utilisateur
C107	Nissan Cabstar	CN-338-FH	GO	CTTE	11/03/2015	11/03/2015	Pôles Espaces vert /Urbain
C110	Renault Kangoo	CK-016-WK	GO	CTTE	18/09/2012	18/09/2012	Pôles Espaces vert /Urbain
C112	Renault Master	AV-532-NH	GO	CTTE	23/06/2010	23/06/2010	Pôle Batimentaire
C117	Peugeot Boxer	BJ-903-WA	GO	CTTE	24/08/2011	5/09/2011	Pôles Espaces vert /Urbain
C118	Ford Transit	BA-729-KQ	GO	CTTE	23/06/2010	23/09/2010	Pôles Espaces vert /Urbain
C120	Renault Master	CH-273-YC	GO	CTTE	19/07/2012	19/07/2012	Pôle Urbain
C122	Renault Master	DH-408-ED	GO	CTTE	30/06/2014	30/06/2014	Pôle Urbain
C124	Ford Transit Custom	DB-673-SV	GO	CTTE	20/05/2015	20/05/2015	Pôle Batimentaire
C125	Renault Traffic	DV-068-RN	GO	CTTE	14/09/2015	14/09/2015	Pôle Ordures Ménagères
C129	Mercedes Sprinter	EW-493-EE	GO / AdBlue	P.L	29/03/2018	29/03/2018	Pôle Espaces Verts/Urbain
C132	PEUGEOT BOXER	FQ-768-PE	GO / AdBlue	CTTE	17/06/2020	17/06/2020	Pôle Espaces Verts/Urbain
E102	Bigab	CY-932-SR		REM	19/09/2013	19/09/2013	Pôle Espaces verts / voirie
E103	Kubota U17-3&	E100	GNR	ENG	3/07/2013		PôleUrbain
E104	Noremat Epareuse	E103			15/05/2012		Pôle Urbain
TC02	Caterpillar 432-F	Caterpillar 432-F			05/01/2015	05/01/2015	Pôle Urbain et déneigement
T100	Shibaura CM 374	AX-380-NN	GNR	TRA	28/07/2010	28/07/2010	Pôle Espaces verts et déneigement
T101	Kubota F 3680	CH-870-ND	GNR	TRA	10/07/2012	10/07/2012	Pôle Espaces verts et déneigement
T102	Shibaura ST 333	3179ZP25	GNR	TRA	28/08/2008	28/08/2008	Pôle Espaces verts et déneigement
T103	Kubota F 3680	CH-992-NJ	GNR	TRA	10/07/2012	10/07/2012	Pôle Espaces verts et déneigement
T104	Holder C270	DY-487-BK	GNR	TRA	11/12/2015	11/12/2015	Pôle Espaces verts et déneigement
T105	Kubota G26		GNR	TRA			Pôle Espaces verts
TC100	John Deere 6330	CG-305-CA	GNR	TRA	7/06/2012	7/06/2012	Pôle Urbain et déneigement
TC101	Case 5140	EM-456-FH	GNR	TRA	12/02/2009	28/09/1994	Pôle Urbain et déneigement
TC103	Case Maxxum 115 XL	DY-546-EZ	GNR	TRA	20/11/2007	20/11/2007	Pôle Urbain et déneigement
TC104	John Deere 6330	DY-534-EZ	GNR	TRA	2/10/2006	2/10/2006	Pôle Urbain et déneigement
TC105	Deutz Agrottron	AJ-740-XA	GNR	TRA	6/11/2014	15/01/2001	Pôle Urbain et déneigement
VL100	Fiat Punto	AM-810-TW	GO	VL	18/04/2012	17/04/2012	Pool véhicules DMO/DEA
VL101	Peugeot 207	AX-356-AS	GO	VL	18/04/2012	17/04/2012	Pool véhicules DMO/DEA
VL102	Citroën C3	DW-188-GS	ES	VL	30/01/2007	30/01/2007	Direction Générale

Chaque année le CTI dispose d'une enveloppe de 150 000 euros pour investir dans le matériel roulant.

En 2019, 70 285 € ont été dépensés comme suit :

Matériel	Coût
1 saleuse	15 480 €
1 turbo fraise	19 800 €
1 camion plateau	35 000 €
1 broyeuse	Prévu 40 000 €, dépensé 0 € car partenariat avec PRÉVAL
1 treuil	5 000 €
Total	70 285 €

La mise en place des fiches d'intervention

Depuis mi-2019, le logiciel JMBOSFT a été revu dans sa partie « gestion des interventions ». A ce jour, l'ensemble des demandes faites par les communes est intégré dans un logiciel de gestion et de suivi des activités. Il permet aux techniciens d'avoir une organisation plus optimum et aux administratifs d'avoir une première vision analytique de nos actions. Demain, il devrait permettre de faire un suivi par commune des interventions annuelles dans leur globalité (heures faites par les agents, missions effectuées, coût du matériel mis à disposition...).

A ce jour, l'ensemble des demandes faites par les communes est retranscrite par les responsables de pôle dans ce document. Demain, sachant que certaines communes comme Les Verrières de Joux et Doubs utilisent déjà des tableaux d'interventions ou des OT, il peut être envisagé la mise en place dans chaque mairie du logiciel afin que les demandes soient directement pré-remplies par les principaux intéressés. Doubs devrait servir de commune test dès septembre 2020.

Conclusion

Pour l'année 2020, quelques grands axes de travail ont été définis :

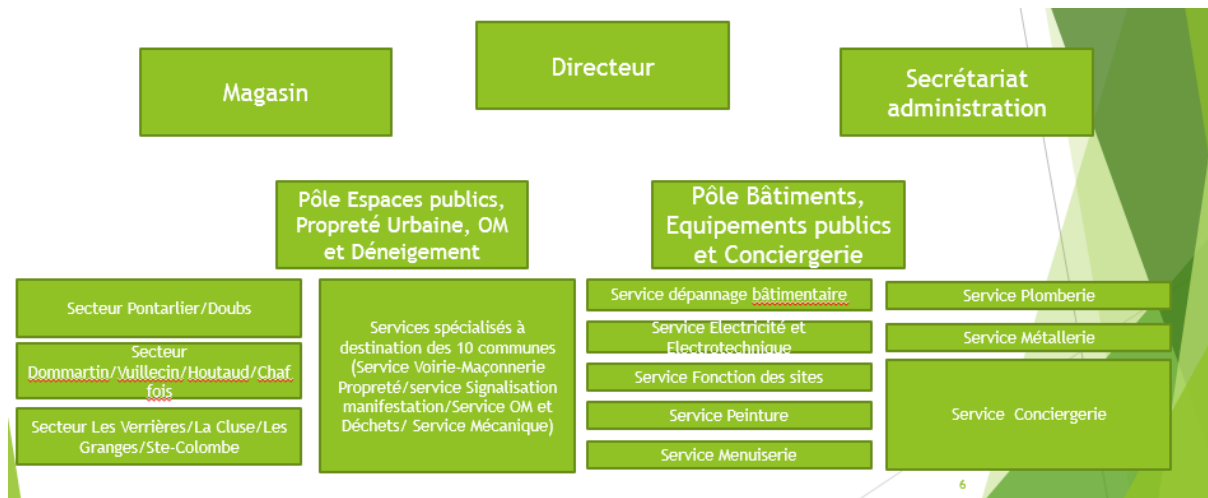
Un travail plus fin sur les questions budgétaires et sur les marchés publics a été engagé. Il a pour objectif d'avoir une vision la plus objective possible sur l'utilisation de nos crédits (tant dans une logique de suivi budgétaire que de prospective). L'ensemble de nos marchés sera analysé en ce sens.

Au niveau des agents, un plan de formation sur trois ans sera engagé afin de continuer à professionnaliser nos différents corps de métier.

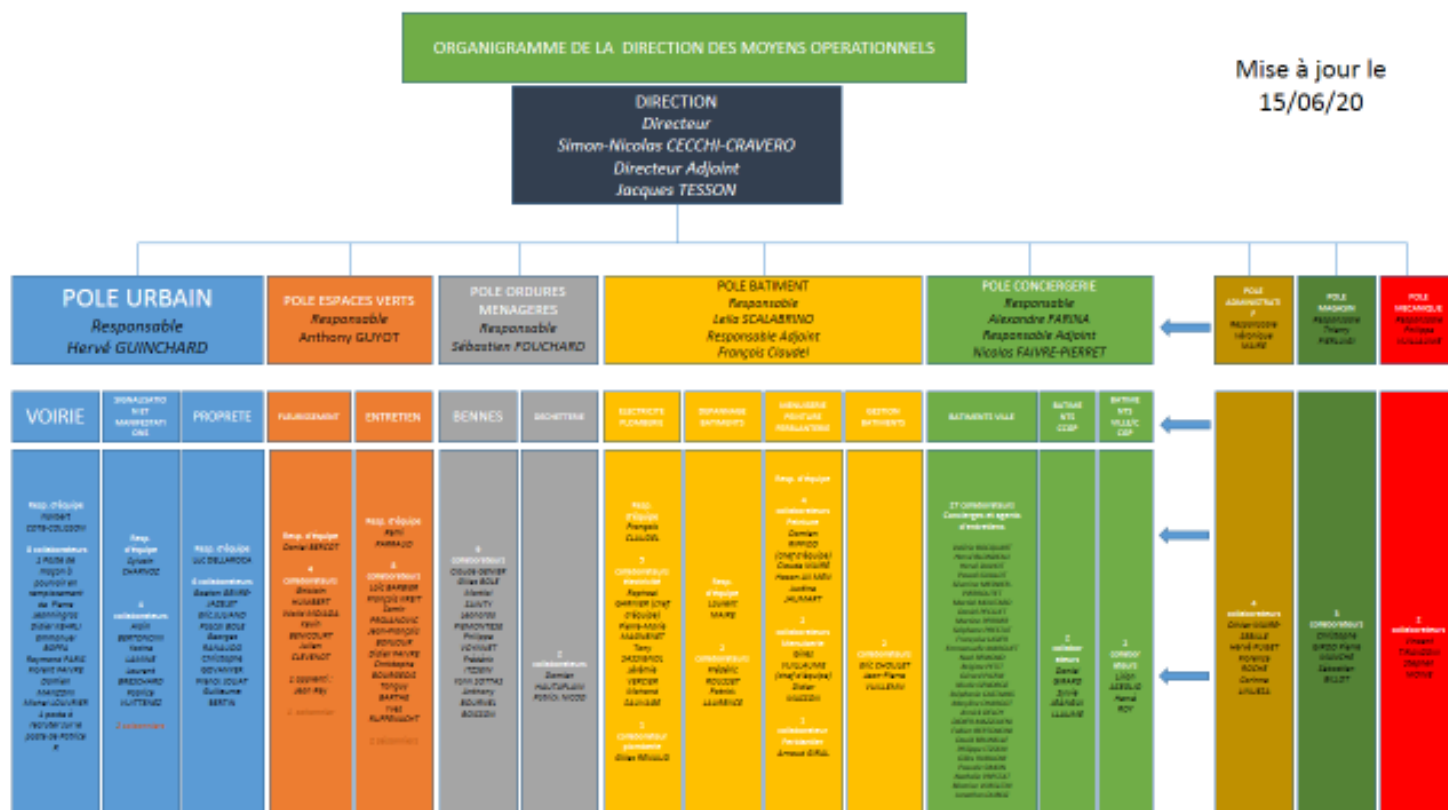
Deux sujets devront également être abordés avec les élus de la commission DMO : la problématique du désherbage avec la mise en place du « 0 phyto », la question de l'entretien des cimetières et la gestion au quotidien des ZAE dans le cadre du transfert de compétence à la CCGP opéré le 1^{er} janvier 2020.

Annexes

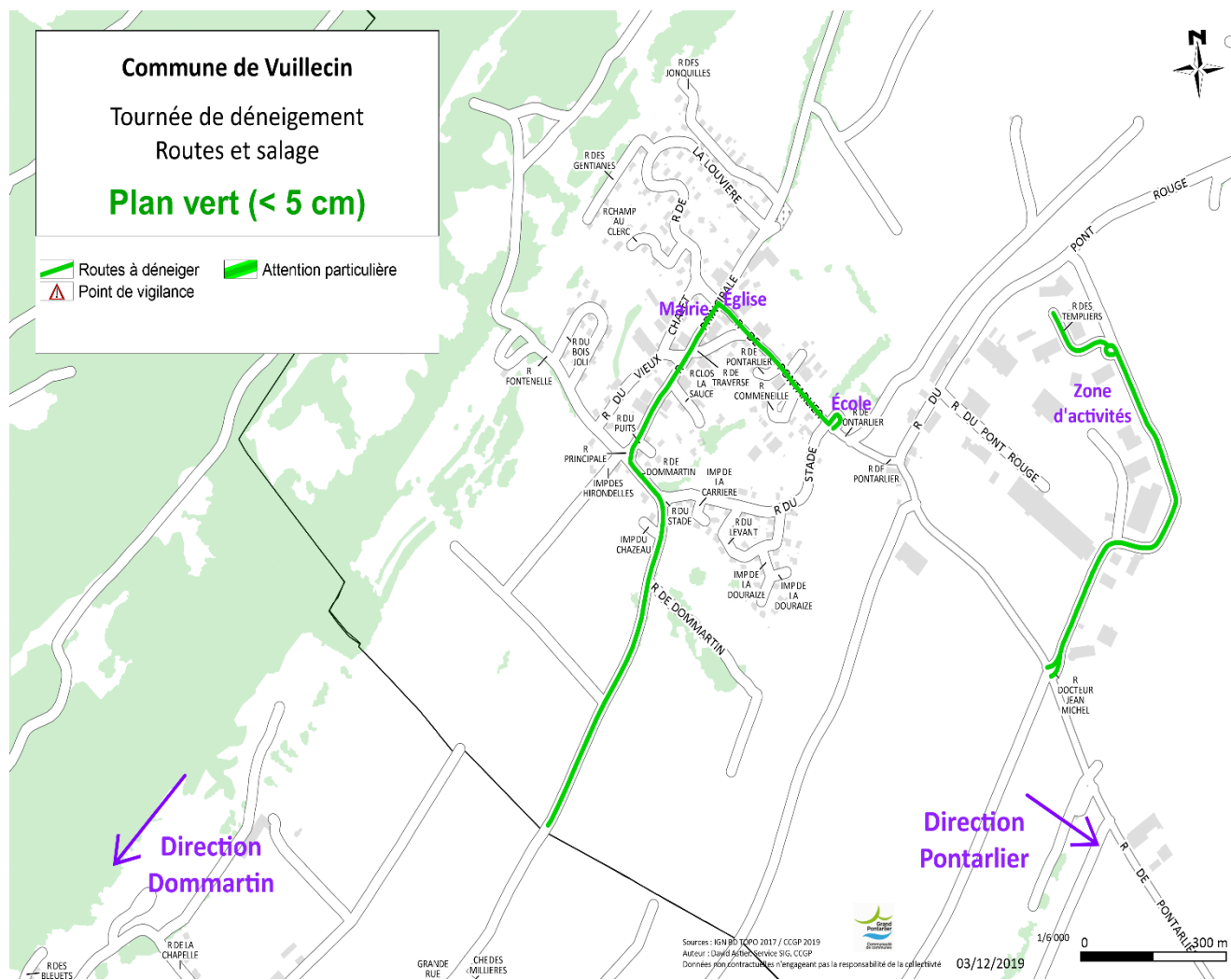
Organigramme de la DMO validé au comité technique du 30 juin 2016

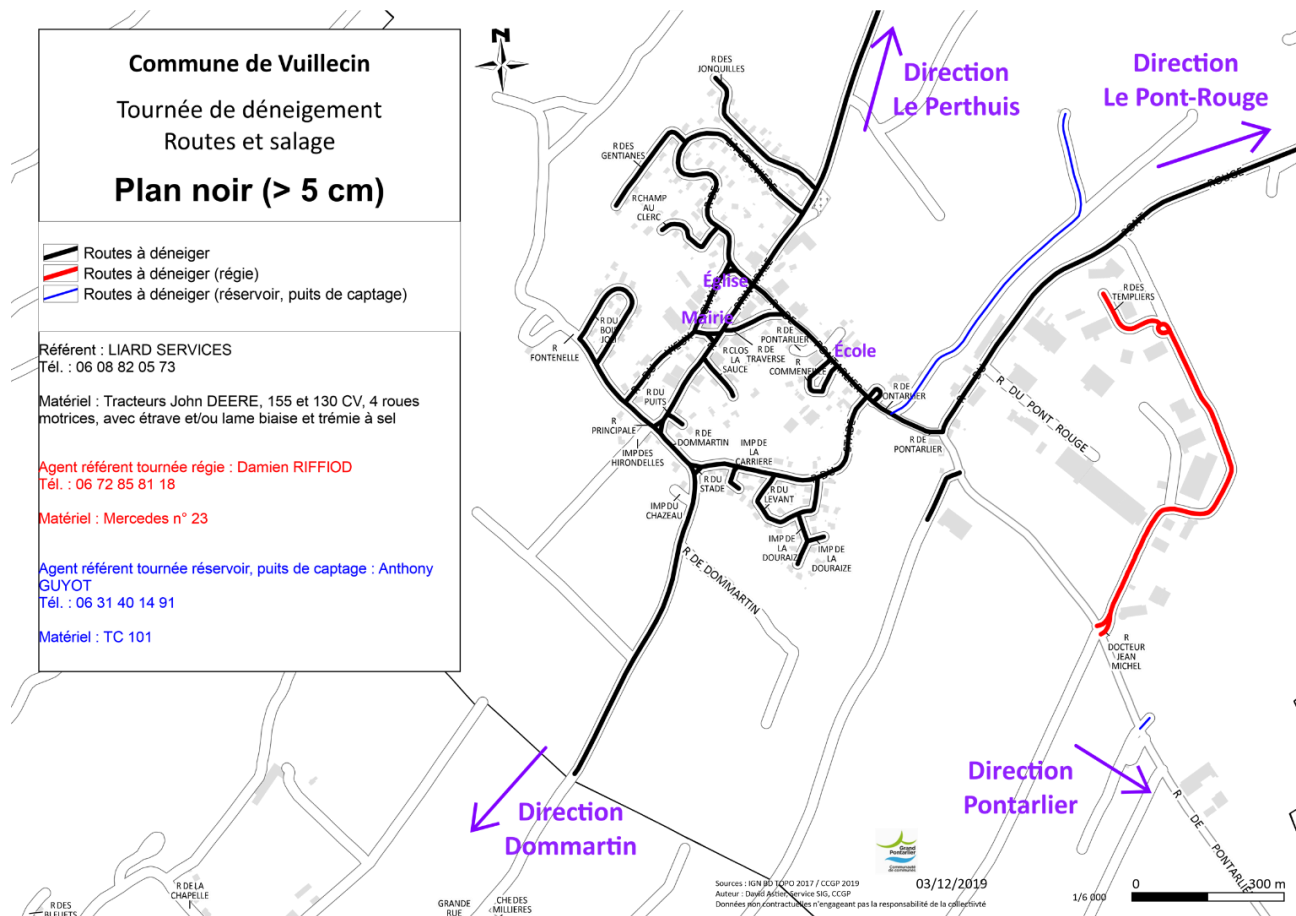


Organigramme mis en place au 31 décembre 2019



Cartographie du plan de viabilité hivernale : l'exemple de la commune de Vuillecin





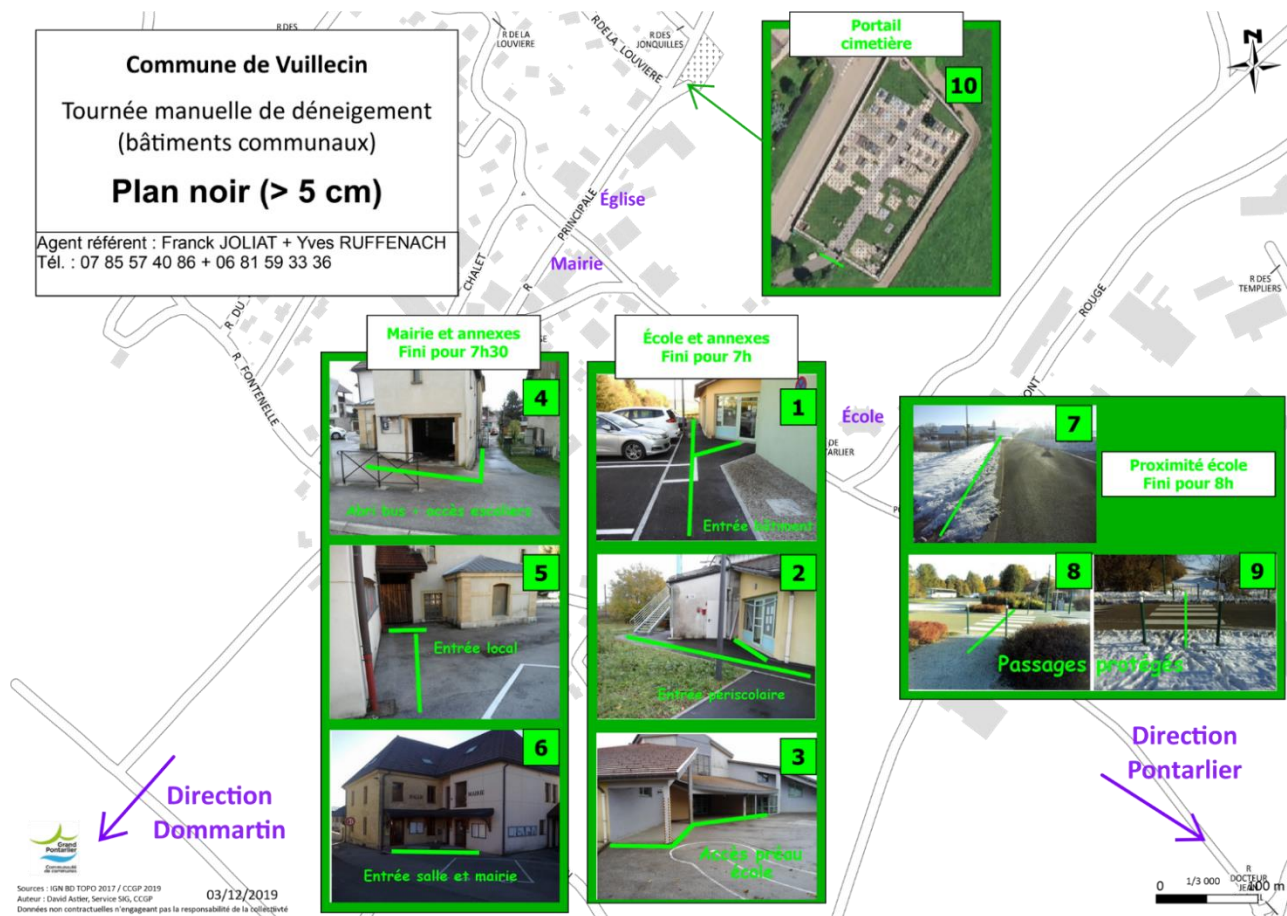
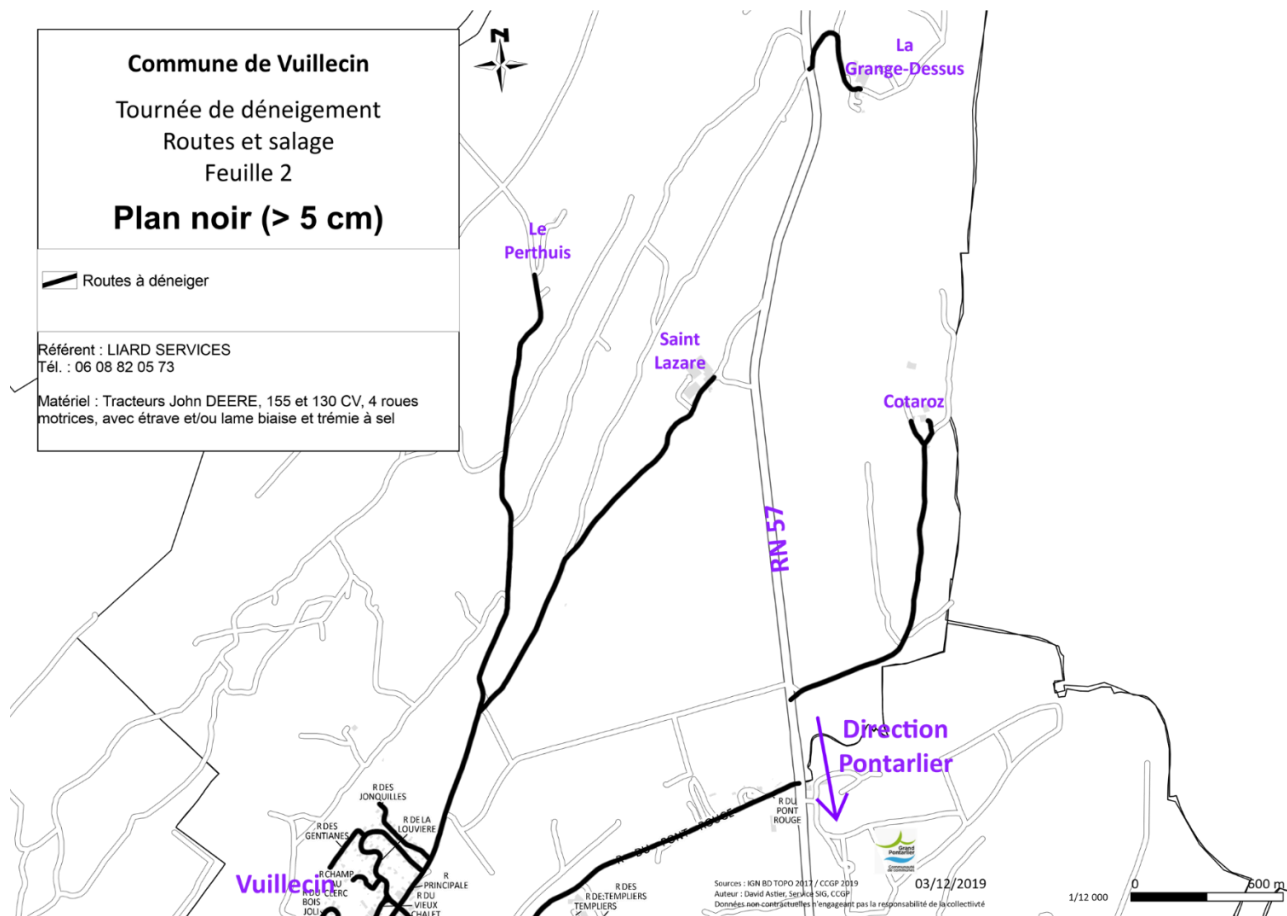


Tableau de suivi journalier de l'activité de déneigement (exemple du 7 novembre 2019 au 21 novembre 2019)

</														

Les tarifs de location

LOCATIONS GERÉES PAR LA DIRECTION DES MOYENS OPERATIONNELLS														
			Communes, associations et entreprises territoire CCGP										Communes et associations hors territoire CCGP	
Matériels mutualisés ville de Pontarlier et CCGP	Qté appartenant à la Ville de Pontarlier	Qté appartenant à la CCGP	Tarif 2018 en € TTC	% 2018 /2019	Manifestations communales et manifestations associatives soutenues par les communes			Manifestations associatives non soutenues par les communes		% 2019	Entreprises		Unité	
					Tarif 2019 en € TTC			Unité	Tarif 2019 en € TTC		Unité	Tarif 2019 en € TTC		Unité
					Proforma	€								
Location " matériel manifestation" :														
Banc PVC de brasserie pliable	40		4.10	2%	0.00	4.18	0.00	4.18	15%	4.81	6.30	4%	6.55	
Banderole Ville de Pontarlier	8		18.69	2%	0.00	19.06	0.00	19.06	15%	21.92	23.81	4%	24.76	
Barbecue	2		12.05	49%	0.00	18.00	0.00	18.00	15%	20.70	17.31	50%	26.00	
Barrière (type Vauban et Héras)	640 V. + 55 H. plus de stock		5.57	2%	0.00	5.68	0.00	5.68	15%	6.53	8.47	4%	8.81	
Bottes de pailles avec enveloppes (par 10)	18		12.54	2%	0.00	12.79	0.00	12.79	15%	14.71	19.49	4%	20.27	
Caisse élection	250		4.18	2%	0.00	4.26	0.00	4.26	15%	4.90	6.39	4%	6.65	
Chaise	120		2.78	2%	0.00	2.84	0.00	2.84	15%	3.27	3.98	4%	4.14	
Cônes de signalisation	2		4.50	2%	0.00	4.59	0.00	4.59	15%	5.28	6.72	4%	6.99	
Drapeau (1 x 1.50)	2		7.50	2%	0.00	7.65	0.00	7.65	15%	8.80	9.94	4%	10.34	
Evier dont installation et démontage max 1m réseaux	2		52.21	2%	0.00	53.25	0.00	53.25	15%	61.24	78.00	4%	81.12	
Flamme Ville de Pontarlier	12		18.69	2%	0.00	19.06	0.00	19.06	15%	21.92	23.81	4%	24.76	
Grille d'expo. " gérées par les Archives Municipales"	17 diff.				0.00		0.00			0.00				
Isoloir	18		4.18	44%	0.00	6.00	0.00	6.00	15%	6.90	6.39	41%	9.00	
Lest tentes	85 béton + 42 fonte		3.00	2%	0.00	3.06	0.00	3.06	15%	3.52	4.50	4%	4.68	
Panneau communication sur ressort	5		12.05	2%	0.00	12.29	0.00	12.29	15%	14.13	18.73	4%	19.48	
Panneau d'affichage	7		16.92	2%	0.00	17.26	0.00	17.26	15%	19.85	26.43	4%	27.49	
Panneau de fléchage associations	19		8.68	2%	0.00	8.85	0.00	8.85	15%	10.18	13.81	4%	14.36	
Panneau de fléchage autres (Ville)	25		17.40	2%	0.00	17.75	0.00	17.75	15%	20.41	27.03	4%	28.11	
Panneau de signalisation	?		4.50	2%	0.00	4.59	0.00	4.59	15%	5.28	6.72	4%	6.99	
Panneau électoral	222		12.05	2%	0.00	12.29	0.00	12.29	15%	14.13	18.73	4%	19.48	
Panneau signalisation K10	35		4.50	2%	0.00	4.59	0.00	4.59	15%	5.28	6.72	4%	6.99	
Paravent musée	50		12.05	-67%	0.00	4.00	0.00	4.00	15%	4.60	18.73	-68%	6.00	
Passage de câbles 44T - 2 jours	10		19.61	2%	0.00	20.00	0.00	20.00	15%	23.00	30.77	4%	32.00	
Podium (plateau 4 x1)	48		18.90	-21%	0.00	15.00	0.00	15.00	15%	17.25	29.70	-26%	22.00	
Podium 12 éléments Eglise St Pierre Ht 0.15	1		18.60	223%	0.00	60.00	0.00	60.00	15%	69.00	29.70	193%	87.00	
Podium préf. (200x 1.00 x 40)	8		18.90	-47%	0.00	10.00	0.00	10.00	15%	11.50	29.70	-49%	15.00	
Podium trophée 3 marches	1		13.23	2%	0.00	13.49	0.00	13.49	15%	15.51	17.09	17%	20.00	
Ring	1		127.23	2%	0.00	129.77	0.00	129.77	15%	149.24	196.29	4%	204.14	
Séparateur plastique	120		5.36	2%	0.00	5.47	0.00	5.47	15%	6.29	7.91	4%	8.23	
Socle béton 1 tonne (hors transport et mise en place)	30		4.50	233%	0.00	15.00	0.00	15.00	15%	17.25	6.75	226%	22.00	
Socles bétons pour pied de sapin	50			2%	0.00	3.83	0.00	3.83	15%	4.40		4%	6.07	
Socle et pancarte A3	20		3.75	2%	0.00	3.83	0.00	3.83	15%	4.40	5.84	4%	6.07	
Sono service communication	1		66.09	2%	0.00	67.41	0.00	67.41	15%	77.52	102.48	4%	106.58	
Sonorisation portative (avec piles)	1		66.09	2%	0.00	67.41	0.00	67.41	15%	77.52	102.48	4%	106.58	
Table + 45 de 2,50m	29 de 2m + 45 de 2,50m		4.07	2%	0.00	4.15	0.00	4.15	15%	4.77	6.28	4%	6.53	
Table Pack foto	12		4.07	2%	0.00	4.15	0.00	4.15	15%	4.77	6.28	4%	6.53	
Table PVC de brasserie pliable	20		4.10	34%	0.00	5.50	0.00	5.50	15%	6.33	6.30	27%	8.00	
Table ronde ou rectangulaire avec Chaises, Forfait latérales	45		10.00	2%	0.00	10.20	0.00	10.20	15%	11.73	16.00	4%	16.64	
Tente Viabri (3m x 3m) avec lest 30 kg et bâches latérales	10		55.38	2%	0.00	56.49	0.00	56.49	15%	64.96	78.68	4%	81.83	
Tente Viabri (6m x 3m) avec lest 30 kg et bâches latérales	5		71.99	2%	0.00	73.43	0.00	73.43	15%	84.44	102.28	4%	106.37	
Tente Viabri, Forfait nettoyage			40.21	2%	0.00	41.01	0.00	41.01	15%	47.16	60.32	4%	62.73	
Tribune intérieure sur roulettes	6 + 2 esc.		50.02	2%	0.00	51.02	0.00	51.02	15%	58.67	77.26	4%	80.35	
Urne	8 métal + 2 plast.		4.18	44%	0.00	6.00	0.00	6.00	15%	6.90	6.39	41%	9.00	

Location "Gros matériel et véhicules" :												
Aspiratrice de feuilles	1	0	16,49	203%	50,00	0,00	heure	250,00	heure	journée		
Balayeuse	1	1	105,39	137%	250,00	0,00	journée	50,00				
	1	0	18,67	168%	50,00	0,00						
Camion 15 tonnes	4	0	56,12	2%	57,24	0,00	heure					
Camion 19 tonnes amplirol ou grue	1	0	24,59	307%	100,00	0,00						
Camion multibenne	1	0	71,06	2%	72,48	0,00						
Camion nacelle	1	0	85,30	2%	87,01	0,00						
Camionnette- tarif à la journée pour association	28	7	101,75	2%	103,79	0,00	journée	103,79	journée			
Camionnette ou petit véhicule	15	11	11,89	2%	12,13	0,00						
Chargeur caterpillar	2	0	71,06	2%	72,48	0,00						
Corrélateur acoustique	2	0	33,15	2%	33,81	0,00						
Cylindre vibrant	1	0	20,40	2%	20,81	0,00						
Dégleuse conduite d'eau détecteur de fuite	1	0	12,96	2%	13,22	0,00						
Micro tracteur	1	1	15,90	214%	50,00	0,00						
Mini-pelle	0	1	117,09	2%	119,43	0,00						
Mini-pelle avec transport	0	1	149,57	2%	152,56	0,00						
Nacelle électrique	1	0	39,16	2%	39,94	0,00		39,94				
Plateau vibrant	1	0	15,90	2%	16,22	0,00						
Pompe d'épuisement 15m3/H	1	0	15,90	2%	16,22	0,00						
Remorque Amplirol (idem au porte-char)	0	1	5,68	780%	50,00	0,00	heure	50	heure			
Remorque porte-char (tarif horaire sans le véhicule tracteur et sans l'arrimage)	1	0	5,68	1661%	100,00	0,00		100,00				
Remorque	3	1	14,94	2%	15,24	0,00		15,24				
Scie à découper la chaussée	4	1	12,26	145%	30,00	0,00						
Traceuse peinture	2	0	15,90	214%	50,00	0,00						
Tracteur	1	5	39,04	92%	75,00	0,00		75,00				
Tracteur et étrave déneigement	1	3	39,04	156%	100,00	0,00						
Tracteur avec épareuse	1	1	74,40	2%	75,89	0,00						
Tracto-pelle	2	1	71,06	41%	100,00	0,00		100,00				
Tronçonneuse élagueuse	10	4	9,05	121%	20,00	0,00						
Unimog	4	0	54,19	2%	55,27	0,00	Km	55,27	Km			
Km après mise à disposition (au-delà de 20 km)			1,76	2%	1,80	0,00		1,80				
Main d'oeuvre (personnel) :												
Tarif horaire												
Heure normale			23,98	3%	24,70	0,00	heure	24,70	heure	15%	28,40	35,51
Samedis (+ 25 %)			29,98	3%	30,89	0,00		30,89		15%	35,52	44,40
Dimanches et jours fériés (+ 66 %)			39,81	3%	41,02	0,00		41,02		15%	47,17	58,96
Heures de nuit de 22 H à 7 H (+ 100 %)			47,96	3%	49,41	0,00		49,41		15%	56,83	71,03
Tarif horaire comprenant les prestations techniques assurées par la régie municipale de la DMO												
Heure normale			40,21	2%	41,01	0,00	heure	41,01	heure	15%	47,17	58,96
Samedis (+ 25 %)			50,05	2%	51,05	0,00		51,05		15%	58,71	73,39
Dimanches et jours fériés (+ 66 %)			66,62	2%	67,95	0,00		67,95		15%	78,15	97,68
Heures de nuit de 22 H à 7 H (+ 100 %)			79,47	2%	81,06	0,00		81,06		15%	93,22	116,52
Indemnité forfaitaire pour un déplacement (A/R)			52,36	2%	53,41	0,00		53,41		15%	61,42	76,77

Service aux Communes



Introduction

La Communauté de Communes du Grand Pontarlier met à disposition de Dommartin, Granges Narboz, Houtaud, Sainte-Colombe et Vuillecin le service « Secrétariat Intercommunal ».

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier a également mis à disposition ce service au Syndicat des Fontaines créé par arrêté du 25 novembre 2015. Ce Syndicat qui regroupe les communes de Granges Narboz et Sainte-Colombe, après avoir construit un bâtiment scolaire et périscolaire, assure la gestion du service scolaire et périscolaire.

Les dépenses du Secrétariat Intercommunal sont, dans un premier temps, prises en charge par l'EPCI, et dans un second temps, répercutées intégralement aux cinq communes selon trois critères : 30 % au titre de la population officielle, 20 % au titre des heures de permanence en mairie et 50 % au titre du rapport d'activités.

S'agissant du Syndicat des Fontaines, une participation de 6 000 € a été reconduite pour 2019.

Moyens en personnel

L'équipe du Secrétariat Intercommunal assure :

- les permanences dans les cinq mairies,
- des missions centralisées dans les locaux de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (comptabilité, établissement et suivi des budgets),
- la gestion administrative et comptable du Syndicat des Fontaines.

Chaque commune bénéficie d'une secrétaire « dédiée » et la polyvalence de chaque agent permet une parfaite continuité du service public. En effet, dès lors que la secrétaire titulaire s'absente (congés annuels, maladie, congés maternité, formation...), les moyens sont mis en œuvre pour que l'accueil du public soit assuré sans interruption toute l'année. Par ailleurs, des renforts sont apportés en cas de surcharge de travail.

En 2019, 3 agents sont partis de la Collectivité (2 en février - 1 en mai). Les recrutements ont permis de les remplacer en avril et fin octobre.

Effectifs 2019

	Du Au	01/01 28/02	1/03 07/04	8/04 15/04	16/04 31/05	01/06 14/10	15/10 31/10	1/11 12/11	13/11 31/12
Nombre d'agents		8	6	7	8	7	8	8	9
ETP*		7.2	5.6	6.6	7.6	6.7	7.7	7.7	8.7
Présence effective (impact des absences)		6.9	5.6	6.6	7.6	6.7	7.7	7.5	8.5

*ETP : équivalent temps plein

Un secrétariat au service de la population

La population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2019 qui bénéficie du service public en mairie est la suivante :

	Au 1^{er} janvier 2019	Au 31 décembre 2019 <i>(en vigueur au 01/01/2020)</i>
Dommartin	713	724
Granges Narboz	1 236	1 268
Houtaud	1 109	1 130
Sainte-Colombe	402	416
Vuillecin	670	664
TOTAL	4 130	4 202

Pour répondre aux besoins de cette population, des heures de permanence hebdomadaires sont assurées dans les mairies.

Heures de permanence hebdomadaires:

- Dommartin : 10 heures
- Granges Narboz : 14 heures
- Houtaud : 13 heures
- Sainte-Colombe : 7 heures
- Vuillecin : 11 heures

TOTAL : 55 heures

<i>Communes</i>	<i>Dommartin</i>	<i>Granges Narboz</i>	<i>Houtaud</i>	<i>Sainte-Colombe</i>	<i>Vuillecin</i>	<i>Totaux</i>
<i>Vie communale</i>						
Conseils Municipaux et comité syndical	9	8	12	11	10	50
Délibérations	92	58	86	56	86	378
Décisions	10	34	50	4	19	117
Arrêtés	32	25	36	7	23	123
Total	143	125	184	78	138	668
<i>Comptabilité</i>						
Budgets	5	7	3	6	5	26
Mandats de paiement	419	507	678	286	419	2 309
309 Titres de recettes	255	197	367	164	233	1 216
Factures d'eau	299	462	811	155	266	1 993
Total	978	1 173	1 859	611	923	5 544
<i>Etat-Civil</i>						
Naissances hors com	12	19	14	4	10	59
Naissances dans com.	0	0	0	0	0	0
Reconnaissances	6	3	12	4	5	30
Chgt de nom	0	0	0	0	0	0
Mariages - hors publication	0	4	1	1	0	6
PACS	7	5	6	3	6	27
Décès	0	2	0	1	1	4
Baptême	2	0	0	0	0	2
Transcriptions décès	3	1	4	7	3	18
Inhumations/exhumations (décès hors commune)	6	1	0	5	2	14
Recensement militaire	7	23	13	3	9	55
Total	43	58	50	28	36	215
<i>Docs administratifs</i>						
Attestations d'accueil	4	10	4	2	1	21
Certificats de domicile	13	20	23	7	9	72
Total	17	30	27	9	10	93
<i>Urbanisme</i>						
Permis de Construire	26	17	15	5	10	73
Déclarations Préalables	10	36	20	6	9	81
Décl Intention Aliéner	33	20	20	0	7	80
CU (a) Information	26	32	42	19	19	138
CU (b) opérationnels	6	0	0	0	0	6
Permis de démolir	0	0	0	0	0	0
Permis d'aménager	2	0	0	0	0	2
DT/DICT	52	49	57	14	0	172
DP forestier	0	0	0	0	41	41
Total	155	154	154	44	86	593
<i>Nombre de tâches</i>	<i>Dommartin</i>	<i>Granges Narboz</i>	<i>Houtaud</i>	<i>Ste Colombe</i>	<i>Vuillecin</i>	
	1 336	1 540	2 274	770	1 193	7 113
pourcentages:	18,78	21,65	31,97	10,83	16,77	100,00
Pour mémoire 2018	1 285	1 491	1 652	520	1 045	5 993
pourcentage	21,44	24,88	27,57	8,68	17,44	100,00

Analyse des tâches

Le nombre de missions atteint 7 113 pour les cinq communes (pour rappel, 5 993 en 2018).

Plusieurs éléments peuvent être soulignés :

Communes	Nombre de tâches comptabilisées	% de l'activité globale
Houtaud	2 274	31.97
Granges Narboz	1 540	21.65
Dommartin	1 336	18.78
Vuillecin	1 193	16.77
Sainte-Colombe	770	10.83

Les deux communes qui mobilisent le plus de moyens sont donc toujours Houtaud et Granges Narboz.

Outre les missions récurrentes, des spécificités entrent en ligne de compte :

- **Marchés publics :**

- ✓ élaboration de la partie administrative de dossiers de consultations des entreprises dans certains marchés publics.

- **Subventions :**

- ✓ constitution et suivi de dossiers conséquents de subventions.

- **Ressources Humaines :**

- ✓ gestion et suivi de personnels des communes et du syndicat : entretiens avec les agents concernés, création et suppression de postes, formalités en concertation avec le centre de gestion...

- **Comptabilité :**

- ✓ contrôle et vérification de l'ensemble des factures,
- ✓ le pôle comptabilité est particulièrement vigilant en matière de marchés publics, de contrôle et mandatement des factures transmises par les maîtres d'œuvres et les entreprises.

Les missions évoluent constamment : il est toujours demandé aux agents plus d'analyse et plus de contrôle en amont puis en aval de tout dossier, particulièrement dans le domaine des investissements.

La particularité de ces dossiers conduit donc le secrétariat intercommunal à y consacrer beaucoup de temps et de moyens.

Stratégie du Territoire

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 20 novembre 2014, la compétence urbanisme (bloc aménagement de l'espace) a été transférée au Grand Pontarlier.

Celle-ci comprend :

- L'initiative, l'élaboration, le suivi, la gestion de l'évolution du SCOT et l'adhésion à un Syndicat Mixte,
- La réalisation du PLUi et de tout document d'urbanisme en tenant lieu à compter du 1^{er} janvier 2015,
- L'instruction des autorisations d'occupation du sol, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Il est à noter que le transfert de la compétence urbanisme n'emporte pas transfert de la compétence de délivrance et de signature des actes d'urbanisme qui restent la compétence de chacune des communes membres.

Le Pole Stratégie de Territoire regroupe sept agents dont trois instructeurs en charge du droit des sols.

En 2017, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal intégrant un volet habitat (PLUiH). Dans ce cadre, un diagnostic exhaustif de territoire qui a fait l'objet de nombreux relevés de terrain, d'échanges avec les acteurs locaux et d'ateliers de travail a été conduit de juin à décembre 2017. Cet état des lieux a servi de base à la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui a fait l'objet d'un débat d'orientations lors du Conseil Communautaire du 26 juin 2019.

Par ailleurs, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, ce sont 1 434 actes d'urbanisme qui ont été instruits :

	Certificat d'urbanisme	Permis de Construire	Déclaration Préalable	Permis de démolir	Permis d'aménager	TOTAL	Par rapport à 2018
Chaffois	34	12	29	0	0	75	↗ 10
Cluse et Mijoux	77	5	21	0	0	103	↗ 27
Dommartin	32	26	10	0	2	70	↗ 7
Doubs	5	21	49	0	0	75	↗ 13
Granges Narboz	45	11	24	0	0	79	↘ 1
Houtaud	42	15	20	0	0	77	↘ 4
Pontarlier	578	55	203	3	2	841	↗ 52
Sainte-Colombe	19	5	6	0	0	30	↘ 2
Verrières de Joux	25	4	17	0	0	46	↗ 18
Vuillecin	19	10	9	0	0	38	↗ 6
Total	863	164	400	3	4	1 434	↗ 126

NB : La commune de Doubs a souhaité conserver l'instruction des certificats d'urbanisme d'information.